



Bureau

Publié le : 26/02/2026

Séance du jeudi 12 février 2026

Membres du Bureau en exercice : 33

Le Bureau, convoqué le 5 février 2026, s'est réuni salle Robert SCHWINT à la City - 4 rue Gabriel Plançon à Besançon, sous la présidence de Mme Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports pour le volet décisionnel : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13

La séance est ouverte à 18h06 et levée à 19h30

Etaient présents : Mme Frédérique BAEHR, Mme Catherine BARTHELET, M. Gabriel BAULIEU, Mme Marie-Jeanne BERNABEU, M. René BLAISON, M. François BOUSSO, M. Sébastien COUDRY (à compter de la question n° 10), M. Marcel FELT, Mme Lorine GAGLILOLO, M. Olivier GRIMAITRE (à compter de la question n° 15), M. Yves GUYEN, M. Daniel HUOT (à compter de la question n° 21), M. Denis JACQUIN, M. Frank LAIDIE, M. Christian MAGNIN-FEYSOT, M. Yves MAURICE, M. Jean-Paul MICHAUD, M. Anthony NAPPEZ, M. Gilles ORY, Mme Françoise PRESSE, M. Pascal ROUTHIER (à compter de la question n° 15), M. Nathan SOURISSEAU, M. André TERZO, Mme Anne VIGNOT, M. Benoit VUILLEMIN, Mme Marie ZEHAF

Etaient absents : M. Nicolas BODIN, Mme Marie ETEVENARD, M. Gilbert GAVIGNET, M. Aurélien LAROPPE, M. Christophe LIME, M. Franck RACLOT, M. Fabrice TAILLARD

Secrétaire de séance : M. Jean-Paul MICHAUD

Procurations de vote : M. Nicolas BODIN donne pouvoir à M. Sébastien COUDRY, Mme Marie ETEVENARD donne pouvoir à Mme Françoise PRESSE, M. Olivier GRIMAITRE donne pouvoir à M. André TERZO (jusqu'à la question n°14 incluse), M. Aurélien LAROPPE donne pouvoir à M. Nathan SOURISSEAU,

Délibération n°2026/2026.00052

Rapport n°4 - Contrat de Ville 2024-2030 - Programmation Appel à projet 2026

Contrat de Ville 2024-2030 - Programmation Appel à projet 2026

Rapporteur : Mme Anne VIGNOT, Présidente

	Date	Avis
Commission n°3	27/01/2026	Favorable
Commission n°2	28/01/2026	Favorable

Inscription budgétaire	
BP 2026 et PPIF 2026-2030	
« Politique de la Ville »	Montant prévu au BP 2026 : 386 700 € Montant de l'opération : 316 550 €
« Emploi insertion » « Soutien à l'entrepreneuriat » « Action en faveur de l'emploi » « ZFU Emergence » « Mission Locale »	Montant de l'opération : 587 326 €

Résumé : Le contrat de ville (2024-2030) de GBM a été signé le 29 mars 2024. Il marque la volonté de ses 22 signataires de promouvoir une approche territorialisée, qui se traduit par des projets de quartier permettant de mieux répondre aux enjeux des quartiers prioritaires et aux besoins de leurs habitants. L'appel à projets 2026 a été ouvert dès le 1^{er} juillet 2025, suite à l'avancement de deux mois du calendrier, validé par le Copil du Contrat de Ville de GBM du 4 juin 2025. 269 dossiers ont été déposés. Il est proposé que la délégation Contrat de Ville de GBM finance 138 dossiers pour un montant de 385 672 €. De son côté, la délégation économie de GBM financerait 52 dossiers pour un montant de 587 326 €.

Le nouveau contrat de ville (2024-2030) a été signé le 29 mars 2024.

Les projets de quartiers intégrés à celui-ci fixent des objectifs pour chacun des 6 quartiers prioritaires. Cette approche territorialisée permet de mieux répondre aux besoins des habitants et aux enjeux et problématiques propres à chacun de ces territoires.

L'appel à projets annuel est un des outils du contrat de ville. Il permet de mobiliser le réseau d'acteurs, notamment associatifs, qui inscrivent leurs actions dans les objectifs du contrat de ville et des projets de quartier en intervenant dans les quartiers prioritaires ou fragiles.

Le Contrat de Ville de GBM compte 6 quartiers prioritaires :

- Planoise (NPNRU d'intérêt national),
- Montrapon,
- Clairs-Soleils,
- Palente/Orchamps,
- Battant,
- Hauts de St Claude.

6 quartiers fragiles sont également intégrés dans le nouveau contrat de ville :

- Cité Curie-Pasteur à Novillars,
- Besançon : Cité Viotte, Cité des Vareilles, Cité de l'Amitié, Secteur Pesty et Cité de la Pelouse.

L'appel à projets 2026 a été ouvert dès le 1^{er} juillet 2025, suite à l'avancement de deux mois du calendrier, validé par le Copil du Contrat de Ville de GBM du 4 juin 2025.

Quatre réunions territoriales organisées début septembre ont permis de préciser les attendus aux porteurs de projets et se sont déroulées en trois séquences participatives en petits groupes :

- Inscrire son projet dans le projet de quartier
- Construire un budget prévisionnel et solliciter les subventions mobilisables

- Déposer son dossier sur le logiciel Dauphin

269 dossiers ont été déposés sur la plateforme Dauphin par 127 porteurs différents dont une grande majorité d'associations (113).

L'instruction technique des dossiers a été effectuée conjointement par l'ensemble des partenaires signataires dont notamment l'Etat, la Région Bourgogne Franche-Comté, le Département du Doubs, la Caisse d'Allocations Familiales du Doubs, la CPAM, les bailleurs sociaux, GBM et la Ville de Besançon au cours de réunions territoriales dans une perspective de financements croisés des actions proposées.

Les partenaires délibéreront selon un calendrier qui leur est propre pour contribuer au financement de tout ou partie des actions figurant dans le présent rapport.

Compte tenu de l'approche territoriale, les projets proposés au financement de GBM sont présentés par quartier à chaque fois qu'ils n'en concernent qu'un seul. Les projets multi quartiers sont présentés à part en spécifiant les quartiers concernés. Enfin, les quartiers fragiles font l'objet d'un tableau unique.

Dans les 2 cas, les projets proposés au financement sont présentés avec une structuration autour des axes thématiques suivants :

- Culture,
- Education et Parentalité,
- Jeunesse,
- Sport,
- Cadre de vie,
- Tranquillité et sûreté publique,
- Participation des habitants – Citoyenneté,
- Accès aux droits,
- Lutte contre les discriminations,
- Santé,
- Solidarité – Egalité des chances,
- Environnement,
- Accès à l'emploi, insertion, accès à la formation et Développement économique :
 - o Soutien aux SIAE,
 - o Ateliers de mobilisation vers l'emploi,
 - o Accès à l'emploi des habitants des QPV,
 - o Agir pour le développement économique des QPV.

Il est proposé que la délégation Contrat de Ville de GBM finance 138 dossiers pour un montant de 385 672 € (132 dossiers pour 316 550 € au titre du présent rapport et 6 dossiers pour 69 122 € au titre du rapport suivant).

De son côté, la délégation économie de GBM financerait 52 dossiers pour un montant de 587 326 €.

Enfin, sous réserve du vote du Conseil Municipal, la Ville de Besançon financera 83 dossiers pour un montant de 297 718€.

Le présent rapport a pour objet d'attribuer les subventions de la CUGBM à intervenir dans le cadre de la 1^{ère} programmation de l'appel à projets 2026 du Contrat de ville pour un montant de 903 876 € (les subventions allouées à l'Antenne Petite Enfance et celle attribuée à Loge.GBM faisant l'objet d'une délibération spécifique).

Figurent en annexe au présent rapport les éléments suivants :

- Le descriptif des projets déposés,
- La liste des projets déposés et le rappel des financements antérieurs.

QUARTIER BATTANT				
THEMATIQUE	NUMERO DAUPHIN	PORTEUR DE PROJET	PROJET	GBM CDV PROPOSE
Culture	359452	CULTURE ACTION	Ateliers de pratique artistique	1 500
Culture	359357	LE PETIT MONDE	Fête à Battant 2026	1 000
Education et Parentalité	359963	CLUB D'ECHECS DE BESANCON "TOUR, PREND GARDE !"	Promotion de la pratique du jeu d'échecs dans le QPV Battant	1 000
Education et Parentalité	359953	COCCINELLE	Projet PARTAGE (PARenTalité AccompaGnement Entraide)	1 000
Jeunesse	358928	ASSOCIATION DES GRANDS BOUSBOTS	Carnaval Battant 2026	1 000
Participation des habitants - Citoyenneté	359373	TAMBOUR BATTANT	Vivre ensemble à Battant	3 500
Solidarité – Egalité des chances	359967	LES MANIVELLES	Accroître la fréquentation des Manivelles par les habitant.es du quartier et diversifier les publics et les activités	3 000

QUARTIER BATTANT		Nombre de projets
Montant total du Volet Culture	2 500 €	2
Montant total du Volet Education et Parentalité	2 000 €	2
Montant total du Volet Jeunesse	1 000 €	1
Montant total du Volet Participation des habitants - Citoyenneté	3 500 €	1
Montant total du Volet Solidarité – Egalité des chances	3 000 €	1
Financement budget de la Direction Contrat de Ville	12 000 €	7

QUARTIER CLAIRS SOLEILS				
THEMATIQUE	NUMERO DAUPHIN	PORTEUR DE PROJET	PROJET	GBM CDV PROPOSE
Culture	359825	ASSOCIATION JUSTE ICI	Les Ateliers Juste Ici Clairs-Soleils	6 000
Culture	359882	COTE COUR	Zola...pas comme Emile !	1 500
Education et Parentalité	359764	MJC CLAIRS SOLEILS	Actions collectives familles	2 000
Sport	359754	MJC CLAIRS SOLEILS	Club Multisports	3 000
Participation des habitants - Citoyenneté	354683	MJC CLAIRS SOLEILS	Café Solidaire	1 500
Participation des habitants - Citoyenneté	354747	MJC CLAIRS SOLEILS	Animation en Pied d'Immeuble	1 500
Participation des habitants - Citoyenneté	359750	MJC CLAIRS SOLEILS	Les Printemps des Clairs Soleils	1 000
Participation des habitants - Citoyenneté	354753	MJC CLAIRS SOLEILS	Raid Color de Clairs Soleils	2 000
Participation des habitants - Citoyenneté	359795	RESEAU D'ECHANGES RECIPROQUES DE SAVOIRS DE BESANCON - CLAIRS SOLEILS (R.E.R.S.)	Réseau d'échanges réciproques de savoirs de Besançon	1 000
Accès aux droits	355366	MJC CLAIRS SOLEILS	Fracture Numérique	1 000
Solidarité – Egalité des chances	359937	LES COEURS AUDACIEUX	Journée Solidaire 2026	1 500
Environnement	359222	INTERMED	Place aux Choix solidaires et durables	2 000

QUARTIER CLAIRS SOLEILS		Nombre de projets
Montant total du Volet Culture	7 500 €	2
Montant total du Volet Education et Parentalité	2 000 €	1
Montant total du Volet Sport	3 000 €	1
Montant total du Volet Participation des habitants - Citoyenneté	7 000 €	5
Montant total du Volet Accès aux droits	1 000 €	1
Montant total du Volet Solidarité – Egalité des chances	1 500 €	1
Montant total du Volet Environnement	2 000 €	1
Financement budget de la Direction Contrat de Ville	24 000 €	12

QUARTIER HAUTS DE SAINT-CLAUDE				
THEMATIQUE	NUMERO DAUPHIN	PORTEUR DE PROJET	PROJET	GBM CDV PROPOSE
Culture	358695	ASEP BESANÇON	Besançon Danse 2026	2 000
Culture	359412	ASSOCIATION A DEMAIN J'ESPERE	Seul on va plus vite, ensemble on va plus loin ?	1 000
Education et Parentalité	359421	LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT - FEDERATION DEPARTEMENTALE DU DOUBS	Actions sur le quartier St Claude	2 000
Sport	359606	BESANCON FOOTBALL (BF)	Actions éducatives et sportives pour les habitants des quartiers des Hauts de St Claude	1 000
Cadre de vie	359816	ASS DEP DOUBS SAUVEGARDE ENFANT A ADULTE - ADDSEA	Embellissement de la « chaufferie » et Inauguration Montrapon / Saint-Claude	1 000

QUARTIER HAUTS DE SAINT-CLAUDE		Nombre de projets
Montant total du Volet Culture	3 000 €	2
Montant total du Volet Education et Parentalité	2 000 €	1
Montant total du Volet Sport	1 000 €	1
Montant total du Volet Cadre de Vie	1 000 €	1
Financement budget de la Direction Contrat de Ville	7 000 €	5

QUARTIER MONTRAPON				
THEMATIQUE	NUMERO DAUPHIN	PORTEUR DE PROJET	PROJET	GBM CDV PROPOSE
Culture	360056	ASSOCIATION KARAKAL	Cool-Métrage est un cours de cinéma porté par l'association KARAKAL se déroule à la Maison de Quartier Montrapon Fontaine-Écu de Besançon	1 000
Culture	359656	ASSOCIATION NA	Aux Arbres !	2 000
Culture	361658	GRAIN D'PIXEL, ASSOCIATION POUR LA PHOTOGRAPHIE	Comment J'habite : dedans - dehors	1 500
Culture	359879	PORTE-AVIONS	Wall Of Sound #2	500

QUARTIER MONTRAPON				
THEMATIQUE	NUMERO DAUPHIN	PORTEUR DE PROJET	PROJET	GBM CDV PROPOSE
Sport	359778	ASSOCIATION SPORTIVE DES PTT - ASPTT	Intégration par le sport, développement et épanouissement social des enfants et du public jeune	500
Sport	359872	BESANCON RACING CLUB ESCRIME	"Tous en garde, escrime pour Tous"	700
Sport	359955	BESANCON UNIVERSITE CLUB ESCRIME - BUC	Escrime Montrapon	500
Sport	359893	CLUB PUGILISTIQUE BISONTIN - CPB	Favoriser la découverte et la pratique d'activités sportives sur Montrapon	500
Sport	359641	COMITÉ DÉPARTEMENTAL UFOLEP 25	Ecole multisports UFOLEP Montrapon	1 500
Sport	359901	HAND'ENSEMBLE BESANCON (HEB)	Sensibilisation au handicap par la découverte du hand fauteuil aux personnes d'un QPV de Besançon	500
Participation des habitants - Citoyenneté	359784	ASSOCIATION POUR LA PROMOTION DE L'INFORMATION À MONTRAPON - APIM	Journal Boulevard Nord et fonctionnement	4 000
Participation des habitants - Citoyenneté	359235	RADIO CAMPUS BESANCON	Saison 6 Radio Montrapon	2 000

QUARTIER MONTRAPON			Nombre de projets
Montant total du Volet Culture	5 000 €		4
Montant total du Volet Sport	4 200 €		6
Montant total du Volet Participation des habitants - Citoyenneté	6 000 €		2
Financement budget de la Direction Contrat de Ville	15 200 €		12

QUARTIER ORCHAMPS PALENTE				
THEMATIQUE	NUMERO DAUPHIN	PORTEUR DE PROJET	PROJET	GBM CDV PROPOSE
Culture	359770	MOVO	La block party de MOVO 2026 (je bouge mon quartier)	3 500
Education et Parentalité	359531	LES FRANCAS DU DOUBS	Animations pour et avec les habitants	1 000
Jeunesse	359616	MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE / CENTRE SOCIAL PALENTE ORCHAMPS	Animations en pied d'immeuble	3 000

QUARTIER ORCHAMPS PALENTE				
THEMATIQUE	NUMERO DAUPHIN	PORTEUR DE PROJET	PROJET	GBM CDV PROPOSE
Jeunesse	359617	MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE / CENTRE SOCIAL PALENTE ORCHAMPS	Espace Jeunes	3 000
Sport	358679	ASSOCIATION SPORTIVE LES ORCHAMPS PALENTE - ASOP	Ecole de football	2 000
Sport	359942	IPPON KARATE SHOTOKAN	Sport et cohésion sociale	1 000
Participation des habitants - Citoyenneté	359852	ASSOCIATION DE PALENTE	La Parenthèse, un journal de quartier au service des associations et des habitants	1 400
Participation des habitants - Citoyenneté	359857	ASSOCIATION DE PALENTE	Animations à destination des familles, des personnes seules et de la parentalité pour rompre l'isolement social et géographique du secteur « Aubépine, Coquelicot, Muguet, Chemin de Palente »	1 000
Participation des habitants - Citoyenneté	361368	L'ARC EN CIEL DES ORCHAMPS PALENTE	Mieux vivre ensemble dans le quartier Orchamps Palente	7 500
Participation des habitants - Citoyenneté	359625	MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE / CENTRE SOCIAL PALENTE ORCHAMPS	Le Jardin partagé - Un espace de médiation sociale et écologique	2 500
Accès aux droits	359624	MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE / CENTRE SOCIAL PALENTE ORCHAMPS	Accès aux droits - lutte contre l'illectronisme	1 000
Lutte contre les discriminations	358635	ASSOCIATION POUR LE LIEN L'ENTRAIDE ET LE DROIT À LA DIFFÉRENCE - ALEDD	Vivre ensemble	1 000
Solidarité – Egalité des chances	359614	MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE / CENTRE SOCIAL PALENTE ORCHAMPS	Ateliers sociolinguistiques (ASL)	18 000
Solidarité – Egalité des chances	359619	MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE / CENTRE SOCIAL PALENTE ORCHAMPS	Accueillir les nouveaux habitants du quartier	1 000
Solidarité – Egalité des chances	359627	MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE / CENTRE SOCIAL PALENTE ORCHAMPS	Loisirs en famille	1 500

QUARTIER ORCHAMPS PALENTE				
THEMATIQUE	NUMERO DAUPHIN	PORTEUR DE PROJET	PROJET	GBM CDV PROPOSE
Environnement	359854	ASSOCIATION DE PALENTE	Un jardin partagé éducatif, citoyen et convivial pour la mise en valeur du quartier de Palente et des Orchamps.	1 200

QUARTIER ORCHAMPS PALENTE		Nombre de projets
Montant total du Volet Culture	3 500€	1
Montant total du Volet Education et Parentalité	1 000€	1
Montant total du Volet Jeunesse	6 000€	2
Montant total du Volet Sport	3 000€	2
Montant total du Volet Participation des habitants - Citoyenneté	12 400€	4
Montant total du Volet Accès aux droits	1 000€	1
Montant total du Volet Lutte contre les discriminations	1 000€	1
Montant total du Volet Solidarité – Egalité des chances	20 500€	3
Montant total du Volet Environnement	1 200€	1
Financement budget de la Direction Contrat de Ville	49 600€	16

QUARTIER PLANOISE				
THEMATIQUE	NUMERO DAUPHIN	PORTEUR DE PROJET	PROJET	GBM CDV PROPOSE
Culture	359823	ASSOCIATION JUSTE ICI	Les Ateliers Juste Ici Planoise	12 800
Culture	360130	BOUGE+	Propositions d'activités culturelles "tout de suite après l'école"	2 000
Culture	358925	CARREFOUR D'ANIMATION ET D'EXPRESSION MUSICALES - CAEM	IDENCITE 2026	4 500
Culture	358591	CIE VARIATION 47	Ecole des arts de la scène	2 500
Culture	359936	IMPROVISATION'AILES	Pratique de l'improvisation théâtrale dans le quartier de Planoise	1 500
Culture	359910	PLANOISE KARATE ACADEMY BESANCON - PKA	La voie du dragon	1 000
Culture	359573	RECIDEV	Théâtre forum : Adaptation et mise en scène du "Tartuffe"	1 000
Education et Parentalité	359900	ECLAIREUSES ET ECLAIREURS LAIQUES DE FRANCHE COMTE - EELFC	Du quartier à la forêt	2 500

QUARTIER PLANOISE				
THEMATIQUE	NUMERO DAUPHIN	PORTEUR DE PROJET	PROJET	GBM CDV PROPOSE
Education et Parentalité	359976	FABRIQUE NUMERIQUE BESANCON	Besançon Horizons Numériques : Attractivité des métiers du numérique	3 300
Education et Parentalité	359930	LES CENTRES D'ENTRAINEMENT AUX METHODES D'ÉDUCATION ACTIVE DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ - CEMEA	Un Terrain d'Aventures dans un quartier en renouvellement urbain	6 000
Education et Parentalité	359863	LES FRANCAS DU DOUBS	Parents solo accompagnement parentalité "Pour elle, pour lui avec eux"	500
Education et Parentalité	359347	LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT - FEDERATION DEPARTEMENTALE DU DOUBS	Ateliers sportifs à vivre en famille	3 000
Education et Parentalité	359875*	P.A.R.I. ACCOMPAGNEMENT SCOLAIRE	Planoise 2026 : éducation, inclusion et avenir durable avec PARI*	13 900
Education et Parentalité	363449	ROMANO PHRALIPE - FRATERNITE ROM UNIVERSELLE	Nos voix, nos histoires. Jeunes & Mémoires de Planoise 2026	1 000
Jeunesse	359157	CENTRE REGIONAL D'INFORMATION JEUNESSE - CRIJ	Info Jeunes Planoise	1 500
Sport	358971	ASSOCIATION JEUNESSES HANDBALLEURS DE PLANOISE	Développe le handball sur planoise	500
Sport	358532	ASSOCIATION SPORTIVE BESANCON ESPERANCE FOOTBALL - ASBEF	Les jeunes ambassadeurs de la citoyenneté	750
Sport	359521	ASSOCIATION SPORTIVE BESANCON PATINAGE - ASBP	Glisse pour tous	1 250
Sport	359678	BESANCON CLUB PLANOISE LUTTE	Lumières sur nos lutteurs	650
Sport	359831	CLUB PUGILISTIQUE BISONTIN - CPB	Actions d'éducation à la santé : prévention des addictions	1 000
Sport	359833	CLUB PUGILISTIQUE BISONTIN - CPB	Actions éducatives : éducation à la citoyenneté égalité garçon filles	1 000
Sport	359837	CLUB PUGILISTIQUE BISONTIN - CPB	Démocratisation de la pratique sportive	750

QUARTIER PLANOISE				
THEMATIQUE	NUMERO DAUPHIN	PORTEUR DE PROJET	PROJET	GBM CDV PROPOSE
Sport	359234	CLUB SAUVEGARDE KARATE	Caravane des pieds d'immeubles : des activités ludiques et sportives pour renforcer la tranquillité publique dans les quartiers prioritaires de Besançon	10 500
Sport	359244	CLUB SAUVEGARDE KARATE	Les femmes d'abord	2 000
Sport	360018	GROUPE PSL	Espace Sportif de Planoise	2 000
Sport	359884	PLANOISE KARATE ACADEMY BESANCON - PKA	Sport Citoyen, Quartier Solidaire	5 000
Sport	359126	SPORTING CLUB PLANOISE	Démocratiser le football dans le quartier planoise	1 000
Sport	359908	SPORTING FUTSAL BESANCON - SFB	Futsal pour toutes et tous	2 500
Sport	359911	SPORTING FUTSAL BESANCON - SFB	Futsal en pied d'immeuble	2 500
Sport	359918	SPORTING FUTSAL BESANCON - SFB	Escape Game - sport est écologie	1 000
Tranquillité et sûreté publique	359946	PLANOISE VALLEY	Dispositif "Gilets Roses" à Planoise	1 000
Participation des habitants - Citoyenneté	361332	ASSOCIATION DES AUTISTES DE BESANCON	Acteurs et citoyens	1 000
Participation des habitants - Citoyenneté	363434	ASSOCIATION DU CONSEIL CITOYEN DE BESANCON PLANOISE - ACCBP	Ensemble, faisons vivre notre quartier de Planoise	3 000
Participation des habitants - Citoyenneté	359941	ASSOCIATION MIROIRS DU MONDE	Village du Monde 2026 - L'éco diversité du monde et ses mémoires vivantes	3 000
Participation des habitants - Citoyenneté	359949	ASSOCIATION MIROIRS DU MONDE	Unique Café - cantine solidaire et social à Planoise et son Reflets sur le Monde	7 000
Participation des habitants - Citoyenneté	359873	LE CANEVAS DES MOTS	Mon arrivée à Planoise	750
Participation des habitants - Citoyenneté	359956	RADIO SUD BESANCON	Projet Radio Cité 25	3 000

QUARTIER PLANOISE				
THEMATIQUE	NUMERO DAUPHIN	PORTEUR DE PROJET	PROJET	GBM CDV PROPOSE
Participation des habitants - Citoyenneté	359943	RECIDEV	Mise en place d'un parcours citoyenneté et laïcité	1 500
Accès aux droits	359939	LES CENTRES D'ENTRAINEMENT AUX METHODES D'ÉDUCATION ACTIVE DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ - CEMEA	Lutter contre la fracture numérique avec itinérances numériques, ou comment travailler l'inclusion au plus près des habitants	1 500
Lutte contre les discriminations	359434	LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT - FEDERATION DEPARTEMENTALE DU DOUBS	Exposition "Nous et les autres - Des préjugés au racisme" au collège Voltaire	500
Lutte contre les discriminations	359912	PLANOISE VALLEY	Femmes à l'honneur	500
Lutte contre les discriminations	359981	RADIO SUD BESANÇON	Semaine d'Education contre le Racisme et l'Antisémitisme 2026	1 000
Solidarité – Egalité des chances	359248	CLUB SAUVEGARDE KARATE	Combat de dignité	2 500
Solidarité – Egalité des chances	359926	LES CENTRES D'ENTRAINEMENT AUX METHODES D'ÉDUCATION ACTIVE DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ - CEMEA	"Inter'âgissons", pour permettre aux personnes du quartier, de garder du lien social	1 000
Environnement	361074	AAAAAA	Ferme Urbaine Artistique de Planoise	5 000
* Cette action a bénéficié d'une avance de 5 000€ en dernière programmation 2025				

QUARTIER PLANOISE		Nombre de projets
Montant total du Volet Culture	25 300 €	7
Montant total du Volet Education et Parentalité	30 200 €	7
Montant total du Volet Jeunesse	1 500 €	1
Montant total du Volet Sport	32 400 €	15
Montant total du Volet Tranquillité et sûreté publique	1 000 €	1
Montant total du Volet Participation des habitants - Citoyenneté	19 250 €	7
Montant total du Volet Accès aux droits	1 500 €	1
Montant total du Volet Lutte contre les discriminations	2 000 €	3
Montant total du Volet Solidarité – Egalité des chances	3 500 €	2

QUARTIER PLANOISE		Nombre de projets
Montant total du Volet Environnement	5 000 €	1
Financement budget de la Direction Contrat de Ville	121 650 €	45

QUARTIERS FRAGILES					
THEMATIQUE	NUMERO DAUPHIN	PORTEUR DE PROJET	PROJET	QUARTIERS	GBM CDV PROPOSE
Cadre de vie	358688	ASEP BESANÇON	Création et animation d'un « Terrain d'aventure » et animations du quartier de la cité Viotte	Cité de la Viotte	6 000
Cadre de vie	359982	COMITE DE QUARTIER DE ROSEMONT SAINT FERJEUX - CQRSF	Animation de territoires fragiles	Secteur Pesty - Cité de l'Amitié - Cité Pelouse	1 000
Participation des habitants - Citoyenneté	359326	COMMUNE DE NOVILLARS	Caravane d'animation à Novillars	Cité Curie-Pasteur - Novillars	1 000
Participation des habitants - Citoyenneté	354836	MJC CLAIRS SOLEILS	Espace de Vie Social et d'Animation des Vareilles	Cité des Vareilles	1 500
Santé	359986	COMITE DE QUARTIER DE ROSEMONT SAINT FERJEUX - CQRSF	Actions prévention santé	Secteur Pesty - Cité de l'Amitié - Cité Pelouse	1 000

QUARTIERS FRAGILES		Nombre de projets
Montant total du Volet Cadre de Vie	7 000 €	2
Montant total du Volet Participation des habitants - Citoyenneté	2 500 €	2
Montant total du Volet Santé	1 000 €	1
Financement budget de la Direction Contrat de Ville	10 500 €	5

PROJETS MULTI QUARTIERS					
THEMATIQUE	NUMERO DAUPHIN	PORTEUR DE PROJET	PROJET	QUARTIERS	GBM CDV PROPOSE
Culture	359127	LE PETIT KOLLECTIF	Musiques d'habitants	Battant Clairs Soleils Hauts de Saint-Claude Montrapon Orchamps-Palente Planoise	2 000
Culture	359797	PASSE-MURAILLE CENTRE DES ARTS DU CIRQUE	Du cirque pour tous, sous toutes ses formes	Clairs Soleils Orchamps-Palente	1 250
Culture	359586	SYNDICAT MIXTE ORCHESTRE VICTOR HUGO FRANCHE-COMTÉ - OVH	Rendez-vous conte - Spectacles et ateliers musicaux	Orchamps-Palente Planoise Battant	1 000
Education et Parentalité	359433	ASS FONDATION ETUDIANTE POUR LA VILLE - AFEV	Intervention d'étudiants bénévoles et de volontaires (Service Civique) dans les quartiers prioritaires	Battant Clairs Soleils Hauts de Saint-Claude Montrapon Orchamps-Palente Planoise	10 000
Education et Parentalité	359394	CENTRE D'INFORMATION SUR LES DROITS DES FEMMES ET DES FAMILLES - CIDFF	Classe ambassadrice de l'égalité cadre cité éducative	Battant Hauts de Saint-Claude Planoise	2 000
Education et Parentalité	359346	LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT - FEDERATION DEPARTEMENTAL E DU DOUBS	Prévention du harcèlement - Programme Vivre ensemble - Fri for Mobberi	Planoise Orchamps-Palente	1 500
Education et Parentalité	359935	SOLIDARITE FEMMES	Soutien à la parentalité dans un contexte de violences conjugales	Battant Clairs Soleils Hauts de Saint-Claude Montrapon Orchamps-Palente Planoise	1 000

PROJETS MULTI QUARTIERS					
THEMATIQUE	NUMERO DAUPHIN	PORTEUR DE PROJET	PROJET	QUARTIERS	GBM CDV PROPOSE
Education et Parentalité	359904	TINTERNET & CIE	Prévention liée aux usages numériques dans une démarche d'éducation populaire	Clairs Soleils Orchamps-Palente	2 000
Sport	364827	BESANCON ACADEMIE FUTSAL	"Futsal Académie", "Passerelle Académie Futsal", "Collège Académie Futsal" et "Lycée Académie Futsal"	Planoise Clairs Soleils Hauts de Saint-Claude	1 500
Sport	359977	CHALLENGER	Animation sportives pendant les vacances scolaires auprès du public ados sur les quartiers de Clairs Soleils et Palente-Orchamps	Clairs Soleils Orchamps-Palente	1 000
Sport	359699	COMITÉ DÉPARTEMENTAL UFOLEP 25	UFOSTREET Besançon - Quartiers d'été	Battant Clairs Soleils Hauts de Saint-Claude Montrapon Orchamps-Palente	700
Sport	359739	COMITÉ DÉPARTEMENTAL UFOLEP 25	Ufobaby	Battant Clairs Soleils Hauts de Saint-Claude Montrapon Orchamps-Palente Planoise	500
Sport	360104	DOUBS SUD ATHLETISME	Bes'athlé Tour 2026	Planoise Montrapon Hauts de Saint-Claude	750

PROJETS MULTI QUARTIERS					
THEMATIQUE	NUMERO DAUPHIN	PORTEUR DE PROJET	PROJET	QUARTIERS	GBM CDV PROPOSE
Sport	359702	LE LOCAL BOXE CLUB	Boxe dans les quartiers	Planoise Montrapon Hauts de Saint-Claude	750
Sport	359583	LE VOLANT BISONTIN	Je smash donc je suis !	Orchamps-Palente Planoise Clairs Soleils	1 000
Sport	359406	L'ECHIQUEIR BISONTIN	Échecs pour Tous : Inclusion, Éducation et Culture dans les QPV	Hauts de Saint-Claude Montrapon Orchamps-Palente Planoise	1 500
Sport	359550	PROMO SPORT BESANCON JUDO - PSB	Renforcer le tissu social et culturel au sein des quartiers sensibles par le biais du Judo	Hauts de Saint-Claude Montrapon Planoise	3 000
Sport	359308	SOCIETE SPORTIVE LA SAINT CLAUDE	Développement pratique gymnique artistique de loisirs accessible pour tous	Planoise Hauts de Saint-Claude	750
Cadre de vie	359710	ASSOCIATION JULIENNE JAVEL	Ateliers de quartier à Besançon, Auto Réhabilitation Accompagnée	Planoise Orchamps-Palente	16 000
Tranquillité et sûreté publique	359191	ASSOCIATION D'AIDE AUX DÉTENUIS - AAD	Prévention de la récidive - Actions citoyennes et culturelles en détention	Battant Clairs Soleils Hauts de Saint-Claude Montrapon Orchamps-Palente Planoise	2 000
Participation des habitants - Citoyenneté	358822	REFLET SUR LE MONDE	Renforcement du lien social au sein des quartiers Montrapon et Hauts de Saint-Claude	Montrapon Hauts de saint-claude	2 000

PROJETS MULTI QUARTIERS					
THEMATIQUE	NUMERO DAUPHIN	PORTEUR DE PROJET	PROJET	QUARTIERS	GBM CDV PROPOSE
Accès aux droits	359418	CENTRE D'INFORMATION SUR LES DROITS DES FEMMES ET DES FAMILLES - CIDFF	Accès au droit - Permanences juridiques - QPV Besançon	Battant Clairs Soleils Hauts de Saint-Claude Montrapon Orchamps-Palente Planoise	7 000
Accès aux droits	359931	SOLIDARITE FEMMES	Prévention des violences et promotion du respect dans les relations amoureuses	Battant Clairs Soleils Hauts de Saint-Claude Montrapon Orchamps-Palente Planoise	1 900
Accès aux droits	359592	UNION LOCALE DE LA CONSOMMATION LOGEMENT ET DU CADRE VIE DE BESANCON - ULCLCV	Mieux vivre en habitat et faciliter l'accès aux droits	Battant Clairs Soleils Hauts de Saint-Claude Montrapon Orchamps-Palente Planoise	1 500
Lutte contre les discriminations	355809	ASSOCIATION CROQU'LVRE	Pré aux histoires	Planoise Clairs Soleils Montrapon	2 000
Lutte contre les discriminations	359970	LEO LAGRANGE ANIMATION	Volet discrimination s - Pôle Engagement	Battant Clairs Soleils Hauts de Saint-Claude Montrapon Orchamps-Palente Planoise	5 000
Lutte contre les discriminations	359932	SOLIDARITE FEMMES	Actions collectives et stages d'auto-défense	Battant Clairs Soleils Hauts de Saint-Claude Montrapon Orchamps-Palente Planoise	1 000
Lutte contre les discriminations	359934	SOLIDARITE FEMMES	Référence violences conjugales	Battant Clairs Soleils Hauts de Saint-Claude Montrapon Orchamps-Palente Planoise	1 000

PROJETS MULTI QUARTIERS					
THEMATIQUE	NUMERO DAUPHIN	PORTEUR DE PROJET	PROJET	QUARTIERS	GBM CDV PROPOSE
Santé	359907	LA COMPAGNIE DU COLIBRI	Spectacle "Lorsque les poules avaient des dents" / Prévention Bucco-dentaire	Battant Clairs Soleils Orchamps-Palente Planoise	3 000
Environnement	360001	GROUPE PSL	Développement de la mobilité à vélo	Planoise Montrapon	2 000

PROJETS MULTI QUARTIERS					
THEMATIQUE	NUMERO DAUPHIN	PORTEUR DE PROJET	PROJET	QUARTIERS	GBM DEEES PROPOSE
Emploi - Soutien aux SIAE	359704	ASSOCIATION JULIENNE JAVEL	Jardins de Cocagne	Battant Clairs Soleils Hauts de Saint-Claude Montrapon Orchamps-Palente Planoise	12 084
Emploi - Soutien aux SIAE	359628	ASSOCIATION PATRIMOINE INSERTION 25 - API	Mise en œuvre de chantiers d'insertion dans le bassin d'emploi de Besançon	Battant Clairs Soleils Montrapon Orchamps-Palente Planoise	9 000
Emploi - Soutien aux SIAE	355192	ASSOCIATION TRI	Favoriser le retour à l'emploi des personnes en grandes difficultés résidants sur les QPV, à travers la mise en œuvre d'un ACI et d'EI	Clairs Soleils Montrapon Orchamps-Palente Planoise	10 128

PROJETS MULTI QUARTIERS					
THEMATIQUE	NUMERO DAUPHIN	PORTEUR DE PROJET	PROJET	QUARTIERS	GBM DEEES PROPOSE
Emploi - Soutien aux SIAE	358109	AVILI 25	Insertion par l'activité économique	Battant Clairs Soleils Hauts de Saint-Claude Montrapon Orchamps-Palente Planoise	5 766
Emploi - Soutien aux SIAE	359928	BESANCON TOUS TRAVAUX - BTT	Accès à l'emploi - Insertion - Accès à la formation	Orchamps-Palente Planoise Clairs Soleils	17 976
Emploi - Soutien aux SIAE	356236	BLANCHISSERIE DU REFUGE - ASSOCIATION JEAN EUDES	Chantier d'insertion "Blanchisserie du Refuge"	Battant Clairs Soleils Hauts de Saint-Claude Montrapon Orchamps-Palente Planoise	9 102
Emploi - Soutien aux SIAE	352251	BLANCHISSERIE TEXTILES SERVICES - BTS	Insertion par l'activité économique de personnes en difficultés sur le bassin de Besançon	Battant Clairs Soleils Hauts de Saint-Claude Montrapon Orchamps-Palente Planoise	9 729
Emploi - Soutien aux SIAE	358666	CENTRE OMNISPORTS PIERRE CROPPET	Atelier Chantier d'Insertion "le Pied à l'Etrier"	Battant Clairs Soleils Hauts de Saint-Claude Montrapon Orchamps-Palente Planoise	9 212
Emploi - Soutien aux SIAE	358663	CHANTIERS DÉPARTEMENTAUX POUR L'EMPLOI D'INSERTION - CDEI	Accompagnement avec mise en situation de travail de personnes des quartiers prioritaires de la Ville	Battant Montrapon Orchamps-Palente Planoise	14 519
Emploi - Soutien aux SIAE	360119	COMITE DE QUARTIER DE ROSEMONT SAINT FERJEUX - CQRSF	Atelier chantier d'insertion	Battant Clairs Soleils Montrapon Orchamps-Palente	5 000

PROJETS MULTI QUARTIERS					
THEMATIQUE	NUMERO DAUPHIN	PORTEUR DE PROJET	PROJET	QUARTIERS	GBM DEEES PROPOSE
Emploi - Soutien aux SIAE	359215	INTERMED	Accompagnement vers et dans l'emploi	Battant Clairs Soleils Hauts de Saint-Claude Montrapon Orchamps-Palente Planoise	20 966
Emploi - Soutien aux SIAE	359229	LIMPIO	Accompagnement vers et dans l'emploi	Battant Clairs Soleils Hauts de Saint-Claude Montrapon Orchamps-Palente Planoise	1 230
Emploi - Soutien aux SIAE	358872	REGIE DES QUARTIERS DE BESANCON	Amélioration du cadre de vie dans les quartiers d'habitat social de Besançon et mise au travail des publics en situation d'exclusion	Battant Clairs Soleils Montrapon Planoise	53 000
Emploi - Ateliers de mobilisation vers l'emploi et permanences emploi	360040	COMITE DE QUARTIER DE ROSEMONT SAINT FERJEUX - CQRSF	Atelier de mobilisation vers l'emploi	Clairs Soleils Montrapon Orchamps-Palente	7 000
Emploi - Ateliers de mobilisation vers l'emploi et permanences emploi	359962	COMITE DE QUARTIER DE ROSEMONT SAINT FERJEUX - CQRSF	Coordination des permanences emploi	Clairs Soleils Montrapon Orchamps-Palente Planoise	16 890
Emploi - Accès à l'emploi des habitants des quartiers de la Politique de la Ville	359804	ARIQ BTP BFC	Cross job BTP AFEST millésime 2026	Battant Clairs Soleils Hauts de Saint-Claude Montrapon Orchamps-Palente Planoise	11 750

PROJETS MULTI QUARTIERS					
THEMATIQUE	NUMERO DAUPHIN	PORTEUR DE PROJET	PROJET	QUARTIERS	GBM DEEES PROPOSE
Emploi - Accès à l'emploi des habitants des quartiers de la Politique de la Ville	359980	ASSOCIATION MIROIRS DU MONDE	Construire son devenir - 2026	Battant Clairs Soleils Hauts de Saint-Claude Orchamps-Palente Planoise	8 000
Emploi - Accès à l'emploi des habitants des quartiers de la Politique de la Ville	359951	BESANCON TOUS TRAVAUX - BTT	Sécuriser les parcours des demandeurs d'emploi en amont de l'entrée en SIAE	Battant Clairs Soleils Hauts de Saint-Claude Orchamps-Palente Planoise	10 000
Emploi - Accès à l'emploi des habitants des quartiers de la Politique de la Ville	356287	BLANCHISSERIE DU REFUGE - ASSOCIATION JEAN EUDES	Soutien psychologique à l'insertion professionnelle en mutualisant l'offre de service décrit dans le cadre de la cité de l'emploi	Battant Montrapon Orchamps-Palente Planoise	5 000
Emploi - Accès à l'emploi des habitants des quartiers de la Politique de la Ville	359172	CENTRE REGIONAL D'INFORMATION JEUNESSE - CRIJ	Un stage sur mesure	Orchamps-Palente Planoise Montrapon	4 000
Emploi - Accès à l'emploi des habitants des quartiers de la Politique de la Ville	359169	CENTRE REGIONAL D'INFORMATION JEUNESSE - CRIJ	Un job à la clé	Battant Clairs Soleils Hauts de Saint-Claude Orchamps-Palente Planoise	3 000
Emploi - Accès à l'emploi des habitants des quartiers de la Politique de la Ville	359250	CLUB SAUEGARDE KARATE	Sport à l'emploi	Battant Clairs Soleils Hauts de Saint-Claude Montrapon Orchamps-Palente Planoise	13 166

PROJETS MULTI QUARTIERS					
THEMATIQUE	NUMERO DAUPHIN	PORTEUR DE PROJET	PROJET	QUARTIERS	GBM DEES PROPOSE
Emploi - Accès à l'emploi des habitants des quartiers de la Politique de la Ville	360041	COMITE DE QUARTIER DE ROSEMONT SAINT FERJEUX - CQRSF	Accompagnement de publics sortant de parcours d'insertion	Battant Clairs Soleils Montrapon Orchamps-Palente	2 000
Emploi - Accès à l'emploi des habitants des quartiers de la Politique de la Ville	360182	COMITE DE QUARTIER DE ROSEMONT SAINT FERJEUX - CQRSF	Atelier linguistique mobilité	Battant Clairs Soleils Montrapon Orchamps-Palente Planoise	2 000
Emploi - Accès à l'emploi des habitants des quartiers de la Politique de la Ville	359964	COMITE DE QUARTIER DE ROSEMONT SAINT FERJEUX - CQRSF	Accompagnement vers l'acquisition des savoirs de base	Battant Clairs Soleils Montrapon Planoise	7 500
Emploi - Accès à l'emploi des habitants des quartiers de la Politique de la Ville	360043	COMITE DE QUARTIER DE ROSEMONT SAINT FERJEUX - CQRSF	Atelier de lutte contre l'illectronisme	Planoise Clairs Soleils Montrapon	5 500
Emploi - Accès à l'emploi des habitants des quartiers de la Politique de la Ville	359472	ECOLE DE PRODUCTION DE BESANCON	Formation de jeunes décrocheurs	Battant Clairs Soleils Hauts de Saint-Claude Montrapon Orchamps-Palente Planoise	16 100
Emploi - Accès à l'emploi des habitants des quartiers de la Politique de la Ville	359227	FRANC COMTOISE FINANCEMENT SOLIDAIRE	Lutter contre l'exclusion bancaire et le surendettement des habitants des quartiers prioritaires	Battant Clairs Soleils Montrapon Planoise	7 000
Emploi - Accès à l'emploi des habitants des quartiers de la Politique de la Ville	359759	INDIBAT TRAVAIL TEMPORAIRE	Action femmes dans le BTP	Battant Clairs Soleils Hauts de Saint-Claude Orchamps-Palente Planoise	2 444

PROJETS MULTI QUARTIERS					
THEMATIQUE	NUMERO DAUPHIN	PORTEUR DE PROJET	PROJET	QUARTIERS	GBM DEEES PROPOSE
Emploi - Accès à l'emploi des habitants des quartiers de la Politique de la Ville	359219	INTERMED	Accompagnement vers l'emploi Femmes de la cité bisontine	Hauts de Saint-Claude Montrapon	6 000
Emploi - Accès à l'emploi des habitants des quartiers de la Politique de la Ville	359567	LA ROUE DE SECOURS - RDS	Bourse au permis GBM	Battant Clairs Soleils Hauts de Saint-Claude Montrapon Orchamps-Palente Planoise	2 500
Emploi - Accès à l'emploi des habitants des quartiers de la Politique de la Ville	359599	LA ROUE DE SECOURS - RDS	Ecomobilité durable et inclusive - GBM	Battant Clairs Soleils Hauts de Saint-Claude Montrapon Orchamps-Palente Planoise	3 000
Emploi - Accès à l'emploi des habitants des quartiers de la Politique de la Ville	355169	LA ROUE DE SECOURS - RDS	Location solidaire GBM	Battant Clairs Soleils Hauts de Saint-Claude Montrapon Orchamps-Palente Planoise	4 000
Emploi - Accès à l'emploi des habitants des quartiers de la Politique de la Ville	359570	LA ROUE DE SECOURS - RDS	Plateforme mobilité solidaire GBM	Battant Clairs Soleils Hauts de Saint-Claude Montrapon Orchamps-Palente Planoise	7 000
Emploi - Accès à l'emploi des habitants des quartiers de la Politique de la Ville	359569	LA ROUE DE SECOURS - RDS	Garage solidaire GBM	Battant Clairs Soleils Hauts de Saint-Claude Montrapon Orchamps-Palente Planoise	12 500

PROJETS MULTI QUARTIERS					
THEMATIQUE	NUMERO DAUPHIN	PORTEUR DE PROJET	PROJET	QUARTIERS	GBM DEEES PROPOSE
Emploi - Accès à l'emploi des habitants des quartiers de la Politique de la Ville	359438	LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT - FEDERATION DEPARTEMENTALE DU DOUBS	Aide au Fonctionnement de l'Ecole de la Deuxième Chance Doubs pour 2026	Battant Clairs Soleils Hauts de Saint-Claude Orchamps-Palente Planoise	50 000
Emploi - Accès à l'emploi des habitants des quartiers de la Politique de la Ville	359437	MISSION LOCALE BASSIN EMPLOI BESANCON	Accompagnement des jeunes sous-mains de justice	Clairs Soleils Montrapon Orchamps-Palente Planoise	3 000
Emploi - Accès à l'emploi des habitants des quartiers de la Politique de la Ville	359442*	MISSION LOCALE BASSIN EMPLOI BESANCON	Permanences de proximité dans les quartiers prioritaires de la ville	Clairs Soleils Montrapon Orchamps-Palente Planoise	29 116*
Emploi - Accès à l'emploi des habitants des quartiers de la Politique de la Ville	358421	PROJETS EN CIMES	Sessions de remobilisation vers l'emploi de jeunes adultes sans emploi ni formation	Battant Clairs Soleils Hauts de Saint-Claude Orchamps-Palente Planoise	3 500
Emploi - Accès à l'emploi des habitants des quartiers de la Politique de la Ville	359651**	REUSSITE EMPLOI	Les entreprises s'engagent avec les quartiers pour toutes les entreprises (LESE/PAQTE)	Battant Clairs Soleils Hauts de Saint-Claude Montrapon Planoise	10 000**
Emploi - Accès à l'emploi des habitants des quartiers de la Politique de la Ville	359146	REUSSITE EMPLOI	Job Run	Battant Clairs Soleils Hauts de Saint-Claude Montrapon Orchamps-Palente Planoise	1 500

PROJETS MULTI QUARTIERS					
THEMATIQUE	NUMERO DAUPHIN	PORTEUR DE PROJET	PROJET	QUARTIERS	GBM DEEES PROPOSE
Emploi - Accès à l'emploi des habitants des quartiers de la Politique de la Ville	359148	REUSSITE EMPLOI	Accompagnement individualisé dans les quartiers	Battant Clairs Soleils Hauts de Saint-Claude Montrapon Orchamps-Palente Planoise	27 000
Emploi - Accès à l'emploi des habitants des quartiers de la Politique de la Ville	359386	REUSSITE EMPLOI	Atelier de réparation mobilisation vers l'emploi	Battant Clairs Soleils Hauts de Saint-Claude Orchamps-Palente Planoise	1 750
Emploi - Accès à l'emploi des habitants des quartiers de la Politique de la Ville	359151	REUSSITE EMPLOI	Cap vers l'emploi	Battant Clairs Soleils Montrapon Planoise	12 000
Emploi - Agir pour le développement économique des quartiers de la politique de la Ville de Besançon	359378	BGE FRANCHE - COMTE	CitésLab Grand Besançon porté par BGE Franche-Comté	Battant Clairs Soleils Hauts de Saint-Claude Montrapon Orchamps-Palente	35 054
Emploi - Agir pour le développement économique des quartiers de la politique de la Ville de Besançon	359574	BGE FRANCHE - COMTE	Accompagnement Renforcé - Quartiers 2030	Battant Clairs Soleils Hauts de Saint-Claude Montrapon Orchamps-Palente Planoise	1 500
Emploi - Agir pour le développement économique des quartiers de la politique de la Ville de Besançon	359509	BGE FRANCHE - COMTE	Accélérateur émergence x 2	Battant Clairs Soleils Hauts de Saint-Claude Montrapon Orchamps-Palente Planoise	3 000

PROJETS MULTI QUARTIERS					
THEMATIQUE	NUMERO DAUPHIN	PORTEUR DE PROJET	PROJET	QUARTIERS	GBM DEEES PROPOSE
Emploi - Agir pour le développement économique des quartiers de la politique de la Ville de Besançon	359510	BGE FRANCHE - COMTE	Accélérateur création individuelle	Battant Clairs Soleils Hauts de Saint-Claude Montrapon Orchamps- Palente Planoise	3 000
Emploi - Agir pour le développement économique des quartiers de la politique de la Ville de Besançon	359972	BGE FRANCHE - COMTE	Boutiques Ephémères - Tremplin Entrepreneurs QPV Besançon	Battant Clairs Soleils Hauts de Saint-Claude Montrapon Orchamps- Palente Planoise	4 000
Emploi - Agir pour le développement économique des quartiers de la politique de la Ville de Besançon	359375	BGE FRANCHE - COMTE	CitésLab Besançon 1	Battant Clairs Soleils Hauts de Saint-Claude Montrapon Orchamps- Palente Planoise	42 144
Emploi - Agir pour le développement économique des quartiers de la politique de la Ville de Besançon	359376	BGE FRANCHE - COMTE	Talents des cités 2026 - Edition Locale - Organisation BFC	Battant Clairs Soleils Hauts de Saint-Claude Orchamps- Palente Planoise	4 000
Emploi - Agir pour le développement économique des quartiers de la politique de la Ville de Besançon	359431	BGE FRANCHE - COMTE	Animation du centre d'Affaires des Fabriques	Battant Clairs Soleils Hauts de Saint-Claude Orchamps- Palente Planoise	22 700

(*) A noter que la subvention de 29 116 € est englobée dans le soutien financier alloué à la Mission Locale et a fait l'objet d'une délibération spécifique lors du Conseil Communautaire du 29 janvier 2026.

(**) A noter que la subvention de 10 000 € est englobée dans le soutien financier alloué à Réussite Emploi Franche Comté et a fait l'objet d'une délibération spécifique lors du Conseil Communautaire du 29 janvier 2026.

PROJETS MULTI QUARTIERS		Nombre de projets
Montant total du Volet Culture	4 250 €	3
Montant total du Volet Education et Parentalité	16 500 €	5
Montant total du Volet Sport	11 450 €	10
Montant total du Volet Cadre de Vie	16 000 €	1
Montant total du Volet Tranquillité et sûreté publique	2 000 €	1
Montant total du Volet Participation des habitants - Citoyenneté	2 000 €	1
Montant total du Volet Accès aux droits	10 400 €	3
Montant total du Volet Lutte contre les discriminations	9 000 €	4
Montant total du Volet Santé	3 000 €	1
Montant total du Volet Environnement	2 000 €	1
Montant total du Volet Emploi - Soutien aux SIAE	177 712 €	13
Montant total du Volet Emploi - Ateliers de mobilisation vers l'emploi et permanences emploi	23 890 €	2
Montant total du Volet Emploi - Accès à l'emploi des habitants des quartiers de la Politique de la Ville	270 326 €	29
Montant total du Volet Emploi - Agir pour le développement économique des quartiers de la politique de la Ville de Besançon	115 398 €	8
Financement budget de Direction de l'Economie, Emploi-Insertion, Enseignement supérieur Commerce	587 326 €	52
Financement budget de la Direction Contrat de Ville	76 600 €	30

Ces subventions seront versées en une seule fois après notification de la décision (ou signature de la convention le cas échéant et application des modalités de versement prévues, si elles sont différentes).

Elles seront restituées, en partie ou en totalité, en cas :

- de réalisation partielle des actions pour lesquelles elles ont été attribuées,
- d'utilisation des subventions à des fins non-conformes aux actions pour lesquelles elles ont été attribuées,
- d'annulation des projets,
- de non-utilisation en tout ou partie des sommes versées.

Les porteurs de projets devront réaliser un bilan de l'action subventionnée et le transmettre au plus tard le 30 juin de l'année n + 1 (30 juin 2027 pour une action prenant fin au 31/12/2026).

MM. Christian MAGNIN-FEYSOT (1), Benoît VUILLEMIN (1) et Nathan SOURISSEAU (2), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Bureau :

- attribue les subventions suivantes :
- 5 000 € à AAAAAA
- 11 750 € à ARIQ BTP BFC
- 6 000 € et 2 000 € à ASEP Besançon
- 1 000 € à Ass Dép. Doubs Sauvegarde Enfant à Adulte - ADDSEA
- 10 000 € à Ass Fondation Etudiante Pour La Ville - AFEV
- 1 000 € à Association A demain j'espère
- 2 000 € à Association Croqu'livre
- 2 000 € à Association d'aide aux détenus - AAD
- 1 400 €, 1 200 € et 1 000 € à Association de Palente
- 1 000 € à Association des Autistes de Besançon
- 1 000 € à Association Des Grands Bousbots
- 3 000 € à Association du Conseil Citoyen de Besançon Planoise - ACCBP
- 500 € à Association Jeunesses Handballeurs de Planoise
- 12 084 € et 16 000 € à Association Julienne Javel
- 12 800 € et 6 000 € à Association Juste Ici
- 1 000 € à Association Karakal
- 3 000 €, 7 000 € et 8 000 € à Association Miroirs du Monde
- 2 000 € à Association NA
- 9 000 € à Association Patrimoine Insertion 25 - API
- 4 000 € à Association pour la Promotion de l'Information à Montrapon - APIM
- 1 000 € à Association pour le Lien l'Entraide et le Droit à la Différence - ALEDD
- 750 € à Association Sportive Besançon Esperance Football - ASBEF
- 1 250 € à Association Sportive Besançon Patinage - ASBP
- 500 € à Association Sportive des PTT - ASPTT
- 2 000 € à Association Sportive les Orchamps Palente - ASOP
- 10 128 € à Association TRI
- 5 766 € à AVILI 25
- 1 500 € à Besançon Académie Futsal
- 650 € à Besançon Club Planoise Lutte
- 1 000 € à Besançon Football (BF)
- 700 € à Besançon Racing Club Escrime
- 17 976 € et 10 000 € à Besançon Tous Travaux - BTT
- 500 € à Besançon Université Club Escrime - BUC
- 42 144 €, 4 000 €, 35 054 €, 22 700 €, 3 000 €, 3 000 €, 1 500 € et 4 000 € à BGE Franche – Comté
- 9 102 € et 5 000 € à Blanchisserie du Refuge - Association Jean Eudes
- 9 729 € à Blanchisserie Textiles Services - BTS
- 2 000 € à Bouge+
- 4 500 € au Carrefour d'Animation et d'Expression Musicales - CAEM

- 2 000 € et 7 000 € au Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles - CIDFF
- 9 212 € au Centre Omnisports Pierre Croppet
- 1 500 €, 3 000 € et 4 000 € au Centre Régional d'Information Jeunesse - CRIJ
- 1 000 € à Challenger
- 14 519 € aux Chantiers Départementaux pour l'Emploi d'Insertion - CDEI
- 2 500 € à Cie variation 47
- 1 000 € au Club d'Echecs de Besançon "Tour, Prends Garde !"
- 1 000 €, 1 000 €, 750 € et 500 € au Club Pugilistique Bisontin - CPB
- 10 500 €, 2 000 €, 2 500 € et 13 166 € au Club Sauvegarde Karaté
- 1 000 € à Coccinelle
- 16 890 €, 7 500 €, 1 000 €, 1 000 €, 7 000 €, 2 000 €, 5 500 €, 5 000 € et 2 000 € au Comité de Quartier de Rosemont Saint Ferjeux - CQRSF
- 1 500 €, 700 € et 500 € Comité départemental UFOLEP 25
- 1 000 € à Commune de Novillars
- 1 500 € à Côté Cour
- 1 500 € à Culture action
- 750 € à Doubs Sud Athlétisme
- 2 500 € aux Eclaireuses et Eclaireurs Laïques de Franche Comté - EELFC
- 16 100 € à Ecole de Production de Besançon
- 3 300 € à Fabrique Numérique Besançon
- 7 000 € à Franc Comtoise Financement Solidaire
- 1 500 € à Grain d'Pixel
- 2 000 € et 2 000 € au Groupe PSL
- 500 € à Hand'Ensemble Besançon (HEB)
- 1 500 € à Improvisation'ailes
- 2 444 € à INDIBAT
- 20 966 €, 6 000 € et 2 000 € à INTERMED
- 1 000 € à Ippon Karaté Shotokan
- 7 500 € à L 'Arc en Ciel des Orchamps Palente
- 3 000 € à La Compagnie du Colibri
- 4 000 €, 2 500 €, 12 500 €, 7 000 € et 3 000 € à La Roue De Secours - RDS
- 750 € sur Le Canevas des Mots
- 750 € sur Le Local Boxe Club
- 2 000 € sur Le Petit Kollektif
- 1 000 € sur Le Petit Monde
- 1 000 € sur Le Volant Bisontin
- 1 500 € à L'Echiquier Bisontin
- 5 000 € à Leo Lagrange
- 1 000 €, 6 000 €, et 1 500 € aux CEMEA
- 1 500 € sur Les Cœurs Audacieux
- 1 000 € et 500 € sur Les Francas Du Doubs
- 3 000 € sur Les Manivelles
- 1 500 € 3 000 €, 2 000 €, 500 €, 50 000 € à la Ligue de l'enseignement - Fédération Départementale du Doubs
- 1 230 € à LIMPIO
- 18 000 €, 3 000 €, 3 000 €, 1 000 €, 1 000 €, 2 500 € et 1 500 € à la MJC / Centre Social Palente Orcham
- 3 000 € et 29 116 € à la Mission Locale Bassin Emploi Besançon

- 1 500 €, 1 500 €, 2 000 €, 1 500 €, 1 000 €, 1 000 €, 3 000 € et 2 000 € à la MJC Clairs Soleils
- 3 500 € à MOVO
- 13 900 € à P.A.R.I.
- 1 250 € à Passe-muraille
- 5 000 € et 1 000 € à Planoise Karaté Academy Besançon - PKA
- 500 € et 1 000 € à Planoise Valley
- 500 € à Porte-avions
- 3 500 € à Projets en Cimes
- 3 000 € à Promo Sport Besançon judo -PSB
- 2 000 € à Radio campus Besançon
- 3 000 € et 1 000 € à Radio sud Besançon
- 1 000 € et 1 500 € à RECIDEV
- 2 000 € à Reflet sur le monde
- 53 000 € à Régie des Quartiers de Besançon
- 1 000 € à Réseau d'Echanges Réciproques de Savoirs de Besançon - clairs soleils (R.E.R.S.)
- 1 500 €, 27 000 €, 12 000 €, 1 750 € et 10 000 € à Réussite Emploi
- 1 000 € à Romano Phralipe - Fraternité Rom Universelle
- 750 € à Société Sportive la Saint Claude
- 1 900 €, 1 000 €, 1 000 € et 1 000 € Solidarité Femmes
- 1 000 € à Sporting Club Planoise
- 2 500 €, 2 500 € et 1 000 € Sporting Futsal Besançon - SFB
- 1 000 € à Syndicat mixte orchestre Victor Hugo Franche-Comté - OVH
- 3 500 € Tambour Battant
- 2 000 € à Tinternet & Cie
- 1 500 € à Union Locale de la Consommation Logement et du Cadre Vie de Besançon - ULCLCV

– autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer les conventions annexées au rapport.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 21

Contre : 0

Abstention* : 0

Conseillers intéressés : 4

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

Le Secrétaire de séance,



Jean-Paul MICHAUD
Vice-Président

Pour extrait conforme,
La Présidente,



Anne VIGNOT
Maire de Besançon

Nom structure	Projet	N° projet	Nouveau ou Renouv.	Thématique	Quartier(s)	Coût du projet	Etat total demandé DRAC+BOP147 2026	Région total demandé 2026	Département total demandé 2026	Ville - GBM total demandé 2026	GBM rattaché 2023
AAAAAA	Ferme Urbaine Artistique de Planoise	361074	R	Environnement	Planoise	73 820	15 000	5 000	5 000	5 000	
ANTENNE PETITE ENFANCE APE	Cercle d'échange et d'entraide entre parents	359771	R	Education et Parentalité	Montrapon	3 915	1 000		970	970	100
	La co-éducation : un levier essentiel pour le bien-être et la réussite des élèves	359601	N	Education et Parentalité	Secteur Pesty	2 950	1 000			950	
	Soutien individuel à la parentalité 2026	359445	R	Education et Parentalité	Clairs Soleils Montrapon Orchamps-Palente Planoise	5 040	1 260		1 260	1 260	100
	Groupe parents-enfants berceuses et bercements	359231	R	Santé	Clairs Soleils	3 750	1 250			1 250	
	Ateliers parentalité scolarisation 2-3 ans	359285	R	Education et Parentalité	Orchamps-Palente Planoise Clairs Soleil	46 365	6 000		5 000	10 000	300
ARIQ BTP BFC	Cross job BTP AFEST millésime 2026	359804	R	Emploi - Accès à l'emploi des habitants des quartiers de la Politique de la Ville	Battant Clairs Soleils Hauts de Saint-Claude Montrapon Orchamps-Palente Planoise	23 500	11 750			11 750	190
ASEP BESANÇON	Création et animation d'un «Terrain d'aventure» et animations du quartier de la cité Viotte	358688	R	Cadre de vie	Cité de la Viotte	39 358	6 300	3 000		6 300	
	Besançon Danse 2026	358695	R	Culture	Hauts de saint-claude	23 770	4 000	3 000	3 000	6 000	
ASS DEP DOUBS SAUVEGARDE ENFANT A ADULTE - ADDSEA	Embellissement de la « chaufferie » et Inauguration Montrapon / Saint-Claude	359816	N	Cadre de vie	Hauts de saint-claude	16 673	1 000			2 721	
ASS FONDATION ETUDIANTE POUR LA VILLE - AFEV	Intervention d'étudiants bénévoles et de volontaires (Service Civique) dans les quartiers prioritaires	359433	R	Education et Parentalité	Battant Clairs Soleils Hauts de Saint-Claude Montrapon Orchamps-Palente Planoise	403 855	46 000		3 000	20 000	100
ASSOCIATION A DEMAIN J'ESPERE	Seul on va plus vite, ensemble on va plus loin ?	359412	R	Culture	Hauts de saint-claude	12 300	6 000			6 000	
ASSOCIATION COMPAGNIE GRAVITATION	L'homme, ce vaste jardin	359965	N	Culture	Planoise Battant	14 000	4 000			10 000	
ASSOCIATION CROQU'LVIVRE	Des livres au service d'actions de soutien à la parentalité	355815	R	Lutte contre les discriminations	Battant Clairs Soleils Hauts de Saint-Claude Montrapon Planoise	32 200	14 000		3 000	5 000	
	Pré aux histoires	355809	R	Lutte contre les discriminations	Planoise Clairs Soleils Montrapon	35 000	9 000		3 000	7 000	100
ASSOCIATION D'AIDE AUX DÉTENUS - AAD	Prévention de la récidive - Actions citoyennes et culturelles en détention	359191	R	Tranquillité et sûreté publique	Battant Clairs Soleils Hauts de Saint-Claude Montrapon Orchamps-Palente Planoise	49 850	0			9 000	200
ASSOCIATION DE DÉVELOPPEMENT DE LA NEUROPSYCHOLOGIE APPLIQUÉE - ADN	Boussole	359841	R	Jeunesse	Battant Clairs Soleils Hauts de Saint-Claude Montrapon Orchamps-Palente Planoise	34 000	14 000			0	
ASSOCIATION DE PALENTE	Animations à destination des familles, des personnes seules et de la parentalité pour rompre l'isolement social et géographique du secteur « Aubépine, Coquelicot, Muguet, Chemin de Palente »	359857	R	Participation des habitants - Citoyenneté	Orchamps-Palente	16 600	1 000			1 000	
	La Parenthèse, un journal de quartier au service des associations et des habitants	359852	R	Participation des habitants - Citoyenneté	Orchamps-Palente	16 193	1 400			1 500	100

Nom structure	Projet	N° projet	Nouveau ou Renouv.	Thématique	Quartier(s)	Coût du projet	Etat total demandé DRAC+BOP147 2026	Région total demandé 2026	Département total demandé 2026	Ville - GBM total demandé 2026	GBM rattaché 2023
ASSOCIATION DE PALENTE	Un jardin partagé éducatif, citoyen et convivial pour la mise en valeur du quartier de Palente et des Orchamps.	359854	R	Environnement	Orchamps-Palente	120 389	1 500	2 500		2 000	10 000
ASSOCIATION DES AUTISTES DE BESANÇON	Acteurs et citoyens	361332	R	Participation des habitants - Citoyenneté	Planoise	6 000	1 000			1 000	10 000
ASSOCIATION DES GRANDS BOUSBOTS	Carnaval Battant 2026	358928	R	Jeunesse	Battant	11 338	1 000			1 000	10 000
ASSOCIATION DU CONSEIL CITOYEN DE BESANCON PLANOISE - ACCBP	Ensemble, faisons vivre notre quartier de Planoise	363434	R	Participation des habitants - Citoyenneté	Planoise	14 900	4 000	3 000		4 000	10 000
ASSOCIATION JEUNESSES HANDBALLEURS DE PLANOISE	Développe le handball sur planoise	358971	N	Sport	Planoise	9 980	3 000		1 980	3 000	10 000
ASSOCIATION JULIENNE JAVEL	Jardins de Cocagne	359704	R	Emploi - Soutien aux SIAE	Battant Clairs Soleils Hauts de Saint-Claude Montrapon Orchamps-Palente Planoise	1 622 806	0			15 000	12 000
	Ateliers de quartier à Besançon, Auto Réhabilitation Accompagnée	359710	R	Cadre de vie	Planoise Orchamps-Palente	150 080	12 500	24 000		16 000	17 000
ASSOCIATION JUSTE ICI	Les Ateliers Juste Ici Clairs-Soleils	359825	R	Culture	Clairs Soleils	40 250	7 000	8 000		10 000	6 000
	Les Ateliers Juste Ici Planoise	359823	R	Culture	Planoise	102 300	14 000	15 000	3 000	37 800	10 000
ASSOCIATION KARAKAL	Cool-Métrage est un cour de cinéma porté par l'association KARAKAL se déroule à la Maison de Quartier Montrapon Fontaine-Écu de Besançon	360056	N	Culture	Montrapon	8 586	1 800			3 210	10 000
ASSOCIATION MIROIRS DU MONDE	Construire son devenir - 2026	359980	R	Emploi - Accès à l'emploi des habitants des quartiers de la Politique de la Ville	Battant Clairs Soleils Hauts de Saint-Claude Orchamps-Palente Planoise	32 630	0		2 000	8 000	10 000
	Unique Café - cantine solidaire et social à Planoise et son Reflets sur le Monde	359949	R	Participation des habitants - Citoyenneté	Planoise	81 070	10 000			10 000	10 000
	Village du Monde 2026 - L'éco diversité du monde et ses mémoires vivantes	359941	R	Participation des habitants - Citoyenneté	Planoise	51 972	5 000	3 500		3 500	3 000
ASSOCIATION NA	Aux Arbres !	359656	R	Culture	Montrapon	16 200	4 200	5 000		4 200	10 000
ASSOCIATION PATRIMOINE INSERTION 25 - API	Mise en œuvre de chantiers d'insertion dans le bassin d'emploi de Besançon	359628	R	Emploi - Soutien aux SIAE	Battant Clairs Soleils Montrapon Orchamps-Palente Planoise	1 264 077	0			9 000	9 000
ASSOCIATION POUR LA PROMOTION DE L'INFORMATION À MONTRAPON - APIM	Journal Boulevard Nord et fonctionnement	359784	R	Participation des habitants - Citoyenneté	Montrapon	28 205	2 000			4 000	2 000
ASSOCIATION POUR LE LIEN L'ENTRAIDE ET LE DROIT À LA DIFFÉRENCE - ALEDD	Vivre ensemble	358635	R	Lutte contre les discriminations	Orchamps-Palente	4 950	2 000			2 000	10 000
ASSOCIATION R.B. ENTERTAINMENT	Atelier d'écriture de scénario	358999	R	Culture	Planoise Battant	6 000	2 000		1 000	3 000	10 000
ASSOCIATION SPORTIVE BESANCON ESPERANCE FOOTBALL - ASBEF	Les jeunes ambassadeurs de la citoyenneté	358532	N	Sport	Planoise	7 800	1 000			2 000	10 000
ASSOCIATION SPORTIVE BESANCON PATINAGE - ASBP	Glisse pour tous	359521	R	Sport	Planoise	9 500	2 500			2 500	10 000

Nom structure	Projet	N° projet	Nouveau ou Renouv.	Thématique	Quartier(s)	Coût du projet	Etat total demandé DRAC+BOP147 2026	Région total demandé 2026	Département total demandé 2026	Ville - GBM total demandé 2026	GBM rattaché 2023
ASSOCIATION SPORTIVE DES PTT - ASPTT	Intégration par le sport, développement et épanouissement social des enfants et du public jeune	359778	R	Sport	Montrapon	18 500	2 000		2 000	3 000	5 000
	Féminiser le sport pour mieux intégrer : une action pour l'égalité et la diversité	359781	R	Lutte contre les discriminations	Montrapon	14 450	1 500		1 500	3 000	5 000
ASSOCIATION SPORTIVE LES ORCHAMPS PALENTE - ASOP	Ecole de football	358679	R	Sport	Orchamps-Palente	54 600	2 000		2 000	5 500	20 000
ASSOCIATION TRI	Favoriser le retour à l'emploi des personnes en grandes difficultés résidants sur les QPV, à travers la mise en oeuvre d'un ACI et d'EI	355192	R	Emploi - Soutien aux SIAE	Clairs Soleils Montrapon Orchamps-Palente Planoise	4 529 512	0			15 000	110 000
AVILI 25	Insertion par l'activité économique	358109	R	Emploi - Soutien aux SIAE	Battant Clairs Soleils Hauts de Saint-Claude Montrapon Orchamps-Palente Planoise	890 000	0	10 000		10 000	40 000
BESANCON ACADEMIE FUTSAL	"Futsal Académie", "Passerelle Académie Futsal", "Collège Académie Futsal" et "Lycée Académie Futsal"	364827	R	Sport	Planoise Clairs Soleils Hauts de Saint-Claude	14 700	4 350			4 350	20 000
BESANCON BOXE ANGLAISE	Boxe quartier	359258	R	Sport	Orchamps-Palente	10 500	2 000			2 000	
BESANCON CLUB PLANOISE LUTTE	Lumières sur nos lutteurs	359678	R	Sport	Planoise	5 600	1 600			2 300	
BESANCON FOOTBALL (BF)	Actions éducatives et sportives pour les habitants des quartiers des Hauts de St Claude	359606	R	Sport	Hauts de saint-claude	17 000	2 000	2 000	2 000	4 000	
BESANCON RACING CLUB ESCRIME	"Tous en garde, escrime pour Tous"	359872	R	Sport	Montrapon	8 660	1 860			3 720	
BESANCON TOUS TRAVAUX - BTT	Accès à l'emploi - Insertion - Accès à la formation	359928	R	Emploi - Soutien aux SIAE	Orchamps-Palente Planoise Clairs Soleils	3 895 201	0			20 500	200 000
	Sécuriser les parcours des demandeurs d'emploi en amont de l'entrée en SIAE	359951	R	Emploi - Accès à l'emploi des habitants des quartiers de la Politique de la Ville	Battant Clairs Soleils Hauts de Saint-Claude Orchamps-Palente Planoise	15 000	0		2 500	10 000	
BESANCON UNIVERSITÉ CLUB ESCRIME - BUC	Escrime Montrapon	359955	R	Sport	Montrapon	3 940	0			2 000	5 000
BGE FRANCHE - COMTE	Accélérateur création individuelle	359510	R	Emploi - Agir pour le développement économique des quartiers de la politique de la Ville de Besançon	Battant Clairs Soleils Hauts de Saint-Claude Montrapon Orchamps-Palente Planoise	93 750	3 000			3 000	
	Accélérateur émergence x 2	359509	R	Emploi - Agir pour le développement économique des quartiers de la politique de la Ville de Besançon	Battant Clairs Soleils Hauts de Saint-Claude Montrapon Orchamps-Palente Planoise	162 000	6 000	9 000		6 000	
	Accompagnement Renforcé - Quartiers 2030	359574	N	Emploi - Agir pour le développement économique des quartiers de la politique de la Ville de Besançon	Battant Clairs Soleils Hauts de Saint-Claude Montrapon Orchamps-Palente Planoise	22 022	3 000			3 000	

Nom structure	Projet	N° projet	Nouveau ou Renouv.	Thématique	Quartier(s)	Coût du projet	Etat total demandé DRAC+BOP147 2026	Région total demandé 2026	Département total demandé 2026	Ville - GBM total demandé 2026	GBM rapport 2023
BGE FRANCHE - COMTE	Animation du centre d'Affaires des Fabriques	359431	R	Emploi - Agir pour le développement économique des quartiers de la politique de la Ville de Besançon	Battant Clairs Soleils Hauts de Saint-Claude Orchamps-Palente Planoise	96 450	10 000			25 000	10
	Boutiques Ephémères - Tremplin Entrepreneurs QPV Besançon	359972	N	Emploi - Agir pour le développement économique des quartiers de la politique de la Ville de Besançon	Battant Clairs Soleils Hauts de Saint-Claude Montrapon Orchamps-Palente Planoise	9 471	4 000			4 000	
	CitésLab Besançon 1	359375	R	Emploi - Agir pour le développement économique des quartiers de la politique de la Ville de Besançon	Battant Clairs Soleils Hauts de Saint-Claude Montrapon Orchamps-Palente Planoise	94 802	25 493			42 144	90
	CitésLab Grand Besançon porté par BGE Franche-Comté	359378	R	Emploi - Agir pour le développement économique des quartiers de la politique de la Ville de Besançon	Battant Clairs Soleils Hauts de Saint-Claude Montrapon Orchamps-Palente	79 600	21 146			35 054	
	Talents des cités 2026 - Edition Locale - Organisation BFC	359376	R	Emploi - Agir pour le développement économique des quartiers de la politique de la Ville de Besançon	Battant Clairs Soleils Hauts de Saint-Claude Orchamps-Palente Planoise	15 500	2 000	4 000		5 000	3
BLANCHISSERIE DU REFUGE - ASSOCIATION JEAN EUDES	Chantier d'insertion "Blanchisserie du Refuge"	356236	R	Emploi - Soutien aux SIAE	Battant Clairs Soleils Hauts de Saint-Claude Montrapon Orchamps-Palente Planoise	2 113 228	0			10 000	
	Soutien psychologique à l'insertion professionnelle en mutualisant l'offre de service décrit dans le cadre de la cité de l'emploi	356287	R	Emploi - Accès à l'emploi des habitants des quartiers de la Politique de la Ville	Battant Montrapon Orchamps-Palente Planoise	41 500	0			5 000	
BLANCHISSERIE TEXTILES SERVICES - BTS	Insertion par l'activité économique de personnes en difficultés sur le bassin de Besançon	352251	R	Emploi - Soutien aux SIAE	Battant Clairs Soleils Hauts de Saint-Claude Montrapon Orchamps-Palente Planoise	58 765	0	17 000		11 000	11
BOUGE+	Licences sportives USEP cité éducative	359143	R	Education et Parentalité	Planoise	39 540	39 540			0	
	Propositions d'activités culturelles "tout de suite après l'école"	360130	N	Culture	Planoise	7 420	0		2 220	4 000	

Nom structure	Projet	N° projet	Nouveau ou Renouv.	Thématique	Quartier(s)	Coût du projet	Etat total demandé DRAC+BOP147 2026	Région total demandé 2026	Département total demandé 2026	Ville - GBM total demandé 2026	GBM rattaché 2023
CAISSE ECOLES DE LA VILLE DE BESANCON	Mise à disposition des ressources interprétariat dans le cadre de la cité éducative	352463	R	Education et Parentalité	Battant Clairs Soleils Hauts de Saint-Claude Montrapon Orchamps-Palente Planoise	20 000	15 000			0	
	Renforcement du PRE dans le cadre de la cité éducative	352464	R	Education et Parentalité	Battant Clairs Soleils Hauts de Saint-Claude Montrapon Orchamps-Palente Planoise	102 800	80 000			0	
	Programme de Réussite Educative	352462	R	Education et Parentalité	Battant Clairs Soleils Hauts de Saint-Claude Montrapon Orchamps-Palente Planoise	382 000	230 000			50 000	
CARREFOUR D'ANIMATION ET D'EXPRESSION MUSICALES - CAEM	Écouter, observer, ressentir, s'exprimer, comprendre, apprendre à travers la culture brésilienne	358662	R	Culture	Planoise	2 500	2 500			0	
	IDENCITE 2026	358925	R	Culture	Planoise	45 000	8 000		1 000	11 000	4
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE BESANÇON - CCAS	Actions du CLSM sur les quartiers prioritaires de la ville	359769	N	Santé	Battant Clairs Soleils Montrapon Orchamps-Palente Planoise	177 896	5 000	5 000		3 500	
	CLSM formation premier secours en santé mentale	359767	N	Santé	Battant Clairs Soleils Montrapon Planoise	3 200	1 600			1 600	
	Accompagnement psychologique transitoire habitants QPV	357884	R	Santé	Battant Clairs Soleils Montrapon Orchamps-Palente Planoise	22 072	10 000			0	
CENTRE D'INFORMATION SUR LES DROITS DES FEMMES ET DES FAMILLES - CIDFF	Classe ambassadrice de l'égalité cadre cité éducative	359394	R	Education et Parentalité	Battant Hauts de Saint-Claude Planoise	6 500	2 000			4 500	
	Accès au droit - Permanences juridiques - QPV Besançon	359418	R	Accès aux droits	Battant Clairs Soleils Hauts de Saint-Claude Montrapon Orchamps-Palente Planoise	88 141	12 000			19 000	2
	Egalite filles garçons Besançon quartiers politique de la ville	359464	R	Education et Parentalité	Battant Clairs Soleils Hauts de Saint-Claude Montrapon Orchamps-Palente Planoise	5 100	3 500			1 600	
	Prévention en milieu scolaire de la prostitution des mineur-es	359430	R	Education et Parentalité	Planoise Battant Montrapon	5 000	0			3 000	
	Contre le harcèlement de rue à Besançon – Demandez Angela	359426	R	Cadre de vie	Battant Clairs Soleils Hauts de Saint-Claude Montrapon Orchamps-Palente Planoise	1 500	0			1 500	
	Lutter contre les violences et promouvoir l'égalité toute l'année	359460	R	Participation des habitants - Citoyenneté	Battant Clairs Soleils Hauts de Saint-Claude Montrapon Orchamps-Palente Planoise	3 000	0			1 000	8

Nom structure	Projet	N° projet	Nouveau ou Renouv.	Thématique	Quartier(s)	Coût du projet	Etat total demandé DRAC+BOP147 2026	Région total demandé 2026	Département total demandé 2026	Ville - GBM total demandé 2026	GBM rattaché 2023
CENTRE HOSPITALIER DE NOVILLARS	Paroles en Tête	359572	R	Santé	Battant Clairs Soleils Hauts de Saint-Claude Montrapon Orchamps-Palente Planoise	124 950	5 000			20 000	
CENTRE OMNISPORTS PIERRE CROPPET	Atelier Chantier d'Insertion "le Pied à l'Etrier"	358666	R	Emploi - Soutien aux SIAE	Battant Clairs Soleils Hauts de Saint-Claude Montrapon Orchamps-Palente Planoise	256 000	0	10 000		10 000	9 000
CENTRE REGIONAL D'INFORMATION JEUNESSE - CRIJ	Un job à la clé	359169	R	Emploi - Accès à l'emploi des habitants des quartiers de la Politique de la Ville	Battant Clairs Soleils Hauts de Saint-Claude Orchamps-Palente Planoise	6 980	1 500	500		4 500	3 000
	Un stage sur mesure	359172	R	Emploi - Accès à l'emploi des habitants des quartiers de la Politique de la Ville	Orchamps-Palente Planoise Montrapon	23 160	6 000		2 000	9 500	3 000
	Info Jeunes Planoise	359157	R	Jeunesse	Planoise	39 225	4 000	2 000	1 500	7 500	1 500
CHALLENGER	Animation sportives pendant les vacances scolaires auprès du public ados sur les quartiers de Clairs Soleils et Palente-Orchamps	359977	N	Sport	Clairs Soleils Orchamps-Palente	6 983	1 000			2 000	
CHANTIERS DÉPARTEMENTAUX POUR L'EMPLOI D'INSERTION - CDEI	Accompagnement avec mise en situation de travail de personnes des quartiers prioritaires de la Ville	358663	R	Emploi - Soutien aux SIAE	Battant Montrapon Orchamps-Palente Planoise	1 657 763	0			30 000	19 000
CIE VARIATION 47	Ecole des arts de la scène	358591	R	Culture	Planoise	61 400	3 000		3 000	6 000	
CLUB D'ECHECS DE BESANCON "TOUR, PRENDS GARDE!"	Promotion de la pratique du jeu d'échecs dans le QPV Battant	359963	R	Education et Parentalité	Battant	2 575	1 000			1 500	2 000
CLUB PUGILISTIQUE BISON TIN - CPB	Actions d'éducation à la santé : prévention des addictions	359831	R	Sport	Planoise	4 575	0			1 000	
	Actions éducatives : éducation à la citoyenneté égalité garçon filles	359833	R	Sport	Planoise	31 123	2 000			3 000	
	Démocratisation de la pratique sportive	359837	R	Sport	Planoise	18 528	1 500			1 750	
	Favoriser la découverte et la pratique d'activités sportives sur Montrapon	359893	R	Sport	Montrapon	4 797	800			1 000	
CLUB SAUVEGARDE KARATE	S'aligner pour réussir : Les arts martiaux au service de la prévention et de la tranquillité publique	359975	N	Tranquillité et sûreté publique	Planoise	50 300	10 000	5 000	10 000	10 000	
	L'arbre à palabre	359242	R	Participation des habitants - Citoyenneté	Planoise	40 000	25 000	3 000	2 000	10 000	
	Sport à l'emploi	359250	R	Emploi - Accès à l'emploi des habitants des quartiers de la Politique de la Ville	Battant Clairs Soleils Hauts de Saint-Claude Montrapon Orchamps-Palente Planoise	41 000	20 000			20 000	

Nom structure	Projet	N° projet	Nouveau ou Renouv.	Thématique	Quartier(s)	Coût du projet	Etat total demandé DRAC+BOP147 2026	Région total demandé 2026	Département total demandé 2026	Ville - GBM total demandé 2026	GBM rapped 2023
CLUB SAUVEGARDE KARATE	Caravane des pieds d'immeubles : des activités ludiques et sportives pour renforcer la tranquillité publique dans les quartiers prioritaires de Besançon	359234	R	Sport	Planoise	163 000	50 000	10 000	20 000	40 000	100 000
	Les femmes d'abord	359244	R	Sport	Planoise	61 000	5 000	5 000	5 000	10 000	100 000
	Combat de dignité	359248	R	Solidarité – Egalité des chances	Planoise	59 000	5 000	4 500	4 500	8 000	200 000
COCCINELLE	Projet PARTAGE (PAREnTalité AccompaGnement Entraide)	359953	R	Education et Parentalité	Battant	11 343	1 000	1 000	1 500	1 000	100 000
COLLEGE DIDEROT	Internat éducatif au sein de la cité éducative du quartier de Planoise Besançon	365702	R	Education et Parentalité	Planoise	70 000	70 000			0	100 000
	Demande de subvention de l'opération "Café des parents"	365703	R	Education et Parentalité	Planoise	1 500	1 500			0	100 000
	Ouvrir l'école aux parents pour la réussite des enfants	365709	R	Education et Parentalité	Planoise	13 000	1 000			0	100 000
	Opération petits-déjeuners en REP+	365724	R	Education et Parentalité	Planoise	9 000	9 000			0	100 000
	Aide aux transports pour les QPV de Battant, Saint-Claude, Palente, Orchamps, Montrapon et Clairs-Soleils	365728	R	Education et Parentalité	Battant Clairs Soleils Hauts de Saint-Claude Montrapon Orchamps-Palente	17 800	17 800			0	100 000
	Fonds de la Cité éducative	365729	R	Education et Parentalité	Planoise	45 000	15 000			0	100 000
	Aide aux QPV de Battant, Saint-Claude, Palente, Orchamps, Montrapon et Clairs- Soleils	365733	R	Education et Parentalité	Battant Clairs Soleils Hauts de Saint-Claude Montrapon Orchamps-Palente	30 000	15 000			0	100 000
	Aide aux transports pour le QPV de Planoise	365736	R	Education et Parentalité	Planoise	17 800	17 800			0	100 000
	Cordées de la réussite	365737	R	Education et Parentalité	Planoise	9 000	9 000			0	100 000
COMITE DE QUARTIER DE ROSEMONT SAINT FERJEUX - CQRSF	Animation Groupe Solidarité Emploi (GSE)	360035	R	Emploi - Ateliers de mobilisation vers l'emploi et permanences emploi	Battant Clairs Soleils Montrapon Orchamps-Palente	5 349	3 000			1 000	100 000
	Accès aux droits	360031	R	Solidarité – Egalité des chances	St-Ferjeux	6 677	1 000		1 000	0	100 000
	Atelier chantier d'insertion	360119	R	Emploi - Soutien aux SIAE	Battant Clairs Soleils Montrapon Orchamps-Palente	427 978	0			5 000	500 000
	Atelier de mobilisation vers l'emploi	360040	R	Emploi - Ateliers de mobilisation vers l'emploi et permanences emploi	Clairs Soleils Montrapon Orchamps-Palente	14 956	2 000			7 000	500 000
	Coordination des permanences emploi	359962	R	Emploi - Ateliers de mobilisation vers l'emploi et permanences emploi	Clairs Soleils Montrapon Orchamps-Palente Planoise	43 390	18 000	7 000		16 890	160 000

Nom structure	Projet	N° projet	Nouveau ou Renouv.	Thématique	Quartier(s)	Coût du projet	Etat total demandé DRAC+BOP147 2026	Région total demandé 2026	Département total demandé 2026	Ville - GBM total demandé 2026	GBM rapped 2023
COMITE DE QUARTIER DE ROSEMONT SAINT FERJEUX - CQRSF	Accompagnement de publics sortant de parcours d'insertion	360041	R	Emploi - Accès à l'emploi des habitants des quartiers de la Politique de la Ville	Battant Clairs Soleils Montrapon Orchamps-Palente	7 152	2 000		2 000	2 000	3
	Accompagnement vers l'acquisition des savoirs de base	359964	R	Emploi - Accès à l'emploi des habitants des quartiers de la Politique de la Ville	Battant Clairs Soleils Montrapon Planoise	179 472	8 000	7 000		7 500	7
	Atelier de lutte contre l'illectronisme	360043	R	Emploi - Accès à l'emploi des habitants des quartiers de la Politique de la Ville	Planoise Clairs Soleils Montrapon	15 580	2 000			5 500	2
	Atelier linguistique mobilité	360182	N	Emploi - Accès à l'emploi des habitants des quartiers de la Politique de la Ville	Battant Clairs Soleils Montrapon Orchamps-Palente Planoise	7 683	2 000			2 000	
	Animation de territoires fragiles	359982	N	Cadre de vie	St-Ferjeux	7 153	1 500	2 000		1 500	
	Actions prévention santé	359986	N	Santé	St-Ferjeux	24 504	1 500	1 500	1 500	1 500	
COMITÉ DÉPARTEMENTAL UFOLEP 25	UFOSTREET Besançon - Quartiers d'été	359699	R	Sport	Battant Clairs Soleils Hauts de Saint-Claude Montrapon Orchamps-Palente	2 600	700			700	3
	Ecole multisports UFOLEP Montrapon	359641	R	Sport	Montrapon	5 940	1 500			3 000	
	Ufobaby	359739	R	Sport	Battant Clairs Soleils Hauts de Saint-Claude Montrapon Orchamps-Palente Planoise	4 000	0			1 000	
COMMUNE DE BESANÇON	Parcours culturels élémentaires 2025-26	361198	R	Culture	Battant Clairs Soleils Hauts de Saint-Claude Montrapon Orchamps-Palente Planoise	165 500	35 000			10 000	10
	Parcours culturels Maternelles 2026-27	361203	R	Culture	Battant Hauts de Saint-Claude Planoise	29 000	15 000			2 000	2
	Vital'été 2026	359267	R	Sport	Battant Clairs Soleils Hauts de Saint-Claude Montrapon Orchamps-Palente Planoise	250 000	25 000			10 000	
	Ateliers sociolinguistiques	361669	R	Accès aux droits	Planoise Battant Montrapon	81 100	5 000			1 000	4
	Accompagnement à la Scolarité 2026 - CLAS MQ Battant	361286	R	Education et Parentalité	Battant	70 850	2 500		1 000	0	
	CLAS Montrapon	359903	R	Education et Parentalité	Montrapon	82 600	3 500		1 000	0	
	Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité - Planoise	361663	R	Education et Parentalité	Planoise	88 100	2 500		1 000	0	
	Espace jeunesse Montrapon	360194	R	Education et Parentalité	Montrapon	116 200	2 000		2 000	0	

Nom structure	Projet	N° projet	Nouveau ou Renouv.	Thématique	Quartier(s)	Coût du projet	Etat total demandé DRAC+BOP147 2026	Région total demandé 2026	Département total demandé 2026	Ville - GBM total demandé 2026	GBM rapped 2023
COMMUNE DE BESANÇON	Quartier d'été - Animations familiales	359742	R	Education et Parentalité	Battant Hauts de Saint-Claude Montrapon Planoise	110 550	4 000		4 000	0	
	Séjours familles	361406	R	Education et Parentalité	Battant Montrapon Orchamps-Palente Planoise	41 140	8 800			0	
	Sorties familiales	361399	R	Education et Parentalité	Battant Montrapon Orchamps-Palente Planoise	50 215	1 650		1 100	0	
	Espace Jeunesse de Planoise	361736	R	Jeunesse	Planoise	174 800	2 000		2 000	0	
	Raid Jeunes 2026	361678	R	Jeunesse	Planoise	17 900	5 000			0	
	Groupe Solidarité Emploi Montrapon Fontaine-Ecu	360320	R	Emploi - Ateliers de mobilisation vers l'emploi et permanences emploi	Montrapon	18 120	1 000			0	
	Atelier santé Ville	359277	R	Santé	Battant Clairs Soleils Hauts de Saint-Claude Montrapon Orchamps-Palente Planoise	130 535	16 650			0	
	Aide aux démarches administratives (ADA) - Accès aux droits	360197	R	Solidarité – Egalité des chances	Montrapon	22 610	3 000			0	
COMMUNE DE BESANÇON - MUSEE D'ARTS ET DU TEMPS	Projet "C'est mon patrimoine" - PERMIS DE REVER	360059	N	Culture	Montrapon	10 000	2 200		700	0	
COMMUNE DE NOVILLARS	Caravane d'animation à Novillars	359326	R	Participation des habitants - Citoyenneté	Cité Curie-Pasteur - Novillars	6 579	1 000	2 000		1 000	
COTE COUR	Zola...pas comme Emile !	359882	R	Culture	Clairs Soleils	8 000	1 500		1 000	3 500	
CSAPA SOLEA	Intervention précoce et actions de prévention	359661	R	Santé	Planoise Montrapon	133 976	0			11 000	
	Réduction des risques en milieu étudiant et pratiques festives	359598	R	Santé	Battant	7 140	0			7 140	
CULTURE ACTION	Ateliers de pratique artistique	359452	R	Culture	Battant	7 170	2 290		2 290	2 290	
DOUBS SUD ATHLETISME	Bes'athlé Tour 2026	360104	R	Sport	Planoise Montrapon Hauts de Saint-Claude	12 925	1 500		250	2 000	5 000
ECLAIREUSES ET ECLAIREURS LAIQUES DE FRANCHE COMTE - EELFC	Du quartier à la forêt	359900	R	Education et Parentalité	Planoise	157 400	2 500	3 000	1 500	3 000	
ECOLE DE PRODUCTION DE BESANCON	Formation de jeunes décrocheurs	359472	R	Emploi - Accès à l'emploi des habitants des quartiers de la Politique de la Ville	Battant Clairs Soleils Hauts de Saint-Claude Montrapon Orchamps-Palente Planoise	970 025	20 000	180 000		20 000	15 000
FABRIQUE NUMERIQUE BESANCON	Besançon Horizons Numériques : Attractivité des métiers du numérique	359976	R	Education et Parentalité	Planoise	20 300	3 300	3 300	3 300	3 300	
FRACTALES THÉÂTRE	Printemps des poètes	359945	N	Culture	Planoise	14 750	2 500	5 500	700	2 300	
FRANC COMTOISE FINANCEMENT SOLIDAIRE	Lutter contre l'exclusion bancaire et le surendettement des habitants des quartiers prioritaires	359227	R	Emploi - Accès à l'emploi des habitants des quartiers de la Politique de la Ville	Battant Clairs Soleils Montrapon Planoise	25 715	1 000	7 000	2 500	8 330	8 000

Nom structure	Projet	N° projet	Nouveau ou Renouv.	Thématique	Quartier(s)	Coût du projet	Etat total demandé DRAC+BOP147 2026	Région total demandé 2026	Département total demandé 2026	Ville - GBM total demandé 2026	GBM rattaché 2023
FRANCE VICTIMES 25 BESANCON	Actions en direction des populations victimes d'actes de délinquance	359608	R	Tranquillité et sûreté publique	Battant Clairs Soleils Montrapon Orchamps-Palente Planoise	94 909	0			54 000	
GRAIN D'PIXEL, ASSOCIATION POUR LA PHOTOGRAPHIE	Comment J'habite : dedans - dehors	361658	N	Culture	Montrapon	8 370	3 200			3 200	
GRAND BESANCON METROPOLE	Pilotage et ingénierie du Contrat de Ville et du NPRU	365461	R	Ingénierie	Battant Clairs Soleils Hauts de Saint-Claude Montrapon Orchamps-Palente Planoise	547 388	35 000			0	
GROUPE PSL	Intègr'Actifs : Animation - Sport & Loisirs	359604	N	Emploi - Accès à l'emploi des habitants des quartiers de la Politique de la Ville	Battant Clairs Soleils Montrapon Orchamps-Palente Planoise	18 875	2 500	2 500	2 500	2 500	
	ALSH - Espace Sportif de Planoise	360024	R	Sport	Planoise	161 860	1 500		6 250	1 000	
	Espace Sportif de Planoise	360018	R	Sport	Planoise	91 195	7 000			6 000	21 000
	Développement de la mobilité à vélo	360001	R	Environnement	Planoise Montrapon	20 950	2 000	2 000		3 000	
HAND'ENSEMBLE BESANCON (HEB)	Sensibilisation au handicap par la découverte du hand fauteuil aux personnes d'un QPV de Besançon	359901	R	Sport	Montrapon	4 500	1 500			2 000	
IMPROVISATION'AILES	Pratique de l'improvisation théâtrale dans le quartier de Planoise	359936	R	Culture	Planoise	5 582	2 000			2 220	
INDIBAT TRAVAIL TEMPORAIRE	Action femmes dans le BTP	359759	N	Emploi - Accès à l'emploi des habitants des quartiers de la Politique de la Ville	Battant Clairs Soleils Hauts de Saint-Claude Orchamps-Palente Planoise	5 444	3 000			2 444	
INTERMED	Accompagnement vers et dans l'emploi	359215	R	Emploi - Soutien aux SIAE	Battant Clairs Soleils Hauts de Saint-Claude Montrapon Orchamps-Palente Planoise	1 983 880	0	13 000		22 000	21 000
	Accompagnement vers l'emploi Femmes de la cité bisontine	359219	R	Emploi - Accès à l'emploi des habitants des quartiers de la Politique de la Ville	Hauts de Saint-Claude Montrapon	7 360	1 360			6 000	
	Place aux Choix solidaires et durables	359222	R	Environnement	Clairs Soleils	4 047	1 000	1 047		2 000	
IPPON KARATE SHOTOKAN	Sport et cohésion sociale	359942	R	Sport	Orchamps-Palente	36 580	2 500		1 000	2 000	
L 'ARC EN CIEL DES ORCHAMPS PALENTE	Mieux vivre ensemble dans le quartier Orchamps Palente	361368	R	Participation des habitants - Citoyenneté	Orchamps-Palente	50 170	1 000			7 500	7 500
LA COMPAGNIE DU COLIBRI	Spectacle "Lorsque les poules avaient des dents" / Prévention Bucco-dentaire	359907	R	Santé	Battant Clairs Soleils Orchamps-Palente Planoise	14 200	9 940			4 260	3 000
LA FRANCAISE DE BESANCON	Permettre l'éducation à la pratique sportive et l'accès au sport pour tous dans le QPV Planoise	359990	R	Sport	Planoise	10 300	5 000			5 300	5 300

Nom structure	Projet	N° projet	Nouveau ou Renouv.	Thématique	Quartier(s)	Coût du projet	Etat total demandé DRAC+BOP147 2026	Région total demandé 2026	Département total demandé 2026	Ville - GBM total demandé 2026	GBM rapped 2023
LA ROUE DE SECOURS - RDS	Bourse au permis GBM	359567	R	Emploi - Accès à l'emploi des habitants des quartiers de la Politique de la Ville	Battant Clairs Soleils Hauts de Saint-Claude Montrapon Orchamps-Palente Planoise	8 915	2 500	2 500		2 500	2
	Ecomobilité durable et inclusive - GBM	359599	N	Emploi - Accès à l'emploi des habitants des quartiers de la Politique de la Ville	Battant Clairs Soleils Hauts de Saint-Claude Montrapon Orchamps-Palente Planoise	19 300	3 000			3 000	
	Garage solidaire GBM	359569	R	Emploi - Accès à l'emploi des habitants des quartiers de la Politique de la Ville	Battant Clairs Soleils Hauts de Saint-Claude Montrapon Orchamps-Palente Planoise	210 060	12 500	18 000		12 500	12
	Location solidaire GBM	355169	R	Emploi - Accès à l'emploi des habitants des quartiers de la Politique de la Ville	Battant Clairs Soleils Hauts de Saint-Claude Montrapon Orchamps-Palente Planoise	98 298	10 000	14 500		4 000	4
	Plateforme mobilité solidaire GBM	359570	R	Emploi - Accès à l'emploi des habitants des quartiers de la Politique de la Ville	Battant Clairs Soleils Hauts de Saint-Claude Montrapon Orchamps-Palente Planoise	148 802	8 000	7 000	6 000	7 000	7
LE CANEVAS DES MOTS	Mon arrivée à Planoise	359873	N	Participation des habitants - Citoyenneté	Planoise	7 770	1 000			1 000	
LE LOCAL BOXE CLUB	Boxe dans les quartiers	359702	R	Sport	Planoise Montrapon Hauts de Saint-Claude	6 900	2 500	1 400	1 000	2 000	
LE PETIT KOLLECTIF	Musiques d'habitants	359127	N	Culture	Battant Clairs Soleils Hauts de Saint-Claude Montrapon Orchamps-Palente Planoise	39 103	10 000	5 000	5 000	12 000	
LE PETIT MONDE	Fête à Battant 2026	359357	R	Culture	Battant	12 750	1 000	2 000		2 000	
LE VOLANT BISONTIN	Je smash donc je suis !	359583	R	Sport	Orchamps-Palente Planoise Clairs Soleils	21 775	0		1 000	4 000	
L'ECHIQUEUR BISONTIN	Échecs pour Tous : Inclusion, Éducation et Culture dans les QPV	359406	R	Sport	Hauts de Saint-Claude Montrapon Orchamps-Palente Planoise	19 620	3 750	250		2 500	
LEO LAGRANGE ANIMATION	Volet carcéral- Pôle Engagement	359323	R	Tranquillité et sûreté publique	Battant Clairs Soleils Montrapon Orchamps-Palente Planoise	8 225	0			3 000	
	Volet discriminations - Pôle Engagement	359970	R	Lutte contre les discriminations	Battant Clairs Soleils Hauts de Saint-Claude Montrapon Orchamps-Palente Planoise	28 250	7 500			20 750	8
	Volet périscolaire - Pôle Engagement	359968	R	Education et Parentalité	Battant Clairs Soleils Hauts de Saint-Claude Montrapon Orchamps-Palente Planoise	10 200	2 200			8 000	

Nom structure	Projet	N° projet	Nouveau ou Renouv.	Thématique	Quartier(s)	Coût du projet	Etat total demandé DRAC+BOP147 2026	Région total demandé 2026	Département total demandé 2026	Ville - GBM total demandé 2026	GBM rattaché 2023
LEO LAGRANGE ANIMATION	Volet violences - Pôle Engagement	359969	R	Education et Parentalité	Battant Clairs Soleils Hauts de Saint-Claude Montrapon Orchamps-Palente Planoise	15 000	5 000			10 000	
LES CENTRES D'ENTRAINEMENT AUX METHODES D'ÉDUCATION ACTIVE DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ - CEMEA	Un Terrain d'Aventures dans un quartier en renouvellement urbain	359930	R	Education et Parentalité	Planoise	55 842	8 000	6 000	3 000	14 000	6 000
	Lutter contre la fracture numérique avec itinérances numériques, ou comment travailler l'inclusion au plus près des habitants	359939	R	Accès aux droits	Planoise	30 003	5 000	3 000	1 500	5 000	1 500
	"Inter'âgissons", pour permettre aux personnes du quartier, de garder du lien social	359926	N	Solidarité – Egalité des chances	Planoise	22 000	5 000	1 000	2 000	5 000	
LES COEURS AUDACIEUX	Journée Solidaire 2026	359937	R	Solidarité – Egalité des chances	Clairs Soleils	11 080	1 500			1 500	
LES FRANCAS DU DOUBS	Accompagnement à la scolarité à Rosa Parks Besancon	358982	R	Education et Parentalité	Planoise	16 804	3 000		2 000	0	
	Accueil de loisirs inclusif et accompagnement des enfants à besoin particulier	358981	R	Education et Parentalité	Planoise Orchamps-Palente	78 000	5 000		3 000	0	
	Favoriser l'accès aux accueils de loisirs sur le quartier de Planoise et quartiers prioritaires de la Ville	358947	R	Jeunesse	Planoise	424 515	5 000		3 000	0	
	Animations pour et avec les habitants	359531	R	Education et Parentalité	Orchamps-Palente	11 750	2 000			2 000	
	Parents solo accompagnement parentalité "Pour elle, pour lui avec eux"	359863	R	Education et Parentalité	Planoise	5 200	1 000		1 500	1 000	
	Parler, échanger de la laïcité avec les enfants	358984	R	Participation des habitants - Citoyenneté	Planoise	27 136	1 500		1 500	2 000	
LES MANIVELLES	Accroître la fréquentation des Manivelles par les habitant.es du quartier et diversifier les publics et les activités	359967	R	Solidarité – Egalité des chances	Battant	6 630	1 000	1 000		3 000	
LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT FEDERATION DEPARTEMENTALE DU DOUBS	"Conf'Ados" et "Blabl'Ados" : des rendez-vous dédiés aux jeunes	359335	N	Jeunesse	Battant Montrapon Orchamps-Palente Planoise	5 250	1 000			3 000	
	Aide au Fonctionnement de l'Ecole de la Deuxième Chance Doubs pour 2026	359438	R	Emploi - Accès à l'emploi des habitants des quartiers de la Politique de la Ville	Battant Clairs Soleils Hauts de Saint-Claude Orchamps-Palente Planoise	689 356	0			50 000	50 000
	Actions sur le quartier St Claude	359421	R	Education et Parentalité	Hauts de saint-claude	4 150	1 000			2 000	
	Ateliers sportifs à vivre en famille	359347	R	Education et Parentalité	Planoise	9 000	3 500			3 000	4 000
	Prévention du harcèlement - Programme Vivre ensemble - Fri for Mobber	359346	R	Education et Parentalité	Planoise Orchamps-Palente	4 400	0			2 300	
	Exposition "Nous et les autres - Des préjugés au racisme" au collège Voltaire	359434	N	Lutte contre les discriminations	Planoise	3 550	1 000			1 000	
LIMPIO	Accompagnement vers et dans l'emploi	359229	R	Emploi - Soutien aux SIAE	Battant Clairs Soleils Hauts de Saint-Claude Montrapon Orchamps-Palente Planoise	217 722	0		1 500	1 400	1 500

Nom structure	Projet	N° projet	Nouveau ou Renouv.	Thématique	Quartier(s)	Coût du projet	Etat total demandé DRAC+BOP147 2026	Région total demandé 2026	Département total demandé 2026	Ville - GBM total demandé 2026	GBM rattaché 2023
LOGE GBM	Dispositif de Tranquillité Résidentielle et de Médiation Sociale	367001	R	Tranquillité et sûreté publique	Battant Clairs Soleils Hauts de Saint-Claude Montrapon Orchamps-Palente Planoise	369 689	60 172			120 344	57 000
MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE / CENTRE SOCIAL PALENTE ORCHAMPS	Animations en pied d'immeuble	359616	R	Jeunesse	Orchamps-Palente	29 775	10 000	3 000	1 500	3 000	30 000
	Espace Jeunes	359617	R	Jeunesse	Orchamps-Palente	33 448	2 500		2 500	3 000	20 000
	Le Jardin partagé - Un espace de médiation sociale et écologique	359625	R	Participation des habitants - Citoyenneté	Orchamps-Palente	31 404	1 500	5 000	1 000	3 000	10 000
	Accès aux droits - lutte contre l'illectronisme	359624	R	Accès aux droits	Orchamps-Palente	5 127	3 000		1 000	1 000	10 000
	Accueillir les nouveaux habitants du quartier	359619	R	Solidarité – Egalité des chances	Orchamps-Palente	4 424	1 000			1 000	
	Ateliers sociolinguistiques (ASL)	359614	R	Solidarité – Egalité des chances	Orchamps-Palente	51 286	15 000	5 000		18 000	
	Loisirs en famille	359627	R	Solidarité – Egalité des chances	Orchamps-Palente	19 782	3 000			2 000	10 000
MISSION LOCALE BASSIN EMPLOI BESANCON	Être parent en QPV et travailler à son insertion socio-professionnelle	359425	R	Emploi - Accès à l'emploi des habitants des quartiers de la Politique de la Ville	Clairs Soleils Montrapon Orchamps-Palente Planoise	21 966	0			4 000	
	En marche au féminin	359429	R	Santé	Clairs Soleils Montrapon Orchamps-Palente Planoise	28 442	6 500			6 500	
	Accompagnement des jeunes sous-mains de justice	359437	R	Emploi - Accès à l'emploi des habitants des quartiers de la Politique de la Ville	Clairs Soleils Montrapon Orchamps-Palente Planoise	58 294	0			6 000	60 000
	Permanences de proximité dans les quartiers prioritaires de la ville	359442	R	Emploi - Accès à l'emploi des habitants des quartiers de la Politique de la Ville	Clairs Soleils Montrapon Orchamps-Palente Planoise	290 388	14 000	109 111	12 123	29 116	29 000
MJC CLAIRS SOLEILS	Groupe Solidarité Emploi MJC/CS Clairs Soleils	359746	R	Emploi - Ateliers de mobilisation vers l'emploi et permanences emploi	Clairs Soleils	10 150	4 000		2 000	3 000	
	Référent de Quartier	359752	R	Tranquillité et sûreté publique	Clairs Soleils	8 500	3 000		2 500	3 000	20 000
	Accompagnement à la Scolarité	358877	R	Education et Parentalité	Clairs Soleils	44 000	3 000		1 500	7 000	
	Séjours Jeunes	358700	R	Jeunesse	Clairs Soleils	27 000	3 000	3 000	3 000	6 000	
	Animation en Pied d'Immeuble	354747	R	Participation des habitants - Citoyenneté	Clairs Soleils	15 000	10 000	1 500	1 500	2 000	10 000

Nom structure	Projet	N° projet	Nouveau ou Renouv.	Thématique	Quartier(s)	Coût du projet	Etat total demandé DRAC+BOP147 2026	Région total demandé 2026	Département total demandé 2026	Ville - GBM total demandé 2026	GBM rapporté 2023
MJC CLAIRS SOLEILS	Café Solidaire	354683	R	Participation des habitants - Citoyenneté	Clairs Soleils	11 250	1 500			1 500	
	Espace de Vie Social et d'Animation des Vareilles	354836	R	Participation des habitants - Citoyenneté	Cité des Vareilles	20 450	1 500		1 500	1 500	1 500
	Les Printemps des Clairs Soleils	359750	R	Participation des habitants - Citoyenneté	Clairs Soleils	12 310	2 000	1 500	1 500	2 000	
	Fracture Numérique	355366	R	Accès aux droits	Clairs Soleils	12 300	1 500	2 000	1 500	1 500	
	Actions collectives familles	359764	R	Education et Parentalité	Clairs Soleils	44 050	3 000	1 500	3 000	8 000	
	Club Multisports	359754	R	Sport	Clairs Soleils	67 610	5 000	4 000	3 000	6 500	2 000
	Raid Color de Clairs Soleils	354753	R	Participation des habitants - Citoyenneté	Clairs Soleils	16 180	2 000	2 500	2 000	4 500	2 000
MOVO	La block party de MOVO 2026 (je bouge mon quartier)	359770	R	Culture	Orchamps-Palente	27 996	4 000	5 000		9 500	3 000
OBSERVATOIRE REGIONAL DE LA LAICITE DE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE	Mise en place d'actions éducatives et artistiques autour de la laïcité et des valeurs républicaines	359938	R	Participation des habitants - Citoyenneté	Planoise	10 850	3 500			2 000	
P.A.R.I. ACCOMPAGNEMENT SCOLAIRE	Immersion citoyenne européenne : les jeunes de Planoise à la découverte du Parlement avec PARI	359991	R	Participation des habitants - Citoyenneté	Planoise	8 940	8 000			0	
	Planoise 2026 : éducation, inclusion et avenir durable avec PARI*	359875*	R	Education et Parentalité	Planoise	704 734	94 000		3 000	21 900	20 000
PANORAMA ETUDES FORMATIONS CONSEILS	Ateliers découverte métiers restauration - cuisine mode d'emploi(s) Besançon	359801	R	Emploi - Accès à l'emploi des habitants des quartiers de la Politique de la Ville	Battant Clairs Soleils Hauts de Saint-Claude Montrapon Orchamps-Palente Planoise	18 100	7 500			7 500	15 000
PASSE-MURAILLE CENTRE DES ARTS DU CIRQUE	Du cirque pour tous, sous toutes ses formes	359797	R	Culture	Clairs Soleils Orchamps-Palente	5 000	2 500			2 500	1 500
PLANOISE KARATE ACADEMY BESANCON - PKA	La voie du dragon	359910	N	Culture	Planoise	5 350	1 850		1 500	2 000	
	Sport Citoyen, Quartier Solidaire	359884	R	Sport	Planoise	40 140	20 000		1 000	21 000	3 000
PLANOISE VALLEY	Dispositif "Gilets Roses" à Planoise	359946	R	Tranquillité et sûreté publique	Planoise	48 000	2 500	1 000		3 000	
	Femmes à l'honneur	359912	R	Lutte contre les discriminations	Planoise	5 900	1 000			2 000	
PORTE-AVIONS	Wall Of Sound #2	359879	R	Culture	Montrapon	14 300	3 500	3 000		5 500	
PROJETS EN CIMES	Sessions de remobilisation vers l'emploi de jeunes adultes sans emploi ni formation	358421	R	Emploi - Accès à l'emploi des habitants des quartiers de la Politique de la Ville	Battant Clairs Soleils Hauts de Saint-Claude Orchamps-Palente Planoise	30 592	3 500	15 000		3 500	
PROMO SPORT BESANCON JUDO -PSB	Renforcer le tissu social et culturel au sein des quartiers sensibles par le biais du Judo	359550	R	Sport	Hauts de Saint-Claude Montrapon Planoise	85 060	4 000	1 000	2 000	6 000	2 000
RADIO CAMPUS BESANCON	Radio Diderot 2026	359404	R	Education et Parentalité	Planoise	6 350	1 700			1 000	
	Saison 6 Radio Montrapon	359235	R	Participation des habitants - Citoyenneté	Montrapon	5 150	2 000			2 000	2 000
	La voix est libre	359401	R	Tranquillité et sûreté publique	Planoise	6 500	0			2 000	

Nom structure	Projet	N° projet	Nouveau ou Renouv.	Thématique	Quartier(s)	Coût du projet	Etat total demandé DRAC+BOP147 2026	Région total demandé 2026	Département total demandé 2026	Ville - GBM total demandé 2026	GBM rattaché 2023
RADIO SUD BESANÇON	Projet Radio Cité 25	359956	R	Participation des habitants - Citoyenneté	Planoise	20 835	5 935		3 500	3 900	30 000
	Semaine d'Education contre le Racisme et l'Antisémitisme 2026	359981	R	Lutte contre les discriminations	Planoise	16 200	4 500		1 000	3 800	10 000
RECIDEV	Théâtre forum : Adaptation et mise en scène du "Tartuffe"	359573	N	Culture	Planoise	8 600	2 500			2 200	0
	Mise en place d'un parcours citoyenneté et laïcité	359943	R	Participation des habitants - Citoyenneté	Planoise	31 131	5 000			3 000	0
REFLET SUR LE MONDE	Renforcement du lien social au sein des quartiers Montrapon et Hauts de Saint-Claude	358822	R	Participation des habitants - Citoyenneté	Montrapon Hauts de saint-claude	13 950	2 000			4 000	20 000
REGIE DES QUARTIERS DE BESANCON	Amélioration du cadre de vie dans les quartiers d'habitat social de Besançon et mise au travail des publics en situation d'exclusion	358872	R	Emploi - Soutien aux SIAE	Battant Clairs Soleils Montrapon Planoise	2 574 590	0			63 000	63 000
RESEAU D'ECHANGES RECIPROQUES DE SAVOIRS DE BESANCON - CLAIRS SOLEILS (R.E.R.S.)	Réseau d'échanges réciproques de savoirs de Besançon	359795	R	Participation des habitants - Citoyenneté	Clairs Soleils	2 150	1 000			1 000	0
REUSSITE EMPLOI	Animation de l'instance GSE de Planoise et coordination des dynamiques emploi-formation-insertion sur le territoire	359161	R	Emploi - Ateliers de mobilisation vers l'emploi et permanences emploi	Planoise Clairs Soleils Montrapon	5 000	5 000			0	0
	Accompagnement individualisé dans les quartiers	359148	R	Emploi - Accès à l'emploi des habitants des quartiers de la Politique de la Ville	Battant Clairs Soleils Hauts de Saint-Claude Montrapon Orchamps-Palente Planoise	60 000	23 000	10 000		27 000	26 000
	Atelier de réparation mobilisation vers l'emploi	359386	R	Emploi - Accès à l'emploi des habitants des quartiers de la Politique de la Ville	Battant Clairs Soleils Hauts de Saint-Claude Orchamps-Palente Planoise	4 425	1 750			1 750	1 000
	Cap vers l'emploi	359151	R	Emploi - Accès à l'emploi des habitants des quartiers de la Politique de la Ville	Battant Clairs Soleils Montrapon Planoise	46 810	15 000	5 000		12 000	12 000
	Job Run	359146	R	Emploi - Accès à l'emploi des habitants des quartiers de la Politique de la Ville	Battant Clairs Soleils Hauts de Saint-Claude Montrapon Orchamps-Palente Planoise	3 000	1 500			1 500	0
	Les entreprises s'engagent avec les quartiers pour toutes les entreprises (LESE/PAQTE)	359651	R	Emploi - Accès à l'emploi des habitants des quartiers de la Politique de la Ville	Battant Clairs Soleils Hauts de Saint-Claude Montrapon Planoise	25 000	15 000			10 000	0
ROMANO PHRALIPE - FRATERNITE ROM UNIVERSELLE	Nos voix, nos histoires. Jeunes & Mémoires de Planoise 2026	363449	N	Education et Parentalité	Planoise	10 000	4 000			3 000	0
SOCIETE SPORTIVE LA SAINT CLAUDE	Développement pratique gymnique artistique de loisirs accessible pour tous	359308	R	Sport	Planoise Hauts de Saint-Claude	14 000	4 000			3 500	0

Nom structure	Projet	N° projet	Nouveau ou Renouv.	Thématique	Quartier(s)	Coût du projet	Etat total demandé DRAC+BOP147 2026	Région total demandé 2026	Département total demandé 2026	Ville - GBM total demandé 2026	GBM rappor 2023
SOLIDARITE FEMMES	Soutien à la parentalité dans un contexte de violences conjugales	359935	R	Education et Parentalité	Battant Clairs Soleils Hauts de Saint- Claude Montrapon Orchamps-Palente Planoise	18 950	1 500		4 000	2 000	
	Prévention des violences et promotion du respect dans les relations amoureuses	359931	R	Accès aux droits	Battant Clairs Soleils Hauts de Saint- Claude Montrapon Orchamps-Palente Planoise	7 650	1 500			4 000	1
	Actions collectives et stages d'auto- défense	359932	R	Lutte contre les discriminations	Battant Clairs Soleils Hauts de Saint- Claude Montrapon Orchamps-Palente Planoise	12 520	1 000			2 500	5
	Référence violences conjugales	359934	R	Lutte contre les discriminations	Battant Clairs Soleils Hauts de Saint- Claude Montrapon Orchamps-Palente Planoise	58 150	3 000			3 000	
SPORTING CLUB PLANOISE	Démocratiser le football dans le quartier planoise	359126	R	Sport	Planoise	7 100	2 000			2 000	
SPORTING FUTSAL BESANCON - SFB	Escape game - sport est ecologie	359918	N	Sport	Planoise	8 500	1 000			2 000	
	Futsal en pied d'immeuble	359911	R	Sport	Planoise	26 000	5 000			6 000	
	Futsal pour toutes et tous	359908	R	Sport	Planoise	30 000	6 000			8 000	5
SYNDICAT MIXTE ORCHESTRE VICTOR HUGO FRANCHE-COMTÉ - OVH	Rendez-vous conte - Spectacles et ateliers musicaux	359586	R	Culture	Orchamps-Palente Planoise Battant	12 049	5 000			2 000	10
TAMBOUR BATTANT	Jardin partagé de Tambour Battant	359381	R	Participation des habitants - Citoyenneté	Battant	23 000	1 000	2 000	700	1 500	
	Vivre ensemble à Battant	359373	R	Participation des habitants - Citoyenneté	Battant	84 900	5 000	3 500	2 000	7 400	30
TINTERNET & CIE	Prévention liée aux usages numériques dans une démarche d'éducation populaire	359904	R	Education et Parentalité	Clairs Soleils Orchamps-Palente	4 000	2 000			2 000	10
UNION DEP DES ASSOCIATIONS FAMILIALES - UDAF	Stage de responsabilité parentale	359902	R	Tranquillité et sûreté publique	Battant Clairs Soleils Hauts de Saint- Claude Montrapon Orchamps-Palente Planoise	20 280	2 250		2 100	1 350	1
UNION LOCALE DE LA CONSOMMATION LOGEMENT ET DU CADRE VIE DE BESANCON - ULCLCV	Mieux vivre en habitat et faciliter l'accès aux droits	359592	R	Accès aux droits	Battant Clairs Soleils Hauts de Saint- Claude Montrapon Orchamps-Palente Planoise	14 631	5 000			5 000	

* Cette action a bénéficié d'une avance de 5 000€ en dernière programmation 2025, inclus dans le montant indiqué "GBM proposé 1ère progr 2026"

Nom structure	Projet	N° projet	Nouveau ou Renouv.	Thématique	Quartier(s)	Description de l'action
AAAAAA	Ferme Urbaine Artistique de Planoise	361074	R	Environnement	Planoise	Le projet crée une ferme urbaine artistique à Planoise, favorisant l'écologie, à l'alimentation locale et au jardinage solidaire. Il propose des ateliers de cuisine solidaire, des récoltes partagées et la participation citoyenne. Ce lieu unique, centré sur le lien social, devient un espace vivant de rencontres, de découvertes et d'apprentissages.
ANTENNE PETITE ENFANCE - APE	Cercle d'échange et d'entraide entre parents	359771	R	Education et Parentalité	Montrapon	L'action La Pause Respire propose aux parents de se retrouver pour souffler, échanger et mieux vivre leur parentalité. Elle propose des ateliers de psychologue-sophrologue. Deux formules sont proposées : une fois par mois, et des ateliers parents-enfants pendant les vacances de lecture et de la sophrologie ludique.
	La co-éducation : un levier essentiel pour le bien-être et la réussite des élèves	359601	N	Education et Parentalité	Secteur Pesty	Le projet a débuté avec l'école Ferry en 2024. L'objectif est de renforcer le lien école-familles en impliquant davantage les parents éloignés de la culture scolaire, pour améliorer le parcours des élèves. Des ateliers de parentalité et des temps de co-éducation en partenariat avec les acteurs du PEDT notamment les enseignants à la coéducation et de valoriser le rôle des parents dans le contexte de forte mixité sociale.
	Soutien individuel à la parentalité 2026	359445	R	Education et Parentalité	Clairs Soleils Montrapon Orchamps-Palente Planoise	Ce dispositif propose des entretiens individuels gratuits pour les parents de 0 à 6 ans et des professionnels de la petite enfance. L'objectif est d'offrir un soutien affectif. Il s'adresse en priorité aux familles isolées ou éloignées du réseau proche du lieu de vie, en lien avec les partenaires sociaux. Des ateliers familiaux parent-enfant seront développés pour favoriser la relation parent-enfant sans violence.
	Groupe parents-enfants berceuses et bercements	359231	R	Santé	Clairs Soleils	L'action s'adresse aux parents et enfants de 0 à 3 ans pour favoriser l'éveil culturel, le lien d'attachement et le bien-être par le chant, les bercements et échanges avec une psychologue. L'action gratuite pour les parents se déroule pendant les vacances d'été.
	Ateliers parentalité scolarisation 2-3 ans	359285	R	Education et Parentalité	Orchamps-Palente Planoise Clairs Soleil	Ce dispositif propose des ateliers de dialogue entre parents et professionnels de psychologie, pour favoriser l'écoute, la compréhension et trouver des solutions. Il concerne les parents d'élèves de TPS. Déployé dans les écoles maternelles des quartiers de Montrapon et l'école-famille de Planoise.
ARIQ BTP BFC	Cross job BTP AFEST millésime 2026	359804	R	Emploi - Accès à l'emploi des habitants des quartiers de la Politique de la Ville	Battant Clairs Soleils Hauts de Saint-Claude Montrapon Orchamps-Palente Planoise	L'action vise à orienter et sécuriser le parcours de formation des jeunes des métiers du BTP, via un parcours de 210 heures mêlant formation et entreprise (AFEST). Elle combinera dynamique de médiation et campagne de recrutement spécifique pour favoriser l'insertion professionnelle des jeunes.
ASEP BESANÇON	Création et animation d'un «Terrain d'aventure» et animations du quartier de la cité Viotte	358688	R	Cadre de vie	Cité de la Viotte	Le projet "Terrain d'Aventures" pour 2026 vise à créer un espace de jeux et de construction de cabanes pour les habitants dans la réappropriation de l'espace public et diversifiées, y compris des ateliers de construction. En plus de pérenniser ces actions, l'initiative prévoit des vacances d'été du 1er avril au 1er mai, une semaine du mardi au dimanche.
	Besançon Danse 2026	358695	R	Culture	Hauts de saint-claude	"Besançon Danse 2026" vise à renforcer la culture par des événements phares comme la troisième édition du festival de danse inclusif pour danseurs amateurs et confirmés. Des ateliers scolaires et des ateliers d'initiation prépareront les jeunes à participer au festival The Love, organisé pour la quatrième fois, offrant des ateliers et des stages pour les jeunes.

Nom structure	Projet	N° projet	Nouveau ou Renouv.	Thématique	Quartier(s)	Description de l'action
ASS DEP DOUBS SAUVEGARDE ENFANT A ADULTE - ADDSEA	Embellissement de la « chaufferie » et Inauguration Montrapon / Saint-Claude	359816	N	Cadre de vie	Hauts de saint-claude	Ce projet vise à désinstitutionnaliser les actions éducatives et en impliquant les jeunes dans des démarches locales, à travers la réalisation d'une fresque sur la cité Camus. À travers des ateliers, les jeunes sont accompagnés de manière globale et encouragés à s'investir dans leur territoire. Le projet favorise à la fois le lien social intergénérationnel et le lien de quartier.
ASS FONDATION ETUDIANTE POUR LA VILLE - AFEV	Intervention d'étudiants bénévoles et de volontaires (Service Civique) dans les quartiers prioritaires	359433	R	Education et Parentalité	Battant Clairs Soleils Hauts de Saint-Claude Montrapon Orchamps-Palente Planoise	L'action de l'Afev se divise en deux axes complémentaires : le décrochage scolaire et à renforcer la citoyenneté. Le premier axe développe des ateliers de soutien scolaire pour des jeunes en difficulté, accompagnés de bénévoles et de volontaires. Le second axe développe des volontaires éducatifs en milieu scolaire, favorisant le climat scolaire et le lien de quartier.
ASSOCIATION A DEMAIN J'ESPERE	Seul on va plus vite, ensemble on va plus loin ?	359412	R	Culture	Hauts de saint-claude	Le projet vise à créer du lien entre habitants, associations et acteurs du quartier en 2025-2026, à travers des ateliers ludiques et culturels autour des thèmes du collectif et de l'individualité. Le projet combinant créations et repas partagé, permettra de renforcer l'esprit de quartier.
ASSOCIATION COMPAGNIE GRAVITATION	L'homme, ce vaste jardin	359965	N	Culture	Planoise Battant	« L'homme, ce vaste jardin » est un projet artistique et culturel qui réunit habitants, associations et collectifs pour valoriser le territoire. Le projet réunit ces acteurs autour de projections, veillées et ateliers.
ASSOCIATION CROQU'LVIRE	Des livres au service d'actions de soutien à la parentalité	355815	R	Lutte contre les discriminations	Battant Clairs Soleils Hauts de Saint-Claude Montrapon Planoise	Le projet vise à prévenir l'échec scolaire en favorisant la parentalité et en renforçant la culture de la lecture au sein de la maison d'arrêt, au sein des écoles, de la bibliothèque et des ateliers.
	Pré aux histoires	355809	R	Lutte contre les discriminations	Planoise Clairs Soleils Montrapon	Le projet "Pré aux histoires" de Croqu'livre crée un lien entre les habitants, les associations et les acteurs du territoire à travers des ateliers de lecture et de création, visant à lutter contre l'isolement. En proposant des temps de lecture et de création, le projet favorise le plaisir d'apprendre et de lire.
ASSOCIATION D'AIDE AUX DÉTENUS - AAD	Prévention de la récidive - Actions citoyennes et culturelles en détention	359191	R	Tranquillité et sûreté publique	Battant Clairs Soleils Hauts de Saint-Claude Montrapon Orchamps-Palente Planoise	Ce projet vise à préparer les détenus à leur réinsertion pendant leur détention, telles que la préparation des démarches administratives, des formations en secourisme, des ateliers de prévention, des ateliers culturels pour lutter contre l'illettrisme et développer des compétences. Les ateliers, au sein de la maison d'arrêt, sont adaptées aux besoins des détenus et offrent des outils de réhabilitation. L'objectif est de favoriser le lien de quartier et de sortir de la délinquance et retrouver un emploi.
ASSOCIATION DE DÉVELOPPEMENT DE LA NEUROPSYCHOLOGIE APPLIQUÉE - ADNA	Boussole	359841	R	Jeunesse	Battant Clairs Soleils Hauts de Saint-Claude Montrapon Orchamps-Palente Planoise	BOUSSOLE est un dispositif d'évaluation interdisciplinaire des compétences psychiques, cognitives et sociales de jeunes en situation de rupture. Le projet vise à accompagner les jeunes en rupture de parcours et favoriser leur remobilisation. Le projet propose des ateliers de soutien aux professionnels de terrain et l'environnement de travail. Le projet préconisations concrètes et facilite l'orientation.
ASSOCIATION DE PALENTE	Animations à destination des familles, des personnes seules et de la parentalité pour rompre l'isolement social et géographique du secteur « Aubépine, Coquelicot, Muguet, Chemin de Palente »	359857	R	Participation des habitants - Citoyenneté	Orchamps-Palente	Le projet vise à rompre l'isolement social et géographique des habitants d'Orchamps (secteurs Aubépine-Muguet-Coquelicot) à travers des animations culturelles, aux loisirs et au lien social. Il propose des ateliers de soutien aux familles, du soutien scolaire et des animations familiales.
	La Parenthèse, un journal de quartier au service des associations et des habitants	359852	R	Participation des habitants - Citoyenneté	Orchamps-Palente	Il s'agit d'informer et de valoriser les actions locales du quartier d'Orchamps-Palente. Le journal de 8 pages diffusé 3 fois / an avec une parution de 4 pages par numéro. Il propose aussi la participation des habitants, des structures associatives et des acteurs du quartier pour renforcer le lien et la visibilité du quartier. Le journal publiera son numéro 50, qui sera le dernier.

Nom structure	Projet	N° projet	Nouveau ou Renouv.	Thématique	Quartier(s)	Description de l'action
ASSOCIATION DE PALENTE	Un jardin partagé éducatif, citoyen et convivial pour la mise en valeur du quartier de Palente et des Orchamps.	359854	R	Environnement	Orchamps-Palente	Le jardin partagé de Palente est un lieu ouvert à tous où les habitants se retrouvent pour jardiner, apprendre et échanger. Chaque année, la Fête du Jardin Partagé rassemble de nombreux bénévoles. Chaque année, la Fête du Jardin Partagé du quartier autour d'activités artistiques, scientifiques et ludiques pour renforcer le lien social.
ASSOCIATION DES AUTISTES DE BESANÇON	Acteurs et citoyens	361332	R	Participation des habitants - Citoyenneté	Planoise	Cette association accompagne des jeunes et adultes autistes à devenir une ressource pour le quartier de Planoise. Elle organise des ateliers de musicothérapie et danse impliquant jeunes et bénévoles. Elle participe à des événements locaux, renforçant solidarité et démarches administratives, participe à des sensibilisations sur l'autisme, comme des événements festifs.
ASSOCIATION DES GRANDS BOUSBOTS	Carnaval Battant 2026	358928	R	Jeunesse	Battant	Le carnaval des enfants de Battant valorise l'association des enfants de Battant sur scène un grand défilé avec marionnettes géantes et ateliers pour les enfants et leurs parents. L'événement devient un moment de l'implication active d'associations locales.
ASSOCIATION DU CONSEIL CITOYEN DE BESANCON PLANOISE - ACCBP	Ensemble, faisons vivre notre quartier de Planoise	363434	R	Participation des habitants - Citoyenneté	Planoise	Le projet vise à renforcer la participation des habitants pour valoriser l'image du quartier de Planoise et améliorer l'embellissement collectif de la passerelle Bloch, favoriser les permanences d'aide et d'orientation. Ces initiatives visent à renforcer l'implication citoyenne.
ASSOCIATION JEUNESSES HANDBALLEURS DE PLANOISE	Développe le handball sur planoise	358971	N	Sport	Planoise	Ce projet vise à développer la pratique du handball pour favoriser l'accès au sport des jeunes de 6 à 17 ans. Il comprend des ateliers réguliers, des stages, une école de handball pour les jeunes. L'objectif est de promouvoir la mixité, les valeurs du sport et le partenariat avec les écoles, la Ville de Besançon.
ASSOCIATION JULIENNE JAVEL	Jardins de Cocagne	359704	R	Emploi - Soutien aux SIAE	Battant Clairs Soleils Hauts de Saint-Claude Montrapon Orchamps-Palente Planoise	Les Jardins de Cocagne à Chalezeule offrent des ateliers de jardinage à des personnes ayant des difficultés d'insertion socio-professionnelle vers l'emploi durable. Ils portent des activités de jardinage transformées, tout en sensibilisant au respect de l'environnement.
	Ateliers de quartier à Besançon, Auto Réhabilitation Accompagnée	359710	R	Cadre de vie	Planoise Orchamps-Palente	L'atelier de quartier aide les habitants (Planoise) à améliorer leur logement, à s'entraider et à réaliser des travaux de rénovation bénévoles. L'action vise à améliorer l'autonomie des habitants et le lien social local.
ASSOCIATION JUSTE ICI	Les Ateliers Juste Ici Clairs-Soleils	359825	R	Culture	Clairs Soleils	Le projet Les Ateliers Juste Ici Clairs-Soleils vise à valoriser collectivement les espaces publics grâce à des ateliers participatifs comme une sculpture ludique, une fresque murale au Café solidaire et des porte-bonheurs pour les bailleurs. Ces actions renforcent le lien social, valorisent le quartier sur de nouvelles actions.
	Les Ateliers Juste Ici Planoise	359823	R	Culture	Planoise	Ce projet vise à favoriser l'appropriation collective des espaces publics grâce à des ateliers et créations participatives. Les actions : ateliers de céramique "Porte-bonheurs", ateliers d'embellissement de la passerelle Bloch et collaboration avec les habitants renforcent le lien social, valorisent les droits culturels des habitants à la vie artistique.
ASSOCIATION KARAKAL	Cool-Métrage est un court-métrage porté par l'association KARAKAL se déroule à la Maison de Quartier Montrapon Fontaine-Écu de Besançon	360056	N	Culture	Montrapon	Le projet Cool-Métrage, porté par l'association KARAKAL, vise à former le Quartier Montrapon aux bases du jeu d'acteur et à développer la formation, ils découvrent l'expression scénique, ils réalisent un mini court-métrage collectif. Cette expérience artistique vise à renforcer la confiance en soi et en ses capacités.

Nom structure	Projet	N° projet	Nouveau ou Renouv.	Thématique	Quartier(s)	Description de l
ASSOCIATION MIROIRS DU MONDE	Construire son devenir - 2026	359980	R	Emploi - Accès à l'emploi des habitants des quartiers de la Politique de la Ville	Battant Clairs Soleils Hauts de Saint-Claude Orchamps-Palente Planoise	Le projet aide les personnes migrantes à mieux s'adapter en France. Il propose des cours de langue, des ateliers pour renforcer l'autonomie. Des rencontres avec des professionnels facilitent leur inclusion et
	Unique Café - cantine solidaire et social à Planoise et son Reflets sur le Monde	359949	R	Participation des habitants - Citoyenneté	Planoise	Le projet crée un lieu ouvert et inclusif pour lutter ensemble à Planoise. Des ateliers, animations culturelles et encouragent l'expression et l'engagement cuisine « Cuisines et origines » met en lumière les échanges cultu
	Village du Monde 2026 - L'éco diversité du monde et ses mémoires vivantes	359941	R	Participation des habitants - Citoyenneté	Planoise	Le projet Village du Monde 2026 célébrera en 2026 Planoise à travers des ateliers, expositions et rencontres associations, écoles et partenaires pour créer un projet écologique. L'objectif est de renforcer le vivre-ensemble et sensibiliser à la protection d
ASSOCIATION NA	Aux Arbres !	359656	R	Culture	Montrapon	Le projet "Aux Arbres !", mené par la compagnie artistique année de leur projet artistique à Montrapon. Il se déroule artistique déambulateur dans le quartier Montrapon arts plastiques. Il réunit habitants, écoles, associations imaginaires inspiré de la nature, pour créer collectivement investir l'espace public. Cette initiative festive vise à sensibiliser le quartier à travers une œ
ASSOCIATION PATRIMOINE INSERTION 25 - API	Mise en œuvre de chantiers d'insertion dans le bassin d'emploi de Besançon	359628	R	Emploi - Soutien aux SIAE	Battant Clairs Soleils Montrapon Orchamps-Palente Planoise	Le projet consiste à accueillir des salariés en insertion engagés sur des chantiers de restauration du patrimoine personnalisé et des formations techniques pour le recrutement se fait en partenariat avec les prescripteurs (CCAS...), suivi d'un parcours structuré mêlant travail et mise en relation avec les entreprises, y compris
ASSOCIATION POUR LA PROMOTION DE L'INFORMATION À MONTRAPON - APIM	Journal Boulevard Nord et fonctionnement	359784	R	Participation des habitants - Citoyenneté	Montrapon	Le journal Boulevard Nord informe les habitants sur l'urbanisme, les droits sociaux et les actions culturelles résidents et aux jeunes. Publié 4 fois par an, il gère la rédaction, la distribution et la valorisation des initiatives lien social, l'égalité, la connaissance du qua
ASSOCIATION POUR LE LIEN L'ENTRAIDE ET LE DROIT À LA DIFFÉRENCE - ALEDD	Vivre ensemble	358635	R	Lutte contre les discriminations	Orchamps-Palente	Il s'agit de donner la possibilité aux enfants en situation de handicap acteurs de leur vie sociale à travers la pratique d'activités l'organisation d'actions avec les acteurs du quartier handicap, animations d'été au pied des immeubles l'accueil des nouveau
ASSOCIATION R.B. ENTERTAINMENT	Atelier d'écriture de scénario	358999	R	Culture	Planoise Battant	Le projet de court-métrage, encadré par Rachid collégiens de Planoise (Collège Voltaire) dans toutes les répétitions, tournage et technique. Pendant 5 mois d'écriture et techniques (image, son, mise en scène) professionnel pour réaliser u

Nom structure	Projet	N° projet	Nouveau ou Renouv.	Thématique	Quartier(s)	Description de l'action
ASSOCIATION SPORTIVE BESANCON ESPERANCE FOOTBALL - ASBEF	Les jeunes ambassadeurs de la citoyenneté	358532	N	Sport	Planoise	Le projet vise à renforcer la citoyenneté et le vivre ensemble. L'ASBEF un acteur associatif reconnu du quartier forme des "jeunes ambassadeurs de la citoyenneté" dans des espaces communs et à la réduction des incivilités et partenaires locaux. Elle organisera également des ateliers de sensibilisation pour les jeunes participants à s'inscrire sur les listes électorales, à voter et éducatives auprès des jeunes.
ASSOCIATION SPORTIVE BESANCON PATINAGE - ASBP	Glisse pour tous	359521	R	Sport	Planoise	Le club ASBP ouvre les sports de glace aux publics. La Maison de quartier Mandela. Il accompagne la pratique à l'inscription au club, avec un soutien pécuniaire. Le projet vise 60 bénéficiaires et encourage une pratique sportive.
ASSOCIATION SPORTIVE DES PTT - ASPPT	Intégration par le sport, développement et épanouissement social des enfants et du public jeune	359778	R	Sport	Montrapon	Ce projet vise à favoriser l'accès au sport pour tous, notamment via le dispositif gratuit J'apprends à agir. Actions de sensibilisation (zéro déchet, citoyenneté, etc.) et sportive dès le plus jeune âge, tout en renforçant les liens sociaux locaux.
	Féminiser le sport pour mieux intégrer les femmes : une action pour l'égalité et la diversité	359781	R	Lutte contre les discriminations	Montrapon	Ce projet vise à favoriser l'accès des femmes à des activités sportives prioritaires, pour leur bien-être, leur santé et leur épanouissement. Régulières, des événements comme Le Sport Solidaire (APIM, Féminité Sans Abri, clubs locaux) et de prendre soin de soi.
ASSOCIATION SPORTIVE LES ORCHAMPS PALENTE - ASOP	Ecole de football	358679	R	Sport	Orchamps-Palente	L'École de Football ouvre ses portes aux filles et d'accompagner leur progression vers une pratique sportive autonome, offrant à chaque enfant une véritable expérience.
ASSOCIATION TRI	Favoriser le retour à l'emploi des personnes en grandes difficultés résidants sur les QPV, à travers la mise en oeuvre d'un ACI et d'EI	355192	R	Emploi - Soutien aux SIAE	Clairs Soleils Montrapon Orchamps-Palente Planoise	L'association Tri emploie des personnes en insertion professionnelle en cinq pôles (ressourcerie, hygiène, environnement, encadrement technique et un accompagnement social) de favoriser le retour à l'emploi durable en s'appuyant sur les compétences des partenariats territoriaux.
AVILI 25	Insertion par l'activité économique	358109	R	Emploi - Soutien aux SIAE	Battant Clairs Soleils Hauts de Saint-Claude Montrapon Orchamps-Palente Planoise	Le projet vise à aider les personnes éloignées du marché du travail en embauchant pour nettoyer des véhicules de façon autonome des entreprises ou dans les propriétés.
BESANCON ACADEMIE FUTSAL	"Futsal Académie", "Passerelle Académie Futsal", "Collège Académie Futsal" et "Lycée Académie Futsal"	364827	R	Sport	Planoise Clairs Soleils Hauts de Saint-Claude	Le projet construit une passerelle éducative et citoyenne entre le collège à travers la pratique du futsal. Ce projet favorise la cohésion entre établissements scolaires et l'apprentissage du sport. Ce parcours vise à accompagner les jeunes en développant leur autonomie, leur sens des responsabilités.
BESANCON BOXE ANGLAISE	Boxe quartier	359258	R	Sport	Orchamps-Palente	Le projet vise à accompagner activement les adhérents dans les compétitions, l'arbitrage et la gestion des équipements. L'association participe également aux événements conviviaux pour renforcer l'engagement des familles.
BESANCON CLUB PLANOISE LUTTE	Lumières sur nos lutteurs	359678	R	Sport	Planoise	Mise en place d'ateliers éducatifs en direction des jeunes en cuisine mixte, prévention routière, nutrition... Ces ateliers visent à casser les stéréotypes, sensibiliser aux dangers de la rue.

Nom structure	Projet	N° projet	Nouveau ou Renouv.	Thématique	Quartier(s)	Description de l'action
BESANCON FOOTBALL (BF)	Actions éducatives et sportives pour les habitants des quartiers des Hauts de St Claude	359606	R	Sport	Hauts de saint-claude	Le Besançon Foot souhaite attirer un maximum de jeunes pour découvrir le football comme vecteur d'inclusion, de cohésion et de lien social. Le club développera des animations pédagogiques renforçant sa présence dans le quartier des Hauts de Saint-Claude et dans le réseau partenarial local (EVS, Habitat 2026).
BESANCON RACING CLUB ESCRIME	"Tous en garde, escrime pour Tous"	359872	R	Sport	Montrapon	Le projet vise à faire découvrir l'escrime aux enfants et jeunes stages organisés à la Maison de Quartier et au sein de clubs. Ensuite les jeunes intéressés vers une pratique régulière qui peuvent être orientés vers la compétition.
BESANCON TOUS TRAVAUX - BTT	Accès à l'emploi - Insertion - Accès à la formation	359928	R	Emploi - Soutien aux SIAE	Orchamps-Palente Planoise Clairs Soleils	BTT accompagne des personnes éloignées de l'emploi, des compétences concrètes dans le bâtiment, le tri des déchets et la maintenance. Grâce à un accompagnement individualisé, l'association construit avec chaque personne un projet ou la formation qualifiante.
	Sécuriser les parcours des demandeurs d'emploi en amont de l'entrée en SIAE	359951	R	Emploi - Accès à l'emploi des habitants des quartiers de la Politique de la Ville	Battant Clairs Soleils Hauts de Saint-Claude Orchamps-Palente Planoise	Le projet repère et accompagne les demandeurs d'emploi pour intégrer durablement un parcours d'insertion. Des ateliers permettent de lever les freins sociaux et de préparer l'entrée en SIAE. L'objectif est de sécuriser les embauches en Structuration grâce à un parcours d'accompagnement.
BESANCON UNIVERSITÉ CLUB ESCRIME - BUC	Escrime Montrapon	359955	R	Sport	Montrapon	Le projet consiste à organiser un entraînement hebdomadaire de 6 à 12 ans à Montrapon, avec un lien renforcé avec l'école. L'association s'engage également à promouvoir l'escrime auprès des jeunes.
BGE FRANCHE - COMTE	Accélérateur création individuelle	359510	R	Emploi - Agir pour le développement économique des quartiers de la politique de la Ville de Besançon	Battant Clairs Soleils Hauts de Saint-Claude Montrapon Orchamps-Palente Planoise	L'Accélérateur Création Individuelle est un programme pour les entrepreneurs individuels de moins de 3 ans d'existence économique et à pérenniser leur entreprise. Il comprend un tutorat individuel et 30h de mise en réseau, accompagnées de priorités de la Politique de la Ville (QPV). L'action s'inscrit dans le QPV de GBM, avec un accompagnement certifié pour les entrepreneurs.
	Accélérateur émergence x 2	359509	R	Emploi - Agir pour le développement économique des quartiers de la politique de la Ville de Besançon	Battant Clairs Soleils Hauts de Saint-Claude Montrapon Orchamps-Palente Planoise	L'Accélérateur Émergence de BGE Franche-Comté accompagne 15 entrepreneurs issus ou tournés vers la région. Le parcours intensif, gratuit et certifiant. Sur 6 mois, les bénéficiaires bénéficieront de 147h de formation collective, 21h de mise en réseau. L'objectif est de structurer leur projet, acquiescer le réseau, créer d'entreprise dans une logique de développement durable.
	Accompagnement Renforcé - Quartiers 2030	359574	N	Emploi - Agir pour le développement économique des quartiers de la politique de la Ville de Besançon	Battant Clairs Soleils Hauts de Saint-Claude Montrapon Orchamps-Palente Planoise	L'action vise à accompagner individuellement les entrepreneurs des QPV, dans le cadre du programme de l'État et Bpifrance. Elle a pour objectifs d'atteindre 100% de créations ou reprises effectives, et de sécuriser les parcours. Des types de parcours sont proposés — complets ou sur mesure — accompagnements sur mesure et durable.

Nom structure	Projet	N° projet	Nouveau ou Renouv.	Thématique	Quartier(s)	Description de l'activité
BGE FRANCHE - COMTE	Animation du centre d'Affaires des Fabriques	359431	R	Emploi - Agir pour le développement économique des quartiers de la politique de la Ville de Besançon	Battant Clairs Soleils Hauts de Saint-Claude Orchamps-Palente Planoise	Le Centre d'Affaires des Fabriques, animé par la Ville de Besançon, accompagne l'émergence et l'accompagnement des projets des entrepreneurs des quartiers prioritaires. Il permet de rendre visible et de valoriser la création d'entreprise, en lien avec les acteurs du territoire. La ressource accueille, informe, oriente, héberge et favorise les synergies entre porteurs de projets.
	Boutiques Ephémères - Tremplin Entrepreneurs QPV Besançon	359972	N	Emploi - Agir pour le développement économique des quartiers de la politique de la Ville de Besançon	Battant Clairs Soleils Hauts de Saint-Claude Montrapon Orchamps-Palente Planoise	Le projet propose à 5 entrepreneurs issus du territoire de Besançon de tester leur activité dans une boutique commerciale stratégique. Ce dispositif innovant vise à développer des commerces locaux, tout en favorisant l'insertion économique et sociale des habitants. Le projet est renforcé (ateliers, coaching, mise en réseau). Il contribue à la valorisation des initiatives entrepreneuriales.
	CitésLab Besançon 1	359375	R	Emploi - Agir pour le développement économique des quartiers de la politique de la Ville de Besançon	Battant Clairs Soleils Hauts de Saint-Claude Montrapon Orchamps-Palente Planoise	Une version de CitéLab plus focalisée sur les QPV de Besançon sur la coordination entre opérateurs et acteurs du territoire.
	CitésLab Grand Besançon porté par BGE Franche-Comté	359378	R	Emploi - Agir pour le développement économique des quartiers de la politique de la Ville de Besançon	Battant Clairs Soleils Hauts de Saint-Claude Montrapon Orchamps-Palente Planoise	Le dispositif CitésLab, vise à favoriser l'entrepreneuriat local en ville et les communes rurales en détectant, sensibilisant et accompagnant les projets locaux. Grâce à une présence de proximité et un partenariat fort, il permet de lever les freins à la création d'initiatives économiques locales. Ancré depuis plus de 10 ans, il contribue à rendre la création d'entreprise plus accessible et à développer l'économie locale.
	Talents des cités 2026 - Edition Locale - Organisation BFC	359376	R	Emploi - Agir pour le développement économique des quartiers de la politique de la Ville de Besançon	Battant Clairs Soleils Hauts de Saint-Claude Orchamps-Palente Planoise	Le concours Talents des Cités – édition locale récompense les entrepreneurs issus ou implantés dans les quartiers prioritaires de Besançon. Il vise à reconnaître et récompenser financièrement leurs projets. Il vise à sensibiliser les habitants à l'entrepreneuriat local et à renforcer, un jury local et une mise en réseau avec le territoire. Chaque année, 4 lauréats sont sélectionnés parmi 10 à 15 candidats nationaux.
BLANCHISSERIE DU REFUGE - ASSOCIATION JEAN EUDES	Chantier d'insertion "Blanchisserie du Refuge"	356236	R	Emploi - Soutien aux SIAE	Battant Clairs Soleils Hauts de Saint-Claude Montrapon Orchamps-Palente Planoise	La Blanchisserie du Refuge aide à l'insertion professionnelle des personnes en difficulté via un support d'activité de blanchisserie. Le projet propose aux personnes en contrat d'insertion un accompagnement, une évaluation des compétences, suivi et préparation à l'emploi. Des actions de remobilisation sont mises en place pour rendre durable.
	Soutien psychologique à l'insertion professionnelle en mutualisant l'offre de service décrit dans le cadre de la cité de l'emploi	356287	R	Emploi - Accès à l'emploi des habitants des quartiers de la Politique de la Ville	Battant Montrapon Orchamps-Palente Planoise	Le dispositif offre un soutien psychologique aux salariés souffrant de maladie et favoriser l'insertion professionnelle. Il favorise la mise en place de structures adaptées si nécessaire. Il accompagne les personnes pour répondre aux besoins spécifiques.

Nom structure	Projet	N° projet	Nouveau ou Renouv.	Thématique	Quartier(s)	Description de l'action
BLANCHISSERIE TEXTILES SERVICES - BTS	Insertion par l'activité économique de personnes en difficultés sur le bassin de Besançon	352251	R	Emploi - Soutien aux SIAE	Battant Clairs Soleils Hauts de Saint-Claude Montrapon Orchamps-Palente Planoise	Il s'agit d'accueillir et former des personnes éloignées du marché du travail sur des postes opérationnels en blanchisserie, couture, livraisons, etc. Le projet prévoit une durée d'insertion de 4 à 24 mois. Tout au long du parcours, les bénéficiaires acquièrent des compétences (techniques, numériques, compétences transversales), des habitudes régulières, un suivi individualisé et un cadre de travail structuré.
BOUGE+	Licences sportives USEP cité éducative	359143	R	Education et Parentalité	Planoise	Le projet vise à offrir la gratuité de la licence USEP aux enfants des écoles élémentaires du REP+ de Planoise afin de favoriser leur accès aux activités sportives et culturelles. Il prévoit l'organisation de rencontres sportives et culturelles avec la prise en charge des transports et du matériel. Le projet encourage la coopération entre enseignants et parents, et valorise les lieux culturels et sportifs de la ville.
	Propositions d'activités culturelles "tout de suite après l'école"	360130	N	Culture	Planoise	Le projet propose à des enfants du REP+ de Planoise des ateliers culturels près de chez eux. Des ateliers de théâtre, de danse, de musique, de création manuelle, etc. Le projet s'inscrit dans le cadre de la politique de la ville et de la politique de la culture. Des enseignants bénévoles accompagnent les enfants lors de ces ateliers, favorisant l'ouverture culturelle et leur persévérance.
CAISSE ECOLES DE LA VILLE DE BESANCON	Mise à disposition des ressources interprétariat dans le cadre de la cité éducative	352463	R	Education et Parentalité	Battant Clairs Soleils Hauts de Saint-Claude Montrapon Orchamps-Palente Planoise	Les enseignants rencontrent des difficultés de compréhension avec les élèves francophones. L'interprète facilite la relation école-famille et la scolarité. Le programme de réussite éducative de la ville dispose d'un cabinet spécialisé pour accompagner les familles.
	Renforcement du PRE dans le cadre de la cité éducative	352464	R	Education et Parentalité	Battant Clairs Soleils Hauts de Saint-Claude Montrapon Orchamps-Palente Planoise	Le projet vise à harmoniser les statuts des référents PRE de la ville et en supprimant les contrats actuels à la Caisse des écoles. Le projet facilite la gestion du Programme de Réussite Éducative de la ville, prioritaire de Planoise, très concerné par le projet. Le projet de communication est également prévu dès 2025 au sein du QPV.
	Programme de Réussite Educative	352462	R	Education et Parentalité	Battant Clairs Soleils Hauts de Saint-Claude Montrapon Orchamps-Palente Planoise	Un plan d'action est mis en place pour accompagner les familles et les partenaires. Des actions variées sont mises en œuvre : ateliers rapides, projets éducatifs, et inscriptions à des ateliers.
CARREFOUR D'ANIMATION ET D'EXPRESSION MUSICALES - CAEM	Écouter, observer, ressentir, s'exprimer, comprendre, apprendre à travers la culture brésilienne	358662	R	Culture	Planoise	Dans le cadre d'un projet d'école (14 classes de l'École de la Ville de Planoise) à la capoeira et à la batucada par des intervenants brésiliens. Ces activités musicales et corporelles sont enseignées de manière interdisciplinaire menées en classe. Le projet aboutira en 2026.
	IDENCITE 2026	358925	R	Culture	Planoise	Idencité est un projet musical annuel pour 20 jeunes artistes-professeurs du CAEM, visant à développer leur talent et à créer des temps forts publics. Le programme inclut 3 stages artistiques, des ateliers hebdomadaires, et des concerts dans les écoles. Les jeunes participent activement à la création musicale et bénéficient d'accompagnements adaptés, avec des ateliers de médiation et des artistes invités.
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE BESANÇON - CCAS	Actions du CLSM sur les quartiers prioritaires de la ville	359769	N	Santé	Battant Clairs Soleils Montrapon Orchamps-Palente Planoise	Le CLSM organise une cellule pour aider les habitants des quartiers prioritaires, surtout dans les quartiers prioritaires de la ville de Besançon, en proposant des formations. Il développe aussi des ateliers (ateliers, jeux, débats...) pour sensibiliser les habitants à l'usage des outils ludiques et accessibles, désormais disponibles.

Nom structure	Projet	N° projet	Nouveau ou Renouv.	Thématique	Quartier(s)	Description de l'action
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE BESANÇON - CCAS	CLSM formation premier secours en santé mentale	359767	N	Santé	Battant Clairs Soleils Montrapon Planoise	La santé mentale est ressortie comme une priorité de mieux comprendre et repérer les situations de crise, la formation de premiers secours en santé mentale et la mise en réseau des professionnels afin de les aider à agir face à ces situations et mobiliser les ressources.
	Accompagnement psychologique transitoire habitants QPV	357884	R	Santé	Battant Clairs Soleils Montrapon Orchamps-Palente Planoise	Ce projet vise à renforcer l'accompagnement des habitants des QPV. Il combine un soutien technique aux équipes sociales, des entretiens individuels ou tripartites pour évaluer les besoins, une coordination avec les services de soins. En complément, des réunions mensuelles soutiennent les équipes.
CENTRE D'INFORMATION SUR LES DROITS DES FEMMES ET DES FAMILLES - CIDFF	Classe ambassadrice de l'égalité cadre cité éducative	359394	R	Education et Parentalité	Battant Hauts de Saint-Claude Planoise	Ce projet accompagne les élèves sur trois ans pour leur faire découvrir et promouvoir l'égalité dès l'école primaire, favorisant une culture non sexistes. Il se déploie dans 18 classes (Bourgogne/Ile de France/Fourier/Durer/Champa-Viotte), avec des séances adaptées à chaque niveau. L'objectif est d'amener les enfants à questionner les représentations et à réduire les violences scolaires.
	Accès au droit - Permanences juridiques - QPV Besançon	359418	R	Accès aux droits	Battant Clairs Soleils Hauts de Saint-Claude Montrapon Orchamps-Palente Planoise	Le dispositif de permanences juridiques de proximité pour les femmes et des familles, en informant, accompagnant et orientant vers les problématiques juridiques. Ces permanences gèrent des dossiers couvrant divers domaines et offrent aussi un espace d'écoute. Elles ont accompagné plus de 700 personnes à Besançon et de bénéficiaires issues des QPV.
	Egalité filles garçons Besançon quartiers politique de la ville	359464	R	Education et Parentalité	Battant Clairs Soleils Hauts de Saint-Claude Montrapon Orchamps-Palente Planoise	Le CIDFF du Doubs mène des actions de prévention de l'égalité filles-garçons et prévenir les violences sexuelles. Les interventions interactives dans les établissements scolaires et aux rapports de genre, au respect et à la déconstruction des stéréotypes. demande, prévoit 50 interventions.
	Prévention en milieu scolaire de la prostitution des mineur-es	359430	R	Education et Parentalité	Planoise Battant Montrapon	Le CIDFF du Doubs mène des actions de prévention de la prostitution en milieu scolaire, dès la 4e, pour déconstruire les idées reçues, le consentement et informer sur les lois et les ressources. Les interventions de 2h s'appuient sur des vidéos, débats et supports. Le CIDFF prévoit d'intervenir auprès de 20 classes, nées d'une demande croissante de la part des enseignants.
	Contre le harcèlement de rue à Besançon – Demandez Angela	359426	R	Cadre de vie	Battant Clairs Soleils Hauts de Saint-Claude Montrapon Orchamps-Palente Planoise	Le CIDFF du Doubs souhaite poursuivre en 2026 le projet « Demandez Angela » à Besançon, en partenariat avec la Ville de Besançon et les violences sexistes. Ce dispositif transforme des lieux publics en lieux refuges identifiables, formés par des bénévoles. nouvelles sessions de sensibilisation sont prévues pour l'automne. communication pour renforcer sa visibilité.
	Lutter contre les violences et promouvoir l'égalité toute l'année	359460	R	Participation des habitants - Citoyenneté	Battant Clairs Soleils Hauts de Saint-Claude Montrapon Orchamps-Palente Planoise	Actions de sensibilisation grand public pour lutter contre les violences envers les femmes, en lien avec la promotion de l'égalité. ateliers interactifs (expositions, escape games, jeux de rôle, etc.) comportements violents et à déconstruire les stéréotypes. phases ludiques suivies de temps d'échange, notamment pour les publics prioritaires.
CENTRE HOSPITALIER DE NOVILLARS	Paroles en Tête	359572	R	Santé	Battant Clairs Soleils Hauts de Saint-Claude Montrapon Orchamps-Palente Planoise	Le projet "Paroles en tête" vise à prévenir les conduites à risque chez les jeunes de 12 à 20 ans. Il s'appuie sur des outils pédagogiques et des ateliers pour favoriser échanges et débats. Coanimé par des professionnels de la jeunesse et renforce la prévention durable grâce à la participation des jeunes.

Nom structure	Projet	N° projet	Nouveau ou Renouv.	Thématique	Quartier(s)	Description de l'activité
CENTRE OMNISPORTS PIERRE CROPPET	Atelier Chantier d'Insertion "le Pied à l'Etrier"	358666	R	Emploi - Soutien aux SIAE	Battant Clairs Soleils Hauts de Saint-Claude Montrapon Orchamps-Palente Planoise	Le Pied à l'Etrier accompagne vers l'emploi des jeunes des activités utiles comme l'entretien d'un centre équestre, des missions, encadrées et inscrites dans des marchés de services concrets en situation de travail.
CENTRE REGIONAL D'INFORMATION JEUNESSE - CRIJ	Un job à la clé	359169	R	Emploi - Accès à l'emploi des habitants des quartiers de la Politique de la Ville	Battant Clairs Soleils Hauts de Saint-Claude Orchamps-Palente Planoise	Le projet aide les jeunes de 12 à 25 ans à accéder à l'alternance. Ils bénéficient d'un accompagnement personnalisé, compétences, préparer leurs candidatures et rencontrer des professionnels pour lever les freins à l'emploi, de favoriser leur insertion et leur autonomie.
	Un stage sur mesure	359172	R	Emploi - Accès à l'emploi des habitants des quartiers de la Politique de la Ville	Orchamps-Palente Planoise Montrapon	Info Jeunes Planoise aide les élèves de 3ème à trouver un stage professionnelle en collectant des offres et en les accompagnant. L'accompagnement inclut la rédaction de CV, la préparation des entretiens, la personnalisation des lettres de motivation.
	Info Jeunes Planoise	359157	R	Jeunesse	Planoise	Info Jeunes Planoise accueille et accompagne les jeunes de 12 à 25 ans, offrant un suivi personnalisé, des informations, des ateliers, des ateliers autonomes. Il tient des permanences mais intervient aussi sur demande, soutient les initiatives comme les départs en voyage, les ateliers, l'intégration sociale des jeunes. La structure propose des ateliers thématiques, des ateliers et des partenariats pour accompagner les jeunes à développer leurs projets de vie et de quartier.
CHALLENGER	Animation sportives pendant les vacances scolaires auprès du public ados sur les quartiers de Clairs Soleils et Palente-Orchamps	359977	N	Sport	Clairs Soleils Orchamps-Palente	Le projet vise à dynamiser la vie de quartier à Clairs Soleils, notamment les sports de combat, et à encourager la pratique régulière. Il propose des stages pendant les vacances scolaires, découverte en pied d'immeuble, initiation dans les arts martiaux, l'adhésion. Mené en partenariat avec les structures sportives, sensibiliser les jeunes à la santé, au sport et à la vie de quartier.
CHANTIERS DÉPARTEMENTAUX POUR L'EMPLOI D'INSERTION - CDEI	Accompagnement avec mise en situation de travail de personnes des quartiers prioritaires de la Ville	358663	R	Emploi - Soutien aux SIAE	Battant Montrapon Orchamps-Palente Planoise	Le projet met en œuvre un parcours d'insertion professionnelle, la Plateforme de l'Inclusion, intégration et mise en situation de travail avec accompagnement social et professionnel individuel, formation à la sécurité, d'évaluations régulières, des ateliers renforcés jusqu'à l'accès à l'emploi.
CIE VARIATION 47	Ecole des arts de la scène	358591	R	Culture	Planoise	L'école des Arts de la scène à Planoise propose des ateliers de sélection pour 50 jeunes (15 en 2025), axée sur la pratique de la musique. Le projet favorise la mixité sociale et d'âge, la découverte des valeurs telles que l'écoute, la concentration, le respect, encadrés par des artistes professionnels, se déroulent les mardi et mercredi (samedis) en partenariat avec la Maison de la Culture.
CLUB D'ECHECS DE BESANCON "TOUR, PRENDS GARDE!"	Promotion de la pratique du jeu d'échecs dans le QPV Battant	359963	R	Education et Parentalité	Battant	Le projet vise à développer la pratique du jeu d'échecs et sociale dans le quartier de Battant, en partenariat avec la Maison de la Culture d'Arènes. Il propose des cours, stages et tournois ouverts à tous les habitants, écoles et associations.

Nom structure	Projet	N° projet	Nouveau ou Renouv.	Thématique	Quartier(s)	Description de l
CLUB PUGILISTIQUE BISON TIN - CPB	Actions d'éducation à la santé : prévention des addictions	359831	R	Sport	Planoise	Le projet vise à prévenir les addictions chez les jeunes familles, notamment face aux risques liés aux jeux vidéo. Des ateliers de prévention interactifs pour les jeunes permettent de mieux comprendre les mécanismes de l'addiction, développer l'esprit critique et identifier les personnes responsables. Des rencontres sont également organisées pour outiller dans la prévention précoce et le repérage des signes avant-coureurs positionnant le club comme acteur de santé et de prévention.
	Actions éducatives : éducation à la citoyenneté égalité garçon filles	359833	R	Sport	Planoise	Le projet vise à promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes sportive dans le quartier de Planoise. Il propose des ateliers de défense, des créneaux 100 % féminins, des stages de boxe pieds d'immeuble, ainsi que des temps d'échange et de partage culturels et économiques. Le projet valorise la mixité sociale et inclusif, encourage le leadership féminin et développe la pratique sportive de la boxe.
	Démocratisation de la pratique sportive	359837	R	Sport	Planoise	Offrir aux familles des QPV un accès à la pratique sportive pour les jeunes de 5 à 16 ans du quartier de Planoise. Des ateliers hebdomadaires, les adhérents peuvent participer à des ateliers d'autres sites sans frais supplémentaires, avec la participation de la police et déplacements. Cette initiative concerne environ 100 jeunes et propose en 2026 une nouvelle pratique (grappling) plus adaptée et préférentiels pour les jeunes.
	Favoriser la découverte et la pratique d'activités sportives sur Montrapon	359893	R	Sport	Montrapon	Le projet vise à relancer la présence du CPB dans le quartier de Montrapon de lutte et de grappling pour les enfants et adolescents. Le Quartier de Montrapon et l'UFOLEP, il propose des ateliers d'initiation, animations en pied d'immeuble et ateliers de boxe pieds d'immeuble. Le projet valorise les infrastructures locales et encourage le cadre associatif sportif.
CLUB SAUVEGARDE KARATE	S'aligner pour réussir : Les arts martiaux au service de la prévention et de la tranquillité publique	359975	N	Tranquillité et sûreté publique	Planoise	Le projet « S'aligner pour réussir » utilise les arts martiaux pour l'insertion des jeunes des quartiers prioritaires. Les jeunes développent leurs compétences psychosociales et leur bien-être grâce à la pratique des arts martiaux aux temps vides à travers des activités sportives. Le projet vise à faciliter l'entrée dans les trafics, promouvoir l'égalité filles/garçons et accompagner les jeunes vers l'emploi.
	L'arbre à palabre	359242	R	Participation des habitants - Citoyenneté	Planoise	"L'arbre à palabre" s'inspire de la tradition africaine pour débattre et résoudre des questions communautaires. Le projet favorise la transmission intergénérationnelle et de réflexion collective dans le quartier de Besançon. Ce projet vise à valoriser l'expression des habitants jeunes dans la mise en œuvre de projets communautaires.
	Sport à l'emploi	359250	R	Emploi - Accès à l'emploi des habitants des quartiers de la Politique de la Ville	Battant Clairs Soleils Hauts de Saint-Claude Montrapon Orchamps-Palente Planoise	Ce projet utilise le sport pour aider les jeunes et renforcer leur confiance en eux et développer des compétences. Les ateliers de coaching renforcent l'insertion. Des partenariats sont développés avec les associations sportives.
	Caravane des pieds d'immeubles : des activités ludiques et sportives pour renforcer la tranquillité publique dans les quartiers prioritaires de Besançon	359234	R	Sport	Planoise	La Caravane des pieds d'immeuble propose des ateliers de boxe pieds d'immeuble pour renforcer la tranquillité publique. Une journée de sensibilisation favorise le dialogue avec la police municipale.

Nom structure	Projet	N° projet	Nouveau ou Renouv.	Thématique	Quartier(s)	Description de l
CLUB SAUVEGARDE KARATE	Les femmes d'abord	359244	R	Sport	Planoise	Le projet utilise le sport, en particulier les arts mariaux, pour favoriser l'inclusion sociale pour les femmes des quartiers. Le projet propose des équipements adaptés et des activités valorisantes pour renforcer le lien social et la tolérance. Le projet accompagne les femmes en travaillant sur les relations familiales et en favorisant l'insertion professionnelle.
	Combat de dignité	359248	R	Solidarité – Egalité des chances	Planoise	Le projet utilise le karaté comme outil pour aider les femmes à reconstruire et retrouver confiance en elles. Il propose un accompagnement personnalisé et orienté vers les besoins. Le projet est adapté. Ce projet vise à renforcer l'estime de soi et à sensibiliser à l'importance de l'autonomie.
COCCINELLE	Projet PARTAGE (PARenTalité AccompaGnement Entraide)	359953	R	Education et Parentalité	Battant	Le projet vise à soutenir les familles du quartier Battant dans leur parentalité (cafés parents, repas partagés, ateliers de soutien scolaire, ateliers de santé primaire (ateliers santé, premiers secours, sensibilisation à la sécurité)).
COLLEGE DIDEROT	Internat éducatif au sein de la cité éducative du quartier de Planoise Besançon	365702	R	Education et Parentalité	Planoise	Les collèges de Planoise constatent que certains élèves rencontrent des difficultés à étudier chez eux en raison de l'absence de parents. Des familles signalent des relations tendues avec leurs enfants. L'absentéisme et un manque de motivation. Une structure éducative externe est envisagée pour accompagner les élèves tout en apaisant les dysfonctionnements.
	Demande de subvention de l'opération "Café des parents"	365703	R	Education et Parentalité	Planoise	Le Café des Parents, créé en 2015, vise à renforcer la parentalité à Planoise. Il se tient chaque premier jeudi du mois, abordant des thématiques variées et partenaires pour améliorer le lien social. Ce lieu de rencontre favorise la confiance entre les parents et les professionnels complémentaires comme un repas partagé.
	Ouvrir l'école aux parents pour la réussite des enfants	365709	R	Education et Parentalité	Planoise	Les premières séances permettront d'inscrire les parents dans les contenus pédagogiques de l'école. Les objectifs incluent l'apprentissage du français, l'insertion professionnelle et la sensibilisation à la citoyenneté. Les participants les plus avancés pourront passer à l'étape suivante : linguistique.
	Opération petits-déjeuners en REP+	365724	R	Education et Parentalité	Planoise	Le projet répond à la paupérisation et aux difficultés des familles fatiguées à cause du manque de temps. En partenariat avec les enseignants, la diététicienne propose un petit-déjeuner avant l'école. L'initiative inclut une possible restitution aux parents.
	Aide aux transports pour les QPV de Battant, Saint-Claude, Palente, Orchamps, Montrapon et Clairs-Soleils	365728	R	Education et Parentalité	Battant Clairs Soleils Hauts de Saint-Claude Montrapon Orchamps-Palente	Les projets visent à faire découvrir la ville et l'espace aux habitants du quartier. Ils favorisent les compétences psychosociales des enfants et impliquent les parents dans l'accompagnement. L'accent est mis sur les savoir-être et la citoyenneté. La lutte contre les discriminations.
	Fonds de la Cité éducative	365729	R	Education et Parentalité	Planoise	Les projets encouragent la découverte de la ville et l'élargir les horizons culturels. Ils visent à renforcer les compétences des élèves et à impliquer les parents dans l'accompagnement. Ils promeuvent les valeurs de citoyenneté, l'égalité et la lutte contre les discriminations.

Nom structure	Projet	N° projet	Nouveau ou Renouv.	Thématique	Quartier(s)	Description de l'action
COLLEGE DIDEROT	Aide aux QPV de Battant, Saint-Claude, Palente, Orchamps, Montrapon et Clairs- Soleils	365733	R	Education et Parentalité	Battant Clairs Soleils Hauts de Saint-Claude Montrapon Orchamps- Palente	Les projets encouragent la découverte de la ville, élargir les horizons culturels. Ils visent à renforcer les compétences des élèves, impliquer les parents dans l'accueil. Ils promeuvent les valeurs de citoyenneté, l'égalité, le respect des autres, la lutte contre les discriminations.
	Aide aux transports pour le QPV de Planoise	365736	R	Education et Parentalité	Planoise	Les projets encouragent la découverte de la ville, élargir les horizons culturels. Ils développent les compétences psychosociales des élèves, renforcer l'accompagnement parental. Le programme promeut citoyenneté, respect des autres, la lutte contre les discriminations.
	Cordées de la réussite	365737	R	Education et Parentalité	Planoise	Les cordées de la réussite proposent aux élèves des visites d'entreprises et des rencontres avec des professionnels. Les élèves découvrent l'enseignement supérieur, les métiers, des projets tutorés par des professionnels. Des ateliers sur l'estime de soi, la prise de parole en public complètent le dispositif.
COMITE DE QUARTIER DE ROSEMONT SAINT FERJEUX - CQRSF	Animation Groupe Solidarité Emploi (GSE)	360035	R	Emploi - Ateliers de mobilisation vers l'emploi et permanences emploi	Battant Clairs Soleils Montrapon Orchamps- Palente	La coordination du GSE repose sur l'animation des acteurs de l'emploi, du social et de l'insertion pour répondre aux besoins des publics et construire des réponses adaptées. Mise en place d'actions concrètes, la mutualisation des compétences individuelles, et s'inscrit dans une dynamique partenariale, événements emploi et aux inscriptions.
	Accès aux droits	360031	R	Solidarité – Egalité des chances	St-Ferjeux	Cette action vise à faciliter l'accès aux droits des habitants de Saint-Ferjeux, notamment par l'organisation de permanences le mardi matin. Quatre bénévoles accompagnent les habitants dans les démarches administratives, souvent complexes, notamment en français. L'action s'inscrit dans une dynamique partenariale. Maison de Quartier.
	Atelier chantier d'insertion	360119	R	Emploi - Soutien aux SIAE	Battant Clairs Soleils Montrapon Orchamps- Palente	L'Atelier Chantier d'Insertion met en situation professionnelle des jeunes des chantiers de second œuvre bâtiment et d'espace public. Ils sont accompagnés dans leur parcours via un suivi social et opérationnel, combinant emploi, formation et accompagnement de compétences transférables et la construction de projets.
	Atelier de mobilisation vers l'emploi	360040	R	Emploi - Ateliers de mobilisation vers l'emploi et permanences emploi	Clairs Soleils Montrapon Orchamps- Palente	Les Ateliers de Mobilisation vers l'emploi soutiennent les habitants dans les quartiers prioritaires, pour leurs démarches. Animés chaque semaine, ces ateliers permettent d'orienter vers les dispositifs adaptés. Ils complètent la collaboration entre les acteurs sociaux.
	Coordination des permanences emploi	359962	R	Emploi - Ateliers de mobilisation vers l'emploi et permanences emploi	Clairs Soleils Montrapon Orchamps- Palente Planoise	L'action vise à piloter et coordonner les permanences d'accompagnement en professionnalisant leur fonctionnement et en élargissant la participation. Elle comprend l'organisation des permanences, l'accompagnement individuel des personnes orientées vers les dispositifs adaptés. Des thématiques seront mises en place pour remobiliser les habitants et renforcer les liens avec les partenaires et favoriser l'insertion.

Nom structure	Projet	N° projet	Nouveau ou Renouv.	Thématique	Quartier(s)	Description de l'action
COMITE DE QUARTIER DE ROSEMONT SAINT FERJEUX - CQRSF	Accompagnement de publics sortant de parcours d'insertion	360041	R	Emploi - Accès à l'emploi des habitants des quartiers de la Politique de la Ville	Battant Clairs Soleils Montrapon Orchamps-Palente	L'action "Accompagnement de publics sortant de sans solution à la fin de leur parcours d'insertion bénéficiaires un retour au RSA. Des permanences accueil de proximité, avec un suivi personnalisé locaux. Un suivi régulier est effectué avec des contacts acteurs de l'insertion pour garantir
	Accompagnement vers l'acquisition des savoirs de base	359964	R	Emploi - Accès à l'emploi des habitants des quartiers de la Politique de la Ville	Battant Clairs Soleils Montrapon Planoise	Le projet aide les salariés en insertion à acquérir leur parcours en SIAE, pour faciliter leur insertion ateliers hebdomadaires sur la communication compétences de base, en plus d'un suivi pédagogique renforcer leur autonomie, de les réconcilier avec formations qualifiantes ou de
	Atelier de lutte contre l'illectronisme	360043	R	Emploi - Accès à l'emploi des habitants des quartiers de la Politique de la Ville	Planoise Clairs Soleils Montrapon	L'action vise à réduire la fracture numérique en aide insertion dans l'utilisation des outils numériques, pratiques et quotidiennes
	Atelier linguistique mobilité	360182	N	Emploi - Accès à l'emploi des habitants des quartiers de la Politique de la Ville	Battant Clairs Soleils Montrapon Orchamps-Palente Planoise	Cette action vise à préparer linguistiquement les salariés permis de conduire, en travaillant le vocabulaire spécifique séances de 2h sur 3 mois au Comité de Quartiers plusieurs SIAE. Elle aborde les notions clés du code poursuite de parcours avec des structures
	Animation de territoires fragiles	359982	N	Cadre de vie	St-Ferjeux	Ce projet vise à animer l'espace public en pieds sportives et culturelles accessibles à tous, grâce à extérieurs. Il favorise les échanges avec les habitants (santé, prévention, ouverture culturelle) et valoriser Ces actions seront portées en partenariat avec la commune locaux comme « La Rue est à nous » ou
	Actions prévention santé	359986	N	Santé	St-Ferjeux	Le projet vise à sensibiliser aux thématiques de santé Téléthon, Octobre Rose et Mars Bleu, en mobilisant des activités sportives adaptées encadrées par ponctuels. Enfin, deux sujets spécifiques seront abordés l'alimentation des enfants, auprès
COMITÉ DÉPARTEMENTAL UFOLEP 25	UFOSTREET Besançon - Quartiers d'été	359699	R	Sport	Battant Clairs Soleils Hauts de Saint-Claude Montrapon Orchamps-Palente	Le projet UFOSTREET vise à dynamiser les quartiers activités sportives liées aux cultures urbaines promouvoir l'activité physique. En 2026, l'UFOLEP avec 8 sessions de pannafoot et des tournois dans structures locales. Ces actions permettent d'offrir directement dans les
	Ecole multisports UFOLEP Montrapon	359641	R	Sport	Montrapon	L'école multisports portée par l'UFOLEP propose sportives variées pour des enfants de 8 à 11 ans favoriser l'accès au sport en QPV. En 2026, le projet clubs locaux pour faire découvrir des disciplines une pratique régulière. Les séances se dérouleront Brosolette

Nom structure	Projet	N° projet	Nouveau ou Renouv.	Thématique	Quartier(s)	Description de l'activité
COMITÉ DÉPARTEMENTAL UFOLEP 27	Ufobaby	359739	R	Sport	Battant Clairs Soleils Hauts de Saint-Claude Montrapon Orchamps-Palente Planoise	UFOBABY est un dispositif UFOLEP visant à développer le sport de 0 à 3 ans, en impliquant les parents dans la séance physique, cognitif et émotionnel. En 2026, l'UFOBABY de Besançon avec 12 créneaux de 45 minutes dans les quartiers prioritaires, avec un professionnel formé. À long terme, l'objectif est de créer des clubs dans les quartiers pour pérenniser le dispositif.
COMMUNE DE BESANÇON	Parcours culturels élémentaires 2025-26	361198	R	Culture	Battant Clairs Soleils Hauts de Saint-Claude Montrapon Orchamps-Palente Planoise	Le dispositif « Parcours culturels » s'adresse aux enfants de 6 à 12 ans de Besançon et propose des actions d'éducation artistique et scolaire. Il favorise la réussite scolaire, la citoyenneté et l'engagement dans les quartiers prioritaires. Gratuit pour les habitants et les enseignants et les acteurs culturels.
	Parcours culturels Maternelles 2026-27	361203	R	Culture	Battant Hauts de Saint-Claude Planoise	Le dispositif « Parcours culturels Maternelles » s'adresse aux enfants de 3 à 6 ans des quartiers prioritaires de Besançon, pour favoriser la réussite scolaire des jeunes enfants. Il propose des ateliers de pratiques artistiques et découvertes culturelles, co-construits avec les familles sont également impliquées à travers des ateliers de médiation.
	Vital'été 2026	359267	R	Sport	Battant Clairs Soleils Hauts de Saint-Claude Montrapon Orchamps-Palente Planoise	Vital'Été propose 7 semaines d'animations sportives accessibles à tous les publics, y compris les plus vulnérables et handicap. Elle vise à favoriser la mixité sociale, l'engagement entre habitants et associations locales. Organisée par le CCAS, plus de 100 intervenants sur plusieurs sites, de 14h à 18h.
	Ateliers sociolinguistiques	361669	R	Accès aux droits	Planoise Battant Montrapon	Les 3 Maisons de Quartier municipales (Planoise, Montrapon, Battant) proposent des ateliers hebdomadaires de français (2 séances de 2h par semaine) pour favoriser l'autonomie et l'accès aux droits des habitants. Elles s'accompagnent d'actions de socialisation et de médiation.
	Accompagnement à la Scolarité 2026 - CLAS MQ Battant	361286	R	Education et Parentalité	Battant	Le projet vise à renforcer l'estime de soi des enfants et à impliquer les parents dans la scolarité de leurs enfants. Des ateliers hebdomadaires de 1h30 tout au long de l'année scolaire, personnalisés, ainsi que des stages parents-enfants.
	CLAS Montrapon	359903	R	Education et Parentalité	Montrapon	Le Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité vise à soutenir le cadre familial ne permet pas toujours un accompagnement à la réussite éducative et l'implication des parents. Il propose des ateliers collectifs durant l'année et les vacances scolaires, une méthodologie, ateliers culturels et sportifs.
	Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité - Planoise	361663	R	Education et Parentalité	Planoise	Le CLAS, intégré à la Cité Éducative, vise à réduire le décrochage scolaire et développer les connaissances et compétences du quartier. Il accueille les élèves du CP au CM2, de 8h30 à 16h30 matin pour des activités variées, avec un suivi personnalisé. Il fonctionne également durant les petites vacances scolaires.
	Espace jeunesse Montrapon	360194	R	Education et Parentalité	Montrapon	L'Espace Jeunesse propose un accompagnement éducatif et citoyen, la responsabilité et l'autonomie, à travers des ateliers et des sorties sociales. Il comprend un accueil jeunes 12/17 ans, des sorties culturelles et sportives, ainsi que des ateliers de médiation. Des dispositifs favorisent la participation, l'expression et l'engagement, le lien social et la prévention des risques.

Nom structure	Projet	N° projet	Nouveau ou Renouv.	Thématique	Quartier(s)	Description de l
COMMUNE DE BESANÇON	Quartier d'été - Animations familiales	359742	R	Education et Parentalité	Battant Hauts de Saint-Claude Montrapon Planoise	Le dispositif Quartier d'été, porté par les Maisons Claude, propose chaque année des animations renforcer le lien social, le vivre-ensemble et la participation des activités culturelles, sportives, éducatives et culturelles dans les espaces publics, favorisant la participation des habitants à l'appropriation des espaces publics et à la valorisation du partenariat avec de nombreux acteurs.
	Séjours familles	361406	R	Education et Parentalité	Battant Montrapon Orchamps-Palente Planoise	Le dispositif « Séjours Familles » aide les familles à partir en vacances, en les accompagnant dans leur participation financière. Des séjours organisés avec des animations sont proposés, avec un soutien financier.
	Sorties familiales	361399	R	Education et Parentalité	Battant Montrapon Orchamps-Palente Planoise	Le dispositif « Sorties familiales » propose des sorties accessibles à tous, selon les revenus, pour renforcer la parentalité. Il vise à aller à la rencontre des familles et les sorties favorisent également l'éducation.
	Espace Jeunesse de Planoise	361736	R	Jeunesse	Planoise	L'Espace Jeunesse de Planoise propose un accompagnement favorisant leur autonomie, leur citoyenneté et leur participation à des projets variés et des projets éducatifs. Il s'appuie sur un réseau de jeunes acteurs de leurs loisirs et les sensibiliser à leur environnement). En 2026, plusieurs projets innovants (un projet de prévention en réalité virtuelle, et des ateliers pour les jeunes.
	Raid Jeunes 2026	361678	R	Jeunesse	Planoise	Le Raid jeunes organisé le 4 avril 2026 à Planoise autour d'activités sportives, culturelles et citoyennes. Cette journée vise à renforcer le vivre ensemble, mobiliser les habitants de l'espace du quartier. Un village d'animations ouverts à tous.
	Groupe Solidarité Emploi Montrapon Fontaine-Ecu	360320	R	Emploi - Ateliers de mobilisation vers l'emploi et permanences emploi	Montrapon	La Maison de quartier, co-animatrice avec la Mission Locale et la veille territoriale pour accompagner les publics jeunes, isolés ou en situation de précarité.
	Atelier santé Ville	359277	R	Santé	Battant Clairs Soleils Hauts de Saint-Claude Montrapon Orchamps-Palente Planoise	Le projet vise à favoriser l'accès aux soins, aux services de santé contre le non-recours et la fracture numérique. Les ateliers (hygiène bucco-dentaire, tabac) renforcent les compétences avec la participation des parents. Des ateliers participatifs et journal de quartier complètent ces actions de prévention.
	Aide aux démarches administratives (ADA) - Accès aux droits	360197	R	Solidarité – Egalité des chances	Montrapon	Le dispositif « Aide aux démarches administratives » de quartier de Montrapon / Fontaine-Écu et l'EVJ vise à réduire la fracture numérique et le non-recours aux droits en accompagnant leurs démarches en ligne. Des permanences sociales offrent un soutien individualisé et des ateliers d'accompagnement.
COMMUNE DE BESANÇON - MUSEE D'ARTS ET DU TEMPS	Projet "C'est mon patrimoine" - PERMIS DE REVER	360059	N	Culture	Montrapon	Ce projet propose un parcours culturel et artistique dans le quartier prioritaire Montrapon, autour de l'architecture à travers visites, ateliers d'écriture, arts plastiques et imagineront des espaces de vie idéaux. Leur création sera présentée aux musées 2026 au musée de la ville.
COMMUNE DE NOVILLARS	Caravane d'animation à Novillars	359326	R	Participation des habitants - Citoyenneté	Cité Curie-Pasteur - Novillars	En partenariat avec les associations de la commune, un atelier familial, intergénérationnel sur la Cité Curie-Pasteur vise à favoriser le lien social entre les habitants du quartier et de la commune.

Nom structure	Projet	N° projet	Nouveau ou Renouv.	Thématique	Quartier(s)	Description de l'action
COTE COUR	Zola...pas comme Emile !	359882	R	Culture	Clairs Soleils	"Zola... Pas comme Émile !!!" est un spectacle sur le prénom. Autour de cette œuvre, un parcours artistique mêlant ateliers d'écriture, arts plastiques, rap et danse pour explorer le lien entre prénom, histoire personnelle et culture française.
CSAPA SOLEA	Intervention précoce et actions de prévention	359661	R	Santé	Planoise Montrapon	Les actions de prévention déployées s'appuient sur le référentiel régional "Prévenir les addictions auprès de terrain pour retarder les consommations et réduire les risques. Cela se traduit par des outils pédagogiques (jeux, supports, compétences psychosociales des jeunes et à l'écoute des informations p
	Réduction des risques en milieu étudiant et pratiques festives	359598	R	Santé	Battant	Ensemble, Limitons les Risques » (CELR) est un programme en milieu festifs, intervenant lors d'événements pour la consommation de substances et à la sécurité. Il propose des informations p
CULTURE ACTION	Ateliers de pratique artistique	359452	R	Culture	Battant	Deux séries d'ateliers artistiques (arts visuels et spectacles) des partenaires du quartier Battant, chacun adapté au quartier Les Bains Douches, Boutique Jeanne Antoinette (...). Les créations seront ensuite exposées au 52 rue des temps de médiation
DOUBS SUD ATHLETISME	Bes'athlé Tour 2026	360104	R	Sport	Planoise Montrapon Hauts de Saint-Claude	Ce projet vise à favoriser l'accès à l'athlétisme dans le quartier en le rendant plus visible et accessible. Il propose des ateliers d'initiation aux sports en extérieur, des visites d'immeubles et des accueils au stade pendant les événements issus de ces quartiers. L'initiative s'appuie sur des bénévoles pour valoriser la mixité sociale et la
ECLAIREUSES ET ECLAIREURS LAIQUES DE FRANCHE COMTE - EELFC	Du quartier à la forêt	359900	R	Education et Parentalité	Planoise	Activités régulières en pleine nature, axées sur l'éducation et l'accent sur le quartier de Planoise. Ces activités, favorisent la mixité sociale, la découverte de la nature et développer des compétences grâce à des formations parallèles de séjours en av
ECOLE DE PRODUCTION DE BESANCON	Formation de jeunes décrocheurs	359472	R	Emploi - Accès à l'emploi des habitants des quartiers de la Politique de la Ville	Battant Clairs Soleils Hauts de Saint-Claude Montrapon Orchamps- Palente Planoise	L'Ecole de Production de Besançon forme des jeunes dans le domaine de l'industrie, avec des projets réalisés du temps sont consacrés à un travail pratique, L'accompagnement est basé sur la dyna
FABRIQUE NUMERIQUE BESANCON	Besançon Horizons Numériques : Attractivité des métiers du numérique	359976	R	Education et Parentalité	Planoise	Le projet vise à initier les jeunes de 11 à 17 ans du quartier grâce à des ateliers variés (codage, 3D, graphisme) dans les établissements scolaires. En s'appuyant sur des partenariats avec des entreprises locales, il favorise l'inclusion des jeunes dans les métiers du numérique. Labelisé French Tech, c'est une innovation et impact territorial pour faire de Plano
FRACTALES THÉÂTRE	Printemps des poètes	359945	N	Culture	Planoise	Le projet propose des ateliers de poésie et de théâtre. Fractales-Théâtre accompagne les enseignants et la prise de parole. Le tout aboutira à des représentations et danse.
FRANC COMTOISE FINANCEMENT SOLIDAIRE	Lutter contre l'exclusion bancaire et le surendettement des habitants des quartiers prioritaires	359227	R	Emploi - Accès à l'emploi des habitants des quartiers de la Politique de la Ville	Battant Clairs Soleils Montrapon Planoise	Son objectif est de sensibiliser les habitants à des ateliers pour valoriser les acteurs locaux engagés da

Nom structure	Projet	N° projet	Nouveau ou Renouv.	Thématique	Quartier(s)	Description de l'action
FRANCE VICTIMES 25 BESANCON	Actions en direction des populations victimes d'actes de délinquance	359608	R	Tranquillité et sûreté publique	Battant Clairs Soleils Montrapon Orchamps-Palente Planoise	France Victimes 25 accompagne les personnes victimes des crimes et délits dans les quartiers prioritaires, via un soutien juridique, psychologique et social, et la justice de proximité. L'association intervient fortement pour les victimes sexuelles, développe des actions de prévention, de médiation et des mineurs.
GRAIN D'PIXEL, ASSOCIATION POUR LA PHOTOGRAPHIE	Comment J'habite : dedans - dehors	361658	N	Culture	Montrapon	Ce projet artistique et citoyen mobilise les jeunes pour la création collective mêlant photographie et écriture. Il vise à renforcer le lien social, l'engagement citoyen par la valorisation du quartier et de ses habitants, et à créer une exposition dont une à la Galerie de l'Ancien Evêché.
GRAND BESANCON METROPOLE	Pilotage et ingénierie du Contrat de Ville et du NPRU	365461	R	Ingénierie	Battant Clairs Soleils Hauts de Saint-Claude Montrapon Orchamps-Palente Planoise	Pilotage et ingénierie du Contrat de Ville et du NPRU.
GROUPE PSL	Intégr'Actifs : Animation - Sport & Loisirs	359604	N	Emploi - Accès à l'emploi des habitants des quartiers de la Politique de la Ville	Battant Clairs Soleils Montrapon Orchamps-Palente Planoise	Ce projet aide les jeunes des quartiers prioritaires à accéder à l'emploi. Il propose un parcours progressif à travers des immersions en entreprise pour renforcer leurs compétences et de favoriser leur intégration professionnelle tout en favorisant le sein des entreprises.
	ALSH - Espace Sportif de Planoise	360024	R	Sport	Planoise	Un accueil de loisirs sans hébergement propose des sorties culturelles pendant les vacances scolaires. Des ateliers et jours sont organisés en juillet à Chaux-des-Crotois. Des ateliers sportifs thématiques sont proposés en partenariat avec des associations.
	Espace Sportif de Planoise	360018	R	Sport	Planoise	Ce projet propose des activités sportives et éducatives, des accueils de loisirs sans hébergement, des stages, des cycles de découverte dans les écoles. Il prévoit de travailler avec des structures locales ainsi que des projets communautaires. Des initiatives spécifiques ciblent également les jeunes sportifs adaptés, et des créneaux de musculation.
	Développement de la mobilité à vélo	360001	R	Environnement	Planoise Montrapon	Le projet développe la pratique du vélo à travers des ateliers d'apprentissage et de loisirs dans les quartiers de Montrapon. 2300 personnes ont été touchées grâce aux ateliers et animations lors d'événements. Il vise à pérenniser la pratique de la mobilité douce, de la santé et de l'environnement.
HAND'ENSEMBLE BESANCON (HEB)	Sensibilisation au handicap par la découverte du hand fauteuil aux personnes d'un QPV de Besançon	359901	R	Sport	Montrapon	Ce projet vise à sensibiliser les habitants au handicap physique à travers des animations sportives inclusives. En partenariat avec Montrapon, le club propose des séances durant les vacances scolaires et lors d'événements comme le Kid's Run, et des ateliers de découverte.
IMPROVISATION'AILES	Pratique de l'improvisation théâtrale dans le quartier de Planoise	359936	R	Culture	Planoise	Le projet propose des ateliers hebdomadaires de théâtre d'improvisation pour des collégiens, avec valorisation lors de matchs et d'événements culturels grâce à des visites, rencontres et spectacles. Le quartier permettrait aux jeunes de pourvoir à leur éducation.
INDIBAT TRAVAIL TEMPORAIRE	Action femmes dans le BTP	359759	N	Emploi - Accès à l'emploi des habitants des quartiers de la Politique de la Ville	Battant Clairs Soleils Hauts de Saint-Claude Orchamps-Palente Planoise	Le projet veut encourager l'insertion professionnelle des femmes à travers une demi-journée de découverte avec visites, ateliers et rencontres avec des entreprises. L'objectif est de faire connaître ces métiers et les idées reçues.

Nom structure	Projet	N° projet	Nouveau ou Renouv.	Thématique	Quartier(s)	Description de l'action
INTERMED	Accompagnement vers et dans l'emploi	359215	R	Emploi - Soutien aux SIAE	Battant Clairs Soleils Hauts de Saint-Claude Montrapon Orchamps-Palente Planoise	Intermed accompagne les demandeurs d'emploi personnalisé comprenant diagnostic, formations et les problématiques sociales et professionnelles recrutées en contrat
	Accompagnement vers l'emploi Femmes de la cité bisontine	359219	R	Emploi - Accès à l'emploi des habitants des quartiers de la Politique de la Ville	Hauts de Saint-Claude Montrapon	Le programme de 7 mois propose d'accompagner la démarche professionnelle par la mise en place d'outils variés comme la création de CV, la mobilité, et le déroulent dans plusieurs lieux partenaires. Les femmes percevront une rémunération - elles bénéficient
	Place aux Choix solidaires et durables	359222	R	Environnement	Clairs Soleils	L'événement se tiendra au cœur du quartier des structures de l'économie sociale et solidaire et transition écolo
IPPON KARATE SHOTOKAN	Sport et cohésion sociale	359942	R	Sport	Orchamps-Palente	Le projet déploie des actions pour rendre la pratique des quartiers défavorisés grâce à des aides financières de professeurs diplômés, tout en favorisant la mise d'entraînement. Porté par des valeurs éducatives inclusives (body-karaté, baby-karaté, pratique familiale social.
L 'ARC EN CIEL DES ORCHAMPS PALENTE	Mieux vivre ensemble dans le quartier Orchamps Palente	361368	R	Participation des habitants - Citoyenneté	Orchamps-Palente	L'association Arc en Ciel organise tout au long de l'année pour tous les publics du quartier, avec des programmes festifs, culturels et intergénérationnels. Ces actions investies, favorisent le lien social en rassemblant les habitants et accessibles
LA COMPAGNIE DU COLIBRI	Spectacle "Lorsque les poules avaient des dents" / Prévention Bucco-dentaire	359907	R	Santé	Battant Clairs Soleils Orchamps-Palente Planoise	Le spectacle est joué dans les écoles des QPV (Quartiers Prioritaires de la Ville) pour les enfants à l'hygiène bucco-dentaire. L'animation ludique des bons gestes et à évaluer leur impact
LA FRANCAISE DE BESANCON	Permettre l'éducation à la pratique sportive et l'accès au sport pour tous dans le QPV Planoise	359990	R	Sport	Planoise	Le projet veut encourager l'éducation et l'inclusivité des entraînements d'haltérophilie pour les jeunes de vacances et des interventions dans les écoles pour les postures. Le club souhaite aussi créer un parcours accessible à tous les habitants de pratiquer une activité
LA ROUE DE SECOURS - RDS	Bourse au permis GBM	359567	R	Emploi - Accès à l'emploi des habitants des quartiers de la Politique de la Ville	Battant Clairs Soleils Hauts de Saint-Claude Montrapon Orchamps-Palente Planoise	Cette action vise à favoriser l'égalité des chances pour les personnes en insertion socio-professionnelle prioritaires. Une bourse de 600 € est accordée pour l'accompagnement renforcé et un suivi individuel des bénéficiaires s'engagent à réaliser 20 à 30 heures
	Ecomobilité durable et inclusive - GBM	359599	N	Emploi - Accès à l'emploi des habitants des quartiers de la Politique de la Ville	Battant Clairs Soleils Hauts de Saint-Claude Montrapon Orchamps-Palente Planoise	Ce projet expérimental vise à accompagner environ 10 personnes en priorité issues des quartiers prioritaires de GBM inclusives et adaptées. Il combine un accompagnement (orientation) et des ateliers collectifs pour sensibiliser (en commun, covoiturage, vélo, autopartage). L'objectif est sociale et professionnelle et réduire l'impact de la mobilité
	Garage solidaire GBM	359569	R	Emploi - Accès à l'emploi des habitants des quartiers de la Politique de la Ville	Battant Clairs Soleils Hauts de Saint-Claude Montrapon Orchamps-Palente Planoise	Cette action propose des services de réparation accessibles, intégrés à un parcours de mobilité

Nom structure	Projet	N° projet	Nouveau ou Renouv.	Thématique	Quartier(s)	Description de l'action
LA ROUE DE SECOURS - RDS	Location solidaire GBM	355169	R	Emploi - Accès à l'emploi des habitants des quartiers de la Politique de la Ville	Battant Clairs Soleils Hauts de Saint-Claude Montrapon Orchamps-Palente Planoise	Cette action vise à lever le frein de la mobilité pour les habitants en proposant un service de location solidaire de véhicules ou le maintien dans l'emploi, l'alternance ou la formation. Intégré à une plateforme de mobilité existante des transports existants.
	Plateforme mobilité solidaire GBM	359570	R	Emploi - Accès à l'emploi des habitants des quartiers de la Politique de la Ville	Battant Clairs Soleils Hauts de Saint-Claude Montrapon Orchamps-Palente Planoise	La plateforme de mobilité solidaire vise à lever le frein à la mobilité des habitants des quartiers prioritaires. Elle propose bilans, conseils, dispositifs adaptés (permis, transports en commun, etc.) et met en lien les acteurs du territoire. L'action s'inscrit dans le développement de la mobilité.
LE CANEVAS DES MOTS	Mon arrivée à Planoise	359873	N	Participation des habitants - Citoyenneté	Planoise	Le projet invite les habitant·es à partager le récit de leur arrivée à Planoise, une mémoire collective du quartier. Les témoignages sont puis publiés dans un recueil illustré. Une mise en exposition publique et conviviale.
LE LOCAL BOXE CLUB	Boxe dans les quartiers	359702	R	Sport	Planoise Montrapon Hauts de Saint-Claude	Le projet vise à développer des animations sportives, anglaise, pour les jeunes de 12 à 16 ans dans trois quartiers, des valeurs éducatives et républicaines en lien avec la boxe.
LE PETIT KOLLECTIF	Musiques d'habitants	359127	N	Culture	Battant Clairs Soleils Hauts de Saint-Claude Montrapon Orchamps-Palente Planoise	Le projet vise à valoriser les expressions musicales des habitants des structures de quartier. Le projet s'organise autour d'enregistrements de chansons et de musiques, de collectes et la création d'une carte sonore, de mises en scène dans les différents quartiers avant l'organisation d'un grand concert de musique et de danse.
LE PETIT MONDE	Fête à Battant 2026	359357	R	Culture	Battant	Pour l'édition 2026 de la Fête à Battant en collaboration avec les associations locales et les habitants, propositions de visites théâtralisées, un salon de thé convivial et de rencontres entre les habitants et valoriser la richesse du quartier.
LE VOLANT BISONTIN	Je smash donc je suis !	359583	R	Sport	Orchamps-Palente Planoise Clairs Soleils	Le projet "Je smash donc je suis !" utilise le badminton et de lien social à travers des actions ciblées : job d'emploi, cycles de découverte et stages vacances pour les seniors et publics en situation de handicap. Pour le Travail, MJC, écoles, centres sociaux...), il renforce l'efficacité aux enjeux d'employabilité, de santé et de lien social.
L'ECHIQUEUR BISONTIN	Échecs pour Tous : Inclusion, Éducation et Culture dans les QPV	359406	R	Sport	Hauts de Saint-Claude Montrapon Orchamps-Palente Planoise	Le projet se concentre sur l'apprentissage des échecs dans les quartiers prioritaires, en favorisant la concentration des enfants. Des animations régulières en extérieur, sessions parents-enfants. 12 après-midis d'initiation, pizzas, interventions dans 21 communes.
LEO LAGRANGE ANIMATION	Volet carcéral- Pôle Engagement	359323	R	Tranquillité et sûreté publique	Battant Clairs Soleils Montrapon Orchamps-Palente Planoise	Le projet prévoit de reconduire en 2026 deux actions : des séances sur les violences et discriminations pour les ateliers « On peut en parler ! » pour les majeurs et les ateliers envisagés pour en faciliter la mise en œuvre.
	Volet discriminations - Pôle Engagement	359970	R	Lutte contre les discriminations	Battant Clairs Soleils Hauts de Saint-Claude Montrapon Orchamps-Palente Planoise	Le projet propose des visites-débats thématiques sur les discriminations et l'équipe de Léo Lagrange, à destination des étudiants et des habitants sur des sujets comme l'égalité femme/homme et les discriminations. Des ateliers mensuels de janvier à décembre. Il inclut aussi des ateliers de quartier, des collèges et des lycées de Besançon, des ateliers de discriminations, les valeurs républicaines, la laïcité et des ateliers de diverses associations.

Nom structure	Projet	N° projet	Nouveau ou Renouv.	Thématique	Quartier(s)	Description de l
LEO LAGRANGE ANIMATION	Volet périscolaire - Pôle Engagement	359968	R	Education et Parentalité	Battant Clairs Soleils Hauts de Saint-Claude Montrapon Orchamps-Palente Planoise	Le projet prévoit l'organisation de cycles de formation pour les animateurs périscolaires, autour de thématiques laïcité, avec 6 sessions réparties sur l'année. Il prévoit également la médiation par les pairs dans une nouvelle école de formation des élèves, des enseignants
	Volet violences - Pôle Engagement	359969	R	Education et Parentalité	Battant Clairs Soleils Hauts de Saint-Claude Montrapon Orchamps-Palente Planoise	Le projet déploie des interventions régulières et ciblées pour prévenir les violences et accompagner les jeunes. Il prévoit également la formation d'élèves médiateurs, des intervenants des QPV, ainsi que deux sessions annuelles de formation des violences auprès des acteurs
LES CENTRES D'ENTRAINEMENT AUX METHODES D'EDUCATION ACTIVE DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ - CEMEA	Un Terrain d'Aventures dans un quartier en renouvellement urbain	359930	R	Education et Parentalité	Planoise	Les Terrains d'Aventures sont des espaces extérieurs où les enfants peuvent jouer, bricoler, construire ou simplement se déplacer. Ils favorisent la créativité, le réemploi des matériaux, la prise de décisions collectives et une sensibilisation à l'environnement. Planoise, ce lieu évolutif est également un outil pour la mise en place de structures de loisirs, reliant apprentissages
	Lutter contre la fracture numérique avec itinérances numériques, ou comment travailler l'inclusion au plus près des habitants	359939	R	Accès aux droits	Planoise	Le projet propose des ateliers gratuits d'inclusion numérique pour utiliser les outils digitaux au quotidien. Ils permettent d'accéder à ses droits et de développer des compétences. Une particularité est donnée aux seniors et aux personnes en situation d'isolement et la fracture
	"Inter'âgissons", pour permettre aux personnes du quartier, de garder du lien social	359926	N	Solidarité – Egalité des chances	Planoise	Le projet Inter'âgissons vise à rompre l'isolement et à favoriser la rencontre entre générations. Il propose un camion itinérant pour aller vers les plus éloignés. Gratuit et ouvert à tous, il encourage la participation des habitants du quartier.
LES COEURS AUDACIEUX	Journée Solidaire 2026	359937	R	Solidarité – Egalité des chances	Clairs Soleils	La Journée Solidaire proposera de nombreuses activités ludiques, démonstrations sportives, spectacles, jeux, prix solidaires. Cet événement vise à rassembler les habitants locaux et financer des actions solidaires comme des ateliers pour les étudiants.
LES FRANCAS DU DOUBS	Accompagnement à la scolarité à Rosa Parks Besançon	358982	R	Education et Parentalité	Planoise	Ce projet accompagne les enfants dans leur scolarité du quartier. Les séances mêlent temps de jeu, apprentissages, compétences et l'autonomie. Des activités culturelles favorisent la réussite éducative et
	Accueil de loisirs inclusif et accompagnement des enfants à besoin particulier	358981	R	Education et Parentalité	Planoise Orchamps-Palente	Le projet souhaite renforcer l'inclusion des enfants en situation d'un référent handicap, la formation des animateurs et les animateurs qualifiés seront également recrutés
	Favoriser l'accès aux accueils de loisirs sur le quartier de Planoise et quartiers prioritaires de la Ville	358947	R	Jeunesse	Planoise	Le projet vise à faciliter l'accès des enfants de 6 à 12 ans (Planoise, Orchamps-Palente, Montrapon, Hauts des Francas du Doubs). Il propose une aide financière aux familles afin de lever le frein économique pour l'accès aux loisirs. D'information dans les écoles et les quartiers accueillis maximum de familles et favoriser
	Animations pour et avec les habitants	359531	R	Education et Parentalité	Orchamps-Palente	Le projet vise à ouvrir la Ludothèque aux habitants du quartier. Des animations conviviales pour mamans, seniors et personnes en situation de handicap éducatives seront proposées pour les 8-14 ans

Nom structure	Projet	N° projet	Nouveau ou Renouv.	Thématique	Quartier(s)	Description de l'action
LES FRANCAS DU DOUBS	Parents solo accompagnement parentalité "Pour elle, pour lui avec eux"	359863	R	Education et Parentalité	Planoise	Ce projet propose un accompagnement global des parents solo pour lutter contre l'isolement, renforcer la solidarité et les rencontres régulières aborderont diverses thématiques : prévention, la gestion de la charge mentale, l'insertion, la bienveillante, le handicap ou encore la séparation (enjeux culturels et sportifs) et un espace d'accueil pour s'exprimer, d'échanger et de trouver des solutions.
	Parler, échanger de la laïcité avec les enfants	358984	R	Participation des habitants - Citoyenneté	Planoise	Le projet vise à mieux faire comprendre et vivre la laïcité aux enfants et des professionnels de l'animation. Il propose des ateliers pédagogiques autour des valeurs républicaines et des structures éducatives du territoire. Des outils concrets et des fiches pratiques sont créés pour aider les équipes éducatives quotidiennes et favoriser le dialogue.
LES MANIVELLES	Accroître la fréquentation des Manivelles par les habitant.es du quartier et diversifier les publics et les activités	359967	R	Solidarité – Egalité des chances	Battant	Le projet propose des activités vélo pour l'inclusion sociale et l'association Les Manivelles continuera d'animer des ateliers de quartier et lors d'événements sur les espaces publics. Le projet développera aussi des programmes d'apprentissage pour les jeunes d'Arènes et de la Maison de quartier Battant et les ateliers d'actions sociolinguistiques des Bains Douches. Des ateliers internet et des gestes utiles de bricolage du quartier seront proposés pour développer les structures seront proposés pour développer les structures.
LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT - FEDERATION DEPARTEMENTALE DU DOUBS	"Conf'Ados" et "Blabl'Ados" : des rendez-vous dédiés aux jeunes	359335	N	Jeunesse	Battant Montrapon Orchamps-Palente Planoise	Ce projet vise à créer des événements fédérateurs pour les jeunes et l'engagement des jeunes de 12 à 25 ans des quartiers de Battant et l'engagement des jeunes de 12 à 25 ans des quartiers de Montrapon et l'engagement des jeunes de 12 à 25 ans des quartiers de Orchamps-Palente et l'engagement des jeunes de 12 à 25 ans des quartiers de Planoise. Ce projet se fera à travers deux formats — Blabl'Ados (échanges mercuriels) et Conf'Ados (témoignages de jeunes inspirants) — et encourage leur participation à des actions concrètes et durables d'engagement collectif et citoyen.
	Aide au Fonctionnement de l'Ecole de la Deuxième Chance Doubs pour 2026	359438	R	Emploi - Accès à l'emploi des habitants des quartiers de la Politique de la Ville	Battant Clairs Soleils Hauts de Saint-Claude Orchamps-Palente Planoise	Le projet accompagne des jeunes de 16 à 30 ans dans leur insertion sociale et professionnelle durable. Il propose un suivi personnalisé et des stages en entreprise pour construire un projet professionnel. Le projet concerne 120 jeunes, dont la moitié issus des QPV, pour l'année 2026.
	Actions sur le quartier St Claude	359421	R	Education et Parentalité	Hauts de saint-claude	La Ligue de l'enseignement souhaite renforcer son action éducative en développant des actions éducatives et citoyennes dans les écoles, les parents et les acteurs du quartier. Le projet vise à améliorer l'éducatif et l'accès à la culture et au numérique, notamment à travers des permanences. En s'appuyant sur l'EVS du quartier, le projet entend renforcer les synergies locales et élargir son action.
	Ateliers sportifs à vivre en famille	359347	R	Education et Parentalité	Planoise	Ces ateliers parent/enfant sont conçus sur le territoire de l'association Bouge+ pour motiver à une pratique sportive et d'activité parents-enfants et inciter l'inscription dans une association. Le projet prévoit des ateliers avant chaque vacances scolaires et d'année pour sensibiliser les familles à la pratique sportive.
	Prévention du harcèlement - Programme Vivre ensemble - Fri for Mobberi	359346	R	Education et Parentalité	Planoise Orchamps-Palente	Le programme vise à prévenir le harcèlement scolaire et le sentiment de sécurité en communauté éducative (enseignants, ATSEM, animateurs, parents, etc.) et pédagogiques et temps d'échange. Après une expérimentation, le projet se poursuit sur 2 nouveaux sites en 2026.

Nom structure	Projet	N° projet	Nouveau ou Renouv.	Thématique	Quartier(s)	Description de l'action
LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT - FEDERATION DEPARTEMENTALE DU DOUBS	Exposition "Nous et les autres - Des préjugés au racisme" au collège Voltaire	359434	N	Lutte contre les discriminations	Planoise	L'exposition sera installée 2 semaines au collège Voltaire. Des médiateurs formés. Elle explique de façon pédagogique la catégorisation aux réalités historiques et scientifiques. Les ateliers renforceront l'appropriation des contenus.
LIMPIO	Accompagnement vers et dans l'emploi	359229	R	Emploi - Soutien aux SIAE	Battant Clairs Soleils Hauts de Saint-Claude Montrapon Orchamps-Palente Planoise	LIMPIO, entreprise d'insertion, propose un accompagnement vers l'emploi en contrat d'insertion de 20h/semaine. Elle est principalement à destination de femmes éloignées du territoire et intégrée à la démarche SPIE, l'équipe de médiation de formation et suivi individuel pour favoriser l'insertion.
LOGE GBM	Dispositif de Tranquillité Résidentielle et de Médiation Sociale	367001	R	Tranquillité et sûreté publique	Battant Clairs Soleils Hauts de Saint-Claude Montrapon Orchamps-Palente Planoise	Dispositif de Tranquillité Résidentielle et de Médiation Sociale
MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE / CENTRE SOCIAL PALENTE ORCHAMPS	Animations en pied d'immeuble	359616	R	Jeunesse	Orchamps-Palente	Le projet propose des animations socio-culturelles qui se dérouleront sur la place Olof Palme et au Jardin partagé mais aussi dans le secteur des Aubépines tous les jours de la semaine par des clubs sportifs, la médiathèque et la MJC. Il y aura des sorties familiales à thèmes.
	Espace Jeunes	359617	R	Jeunesse	Orchamps-Palente	La MJC proposera toute l'année des temps d'accueil avec des activités ludiques, des sorties, des actions de sensibilisation et de réalisation de projets. Pendant les vacances, des ateliers estivaux en pied d'immeuble seront organisés et les habitants participeront activement dans le choix des animations.
	Le Jardin partagé - Un espace de médiation sociale et écologique	359625	R	Participation des habitants - Citoyenneté	Orchamps-Palente	Le jardin partagé favorise la participation des habitants à des actions collectives et des temps conviviaux. Il accueille au sein de diverses structures pour toucher un large public.
	Accès aux droits - lutte contre l'illectronisme	359624	R	Accès aux droits	Orchamps-Palente	La MJC Palente aide les habitants dans leurs démarches administratives, des permanences juridiques et des ateliers d'ordinateurs. Elle teste une nouvelle permanence pour aider aux besoins informatiques.
	Accueillir les nouveaux habitants du quartier	359619	R	Solidarité – Egalité des chances	Orchamps-Palente	Deux fois par an, la MJC organise un accueil collectif des nouveaux habitants du quartier, en lien avec les bailleurs sociaux et les associations. L'objectif est d'accueillir et d'échanger sur l'intégration des nouveaux habitants, répondre à leurs interrogations et de les informer sur les services disponibles.
	Ateliers sociolinguistiques (ASL)	359614	R	Solidarité – Egalité des chances	Orchamps-Palente	La MJC propose des ateliers sociolinguistiques (ASL) à Besançon pour aider les personnes allophones à s'intégrer socialement et accéder à leurs droits. Ces cours sont accompagnés d'un accompagnement vers l'emploi, et des ateliers de médiation entre bénévoles et de nombreux habitants.
	Loisirs en famille	359627	R	Solidarité – Egalité des chances	Orchamps-Palente	L'action propose des activités variées et accessibles à tous les habitants d'Orchamps-Palente, comme des ateliers créatifs, des ateliers de médiation, organisés chaque mois ou pendant les vacances scolaires. L'objectif est de renforcer les liens familiaux, encourager la participation des habitants et favoriser l'insertion.
MISSION LOCALE BASSIN EMPLOI BESANCON	Être parent en QPV et travailler à son insertion socio-professionnelle	359425	R	Emploi - Accès à l'emploi des habitants des quartiers de la Politique de la Ville	Clairs Soleils Montrapon Orchamps-Palente Planoise	Le projet soutient les jeunes parents des quartiers prioritaires à trouver une activité professionnelle. Un référent parentalité les accompagne pour trouver des modes de garde et accéder aux ateliers de médiation pour leur autonomie et leur retour vers l'emploi.

Nom structure	Projet	N° projet	Nouveau ou Renouv.	Thématique	Quartier(s)	Description de l'action
MISSION LOCALE BASSIN EMPLOI BESANCON	En marche au féminin	359429	R	Santé	Clairs Soleils Montrapon Orchamps-Palente Planoise	Ce projet propose à un groupe de jeunes femmes hebdomadaires encadrées par un coach, avec un objectif de bien-être, des découvertes sportives, et une participation pour renforcer leur motivation et leur intégration. Un accompagnement est prévu, avec accès aux soins, droits sociaux, et se répondra à leurs besoins.
	Accompagnement des jeunes sous-mains de justice	359437	R	Emploi - Accès à l'emploi des habitants des quartiers de la Politique de la Ville	Clairs Soleils Montrapon Orchamps-Palente Planoise	Ce projet accompagne environ 120 jeunes de 16 à 25 ans du territoire de Grand Besançon Métropole, avec un objectif de bien-être à un partenariat renforcé avec la PJJ, le SPIP, la mission locale adapte ses outils d'accompagnement public. Elle intervient régulièrement en milieu scolaire pour les jeunes, faciliter leur réinsertion et améliorer leur bien-être.
	Permanences de proximité dans les quartiers prioritaires de la ville	359442	R	Emploi - Accès à l'emploi des habitants des quartiers de la Politique de la Ville	Clairs Soleils Montrapon Orchamps-Palente Planoise	Le projet renforce la présence de la Mission Locale pour accompagner les jeunes de 16 à 25 ans vers l'emploi. Des permanences de proximité facilitent l'accès aux dispositifs, aux personnes et aux services personnalisés. Cette mobilisation d'une équipe permet de repérer les jeunes les plus en difficulté.
MJC CLAIRS SOLEILS	Groupe Solidarité Emploi MJC/CS Clairs Soleils	359746	R	Emploi - Ateliers de mobilisation vers l'emploi et permanences emploi	Clairs Soleils	Le projet s'appuie sur une coordination territoriale avec les acteurs de l'emploi du territoire et propose des actions individualisées. Et en complément la MJC propose des ateliers de sa Roulotte permettant d'aller à la rencontre des jeunes.
	Référent de Quartier	359752	R	Tranquillité et sûreté publique	Clairs Soleils	Valorisation de la contribution de la MJC Clairs Soleils structure, dans l'animation et la mise en œuvre de programmes d'actions.
	Accompagnement à la Scolarité	358877	R	Education et Parentalité	Clairs Soleils	L'accompagnement à la scolarité s'adresse aux jeunes collégiens. Cette action apporte un soutien aux parents de leurs enfants. Les sessions d'accompagnement ont lieu les jours de 16h30 20h, samedi.
	Séjours Jeunes	358700	R	Jeunesse	Clairs Soleils	Des temps d'accompagnement aideront les jeunes à découvrir de nouvelles activités. Cela inclut la formalisation de l'idée, l'étude de faisabilité et la mise en œuvre. Le projet travaille sur des valeurs d'autonomie et de responsabilité.
	Animation en Pied d'Immeuble	354747	R	Participation des habitants - Citoyenneté	Clairs Soleils	Le projet met en place des animations sportives et culturelles d'immeuble, organisées les lundis, mercredis et vendredis de 18h à 20h, pour toucher un large public allant des jeunes aux seniors. Les animations sont déployées de manière itinérante entre les quartiers pour renforcer la proximité avec les habitants.
	Café Solidaire	354683	R	Participation des habitants - Citoyenneté	Clairs Soleils	Le Café Solidaire est un lieu intergénérationnel où une équipe de bénévoles, qui propose des temps d'ouverture, d'ateliers, débats, projections et moments de concertation pour favoriser les initiatives citoyennes.
	Espace de Vie Social et d'Animation des Vareilles	354836	R	Participation des habitants - Citoyenneté	Cité des Vareilles	Une enquête de porte-à-porte a été conduite en 2023 pour identifier les besoins des habitants des Vareilles et adapter les actions. Aujourd'hui, une offre d'activités variées est en cours de mise en œuvre (ateliers, projections, ateliers pédagogiques) pour favoriser la rencontre, le lien social et la participation des habitants dans le quartier.

Nom structure	Projet	N° projet	Nouveau ou Renouv.	Thématique	Quartier(s)	Description de l'action
MJC CLAIRS SOLEILS	Les Printemps des Clairs Soleils	359750	R	Participation des habitants - Citoyenneté	Clairs Soleils	L'événement propose une journée d'animations (médiation compost, rencontres avec des professionnels) notamment des quartiers, aux enjeux environnementaux. En 2026, ce projet s'inscrit pleinement dans la stratégie Développement Durable de la Ville de Besançon et du programme d'actions.
	Fracture Numérique	355366	R	Accès aux droits	Clairs Soleils	La Roulotte Connectée intervient chaque lundi matin à Clairs Soleils et des Vareilles, offrant un accès numérique à l'année scolaire. En complément, un espace numérique où la MJC propose impressions, animations et accompagnement dans le dispositif TNE et la co-animation de la Semaine Numérique locaux.
	Actions collectives familles	359764	R	Education et Parentalité	Clairs Soleils	Les actions collectives familles se traduisent concrètement par des ateliers, animations, sorties en bus, temps festifs pour les habitants et aux ressources du quartier. Ces actions visent à favoriser la participation des familles.
	Club Multisports	359754	R	Sport	Clairs Soleils	Le club multisports déploie une offre de proximité pour les jeunes de 6 à 17 ans. Des activités variées sont proposées pour permettre une découverte d'une large palette de sports et sensibiliser les jeunes à la citoyenneté, à la santé.
	Raid Color de Clairs Soleils	354753	R	Participation des habitants - Citoyenneté	Clairs Soleils	L'action proposera en 2026 des épreuves sportives (randonnée familles) ainsi que des animations et ateliers ouverts aux habitants du quartier mais également pour promouvoir la mixité, valoriser le quartier et encourager les jeunes.
MOVO	La block party de MOVO 2026 (je bouge mon quartier)	359770	R	Culture	Orchamps-Palente	Pour les 5 ans de la Block Party, un événement culturel pour les habitants et partenaires, incluant une exposition photographique en collaboration avec la MJC Palente. Pendant des semaines des animations sportives auront lieu au pied des immeubles : dans les parcs, la restauration collective.
OBSERVATOIRE REGIONAL DE LA LAICITE DE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE	Mise en place d'actions éducatives et artistiques autour de la laïcité et des valeurs républicaines	359938	R	Participation des habitants - Citoyenneté	Planoise	Le projet propose des interventions pédagogiques pour les habitants de Besançon. Il mobilise 180 élèves de CM1-CM2 pour sensibiliser les citoyens. Un spectacle autour de Marianne clôturera l'événement les valeurs républicaines.
P.A.R.I. ACCOMPAGNEMENT SCOLAIRE	Immersion citoyenne européenne : les jeunes de Planoise à la découverte du Parlement avec PARI	359991	R	Participation des habitants - Citoyenneté	Planoise	Ce projet propose à une trentaine de lycéens de découvrir la démocratie pour mieux comprendre le rôle des institutions européennes. Le programme « Citoyenneté » de l'Association PARI pour les élus et un voyage à Paris. L'objectif est de renforcer le sentiment d'appartenance européenne et le sentiment d'appartenance européenne particulier ceux du quartier.
	Planoise 2026 : éducation, inclusion et avenir durable avec PARI	359875	R	Education et Parentalité	Planoise	Le projet vise à soutenir la réussite éducative, renforcer l'inclusion sociale et écologique. Il propose un accompagnement pour les familles, des ateliers sur le développement durable, une forte mobilisation des bénévoles et partenaires locaux pour accompagner chaque jeune et chaque famille les moyens de s'épanouir dans le quartier et de préparer un avenir durable.
PANORAMA ETUDES FORMATIONS CONSEILS	Ateliers découverte métiers restauration - cuisine mode d'emploi(s) Besançon	359801	R	Emploi - Accès à l'emploi des habitants des quartiers de la Politique de la Ville	Battant Clairs Soleils Hauts de Saint-Claude Montrapon Orchamps-Palente Planoise	Ce projet s'adresse aux personnes éloignées de l'emploi, en leur offrant une initiation aux métiers de la restauration. Les participants découvrent la cuisine, le bartending et la situation professionnelle et des animations digitales pour leur permettant d'explorer ces métiers par une attestation.

Nom structure	Projet	N° projet	Nouveau ou Renouv.	Thématique	Quartier(s)	Description de l
PASSE-MURAILLE CENTRE DES ARTS DU CIRQUE	Du cirque pour tous, sous toutes ses formes	359797	R	Culture	Clairs Soleils Orchamps-Palente	Six représentations de deux spectacles sous ch quartier Palente-Orchamps, avec un temps d'écha de découverte de la motricité via les agrès de ci maternelle Tristan Bernard, à l'école
PLANOISE KARATE ACADEMY BESANCON - PKA	La voie du dragon	359910	N	Culture	Planoise	Le projet vise à associer sport et culture pour favo des enfants de Planoise. Les participants suivro danse et expression corporelle encadrés par des p une création collective présentée publiquement impliquant aussi les fami
	Sport Citoyen, Quartier Solidaire	359884	R	Sport	Planoise	Le projet utilise les arts martiaux comme outil d sociale dans le quartier de Planoise. Il propose de la gendarmerie, cycles sportifs pour enfants et f l'arbitrage, et activités de santé et de bien-être transmission des valeurs républicaines et le
PLANOISE VALLEY	Dispositif "Gilets Roses" à Planoise	359946	R	Tranquillité et sûreté publique	Planoise	Ce projet vise à renforcer la tranquillité publique Planoise. Les Gilets Roses mènent des actions propreté et d'échanges avec les habitants pour ap les femmes comme actrices du lien social et s'a répondre au mieux aux dema
	Femmes à l'honneur	359912	R	Lutte contre les discriminations	Planoise	Le projet met en valeur la diversité interculturelle e à travers un événement festif. Un défilé de mode, de danse seront organisés, avec un focus sur L'événement, prévu autour de la journée internationale des échanges sur la sécurité
PORTE-AVIONS	Wall Of Sound #2	359879	R	Culture	Montrapon	Organisation du Battle Wall of Sound en 2026 à r actions seront réalisées dans les quartiers priori projet en valorisant les danses urbaines comme démocratiser cet art et à ancrer durablement
PROJETS EN CIMES	Sessions de remobilisation vers l'emploi de jeunes adultes sans emploi ni formation	358421	R	Emploi - Accès à l'emploi des habitants des quartiers de la Politique de la Ville	Battant Clairs Soleils Hauts de Saint-Claude Orchamps-Palente Planoise	"Projets en Cimes" propose une semaine en mon l'emploi à réfléchir à leur projet professionnel développement personnel et rencontres avec des et découvrir des métiers. Un suivi individualisé session, avec un bilan et un accom
PROMO SPORT BESANCON JUDO -PSB	Renforcer le tissu social et culturel au sein des quartiers sensibles par le biais du Judo	359550	R	Sport	Hauts de Saint-Claude Montrapon Planoise	Le projet vise à favoriser l'inclusion des enfants (Montrapon, Planoise, Hauts de Saint-Claude) à tr animations et des actions éducatives. Le club dével à la parentalité, de formation qualifiante pou discriminations, notamment avec des cours 100 % de quartier, en partenariat avec les mai
RADIO CAMPUS BESANCON	Radio Diderot 2026	359404	R	Education et Parentalité	Planoise	Radio Diderot est un projet collaboratif entre Radi SEGPA et UPE2A du collège Diderot. Les élèves p d'une émission radio : conférence de rédaction, ch chroniques. Le projet aboutit à une émission en collaboration et l'ouverture sur

Nom structure	Projet	N° projet	Nouveau ou Renouv.	Thématique	Quartier(s)	Description de l'activité
RADIO CAMPUS BESANCON	Saison 6 Radio Montrapon	359235	R	Participation des habitants - Citoyenneté	Montrapon	Le projet Radio Montrapon, porté par Radio Campus Montrapon, valorise le quartier en donnant la parole aux habitants locaux. Il favorise l'expression des jeunes, la lutte contre les discriminations et la mixité. En 2026, émissions en direct en lumière la richesse culturelle, sportive et associative du quartier.
	La voix est libre	359401	R	Tranquillité et sûreté publique	Planoise	Le projet vise à favoriser le vivre ensemble, l'éducation par la réalisation d'émissions radio participatives. Les habitants s'investissent dans la préparation, l'animation et l'émission avec des ateliers d'écriture et de pratique technique. Le projet de Radio Besançon et l'UEAJ permet aux jeunes de s'exprimer et de développer leur confiance.
RADIO SUD BESANÇON	Projet Radio Cité 25	359956	R	Participation des habitants - Citoyenneté	Planoise	Le Projet Radio Cités 25 vise à renforcer l'expression des habitants des quartiers QPV de Besançon à travers le déploiement de 15 studios mobiles lors d'événements participatifs enregistrer et diffuser des débats publics sur la citoyenneté. En parallèle, des ateliers radiophoniques sur l'insertion (École de la 2e Chance, Mission Locale) et la parole et aux valeurs républicaines citoyennes.
	Semaine d'Education contre le Racisme et l'Antisémitisme 2026	359981	R	Lutte contre les discriminations	Planoise	Le projet consiste en la lecture de textes écrits par des adolescents, sur la Place Pasteur à Besançon, les ateliers réalisés avec des associations, élus et représentants du Sud Besançon et sur les réseaux sociaux. L'objectif est de susciter des discussions, dont une émission sur "A qui appartient la citoyenneté, avec des invités spécialisés".
RECIDEV	Théâtre forum : Adaptation et mise en scène du "Tartuffe"	359573	N	Culture	Planoise	Le projet, porté par les associations Pari et Récidev, vise à valoriser le patrimoine du Tartuffe de Molière mêlant théâtre, musique et danse. Il implique des habitants, collégiens et lycéens autour d'ateliers de création de théâtre forum, encadrés par des artistes professionnels. Une représentation publique gratuite, accompagnée d'un atelier de sa création, en partenariat avec plusieurs associations.
	Mise en place d'un parcours citoyenneté et laïcité	359943	R	Participation des habitants - Citoyenneté	Planoise	Récidev propose un "Parcours Citoyenneté et Laïcité" pour les habitants des quartiers de la ville de Besançon, visant à renforcer les valeurs citoyennes et à la laïcité. Le programme inclut des ateliers de citoyenneté, la lutte contre les discriminations et la mixité, offrant des ressources aux associations.
REFLET SUR LE MONDE	Renforcement du lien social au sein des quartiers Montrapon et Hauts de Saint-Claude	358822	R	Participation des habitants - Citoyenneté	Montrapon Hauts de saint-claude	Ce projet vise à renforcer la solidarité et l'expression des habitants de Montrapon et Hauts de Saint-Claude à travers des ateliers de participation et des activités de loisirs (cuisine, couture, sport, etc.) favorisant les échanges intergénérationnels et interculturels.
REGIE DES QUARTIERS DE BESANCON	Amélioration du cadre de vie dans les quartiers d'habitat social de Besançon et mise au travail des publics en situation d'exclusion	358872	R	Emploi - Soutien aux SIAE	Battant Clairs Soleils Montrapon Planoise	Ce projet mobilise des chantiers d'insertion autour de la rénovation du bâti et de la valorisation textile (tri, réparation, etc.) pour améliorer l'image des quartiers d'habitat social de Besançon. Les habitants sont misés à l'emploi et accompagnées individuellement par des professionnels de l'insertion.
RESEAU D'ECHANGES RECIPROQUES DE SAVOIRS DE BESANCON - CLAIRS SOLEILS (R.E.R.S.)	Réseau d'échanges réciproques de savoirs de Besançon	359795	R	Participation des habitants - Citoyenneté	Clairs Soleils	Le réseau est une association ouverte à tous, où les habitants partagent leurs savoirs gratuitement, sans distinction d'âge, d'origine ou de statut. Les échanges, variés, se déroulent dans différents lieux du quartier, impliquant des personnes tout en répondant à leurs besoins.

Nom structure	Projet	N° projet	Nouveau ou Renouv.	Thématique	Quartier(s)	Description de l'action
REUSSITE EMPLOI	Animation de l'instance GSE de Planoise et coordination des dynamiques emploi-formation-insertion sur le territoire	359161	R	Emploi - Ateliers de mobilisation vers l'emploi et permanences emploi	Planoise Clairs Soleils Montrapon	Le projet vise à renforcer la coordination emploi-formation-insertion, d'améliorer l'accès à l'emploi et à la formation des habitants du Groupe Stratégique Emploi (GSE) à travers la mobilisation de nouveaux partenaires et la co-construction de permanences emploi hebdomadaires sont également mises en place. Nelson Mandela pour accompagner les demandeurs d'emploi vers l'orientation.
	Accompagnement individualisé dans les quartiers	359148	R	Emploi - Accès à l'emploi des habitants des quartiers de la Politique de la Ville	Battant Clairs Soleils Hauts de Saint-Claude Montrapon Orchamps-Palente Planoise	Cette action propose un accompagnement individualisé des habitants des quartiers prioritaires, adapté à leurs besoins et à leur parcours. L'emploi durable ou à la formation qualifiante, l'insertion professionnelle.
	Atelier de réparation mobilisation vers l'emploi	359386	R	Emploi - Accès à l'emploi des habitants des quartiers de la Politique de la Ville	Battant Clairs Soleils Hauts de Saint-Claude Orchamps-Palente Planoise	Cette action vise principalement à favoriser l'accès des habitants des quartiers prioritaires, en s'adaptant aux besoins des habitants en tension ou les pertes d'emploi. Elle co-construit avec les employeurs, des ateliers préparatoires et un accompagnement pour renforcer les compétences et la confiance des habitants. Les acteurs locaux, elle déploie des initiatives ciblées pour accompagner les habitants souvent fragilisés, tout en promouvant l'égalité territoriale.
	Cap vers l'emploi	359151	R	Emploi - Accès à l'emploi des habitants des quartiers de la Politique de la Ville	Battant Clairs Soleils Montrapon Planoise	Cap Vers l'Emploi est un salon annuel majeur pour les demandeurs d'emploi, principalement des quartiers prioritaires de lutter contre les discriminations et favoriser l'insertion professionnelle. Des ateliers préparatoires, un job speed dating et un suivi personnalisé des recrutements. Ce dispositif collaboratif mobilise les acteurs locaux. L'action, reconduite en 2026, développe compétences et favorise l'insertion professionnelle.
	Job Run	359146	R	Emploi - Accès à l'emploi des habitants des quartiers de la Politique de la Ville	Battant Clairs Soleils Hauts de Saint-Claude Montrapon Orchamps-Palente Planoise	Le projet JOB RUN Emploi & Mobilité vise à rapprocher les habitants des entreprises locales via des ateliers directs. Il s'appuie sur une forte coopération entre les habitants, l'emploi et partenaires locaux pour favoriser des recrutements. L'action, reconduite en 2026, développe compétences et favorise l'insertion professionnelle.
	Les entreprises s'engagent avec les quartiers pour toutes les entreprises (LESE/PAQTE)	359651	R	Emploi - Accès à l'emploi des habitants des quartiers de la Politique de la Ville	Battant Clairs Soleils Hauts de Saint-Claude Montrapon Planoise	Cette action vise à promouvoir la diversité et l'égalité territoriale des habitants des quartiers prioritaires dans les stratégies d'insertion professionnelle. Le réseau d'employeurs engagés via la charte LESE/PAQTE inclusive sur le territoire de Grand Besançon Métropole. Les partenaires locaux, elle valorise les engagements des entreprises et favorise l'échange pour renforcer les pratiques en recrutement.
ROMANO PHRALIPE - FRATERNITE ROM UNIVERSELLE	Nos voix, nos histoires. Jeunes & Mémoires de Planoise 2026	363449	N	Education et Parentalité	Planoise	Le projet vise à valoriser la mémoire et les récits des habitants de Planoise à travers une démarche artistique et participative, en partenariat avec les habitants de Planoise. Des ateliers d'expression créative (écriture, dessin, musique) réuniront jeunes, habitants et structures locales pour valoriser le quartier. Le travail aboutira à une exposition collective et à un dialogue intergénérationnel, la fierté locale.
SOCIETE SPORTIVE LA SAINT CLAUDE	Développement pratique gymnique artistique de loisirs accessible pour tous	359308	R	Sport	Planoise Hauts de Saint-Claude	Ce projet vise à faciliter l'accès des enfants des quartiers prioritaires de Saint-Claude à des activités sportives de loisirs, telles que la gymnastique, en offrant un accompagnement pour les inscriptions et le matériel. Créneau en loisirs 6-8 ans (150€/an) ; organisation d'événements de lien avec l'école.

Nom structure	Projet	N° projet	Nouveau ou Renouv.	Thématique	Quartier(s)	Description de l'action
SOLIDARITE FEMMES	Soutien à la parentalité dans un contexte de violences conjugales	359935	R	Education et Parentalité	Battant Clairs Soleils Hauts de Saint-Claude Montrapon Orchamps-Palente Planoise	Plusieurs actions collectives seront mises en place à travers des temps d'échanges, de parole, de communication et le lien familial. Ces activités, accompagnent les situations de violence des enfants dans un cadre sécurisé.
	Prévention des violences et promotion du respect dans les relations amoureuses	359931	R	Accès aux droits	Battant Clairs Soleils Hauts de Saint-Claude Montrapon Orchamps-Palente Planoise	Ces interventions sensibilisent les jeunes collégiens à la lutte contre les comportements sexistes. Elles les encouragent à réfléchir ensemble à des relations plus équilibrées.
	Actions collectives et stages d'auto-défense	359932	R	Lutte contre les discriminations	Battant Clairs Soleils Hauts de Saint-Claude Montrapon Orchamps-Palente Planoise	Solidarité Femmes propose aux femmes hébergées de bien-être pour favoriser la détente, la confiance de leur accompagnement contre les violences. Elles proposent des ateliers culturels et stages d'autodéfense pour renforcer leur confiance.
	Référence violences conjugales	359934	R	Lutte contre les discriminations	Battant Clairs Soleils Hauts de Saint-Claude Montrapon Orchamps-Palente Planoise	La Référente départementale Violences Conjugales propose des interventions pour sécuriser le parcours des femmes dans les situations complexes ou urgentes. Elle assure la coordination entre partenaires, la formation des bénévoles de prévention et de sensibilisation au quartier.
SPORTING CLUB PLANOISE	Démocratiser le football dans le quartier planoise	359126	R	Sport	Planoise	Le projet vise à rendre le football accessible aux habitants du quartier. Le club propose des ateliers pour devenir entraîneur ou arbitre. Il accompagne également les démarches administratives et financières liées à l'inscription, et à l'achat d'équipement.
SPORTING FUTSAL BESANCON - SFB	Escape game - sport est ecologie	359918	N	Sport	Planoise	Le projet consiste à créer un escape game éco-citoyen pour les habitants majoritairement de quartiers prioritaires. Ils participent à des ateliers encadrés par les éducateurs du club, puis l'animent dans le quartier. L'objectif est de sensibiliser à l'école à l'environnement, à l'engagement et la cohésion sociale.
	Futsal en pied d'immeuble	359911	R	Sport	Planoise	Ce projet propose des séances hebdomadaires de futsal pour répondre à la forte demande des jeunes des quartiers prioritaires. L'accès au sport, créer du lien social et offrir un cadre sécurisé pendant les vacances scolaires. Des partenaires locaux sont impliqués pour toucher les jeunes de 6 à 18 ans directement.
	Futsal pour toutes et tous	359908	R	Sport	Planoise	Le SFB offre aux jeunes de 6 à 18 ans, principalement des quartiers prioritaires, la possibilité de pratiquer le futsal avec des éducateurs professionnels. L'accès à ce sport, de les accompagner vers la pratique sportive, promouvoir des valeurs éducatives, tout en luttant contre les discriminations. Des créneaux réguliers sont organisés, avec des ateliers de sensibilisation en éducation sportive, ainsi qu'un tournoi inter-structures pour favoriser l'engagement et géographique.
SYNDICAT MIXTE ORCHESTRE VICTOR HUGO FRANCHE-COMTÉ - OVH	Rendez-vous conte - Spectacles et ateliers musicaux	359586	R	Culture	Orchamps-Palente Planoise Battant	Le projet permet à des enfants des quartiers prioritaires de découvrir la musique symphonique de manière active en participant à l'Orchestre Victor Hugo. En amont des spectacles, des ateliers sont proposés pour les enfants, renforçant leur implication et leur intérêt pour la culture. Ils visent également à toucher leurs familles et amis.
TAMBOUR BATTANT	Jardin partagé de Tambour Battant	359381	R	Participation des habitants - Citoyenneté	Battant	Le jardin est géré collectivement et respectueusement par les habitants. Il favorise le jardinage, de rencontres et de convivialité. Les participants s'engagent à respecter une charte de jardinage.

Nom structure	Projet	N° projet	Nouveau ou Renouv.	Thématique	Quartier(s)	Description de l
TAMBOUR BATTANT	Vivre ensemble à Battant	359373	R	Participation des habitants - Citoyenneté	Battant	L'action Vivre ensemble à Battant vise à organiser des ateliers de concertation dans le quartier dans et hors les murs, animées par des habitants afin de favoriser la réappropriation des espaces par les habitants et améliorer les relations entre les habitants.
TINTERNET & CIE	Prévention liée aux usages numériques dans une démarche d'éducation populaire	359904	R	Education et Parentalité	Clairs Soleils Orchamps-Palente	Le projet vise à accompagner enfants, parents et professionnels (enseignants et Palente / Orchamps) dans une meilleure compréhension du numérique quotidien. Il se décline en trois axes : soutien à la parentalité, ateliers pour les élèves sur la citoyenneté numérique, ateliers pour les animateurs (animateurs périscolaires) afin de renforcer leurs compétences numériques.
UNION DEP DES ASSOCIATIONS FAMILIALES - UDAF	Stage de responsabilité parentale	359902	R	Tranquillité et sûreté publique	Battant Clairs Soleils Hauts de Saint-Claude Montrapon Orchamps-Palente Planoise	Mesures proposées par le Parquet comme alternatives à l'incarcération des parents aux obligations éducatives et juridiques. Ces stages de responsabilité parentale (infractions (absentéisme, violences, abandon d'enfants) sont financés par les services sociaux de l'UDAF, ces stages offrent un espace de réflexion et de prise de conscience et encourager un changement de comportement.
UNION LOCALE DE LA CONSOMMATION LOGEMENT ET DU CADRE VIE DE BESANCON - ULCLCV	Mieux vivre en habitat et faciliter l'accès aux droits	359592	R	Accès aux droits	Battant Clairs Soleils Hauts de Saint-Claude Montrapon Orchamps-Palente Planoise	La CLCV agit au plus près des habitants des Hauts de Saint-Claude par des permanences juridiques gratuites et des animations afin d'améliorer le cadre de vie et encourager la participation des habitants.

**Contrat de Ville du Grand Besançon 2024 – 2030
1ère programmation de l'appel à projets 2026****Convention relative au soutien financier de Grand Besançon Métropole
à l'Association P.A.R.I.****Entre :**

Grand Besançon Métropole (GBM), représentée par sa Présidente, Mme Anne VIGNOT, dûment habilitée par la délibération du Bureau du 12 février 2026,

Et :

L'Association P.A.R.I., représentée par son Président, M. Philippe SARRAZIN, dûment habilité, dont le siège social est situé 5 avenue de Bourgogne 25000 BESANÇON.

Contexte Général

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles GBM soutient l'association pour la réalisation des projets qu'elle a proposés dans le cadre de l'appel à projets 2026 du Contrat de Ville du Grand Besançon et qui sont principalement destinés aux habitants du quartier prioritaire de Planoise.

Afin de consolider le partenariat entre cette structure et la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole, il est convenu de mettre en œuvre la présente convention pour 2026.

Il est exposé et convenu ce qui suit :**Article 1 - Objet**

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles GBM apporte son soutien à P.A.R.I. pour la réalisation d'actions structurées autour de 3 objectifs (accompagnement à la scolarité / accompagnement des allophones / soutien et accompagnement social et familial), réalisées au sein du QPV de Planoise.

Ces actions sont précisément décrites dans le dossier déposé par P.A.R.I. dans le cadre de l'appel à projets 2026 du contrat de ville du Grand Besançon.

Article 2 - Engagements de l'association

L'association a déclaré être en mesure d'organiser et de mener son activité générale et les actions prévues en 2026 au titre de ces projets.

Ces activités sont réalisées sous la responsabilité exclusive de P.A.R.I.

Elle s'engage à utiliser les financements reçus au titre de la présente convention au bénéfice exclusif de ces projets.

P.A.R.I., s'engage par ailleurs à :

- ne pas redistribuer tout ou partie de l'aide de GBM au profit d'un autre organisme,
- reverser à GBM les sommes trop perçues et/ou non utilisées,

- justifier à tout moment, à la demande du GBM, de l'utilisation de la subvention reçue,
- informer GBM de toute modification intervenant dans le fonctionnement de la structure, (notamment administration ou direction de la structure, statuts...),
- tenir une comptabilité conforme aux règles en vigueur et à fournir dans les délais prévus les documents comptables exigibles,
- faire apparaître sur ces documents informatifs ou promotionnels la participation de GBM à la réalisation des actions de la structure,
- faire mention, lorsque cela sera nécessaire, de l'inscription de ces projets dans le cadre du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole.
- Procéder à une inscription de l'association dans l'annuaire des associations (<https://www.grandbesancon.fr/demarche-administrative/annuaire-des-associations/>)
- Transmettre via l'annuaire des associations le Contrat d'Engagement Républicain dûment signé.

Article 3 - Montant de la subvention

GBM s'engage à verser à l'association une subvention pour un montant de 13 900 € ayant pour but de soutenir la mise en œuvre du programme d'actions décrit dans le dossier déposé au titre de l'appel à projets 2026 du Contrat de Ville du Grand Besançon.

Cette subvention est ventilée comme suit : « Planoise 2026 : éducation, inclusion et avenir durable avec PARI » – 13 900€.

Pour rappel, une avance de 5 000 € sur la subvention 2026 a été versée en 2025. Cette avance porte le montant total de subvention à 18 900 €.

Article 4 - Versement de la subvention

GBM versera la subvention prévue à la suite de la signature de la présente convention.

Article 5 - Contrôle par la collectivité

Un compte rendu sur le fonctionnement de l'association et l'utilisation de la subvention ainsi qu'un bilan financier des actions financées par GBM dans le cadre de la présente convention sera établi par l'association et transmis à GBM au plus tôt à la fin de la réalisation de chacune de ces actions, et au plus tard impérativement pour le 30 juin 2027.

Conformément à l'article L.1611-4 du CGCT, l'association s'engage à faciliter le contrôle par GBM de l'utilisation des fonds versés.

Article 6 - Sanctions

Si les engagements pris dans cette convention n'étaient pas respectés, GBM se réserve le droit de réclamer le reversement de tout ou partie de ces subventions.

Article 7 - Résiliation de la convention

En cas de non-respect de l'une ou l'autre partie des engagements respectifs inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties à l'expiration d'un délai de 3 mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux engagements pris.

Article 8 - Règlement des litiges

En cas de désaccord relatif à l'interprétation et / ou l'exécution de la présente convention, et à défaut d'accord amiable, le litige sera porté devant les tribunaux compétents de Besançon.

Article 9 - Avenant

Toute modification des conditions et ou modalités d'exécution de la présente convention fera l'objet d'un avenant, sans que celui-ci ne remette en cause l'objet général défini à l'article 1.

Article 10 - Durée

La présente convention est consentie pour l'année 2026. Elle est valable après signature jusqu'au 31 décembre 2026.

Fait en 2 exemplaires, à Besançon, le

Pour P.A.R.I.
Le Président,

Pour Grand Besançon Métropole,
La Présidente,

M. Philippe SARRAZIN

Anne VIGNOT

**Contrat de Ville du Grand Besançon 2024 – 2030
1ère programmation de l'appel à projets 2026****Convention relative au soutien financier de Grand Besançon Métropole
à l'Association LEO LAGRANGE ANIMATION****Entre :**

Grand Besançon Métropole (GBM), représentée par sa Présidente, Mme Anne VIGNOT, dûment habilitée par la délibération du Bureau du 12 février 2026,

Et :

La Ville de Besançon, représentée par Madame la Maire de Besançon Anne VIGNOT, dûment habilitée par la délibération du Conseil Municipal en date du 23 février 2026,
N° de Siret : 212500565 00016

Et :

L'Association LEO LAGRANGE ANIMATION représentée par son Président, M. Jean-Louis VILON, dûment habilité, dont le siège social est situé 2 rue Maurice Moissonnier – 69120 VAULX-EN-VELIN.

Contexte Général

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles GBM et la Ville de Besançon soutiennent l'association-pour la réalisation de projets et d'actions qu'elle a proposés dans le cadre de l'appel à projets 2026 du Contrat de Ville du Grand Besançon.

Afin de consolider le partenariat entre cette structure et la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole, il est convenu de mettre en œuvre la présente convention pour 2026.

Il est exposé et convenu ce qui suit :**Article 1 - Objet**

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles GBM apporte son soutien à LEO LAGRANGE ANIMATION pour la réalisation d'actions proposées dans le cadre de l'appel à projets 2026 du Contrat de Ville du Grand Besançon.

Ces actions sont précisément décrites dans les dossiers déposés par LEO LAGRANGE ANIMATION dans le cadre de l'appel à projets 2026 du Contrat de Ville du Grand Besançon.

Article 2 - Engagements de l'association

L'association a déclaré être en mesure d'organiser et de mener son activité générale et les actions prévues en 2026 au titre de ces projets.

Ces activités sont réalisées sous la responsabilité exclusive de LEO LAGRANGE ANIMATION.

Elle s'engage à utiliser les financements reçus au titre de la présente convention au bénéfice exclusif de ces projets.

LEO LAGRANGE ANIMATION, s'engage par ailleurs à :

- ne pas redistribuer tout ou partie de l'aide de GBM au profit d'un autre organisme,
- reverser à GBM les sommes trop perçues et/ou non utilisées,
- justifier à tout moment, à la demande du GBM, de l'utilisation de la subvention reçue,
- informer GBM de toute modification intervenant dans le fonctionnement de la structure, (notamment administration ou direction de la structure, statuts...),
- tenir une comptabilité conforme aux règles en vigueur et à fournir dans les délais prévus les documents comptables exigibles,
- faire apparaître sur ces documents informatifs ou promotionnels la participation de GBM à la réalisation des actions de la structure,
- faire mention, lorsque cela sera nécessaire, de l'inscription de ces projets dans le cadre du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole.
- Procéder à une inscription de l'association dans l'annuaire des associations (<https://www.grandbesancon.fr/demarche-administrative/annuaire-des-associations/>)
- Transmettre via l'annuaire des associations le Contrat d'Engagement Républicain dûment signé.

Article 3 – Actions financées et montant des subventions

La Ville de Besançon s'engage à verser à l'association pour contribuer au financement des actions suivantes :

- une subvention d'un montant de 8 000 € au titre de l'action « Volet périscolaire - Pôle Engagement » (Direction Education)
- une subvention d'un montant de 10 000 € au titre de l'action « Volet violences - Pôle Engagement » (Direction Sécurité Tranquillité Publique)
- une subvention d'un montant de 6 000 € au titre de l'action « Volet discriminations - Pôle Engagement » (Mission Lutte Contre les Discriminations)

GBM s'engage à verser à l'association pour contribuer au financement de l'action suivante :

- une subvention d'un montant de 5 000 € au titre de l'action « Volet discriminations - Pôle Engagement »

Article 4 - Versement des subventions

GBM et la Ville de Besançon verseront les subventions prévues à la suite de la signature de la présente convention.

Article 5 - Contrôle par la collectivité

Un compte rendu sur le fonctionnement de l'association et l'utilisation de la subvention ainsi qu'un bilan financier des actions financées par GBM et la Ville de Besançon dans le cadre de la présente convention sera établi par l'association et transmis à GBM au plus tôt à la fin de la réalisation de chacune de ces actions, et au plus tard impérativement pour le 30 juin 2027.

Conformément à l'article L.1611-4 du CGCT, l'association s'engage à faciliter le contrôle par GBM de l'utilisation des fonds versés.

Article 6 - Sanctions

Si les engagements pris dans cette convention n'étaient pas respectés, GBM et la Ville de Besançon se réservent le droit de réclamer le reversement de tout ou partie de ces subventions.

Article 7 - Résiliation de la convention

En cas de non-respect de l'une ou l'autre partie des engagements respectifs inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties à l'expiration d'un délai de 3 mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux engagements pris.

Article 8 - Règlement des litiges

En cas de désaccord relatif à l'interprétation et / ou l'exécution de la présente convention, et à défaut d'accord amiable, le litige sera porté devant les tribunaux compétents de Besançon.

Article 9 - Avenant

Toute modification des conditions et ou modalités d'exécution de la présente convention fera l'objet d'un avenant, sans que celui-ci ne remette en cause l'objet général défini à l'article 1.

Article 10 - Durée

La présente convention est consentie pour l'année 2026. Elle est valable après signature jusqu'au 31 décembre 2026.

Fait en 3 exemplaires, à Besançon, le

Pour l'association
Le Président,

Pour la Ville de Besançon,
La Maire,

Pour Grand Besançon Métropole,
Le Vice-Président,

Jean-Louis VILON

Anne VIGNOT

Gabriel BAULIEU

**Contrat de Ville du Grand Besançon 2024 – 2030
1ère programmation de l'appel à projets 2026**

**Convention relative au soutien financier de Grand Besançon Métropole
à l'Association LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT – FEDERATION
DEPARTEMENTALE DU DOUBS (FOLD)**

Entre :

Grand Besançon Métropole (GBM), représentée par sa Présidente, Mme Anne VIGNOT, dûment habilitée par la délibération du Bureau du 12 février 2026,

Et :

L'Association LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT – FEDERATION DEPARTEMENTALE DU DOUBS (FOLD) représentée par son Président, M. Jean-Louis GENEST, dûment habilité, dont le siège social est situé 14 rue Violet - 25000 BESANÇON.

Contexte Général

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles GBM soutient l'association pour la réalisation de projets et d'actions qu'elle a proposés dans le cadre de l'appel à projets 2026 du Contrat de Ville du Grand Besançon.

Afin de consolider le partenariat entre cette structure et la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole, il est convenu de mettre en œuvre la présente convention pour 2026.

Il est exposé et convenu ce qui suit :

Article 1 - Objet

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles GBM apporte son soutien à la Ligue de l'Enseignement - FOLD pour la réalisation d'actions proposées dans le cadre de l'appel à projets 2026 du Contrat de Ville du Grand Besançon.

Ces actions sont précisément décrites dans les dossiers déposés par la Ligue de l'Enseignement - FOLD dans le cadre de l'appel à projets 2026 du Contrat de Ville du Grand Besançon.

Article 2 - Engagements de l'association

L'association a déclaré être en mesure d'organiser et de mener son activité générale et les actions prévues en 2026 au titre de ces projets.

Ces activités sont réalisées sous la responsabilité exclusive de la Ligue de l'Enseignement - FOLD.

Elle s'engage à utiliser les financements reçus au titre de la présente convention au bénéfice exclusif de ces projets.

La Ligue de l'Enseignement - FOLD, s'engage par ailleurs à :

- ne pas redistribuer tout ou partie de l'aide de GBM au profit d'un autre organisme,
- reverser à GBM les sommes trop perçues et/ou non utilisées,
- justifier à tout moment, à la demande du GBM, de l'utilisation de la subvention reçue,
- informer GBM de toute modification intervenant dans le fonctionnement de la structure, (notamment administration ou direction de la structure, statuts...),
- tenir une comptabilité conforme aux règles en vigueur et à fournir dans les délais prévus les documents comptables exigibles,
- faire apparaître sur ces documents informatifs ou promotionnels la participation de GBM à la réalisation des actions de la structure,
- faire mention, lorsque cela sera nécessaire, de l'inscription de ces projets dans le cadre du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole.
- Procéder à une inscription de l'association dans l'annuaire des associations (<https://www.grandbesancon.fr/demarche-administrative/annuaire-des-associations/>)
- Transmettre via l'annuaire des associations le Contrat d'Engagement Républicain dûment signé.

Article 3 – Actions financées et montant des subventions

GBM s'engage à verser à l'association pour contribuer au financement des actions suivantes :

- une subvention d'un montant de 3 000 € au titre de l'action « Ateliers sportifs à vivre en famille »
- une subvention d'un montant de 2 000 € au titre de l'action « Actions sur le quartier St Claude »
- une subvention d'un montant de 500 € au titre de l'action « Exposition "Nous et les autres - Des préjugés au racisme" au collège Voltaire »
- une subvention d'un montant de 1 500 € au titre de l'action « Prévention du harcèlement - Programme Vivre ensemble - Fri for Mobberi »

Article 4 - Versement des subventions

GBM versera les subventions prévues à la suite de la signature de la présente convention.

Article 5 - Contrôle par la collectivité

Un compte rendu sur le fonctionnement de l'association et l'utilisation de la subvention ainsi qu'un bilan financier des actions financées par GBM dans le cadre de la présente convention sera établi par l'association et transmis à GBM au plus tôt à la fin de la réalisation de chacune de ces actions, et au plus tard impérativement pour le 30 juin 2027.

Conformément à l'article L.1611-4 du CGCT, l'association s'engage à faciliter le contrôle par GBM de l'utilisation des fonds versés.

Article 6 - Sanctions

Si les engagements pris dans cette convention n'étaient pas respectés, GBM se réserve le droit de réclamer le reversement de tout ou partie de ces subventions.

Article 7 - Résiliation de la convention

En cas de non-respect de l'une ou l'autre partie des engagements respectifs inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties à l'expiration d'un délai de 3 mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux engagements pris.

Article 8 - Règlement des litiges

En cas de désaccord relatif à l'interprétation et / ou l'exécution de la présente convention, et à défaut d'accord amiable, le litige sera porté devant les tribunaux compétents de Besançon.

Article 9 - Avenant

Toute modification des conditions et ou modalités d'exécution de la présente convention fera l'objet d'un avenant, sans que celui-ci ne remette en cause l'objet général défini à l'article 1.

Article 10 - Durée

La présente convention est consentie pour l'année 2026. Elle est valable après signature jusqu'au 31 décembre 2026.

Fait en 2 exemplaires, à Besançon, le

Pour LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT
- FOLD
Le Président,

Pour Grand Besançon Métropole,
La Présidente,

M. Jean-Louis GENEST

Anne VIGNOT

Entre :

Grand Besançon Métropole (GBM), représentée par sa Présidente, Mme Anne VIGNOT, dûment habilitée par la délibération du Bureau du 12 février 2026,
Ci-après dénommée GBM

Et :

L'association Maison des Jeunes et de la Culture – Centre Social de Palente Orchamps, représentée par son Président, M. Jean-Louis PHARIZAT, dûment habilité, dont le siège social est situé 24 rue des Roses 25000 Besançon
Ci-après dénommée l'Association

Contexte Général

Cette convention s'inscrit dans le contexte :

- de la convention cadre 2025-2029 passée entre l'association, GBM, la Ville de Besançon et le CCAS de Besançon,
- de l'appel à projet 2026 du Contrat de Ville du Grand Besançon 2024-2030

Il est exposé et convenu ce qui suit :**Article 1 - Objet**

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles GBM soutient l'association pour la réalisation de projets et d'actions d'animations sociales et socio culturelles qu'elle a proposés dans le cadre de l'appel à projets 2026 du Contrat de Ville du Grand Besançon et qui sont principalement destinés aux habitants du quartier prioritaire de Orchamps-Palente

Article 2 - Engagements de l'association

L'association a déclaré être en mesure d'organiser et de mener son activité générale et les actions prévues en 2026.

Ces activités sont réalisées sous la responsabilité exclusive de l'association.

Elle s'engage à utiliser les financements reçus au titre de la présente convention au bénéfice exclusif des projets financés et décrits dans les dossiers déposés dans le cadre de l'appel à projets.

L'association s'engage par ailleurs à :

- ne pas redistribuer tout ou partie de l'aide de GBM au profit d'un autre organisme,
- reverser à GBM les sommes trop perçues et/ou non utilisées,
- justifier à tout moment, à la demande de GBM, de l'utilisation de la subvention reçue,
- informer GBM de toute modification intervenant dans le fonctionnement de l'association, (notamment administration ou direction de la structure, statuts...),
- tenir une comptabilité conforme aux règles en vigueur et à fournir dans les délais prévus les documents comptables exigibles,

- faire apparaître sur ces documents informatifs ou promotionnels la participation de GBM à la réalisation des actions de la structure,
- faire mention, lorsque cela sera nécessaire, de l'inscription de ces projets dans le cadre du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole.
- Procéder à une inscription de l'association dans l'annuaire des associations (<https://www.grandbesancon.fr/demarche-administrative/annuaire-des-associations/>)
- Transmettre via l'annuaire des associations le Contrat d'Engagement Républicain dûment signé.

Article 3 – Actions financées et montant des subventions

GBM s'engage à verser à l'association pour contribuer au financement des actions suivantes :

- une subvention d'un montant de 1 000 € au titre de l'action «Accueillir les nouveaux habitants du quartier»
- une subvention d'un montant de 3 000 € au titre de l'action « Animations en pied d'immeubles »
- une subvention d'un montant de 3 000 € au titre de l'action « Espaces jeunes »
- une subvention d'un montant de 2 500 € au titre de l'activité, « Le Jardin partagé - Un espace de médiation sociale et écologique »
- une subvention d'un montant de 1 000 € au titre de l'action «Accès aux droits - lutte contre l'illectronisme »
- une subvention d'un montant de 1 500 € au titre de l'action «Loisirs en famille »
- une subvention d'un montant de 18.000 € au titre de l'action «Ateliers socio linguistiques »

Article 4 - Versement des subventions

GBM versera les subventions prévues à la suite de la signature de la présente convention.

Article 5 - Contrôle par la collectivité

Un compte rendu sur le fonctionnement de l'association et l'utilisation de la subvention ainsi qu'un bilan financier des actions financées par GBM dans le cadre de la présente convention sera établi par l'association et transmis à GBM au plus tôt à la fin de la réalisation de chacune de ces actions, et au plus tard impérativement pour le 30 juin 2027.

Conformément à l'article L.1611-4 du CGCT, l'association s'engage à faciliter le contrôle par GBM de l'utilisation des fonds versés.

Article 6 - Sanctions

Si les engagements pris dans cette convention n'étaient pas respectés, GBM se réserve le droit de réclamer le reversement de tout ou partie de ces subventions.

Article 7 - Résiliation de la convention

En cas de non-respect de l'une ou l'autre partie des engagements respectifs inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties à l'expiration d'un délai de 3 mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux engagements pris.

Article 8 - Règlement des litiges

En cas de désaccord relatif à l'interprétation et / ou l'exécution de la présente convention, et à défaut d'accord amiable, le litige sera porté devant les tribunaux compétents de Besançon.

Article 9 - Avenant

Toute modification des conditions et ou modalités d'exécution de la présente convention fera l'objet d'un avenant, sans que celui-ci ne remette en cause l'objet général défini à l'article 1.

Article 10 - Durée

La présente convention est consentie pour l'année 2026. Elle est valable après signature jusqu'au 31 décembre 2026

Fait en 2 exemplaires, à Besançon, le

Pour l'association
Le Président,

Pour Grand Besançon Métropole,
La Présidente,

Jean-Louis PHARIZAT

Anne VIGNOT

Entre :

Grand Besançon Métropole (GBM), représentée par sa Présidente, Mme Anne VIGNOT, dûment habilitée par la délibération du Bureau du 12 février 2026,

Et :

L'association MJC des Clairs Soleils, représentée par son Président, M. Jean-Marie DAME, dûment habilité, dont le siège social est situé 67 rue de Chalezeule 25000 Besançon

Contexte Général

Cette convention s'inscrit dans le contexte

- de la convention cadre 2026-2029 passée entre l'association, GBM, la Ville de Besançon et le CCAS de Besançon,
- de l'appel à projet 2026 du Contrat de Ville du Grand Besançon 2024-2030

Il est exposé et convenu ce qui suit :**Article 1 - Objet**

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles GBM soutient l'association pour la réalisation de projets et d'actions d'animations sociales et socio culturelles qu'elle a proposés dans le cadre de l'appel à projets 2026 du Contrat de Ville du Grand Besançon et qui sont principalement destinés aux habitants du quartier prioritaire des Clairs Soleils et du quartier fragile des Vareilles

Article 2 - Engagements de l'association

L'association a déclaré être en mesure d'organiser et de mener son activité générale et les actions prévues en 2026.

Ces activités sont réalisées sous la responsabilité exclusive de l'association.

Elle s'engage à utiliser les financements reçus au titre de la présente convention au bénéfice exclusif des projets financés et décrits dans les dossiers déposés dans le cadre de l'appel à projets.

L'association s'engage par ailleurs à :

- ne pas redistribuer tout ou partie de l'aide de GBM au profit d'un autre organisme,
- reverser à GBM les sommes trop perçues et/ou non utilisées,
- justifier à tout moment, à la demande de GBM, de l'utilisation de la subvention reçue,
- informer GBM de toute modification intervenant dans le fonctionnement de l'association, (notamment administration ou direction de la structure, statuts...),
- tenir une comptabilité conforme aux règles en vigueur et à fournir dans les délais prévus les

- documents comptables exigibles,
- faire apparaître sur ces documents informatifs ou promotionnels la participation de GBM à la réalisation des actions de la structure,
- faire mention, lorsque cela sera nécessaire, de l'inscription de ces projets dans le cadre du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole.
- Procéder à une inscription de l'association dans l'annuaire des associations (<https://www.grandbesancon.fr/demarche-administrative/annuaire-des-associations/>)
- Transmettre via l'annuaire des associations le Contrat d'Engagement Républicain dûment signé.

Article 3 – Actions financées et montant des subventions

GBM s'engage à verser à l'association pour contribuer au financement des actions suivantes :

- une subvention d'un montant de 2 000 € au titre de l'action «Raid Color de Clairs Soleils»
- une subvention d'un montant de 1 500 € au titre de l'action « Animation en pied d'immeubles »
- une subvention d'un montant de 1 500 € au titre de l'action « Espace de Vie Sociale et d'Animation des Vareilles »
- une subvention d'un montant de 1 000 € au titre de l'activité «Fracture numérique »
- une subvention d'un montant de 1 500 € au titre de l'action «Café solidaire»
- une subvention d'un montant de 1 000 € au titre de l'action «Les printemps des Clairs Soleils»
- une subvention d'un montant de 2 000 € au titre de l'action «Actions collectives familles»
- une subvention d'un montant de 3 000 € au titre de l'action «Club Multisports»

Article 4 - Versement des subventions

GBM versera les subventions prévues à la suite de la signature de la présente convention.

Article 5 - Contrôle par la collectivité

Un compte rendu sur le fonctionnement de l'association et l'utilisation de la subvention ainsi qu'un bilan financier des actions financées par GBM dans le cadre de la présente convention sera établi par l'association et transmis à GBM au plus tôt à la fin de la réalisation de chacune de ces actions, et au plus tard impérativement pour le 30 juin 2027.

Conformément à l'article L.1611-4 du CGCT, l'association s'engage à faciliter le contrôle par GBM de l'utilisation des fonds versés.

Article 6 - Sanctions

Si les engagements pris dans cette convention n'étaient pas respectés, GBM se réserve le droit de réclamer le reversement de tout ou partie de ces subventions.

Article 7 - Résiliation de la convention

En cas de non-respect de l'une ou l'autre partie des engagements respectifs inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties à l'expiration d'un délai de 3 mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux engagements pris.

Article 8 - Règlement des litiges

En cas de désaccord relatif à l'interprétation et / ou l'exécution de la présente convention, et à défaut d'accord amiable, le litige sera porté devant les tribunaux compétents de Besançon.

Article 9 - Avenant

Toute modification des conditions et ou modalités d'exécution de la présente convention fera l'objet d'un avenant, sans que celui-ci ne remette en cause l'objet général défini à l'article 1.

Article 10 - Durée

La présente convention est consentie pour l'année 2026. Elle est valable après signature jusqu'au 31 décembre 2026

Fait en 2 exemplaires, à Besançon, le

Pour l'association
Le Président,

Pour Grand Besançon Métropole,
La Présidente,

M. Jean-Marie DAME

Anne VIGNOT



**Contrat de Ville du Grand Besançon 2024-2030
1^{ère} programmation de l'appel à projet 2026**

**Convention relative au soutien financier de Grand Besançon Métropole
à l'association Sportive d'Education Populaire - ASEP**

Entre :

Grand Besançon Métropole (GBM), représentée par sa Présidente, Mme Anne VIGNOT, dûment habilitée par la délibération du Bureau du 12 février 2026,
N° de Siret : 242500361 00017
Ci-après dénommée GBM

Et :

La Ville de Besançon, représentée par Madame la Maire de Besançon Anne VIGNOT, dûment habilitée par la délibération du Conseil Municipal en date du 23 février 2026,
N° de Siret : 212500565 00016

Et :

L'Association Sportive et d'Education Populaire (ASEP), représentée par sa Présidente, Mme Patricia FLEURY, dûment habilitée, dont le siège social est situé 22 rue Résal 25000 Besançon
N° de Siret : 408789402 00018
Ci-après dénommée, l'association

Contexte Général

Cette convention s'inscrit dans le contexte :

- de la convention cadre 2025-2029 passée entre l'association, GBM, la Ville de Besançon et le CCAS de Besançon,
- de l'appel à projet 2026 du Contrat de Ville du Grand Besançon 2024-2030

Il est exposé et convenu ce qui suit :

Article 1 - Objet

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles GBM et la Ville de Besançon soutiennent l'association-pour la réalisation de projets et d'actions d'animations sociales et socio culturelles qu'elle a proposés dans le cadre de l'appel à projets 2026 du Contrat de Ville du Grand Besançon

Article 2 - Engagements de l'association

L'association a déclaré être en mesure d'organiser et de mener son activité générale et les actions prévues en 2026.

Ces activités sont réalisées sous la responsabilité exclusive de l'association.

Elle s'engage à utiliser les financements reçus au titre de la présente convention au bénéfice exclusif des projets financés et décrits dans les dossiers déposés dans le cadre de l'appel à projets.

L'association s'engage par ailleurs à :

- ne pas redistribuer tout ou partie de l'aide de GBM au profit d'un autre organisme,
- reverser à GBM les sommes trop perçues et/ou non utilisées,
- justifier à tout moment, à la demande de GBM, de l'utilisation de la subvention reçue,
- informer GBM de toute modification intervenant dans le fonctionnement de l'association, (notamment administration ou direction de la structure, statuts...),
- tenir une comptabilité conforme aux règles en vigueur et à fournir dans les délais prévus les documents comptables exigibles,
- faire apparaître sur ces documents informatifs ou promotionnels la participation de GBM à la réalisation des actions de la structure,
- faire mention, lorsque cela sera nécessaire, de l'inscription de ces projets dans le cadre du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole.
- Procéder à une inscription de l'association dans l'annuaire des associations (<https://www.grandbesancon.fr/demarche-administrative/annuaire-des-associations/>)
- Transmettre via l'annuaire des associations le Contrat d'Engagement Républicain dûment signé.

Article 3 – Actions financées et montant des subventions

La Ville de Besançon s'engage à verser à l'association pour contribuer au financement de l'action « Besançon Danse 2026 » la somme de 2 500 € pour l'année 2026 (1 000 € de la délégation Culture et 1 500 € de la délégation Sports).

GBM s'engage à verser à l'association pour contribuer au financement des actions suivantes :

- une subvention d'un montant de 2 000 € au titre de l'action « Besançon danse 2026 »
- une subvention d'un montant de 6 000 € au titre de l'action «Création et animation d'un terrain d'aventure et d'animations en pieds d'immeubles au cœur de la cité Viotte »

Article 4 - Versement des subventions

GBM et la Ville de Besançon verseront les subventions prévues à la suite de la signature de la présente convention.

Article 5 - Contrôle par la collectivité

Un compte rendu sur le fonctionnement de l'association et l'utilisation de la subvention ainsi qu'un bilan financier des actions financées par GBM et la Ville de Besançon dans le cadre de la présente convention sera établi par l'association et transmis à GBM au plus tôt à la fin de la réalisation de chacune de ces actions, et au plus tard impérativement pour le 30 juin 2027.

Conformément à l'article L.1611-4 du CGCT, l'association s'engage à faciliter le contrôle par GBM de l'utilisation des fonds versés.

Article 6 - Sanctions

Si les engagements pris dans cette convention n'étaient pas respectés, GBM et la Ville de Besançon se réservent le droit de réclamer le reversement de tout ou partie de ces subventions.

Article 7 - Résiliation de la convention

En cas de non-respect de l'une ou l'autre partie des engagements respectifs inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties à l'expiration d'un délai de 3 mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux engagements pris.

Article 8 - Règlement des litiges

En cas de désaccord relatif à l'interprétation et / ou l'exécution de la présente convention, et à défaut d'accord amiable, le litige sera porté devant les tribunaux compétents de Besançon.

Article 9 - Avenant

Toute modification des conditions et ou modalités d'exécution de la présente convention fera l'objet d'un avenant, sans que celui-ci ne remette en cause l'objet général défini à l'article 1.

Article 10 - Durée

La présente convention est consentie pour l'année 2026. Elle est valable après signature jusqu'au 31 décembre 2026.

Fait en 3 exemplaires, à Besançon, le

Pour l'association
La Présidente,

Pour la Ville de Besançon,
La Maire,

Pour Grand Besançon Métropole,
Le Vice-Président,

Patricia FLEURY

Anne VIGNOT

Gabriel BAULIEU

CONVENTION ANNUELLE D'OBJECTIFS et de MOYENS 2026**Entre :**

La Communauté Urbaine du Grand Besançon Métropole, représentée par son premier Vice-Président, Gabriel BAULIEU, dûment habilité par la délibération du Bureau de la CU-GBM du 12 février 2026,

N° de Siret : 242500361 00017

Et :

La Ville de Besançon, représentée par Madame la Maire de Besançon Anne VIGNOT, dûment habilitée par la délibération du Conseil Municipal en date du 23 février 2026,

N° de Siret : 212500565 00016

Et :

L'Association Juste Ici, représentée par son Président, Yaël KOUZMINE dûment habilité, dont le siège social est situé 10 avenue de Chardonnet 25 000 Besançon.

N° de Siret : 533304994 00023

Préambule

Cette convention s'inscrit dans le Contrat de Ville du Grand Besançon 2024-2030 et sur ses orientations stratégiques

Ces orientations stratégiques visent à terme à opérer un rééquilibrage entre les territoires de la CU-GBM, en concentrant les actions sur ceux se trouvant le plus en difficulté.

La convention thématique « Culture et Territoires » entre la Ville de Besançon et l'Etat (Direction Régionale des Affaires Culturelles) et qui rappelle ces objectifs communs, sera reconduite dans le Contrat de Ville 2024-2030.

Dans ce contexte, la structure Juste Ici, par son implication dans le quartier de Planoise et de Clairs Soleils, participe pleinement à la réalisation de ces objectifs.

La présente convention fixe les engagements des trois parties et le montant des subventions allouées par la Ville et la CU-GBM à l'association Juste Ici au titre de l'année 2026.

La présente convention s'inscrit dans le cadre d'un projet triennal (2025 - 2026 - 2027), porté par Juste Ici qui a déjà donné lieu à l'établissement des conventions annuelles entre 2018 et 2024 pour le projet d'origine à Planoise, Clairs Soleils ayant été intégré pour la première année en 2021.

Ces subventions ne sont pas des subventions de fonctionnement général. Elles sont le reflet d'une volonté politique partagée par la Ville de Besançon, la CU-GBM et Juste Ici de travailler à l'amélioration de la situation des publics issus des quartiers prioritaires. De plus, l'association Juste Ici, par son action, a choisi d'installer un lieu identifié par les habitants dans le quartier de Planoise, permettant de favoriser, notamment, le lien social.

Les subventions allouées dans le cadre de la présente convention doivent à ce titre exclusivement être employées au financement des projets « *Les ateliers Juste Ici à Planoise* » et « *Les ateliers Juste Ici à Clairs-Soleils* » déposés par l'association dans le cadre de l'appel à projets 2026 du Contrat de Ville du Grand Besançon.

Article 1 - Objet

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles la Ville de Besançon et la CU-GBM soutiennent l'association Juste Ici pour la réalisation de ses actions culturelles au bénéfice principalement des personnes résidant dans le quartier de Planoise et de Clairs-Soleils.

Article 2 - Le projet

Les projets visent à améliorer le cadre de vie par l'accès à la culture, le développement du lien social et par la valorisation des initiatives locales. De façon plus spécifique, les actions ont ici pour objectifs de :

- réactiver la capacité citoyenne, d'agir sur l'utilisation et l'aménagement des espaces communs des quartiers concernés
- révéler le potentiel fédérateur des espaces publics à Planoise et à Clairs-Soleils avec des leviers qui permettent d'aller vers une occupation collective de la place publique, en « valorisant le faire-ensemble ».

Pour atteindre ces objectifs, l'association s'appuie sur la mise en place d'animations, d'ateliers mobiles de pratique artistique et de création graphique avec les acteurs du territoire (Maison de Quartier, MJC, association, groupe d'habitants, ...), qui donneront lieu notamment à la réalisation de mobiliers urbains ou encore de différentes créations présentées lors d'événements festifs (comme Bol Bol Bol à Planoise).

Article 3 - Engagements de la structure

La structure déclare être en mesure d'organiser et de réaliser l'action ou les actions prévues au titre de la présente convention et qui sont précisément décrites dans les dossiers déposés dans le cadre de l'appel à projets 2026 du Contrat de Ville du Grand Besançon.

Ces activités sont réalisées sous la responsabilité exclusive de la structure.

Elle s'engage à utiliser les financements reçus au titre de la présente convention au bénéfice exclusif de son ou ses projet(s).

La structure s'engage par ailleurs à :

- ne pas redistribuer tout ou partie de l'aide financière au profit d'un autre organisme ou d'une autre action ;
- reverser à la Ville de Besançon ou/et à la CU-GBM les sommes trop perçues et/ou non utilisées ;
- justifier à tout moment, à la demande de la Ville de Besançon ou de la CU-GBM, de

- l'utilisation des subventions reçues ;
- informer la Ville de Besançon et la CU-GBM de toute modification intervenant dans le fonctionnement de la structure (notamment administration ou direction de la structure, statuts...) ;
 - tenir une comptabilité conforme aux règles en vigueur et à fournir dans les délais prévus les documents comptables exigibles ;
 - faire apparaître sur ces documents informatifs ou promotionnels la participation de la Ville de Besançon et de la CU-GBM à la réalisation des actions de la structure ;
 - faire mention, lorsque cela sera nécessaire, de l'inscription de ces projets dans le cadre du Contrat de Ville de la CU-GBM ;
 - tout mettre en œuvre pour ancrer les projets dans le territoire, notamment en associant les habitants, le Conseil Citoyen et la structure territoriale du quartier prioritaire dans lequel se déroulera le projet ;
 - à diversifier les financements de ses actions. La Ville, la CU-BGM n'ont pas vocation à compenser une éventuelle baisse de subvention d'un ou de plusieurs financeurs.

Article 4 - Respect des valeurs de la République

Le bénéficiaire de l'aide de la Ville de Besançon et de la CU-GBM s'engage à promouvoir et à faire respecter toutes les valeurs de la République dans l'action mise en œuvre, objet de la présente convention.

Il s'engage également sur l'ouverture à tous des actions financées sans distinction d'origine, de religion ou de sexe.

Tout manquement à ces principes conduirait à la dénonciation de la subvention et à son reversement au Trésor Public.

Article 5 - Engagements financiers et modalités de versement

La Ville de Besançon s'engage, après délibération de son Conseil Municipal, à verser à Juste Ici la somme de 14 000 € pour l'année 2026 ayant pour but de soutenir la mise en œuvre du programme d'actions (Direction Action Culturelle : 4 000 € pour le projet de Clairs-Soleils, 10 000 € pour le projet de Planoise).

La CU-GBM s'engage à verser, après délibération de son bureau, à Juste Ici la somme de 18 800 € pour l'année 2026 (6 000 € pour le projet de Clairs Soleils, 12 800 € pour le projet de Planoise) ayant pour but de soutenir la mise en œuvre du programme d'actions.

Les deux projets sont donc soutenus pour un montant total de 32 800 € en 2026 (10 000 € pour le projet de Clairs-Soleils et 22 800 € pour le projet de Planoise).

La subvention Ville et la subvention CU-GBM sont versées à l'association en une seule fois à la notification de la présente convention.

Les subventions sont créditées au compte ouvert au nom de l'association Juste Ici selon les procédures comptables en vigueur.

Article 6 - Durée

La présente convention entre en vigueur à compter de sa signature et prendra fin au 31 décembre 2026.

Article 7 - Pilotage et suivi des actions

La structure signataire s'engage à participer aux différentes instances de pilotage et de suivi des actions menées au titre de la présente convention.

Article 7-1 : Le Comité Technique

Cette instance évaluera l'avancée du programme d'actions, son ancrage dans les quartiers prioritaires, son impact sur le public visé et, en lien avec la structure, entérinera les ajustements rendus nécessaires pour le bon déroulement du projet et en rendra compte au Comité de Pilotage. Ce groupe technique sera composé de techniciens de la Ville (Direction de l'Action Culturelle et Direction de la Vie des Quartiers) et de la CU-GBM (Direction Contrat de Ville), de l'Etat (Préfecture, DRAC).

Cette instance de travail pourra être élargie à d'autres partenaires en fonction du projet.

Ce Comité technique de suivi se réunira au minimum deux fois par an :

- avant fin septembre pour réaliser une pré-évaluation du projet et décider de sa mise en œuvre pour l'année suivante (bilan et perspectives) ;
- en fin d'année civile pour établir le programme du projet qui sera déposé dans le cadre du Contrat de ville.

Conformément à l'article L.1611-4 du CGCT, un compte rendu sur le fonctionnement de la structure et l'utilisation de la subvention ainsi qu'un bilan financier des actions soutenues par la Ville de Besançon et la CU-GBM dans le cadre de la présente convention seront établis par la structure et transmis à la Ville de Besançon et à la CU-GBM au plus tôt à la fin de la réalisation du programme d'actions décrit ci-avant, et au plus tard impérativement pour le 30 juin 2027.

Article 8 - Sanctions

En cas de non-exécution de la convention par la structure, la Ville de Besançon peut exiger le reversement de tout ou partie de la somme versée au titre de la présente convention.

En cas de non-exécution de la convention par la structure, la CU-GBM peut exiger le reversement de tout ou partie de la somme versée au titre de la présente convention.

Article 9 - Clauses résolutoires

Article 9-1 : Résiliation amiable

Les parties signataires peuvent, à tout moment et d'un commun accord, décider par écrit de résilier la présente convention. Cette résiliation pure et simple ne donne lieu à aucun dédommagement.

Article 9-2 : Résiliation de plein droit à l'initiative de la Ville de Besançon et de la CU-GBM

En cas de non-respect par la structure de ses engagements contractuels, ainsi qu'en cas de faute grave, la Ville de Besançon et la CU-GBM pourront résilier de plein droit la présente convention après mise en demeure adressée par lettre recommandée avec accusé de réception à la structure restée sans effet pendant trois mois.

Article 10 - Litiges

En cas de désaccord relatif à l'interprétation ou à l'exécution de la présente convention, les parties s'engagent à rechercher une solution amiable.

A défaut, le litige sera porté devant les tribunaux de Besançon seuls compétents.

Fait en 3 exemplaires, à Besançon, le

Pour Juste Ici
Le Président,

Pour la Ville de Besançon,
La Maire,

Pour la Communauté Urbaine
du Grand Besançon
Métropole,
Le Vice-Président,

Yaël KOUZMINE

Anne VIGNOT

Gabriel BAULIEU



CONVENTION ANNUELLE D'OBJECTIFS et de MOYENS 2026

Entre :

La Communauté Urbaine du Grand Besançon Métropole, représentée par son premier Vice-Président, Gabriel BAULIEU, dûment habilité par la délibération du Bureau de la CU-GBM du 12 février 2026,
N° de Siret : 242500361 00017

Et :

La Ville de Besançon, représentée par Madame la Maire de Besançon Anne VIGNOT, dûment habilitée par la délibération du Conseil Municipal en date du 23 février 2026,
N° de Siret : 212500565 00016

Et :

L'Association Na, représentée par sa Présidente Brigitte HYON, dûment habilitée, dont le siège social est situé à la Friche Artistique de Besançon, 10 avenue de Chardonnet 25 000 Besançon.
N° de Siret : 439852419 00027

Préambule

Cette convention s'inscrit dans le Contrat de Ville du Grand Besançon 2024-2030 et sur ses orientations stratégiques

Ces orientations stratégiques visent à terme à opérer un rééquilibrage entre les territoires de la CU-GBM, en concentrant les actions sur ceux se trouvant le plus en difficulté.

La convention thématique « Culture et Territoires », entre la Ville de Besançon et l'Etat (Direction Régionale des Affaires Culturelles) et qui rappelle ces objectifs communs, a été reconduite dans le Contrat de Ville 2024-2030.

Dans ce contexte, l'association Na, par son implication dans le quartier de Montrapon, participe pleinement à la réalisation de ces objectifs.

La présente convention fixe les engagements des 3 parties et le montant des subventions allouées par la Ville et la CU-GBM à l'association Na au titre de l'année 2026.

Ces subventions ne sont pas des subventions de fonctionnement général. Elles sont le reflet d'une volonté politique partagée par la Ville de Besançon, la CU-GBM et l'association Na de travailler à l'amélioration de la situation des publics issus des quartiers prioritaires.

Les subventions allouées dans le cadre de la présente convention doivent à ce titre exclusivement être employées au financement du projet « *Aux Arbres !* » déposés par l'association dans le cadre de l'appel à projets 2026 du Contrat de Ville du Grand Besançon.

La présente convention s'inscrit dans le cadre d'un projet triennal (2025 – 2026 – 2027).

Article 1- Objet

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles la Ville de Besançon et la CU-GBM soutiennent l'association Na pour la réalisation de cette action culturelle au bénéfice principalement des personnes résidant dans le quartier de Montrapon.

Article 2 - Le projet

Le projet "Aux Arbres !", mené par la compagnie Pernette correspond à la 3ème et dernière année de leur projet artistique à Montrapon. Il sera réalisé sous la forme d'une création artistique déambulatoire dans le quartier Montrapon mêlant danse, musique, costumes et arts plastiques. Il réunit habitants, écoles, associations et structures locales autour d'un imaginaire inspiré de la nature, pour créer collectivement des créatures fantastiques et investir l'espace public. Cette initiative festive vise à renforcer les liens sociaux et valoriser le quartier à travers une œuvre participative.

Article 3 - Engagements de l'association

L'association déclare être en mesure d'organiser et de réaliser l'action ou les actions prévues au titre de la présente convention et qui sont précisément décrites dans les dossiers déposés dans le cadre de l'appel à projets 2026 du Contrat de Ville du Grand Besançon.

Cette activité est réalisée sous la responsabilité exclusive de l'association.

Elle s'engage à utiliser les financements reçus au titre de la présente convention au bénéfice exclusif de son ou ses projet(s).

L'association s'engage par ailleurs à :

- ne pas redistribuer tout ou partie de l'aide financière au profit d'un autre organisme ou d'une autre action ;
- reverser à la Ville de Besançon ou/et à la CU-GBM les sommes trop perçues et/ou non utilisées ;
- justifier à tout moment, à la demande de la Ville de Besançon ou de la CU-GBM, de l'utilisation de la subvention reçue ;
- informer la Ville de Besançon et la CU-GBM de toute modification intervenant dans le fonctionnement de l'association (notamment administration ou direction de l'association, statuts...) ;
- tenir une comptabilité conforme aux règles en vigueur et à fournir dans les délais prévus les documents comptables exigibles ;
- faire apparaître sur ces documents informatifs ou promotionnels la participation de la Ville de Besançon et de la CU-GBM à la réalisation des actions de l'association ;
- faire mention, lorsque cela sera nécessaire, de l'inscription de ces projets dans le cadre du Contrat de Ville de la CU-GBM ;
- tout mettre en œuvre pour ancrer le projet dans le territoire, notamment en associant les habitants, le Conseil Citoyen et la structure territoriale du quartier prioritaire dans lequel se déroulera le projet ;

- à diversifier les financements de son action. La Ville, la CU-GBM n'ont pas vocation à compenser une éventuelle baisse de subvention d'un ou de plusieurs financeurs.

Article 4 – Respect des valeurs de la République

Le bénéficiaire de l'aide de la Ville de Besançon et de la CU-GBM s'engage à promouvoir et à faire respecter toutes les valeurs de la République dans l'action mise en œuvre, objet de la présente convention.

Il s'engage également sur l'ouverture à tous des actions financées sans distinction d'origine, de religion ou de sexe.

Tout manquement à ces principes conduirait à la dénonciation de la subvention et à son reversement au Trésor Public.

Article 5 – Engagements financiers et modalités de versement

La Ville de Besançon s'engage, après délibération de son Conseil Municipal, à verser à l'association Na la somme de 1 500 € pour l'année 2026 ayant pour but de soutenir la mise en œuvre du programme d'actions pour l'année 2026.

La CU-GBM s'engage à verser à l'association Na la somme de 2 000 € pour l'année 2026, ayant pour but de soutenir la mise en œuvre du programme d'actions.

La subvention Ville et la subvention CU-GBM sont versées à l'association en une seule fois à la notification de la présente convention.

Les subventions sont créditées au compte ouvert au nom de l'association Na selon les procédures comptables en vigueur.

Article 6 - Durée

La présente convention entre en vigueur à compter de sa signature et prendra fin au 31 décembre 2026.

Article 7 - Pilotage et suivi des actions

L'association signataire s'engage à participer aux différentes instances de pilotage et de suivi des actions menées au titre de la présente convention, et notamment le comité technique.

Cette instance évaluera l'avancée du programme d'actions, son ancrage dans le quartier prioritaire, son impact sur le public visé et, en lien avec l'association, entérinera les ajustements rendus nécessaires pour le bon déroulement du projet.

Ce groupe technique sera composé de techniciens de la Ville (Direction de l'Action Culturelle) et de la CU-GBM (Direction Contrat de Ville), de l'Etat (Préfecture, DRAC).

Cette instance de travail pourra être élargie à d'autres partenaires en fonction du projet (MJC Palente,...).

Ce Comité technique de suivi se réunira deux fois par an :

- avant fin mai pour réaliser l'évaluation du projet et décider de sa mise en œuvre pour l'année suivante (bilan et perspectives) ;
- en fin d'année civile pour établir le programme du projet qui sera déposé dans le cadre du Contrat de ville.

Conformément à l'article L.1611-4 du CGCT, un compte rendu sur le fonctionnement de l'association et l'utilisation de la subvention ainsi qu'un bilan financier des actions financées par la Ville de Besançon et la CU-GBM dans le cadre de la présente convention seront établis par l'association et transmis à la Ville de Besançon et à la CU-GBM au plus tôt à la fin de la réalisation du programme d'actions décrit ci-avant, et au plus tard impérativement pour le 30 juin 2027.

Article 8 - Sanctions

En cas de non-exécution de la convention par l'association, la Ville de Besançon peut exiger le reversement de tout ou partie de la somme versée au titre de la présente convention.

En cas de non-exécution de la convention par l'association, la CU-GBM peut exiger le reversement de tout ou partie de la somme versée au titre de la présente convention.

Article 9 - Clauses résolutoires

Article 9-1 : Résiliation amiable

Les parties signataires peuvent, à tout moment et d'un commun accord, décider par écrit de résilier la présente convention. Cette résiliation pure et simple ne donne lieu à aucun dédommagement.

Article 9-2 : Résiliation de plein droit à l'initiative de la Ville de Besançon et de la CU-GBM

En cas de non-respect par l'association de ses engagements contractuels, ainsi qu'en cas de faute grave, la Ville de Besançon et la CU-GBM pourront résilier de plein droit la présente convention après mise en demeure adressée par lettre recommandée avec accusé de réception à l'association restée sans effet pendant trois mois.

Article 10 - Litiges

En cas de désaccord relatif à l'interprétation ou à l'exécution de la présente convention, les parties s'engagent à rechercher une solution amiable.

A défaut, le litige sera porté devant les tribunaux de Besançon seuls compétents.

Fait en 3 exemplaires, à Besançon, le

Pour l'association Na
La Présidente,

Pour la Ville de Besançon,
la Maire,

Pour la Communauté Urbaine du
Grand Besançon Métropole,
Le Vice-Président,

Brigitte HYON

Anne VIGNOT

Gabriel BAULIEU

CONVENTION ANNUELLE D'OBJECTIFS et de MOYENS 2026**Entre :**

La Communauté Urbaine du Grand Besançon Métropole, représentée par son premier Vice-Président, Gabriel BAULIEU, dûment habilité par la délibération du Bureau de la CU-GBM du 12 février 2026,

N° de Siret : 242500361 00017

Et :

La Ville de Besançon, représentée par Madame la Maire de Besançon Anne VIGNOT, dûment habilitée par la délibération du Conseil Municipal en date du 23 février 2026,

N° de Siret : 212500565 00016

Et :

La structure Carrefour d'Animation et d'expressions Musicales (CAEM), représentée par son Président, Jean-Luc DONIER dûment habilité, dont le siège social est situé 13A Avenue d'Ile de France 25 000 Besançon.

N° de Siret : 389117425 00022

Préambule

Cette convention s'inscrit dans le Contrat de Ville du Grand Besançon 2024-2030 et sur ses orientations stratégiques

Ces orientations stratégiques visent à terme à opérer un rééquilibrage entre les territoires de la CU-GBM, en concentrant les actions sur ceux se trouvant le plus en difficulté.

La convention thématique « Culture et Territoires » entre la Ville de Besançon et l'Etat (Direction Régionale des Affaires Culturelles) et qui rappelle ces objectifs communs, a été reconduite dans le Contrat de Ville 2024-2030.

Dans ce contexte, la structure CAEM, par son implication dans le quartier de Planoise, participe pleinement à la réalisation de ces objectifs.

La présente convention fixe les engagements des trois parties et le montant des subventions allouées par la Ville et la CU-GBM à la structure CAEM au titre de l'année 2026.

Ces subventions ne sont pas des subventions de fonctionnement général. Elles sont le reflet d'une volonté politique partagée par la Ville de Besançon, la CU-GBM et le CAEM de travailler à l'amélioration de la situation des publics issus des quartiers prioritaires.

Les subventions allouées dans le cadre de la présente convention doivent à ce titre exclusivement être employées au financement du projet « *Idencité* » déposés par l'association dans le cadre de l'appel à projets 2026 du Contrat de Ville du Grand Besançon.

Article 1 - Objet

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles la Ville de Besançon et la CU-GBM soutiennent le CAEM pour la réalisation de cette action culturelle au bénéfice principalement des personnes résidant dans le quartier de Planoise (avec possibilité d'ouvrir sur les autres quartiers de la géographie prioritaire du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole).

Article 2 - Le projet

Le projet est constitué de 3 stages, d'une semaine pendant les vacances (d'octobre, février et avril), d'initiation aux pratiques musicales et de danse, avec un apprentissage du jeu en groupe, la participation à la création, à la réalisation et à la mise en scène de concert. Des ateliers (d'écritures, musique) sont prévus et encadrés. La restitution des stages est prévue à la Rodia (juin).

Un accueil hebdomadaire est assuré par le CAEM tous les mardis de 17h à 18h30 de janvier à décembre, hors vacances solaires.

Cette action est à destination des jeunes de 12 à 17 ans des quartiers prioritaires de la ville de Besançon.

Article 3 - Engagements de la structure

La structure déclare être en mesure d'organiser et de réaliser l'action ou les actions prévues au titre de la présente convention et qui sont précisément décrites dans les dossiers déposés dans le cadre de l'appel à projets 2026 du Contrat de Ville du Grand Besançon.

Cette activité est réalisée sous la responsabilité exclusive de la structure.

Elle s'engage à utiliser les financements reçus au titre de la présente convention au bénéfice exclusif de son ou ses projet(s).

La structure s'engage par ailleurs à :

- ne pas redistribuer tout ou partie de l'aide financière au profit d'un autre organisme ou d'une autre action ;
- reverser à la Ville de Besançon ou/et à la CU-GBM les sommes trop perçues et/ou non utilisées ;
- justifier à tout moment, à la demande de la Ville de Besançon ou de la CU-GBM, de l'utilisation de la subvention reçue ;
- informer la Ville de Besançon et la CU-GBM de toute modification intervenant dans le fonctionnement de la structure (notamment administration ou direction de la structure, statuts...) ;
- tenir une comptabilité conforme aux règles en vigueur et à fournir dans les délais prévus les documents comptables exigibles ;
- faire apparaître sur ces documents informatifs ou promotionnels la participation de la Ville de Besançon et de la CU-GBM à la réalisation des actions de la structure ;
- faire mention, lorsque cela sera nécessaire, de l'inscription de ces projets dans le cadre du Contrat de Ville de la CU-GBM ;

- tout mettre en œuvre pour ancrer le projet dans le territoire, notamment en associant les habitants, le Conseil Citoyen et la structure territoriale du quartier prioritaire dans lequel se déroulera le projet ;
- à diversifier les financements de son action. La Ville, la CU-GBM n'ont pas vocation à compenser une éventuelle baisse de subvention d'un ou de plusieurs financeurs.

Article 4 – Respect des valeurs de la République

Le bénéficiaire de l'aide de la Ville de Besançon et de la CU-GBM s'engage à promouvoir et à faire respecter toutes les valeurs de la République dans l'action mise en œuvre, objet de la présente convention.

Il s'engage également sur l'ouverture à tous des actions financées sans distinction d'origine, de religion ou de sexe.

Tout manquement à ces principes conduirait à la dénonciation de la subvention et à son reversement au Trésor Public.

Article 5 – Engagements financiers et modalités de versement

La Ville de Besançon s'engage, après délibération de son Conseil Municipal, à verser au CAEM la somme de 6 000 € pour l'année 2026 (4 500 € de la délégation Culture et 1 500 € de la délégation Vie des Quartiers) ayant pour but de soutenir la mise en œuvre du projet.

La CU-GBM s'engage à verser, après délibération de son bureau, au CAEM la somme de 4 500 € pour l'année 2026 ayant pour but de soutenir la mise en œuvre du projet pour l'année 2026.

La subvention Ville et la subvention CU-GBM sont versées à l'association en une seule fois à la notification de la présente convention.

Les subventions sont créditées au compte ouvert au nom de l'association CAEM selon les procédures comptables en vigueur.

Article 6 - Durée

La présente convention entre en vigueur à compter de sa signature et prendra fin au 31 décembre 2026.

Article 7 - Pilotage et suivi des actions

La structure signataire s'engage à participer aux différentes instances de pilotage et de suivi des actions menées au titre de la présente convention, et notamment le comité technique.

Cette instance évaluera l'avancée du programme d'actions, son ancrage dans le quartier prioritaire, son impact sur le public visé et, en lien avec la structure, entérinera les ajustements rendus nécessaires pour le bon déroulement du projet

Ce groupe technique sera composé de techniciens de la Ville (Direction de l'Action Culturelle et Direction de la Vie des Quartiers) et de la CU-GBM (Direction Contrat de Ville), de l'Etat (Préfecture, DRAC).

Cette instance de travail pourra être élargie à d'autres partenaires en fonction du projet (Rodia, Bastion...).

Ce Comité technique de suivi se réunira deux fois par an :

- avant fin mai pour réaliser l'évaluation du projet et décider de sa mise en œuvre pour l'année suivante (bilan et perspectives)
- en fin d'année civile pour établir le programme du projet qui sera déposé dans le cadre du Contrat de ville.

Conformément à l'article L.1611-4 du CGCT, un compte rendu sur le fonctionnement de la structure et l'utilisation de la subvention ainsi qu'un bilan financier des actions financées par la Ville de Besançon et la CU-GBM dans le cadre de la présente convention sera établi par la structure et transmis à la Ville de Besançon et à la CU-GBM au plus tôt à la fin de la réalisation du programme d'actions décrit ci-avant, et au plus tard impérativement pour le 30 juin 2027.

Article 8 - Sanctions

En cas de non-exécution de la convention par la structure, la Ville de Besançon peut exiger le reversement de tout ou partie de la somme versée au titre de la présente convention.

En cas de non-exécution de la convention par la structure, la CU-GBM peut exiger le reversement de tout ou partie de la somme versée au titre de la présente convention.

Article 9 - Clauses résolutoires

Article 9-1 : Résiliation amiable

Les parties signataires peuvent, à tout moment et d'un commun accord, décider par écrit de résilier la présente convention. Cette résiliation pure et simple ne donne lieu à aucun dédommagement.

Article 9-2 : Résiliation de plein droit à l'initiative de la Ville de Besançon et de la CU-GBM

En cas de non-respect par la structure de ses engagements contractuels, ainsi qu'en cas de faute grave, la Ville de Besançon et la CU-GBM pourront résilier de plein droit la présente convention après mise en demeure adressée par lettre recommandée avec accusé de réception à la structure restée sans effet pendant trois mois.

Article 10 - Litiges

En cas de désaccord relatif à l'interprétation ou à l'exécution de la présente convention, les parties s'engagent à rechercher une solution amiable.

A défaut, le litige sera porté devant les tribunaux de Besançon seuls compétents.

Fait en 3 exemplaires, à Besançon, le

Pour le CAEM
Le Président,

Pour la Ville de Besançon,
La Maire,

Pour la Communauté Urbaine du
Grand Besançon Métropole,
Le Vice-Président,

Jean-Luc DONIER

Anne VIGNOT

Gabriel BAULIEU



CONVENTION ANNUELLE D'OBJECTIFS et de MOYENS 2026

Entre :

La Communauté Urbaine du Grand Besançon Métropole, représentée par son premier Vice-Président, Gabriel BAULIEU, dûment habilité par la délibération du Bureau de la CU-GBM du 12 février 2026,
N° de Siret : 242500361 00017

Et :

La Ville de Besançon, représentée par Madame la Maire de Besançon Anne VIGNOT, dûment habilitée par la délibération du Conseil Municipal en date du 23 février 2026,
N° de Siret : 212500565 00016

Et :

L'Association Passe Muraille, Centre des arts du cirque, représentée par sa Présidente Caroline BESSERO, dûment habilitée, dont le siège social est situé 2E rue du Barlot 25 000 Besançon.
N° de Siret : 432843670 00022

Préambule

Cette convention s'inscrit dans le Contrat de Ville du Grand Besançon 2024-2030 et sur ses orientations stratégiques

Ces orientations stratégiques visent à terme à opérer un rééquilibrage entre les territoires de la CU-GBM, en concentrant les actions sur ceux se trouvant le plus en difficulté.

La convention thématique « Culture et Territoires », entre la Ville de Besançon et l'Etat (Direction Régionale des Affaires Culturelles) et qui rappelle ces objectifs communs, a été reconduite dans le Contrat de Ville 2024-2030.

Dans ce contexte, l'association Passe Muraille, Centre des arts du cirque, par son implication dans le quartier de Palente-Orchamps, participe pleinement à la réalisation de ces objectifs.

La présente convention fixe les engagements des 3 parties et le montant des subventions allouées par la Ville et la CU-GBM à l'association Passe Muraille au titre de l'année 2026.

Ces subventions ne sont pas des subventions de fonctionnement général. Elles sont le reflet d'une volonté politique partagée par la Ville de Besançon, la CU-GBM et l'association Passe Muraille de travailler à l'amélioration de la situation des publics issus des quartiers prioritaires.

Les subventions allouées dans le cadre de la présente convention doivent à ce titre exclusivement être employées au financement du projet « *Du cirque pour tous, sous toutes ses formes* » déposés par l'association dans le cadre de l'appel à projets 2026 du Contrat de Ville du Grand Besançon.

La présente convention s'inscrit dans le cadre d'un projet triennal (2025 – 2026 – 2027).

Article 1- Objet

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles la Ville de Besançon et la CU-GBM soutiennent l'association Passe Muraille pour la réalisation de cette action culturelle au bénéfice principalement des personnes résidant dans les quartiers de Palente-Orchamps et de Clairs Soleils.

Article 2 - Le projet

Le projet est constitué de 3 axes :

- faire le cirque à l'école : des ateliers « découverte des arts du cirque » pour les élèves des écoles élémentaires et maternels et un accompagnement pédagogique des enseignants, si nécessaire, pour que le projet s'élargisse à une réflexion et une découverte globale du monde circassien sur les quartiers de Clairs Soleils et Palente ;
- organisation de -2 spectacles en 2026 accompagnés de médiation culturelle ;
- ateliers cirque en pieds d'immeuble dans le cadre du dispositif « Quartiers d'été ».

Article 3 - Engagements de l'association

L'association déclare être en mesure d'organiser et de réaliser l'action ou les actions prévues au titre de la présente convention et qui sont précisément décrites dans les dossiers déposés dans le cadre de l'appel à projets 2026 du Contrat de Ville du Grand Besançon.

Cette activité est réalisée sous la responsabilité exclusive de l'association.

Elle s'engage à utiliser les financements reçus au titre de la présente convention au bénéfice exclusif de son ou ses projet(s).

L'association s'engage par ailleurs à :

- ne pas redistribuer tout ou partie de l'aide financière au profit d'un autre organisme ou d'une autre action ;
- reverser à la Ville de Besançon ou/et à la CU-GBM les sommes trop perçues et/ou non utilisées ;
- justifier à tout moment, à la demande de la Ville de Besançon ou de la CU-GBM, de l'utilisation de la subvention reçue ;
- informer la Ville de Besançon et la CU-GBM de toute modification intervenant dans le fonctionnement de l'association (notamment administration ou direction de l'association, statuts...) ;
- tenir une comptabilité conforme aux règles en vigueur et à fournir dans les délais prévus les documents comptables exigibles ;
- faire apparaître sur ces documents informatifs ou promotionnels la participation de la Ville de Besançon et de la CU-GBM à la réalisation des actions de l'association ;
- faire mention, lorsque cela sera nécessaire, de l'inscription de ces projets dans le cadre du Contrat de Ville de la CU-GBM ;
- tout mettre en œuvre pour ancrer le projet dans le territoire, notamment en associant

- les habitants, le Conseil Citoyen et la structure territoriale du quartier prioritaire dans lequel se déroulera le projet ;
- à diversifier les financements de son action. La Ville, la CU-GBM n'ont pas vocation à compenser une éventuelle baisse de subvention d'un ou de plusieurs financeurs.

Article 4 – Respect des valeurs de la République

Le bénéficiaire de l'aide de la Ville de Besançon et de la CU-GBM s'engage à promouvoir et à faire respecter toutes les valeurs de la République dans l'action mise en œuvre, objet de la présente convention.

Il s'engage également sur l'ouverture à tous des actions financées sans distinction d'origine, de religion ou de sexe.

Tout manquement à ces principes conduirait à la dénonciation de la subvention et à son reversement au Trésor Public.

Article 5 – Engagements financiers et modalités de versement

La Ville de Besançon s'engage, après délibération de son Conseil Municipal, à verser à l'association Passe Muraille la somme de 1 250 € pour l'année 2026 ayant pour but de soutenir la mise en œuvre du programme d'actions pour l'année 2026.

La CU-GBM s'engage à verser, à Passe Muraille la somme de 1 250 € pour l'année 2026, ayant pour but de soutenir la mise en œuvre du programme d'actions.

La subvention Ville et la subvention CU-GBM sont versées à l'association en une seule fois à la notification de la présente convention.

Les subventions sont créditées au compte ouvert au nom de l'association Passe Muraille selon les procédures comptables en vigueur.

Article 6 - Durée

La présente convention entre en vigueur à compter de sa signature et prendra fin au 31 décembre 2026.

Article 7 - Pilotage et suivi des actions

L'association signataire s'engage à participer aux différentes instances de pilotage et de suivi des actions menées au titre de la présente convention, et notamment le comité technique.

Cette instance évaluera l'avancée du programme d'actions, son ancrage dans le quartier prioritaire, son impact sur le public visé et, en lien avec l'association, entérinera les ajustements rendus nécessaires pour le bon déroulement du projet.

Ce groupe technique sera composé de techniciens de la Ville (Direction de l'Action Culturelle) et de la CU-GBM (Direction Contrat de Ville), de l'Etat (Préfecture, DRAC).

Cette instance de travail pourra être élargie à d'autres partenaires en fonction du projet (MJC Palente,...).

Ce Comité technique de suivi se réunira deux fois par an :

- avant fin mai pour réaliser l'évaluation du projet et décider de sa mise en œuvre pour l'année suivante (bilan et perspectives) ;
- en fin d'année civile pour établir le programme du projet qui sera déposé dans le cadre du Contrat de ville.

Conformément à l'article L.1611-4 du CGCT, un compte rendu sur le fonctionnement de l'association et l'utilisation de la subvention ainsi qu'un bilan financier des actions financées par la Ville de Besançon et la CU-GBM dans le cadre de la présente convention seront établis par l'association et transmis à la Ville de Besançon et à la CU-GBM au plus tôt à la fin de la réalisation du programme d'actions décrit ci-avant, et au plus tard impérativement pour le 30 juin 2027.

Article 8 - Sanctions

En cas de non-exécution de la convention par l'association, la Ville de Besançon peut exiger le reversement de tout ou partie de la somme versée au titre de la présente convention.

En cas de non-exécution de la convention par l'association, la CU-GBM peut exiger le reversement de tout ou partie de la somme versée au titre de la présente convention.

Article 9 - Clauses résolutoires

Article 9-1 : Résiliation amiable

Les parties signataires peuvent, à tout moment et d'un commun accord, décider par écrit de résilier la présente convention. Cette résiliation pure et simple ne donne lieu à aucun dédommagement.

Article 9-2 : Résiliation de plein droit à l'initiative de la Ville de Besançon et de la CU-GBM

En cas de non-respect par l'association de ses engagements contractuels, ainsi qu'en cas de faute grave, la Ville de Besançon et la CU-GBM pourront résilier de plein droit la présente convention après mise en demeure adressée par lettre recommandée avec accusé de réception à l'association restée sans effet pendant trois mois.

Article 10 - Litiges

En cas de désaccord relatif à l'interprétation ou à l'exécution de la présente convention, les parties s'engagent à rechercher une solution amiable.

A défaut, le litige sera porté devant les tribunaux de Besançon seuls compétents.

Fait en 3 exemplaires, à Besançon, le

Pour Passe Muraille,
La Présidente,

Pour la Ville de
Besançon, la Maire,

Pour la Communauté Urbaine
du Grand Besançon Métropole,
Le Vice-Président,

Caroline BESSERO

Anne VIGNOT

Gabriel BAULIEU

Entre :

Grand Besançon Métropole (GBM), représentée par sa Présidente, Mme Anne VIGNOT, dûment habilitée par la délibération du Bureau du 12 février 2026,

Et :

L'association Patrimoine Insertion - API 25, représentée par son Président, M. Denis DAUPHIN dûment habilité, dont le siège social est situé 62 rue de Trépillot 25 000 BESANÇON.

Contexte Général

Cette convention s'inscrit dans le contexte du Contrat de Ville du Grand Besançon 2024-2030 de participer à l'insertion professionnelle des personnes résidant dans les quartiers visés par la politique de la Ville, notamment par le volet « Accès à l'emploi et développement économique ».

Afin de consolider le partenariat entre cette structure et la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole, il est convenu de mettre en œuvre la présente convention pour 2026.

API 25 perçoit pour son activité une aide au fonctionnement au titre du soutien aux structures d'insertion par l'activité économique. Ce dernier point a donné lieu à la co-élaboration d'objectifs déterminant l'attribution des subventions. Cette convention fixe les engagements des deux parties et, en particulier, le montant de la subvention de fonctionnement allouée annuellement par GBM à API 25, et spécifiquement orientée pour le développement d'une offre d'insertion par l'activité économique portée par la structure.

Cette subvention n'est pas une subvention de fonctionnement général ordinaire. Elle est le reflet d'une volonté politique propre de Grand Besançon Métropole de l'insertion professionnelle des publics issus des quartiers de la politique de la Ville, notamment dans le cadre du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole (cf. article 1 de la présente convention).

Plus précisément, le soutien financier de GBM, qui sera alloué à l'association, est conditionné par le fait qu'au moins 70 % des bénéficiaires de l'action seront des habitants des quartiers de la géographie prioritaire du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole.

Il est exposé et convenu ce qui suit :**Article 1 - Objet**

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles GBM apporte son soutien à API 25 pour la réalisation d'actions d'insertion sociale et professionnelle au profit de personnes résidant dans les quartiers de la géographie prioritaire du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole pour l'année 2026.

Article 2 - Engagements de l'association

L'association a déclaré être en mesure d'organiser et de mener son activité générale et les actions prévues en 2026.

Ces activités sont réalisées sous la responsabilité exclusive d'API 25.

Elle s'engage à utiliser les financements reçus au titre de la présente convention au bénéfice exclusif de ces projets.

API 25, s'engage par ailleurs à :

- ne pas redistribuer tout ou partie de l'aide de GBM au profit d'un autre organisme,
- reverser à GBM les sommes trop perçues et/ou non utilisées,
- justifier à tout moment, à la demande du GBM, de l'utilisation de la subvention reçue,
- informer GBM de toute modification intervenant dans le fonctionnement de la structure, (notamment administration ou direction de la structure, statuts...),
- tenir une comptabilité conforme aux règles en vigueur et à fournir dans les délais prévus les documents comptables exigibles,
- faire apparaître sur ces documents informatifs ou promotionnels la participation de GBM à la réalisation des actions de la structure,
- faire mention, lorsque cela sera nécessaire, de l'inscription de ces projets dans le cadre du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole.
- Procéder à une inscription de l'association dans l'annuaire des associations (<https://www.grandbesancon.fr/demarche-administrative/annuaire-des-associations/>)
- Transmettre via l'annuaire des associations le Contrat d'Engagement Républicain dûment signé.

Article 3 - Montant de la subvention

GBM s'engage à verser une subvention d'un montant de **9 000 €** au titre de l'activité « **Mise en œuvre de chantiers d'insertion dans le bassin d'emploi de Besançon** » pour l'année 2026, au titre du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole (volet « Accès à l'emploi et développement Economique - Emploi Insertion »).

Article 4 - Versement de la subvention

GBM versera la subvention prévue à la suite de la signature de la présente convention,

Article 5 - Contrôle par la collectivité

Un compte rendu sur le fonctionnement de l'association et l'utilisation de la subvention ainsi qu'un bilan financier des actions financées par GBM dans le cadre de la présente convention sera établi par l'association et transmis à GBM au plus tôt à la fin de la réalisation de chacune de ces actions, et au plus tard impérativement pour le 30 juin 2027.

Conformément à l'article L.1611-4 du CGCT, l'association s'engage à faciliter le contrôle par GBM de l'utilisation des fonds versés.

Article 6 - Sanctions

Si les engagements pris dans cette convention n'étaient pas respectés, GBM se réserve le droit de réclamer le reversement de tout ou partie de ces subventions.

Article 7 - Résiliation de la convention

En cas de non-respect de l'une ou l'autre partie des engagements respectifs inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties à l'expiration d'un délai de 3 mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux engagements pris.

Article 8 - Règlement des litiges

En cas de désaccord relatif à l'interprétation et / ou l'exécution de la présente convention, et à défaut d'accord amiable, le litige sera porté devant les tribunaux compétents de Besançon.

Article 9 - Avenant

Toute modification des conditions et ou modalités d'exécution de la présente convention fera l'objet d'un avenant, sans que celui-ci ne remette en cause l'objet général défini à l'article 1.

Article 10 - Durée

La présente convention est consentie pour l'année 2026. Elle est valable après signature jusqu'au 31 décembre 2026.

Fait en 2 exemplaires, à Besançon, le

Pour l'Association Patrimoine Insertion 25
Le Président,

Denis DAUPHIN

Pour Grand Besançon Métropole,
La Présidente,

Anne VIGNOT

Entre :

Grand Besançon Métropole (GBM), représentée par sa Présidente, Mme Anne VIGNOT, dûment habilitée par la délibération du Bureau du 12 février 2026,

Et :

L'ARIQ BTP, représentée par son directeur général, M. Jérôme MASSON, dûment habilitée, dont le siège social est situé Immeuble le CLOS DES DUCS 12 rue des grandes 21 121 AHUY

Contexte Général

Cette convention s'inscrit dans le contexte du Contrat de Ville du Grand Besançon 2024-2030 afin de participer à l'insertion professionnelle des personnes résidant dans les quartiers visés par la politique de la Ville, notamment par le volet « Accès à l'emploi et développement économique ».

Afin de consolider le partenariat entre cette structure et GBM, il est convenu de mettre en œuvre la présente convention pour 2026.

L'ARIQ BTP perçoit une aide pour son activité visant à favoriser l'insertion professionnelle des publics éloignés de l'emploi et sans qualification notamment ceux résidant dans les quartiers de la politique de la ville.

Cette subvention n'est pas une subvention de fonctionnement général ordinaire. Elle apporte son soutien financier, conformément à la volonté politique propre de GBM à une action d'insertion professionnelle des publics éloignés de l'emploi et notamment ceux issus des quartiers de la politique de la Ville, dans le cadre du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole (cf. article 1 de la présente convention).

Plus précisément, le soutien financier de GBM, qui sera alloué à l'association, est conditionné par le fait qu'au moins 70 % des bénéficiaires de l'action seront, pour 2026, des habitants des quartiers de la géographie prioritaire du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole.

Il est exposé et convenu ce qui suit :**Article 1 - Objet**

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles GBM soutient l'ARIQ BTP pour la réalisation d'actions d'insertion sociale et professionnelle au profit de personnes résidant dans les quartiers de la géographie prioritaire du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole pour l'année 2026.

Article 2 - Engagements de l'association

La structure a déclaré être en mesure d'organiser et de mener son activité générale et les actions prévues en 2026.

Ces activités sont réalisées sous la responsabilité exclusive de l'ARIQ BTP.

Elle s'engage à utiliser les financements reçus au titre de la présente convention au bénéfice exclusif de ces projets.

L'ARIQ BTP, s'engage par ailleurs à :

- ne pas redistribuer tout ou partie de l'aide de GBM au profit d'un autre organisme,
- reverser à GBM les sommes trop perçues et/ou non utilisées,
- justifier à tout moment, à la demande de GBM, de l'utilisation de la subvention reçue,
- informer GBM de toute modification intervenant dans le fonctionnement de l'association, (notamment administration ou direction de la structure, statuts...),
- tenir une comptabilité conforme aux règles en vigueur et à fournir dans les délais prévus les documents comptables exigibles,
- faire apparaître sur ces documents informatifs ou promotionnels la participation de GBM à la réalisation des actions de la structure,
- faire mention, lorsque cela sera nécessaire, de l'inscription de ces projets dans le cadre du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole.
- Procéder à une inscription de l'association dans l'annuaire des associations (<https://www.grandbesancon.fr/demarche-administrative/annuaire-des-associations/>)
- Transmettre via l'annuaire des associations le Contrat d'Engagement Républicain dûment signé.

Article 3 - Montant de la subvention

GBM s'engage à verser une subvention d'un montant de **11 750 €** au titre de l'activité « **CROSS JOB AFEST** » pour l'année 2026, au titre du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole (volet « Accès à l'emploi et développement Economique - Emploi Insertion »).

Article 4 - Versement de la subvention

GBM versera la subvention prévue à la suite de la signature de la présente convention.

Article 5 - Contrôle par la collectivité

Un compte rendu sur le fonctionnement de l'association et l'utilisation de la subvention ainsi qu'un bilan financier des actions financées par GBM dans le cadre de la présente convention sera établi par l'association et transmis à GBM au plus tôt à la fin de la réalisation de chacune de ces actions, et au plus tard impérativement pour le 30 juin 2027.

Conformément à l'article L.1611-4 du CGCT, l'association s'engage à faciliter le contrôle par GBM de l'utilisation des fonds versés.

Article 6 - Sanctions

Si les engagements pris dans cette convention n'étaient pas respectés, GBM se réserve le droit de réclamer le reversement de tout ou partie de ces subventions.

Article 7 - Résiliation de la convention

En cas de non-respect de l'une ou l'autre partie des engagements respectifs inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties à l'expiration d'un délai de 3 mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux engagements pris.

Article 8 - Règlement des litiges

En cas de désaccord relatif à l'interprétation et / ou l'exécution de la présente convention, et à défaut d'accord amiable, le litige sera porté devant les tribunaux compétents de Besançon.

Article 9 - Avenant

Toute modification des conditions et ou modalités d'exécution de la présente convention fera l'objet d'un avenant, sans que celui-ci ne remette en cause l'objet général défini à l'article 1.

Article 10 - Durée

La présente convention est consentie pour l'année 2026. Elle est valable après signature jusqu'au 31 décembre 2026.

Fait en 2 exemplaires, à Besançon, le

Pour l'ARIQ BTP
Le Directeur Général,

Pour Grand Besançon Métropole,
La Présidente,

Jérôme MASSON

Anne VIGNOT



Contrat de Ville du Grand Besançon 2024-2030

Convention 2026, 2027, 2028 relative au soutien financier de Grand Besançon Métropole à l'Association Roue de Secours

Entre :

Grand Besançon Métropole (GBM), représentée par sa Présidente, Mme Anne VIGNOT, dûment habilitée par la délibération du Bureau du 12 février 2026,

Et :

L'association Roue de Secours, représentée par son Président, M. Jean-Jacques BRETILLOT, dûment habilité, dont le siège social est 13 rue Krug, 25000 BESANÇON.
Contexte Général

Contexte Général

Cette convention s'inscrit dans le contexte du Contrat de Ville du Grand Besançon 2024-2030 afin de participer à l'insertion professionnelle des personnes résidant dans les quartiers visés par la politique de la Ville du Contrat de Ville, notamment par le volet « Accès à l'emploi et développement économique ».

Afin de consolider le partenariat entre cette structure et la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole, il est convenu de mettre en œuvre la présente convention pour 2026.

L'association Roue de Secours perçoit une aide pour son activité visant à favoriser l'insertion professionnelle des publics éloignés de l'emploi et sans qualification notamment ceux résidant dans les quartiers de la politique de la ville.

Cette subvention n'est pas une subvention de fonctionnement général ordinaire. Elle apporte son soutien financier, conformément à la volonté politique propre de GBM à une action d'insertion professionnelle des publics éloignés de l'emploi et notamment ceux issus des quartiers de la politique de la Ville, dans le cadre du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole (cf. article 1 de la présente convention).

Plus précisément, le soutien financier de GBM, qui sera alloué à l'association, est conditionné par le fait qu'au moins 70 % des bénéficiaires de l'action seront, pour 2026, des habitants des quartiers de la géographie prioritaire du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole.

Il est exposé et convenu ce qui suit :

Article 1 - Objet

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles GBM soutient La Roue de Secours pour la réalisation d'actions d'insertion sociale et professionnelle au profit de personnes résidant dans les quartiers de la géographie prioritaire du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole pour l'année 2026

Article 2 - Engagements de l'association

La structure a déclaré être en mesure d'organiser et de mener son activité générale et les actions prévues en 2026.

Ces activités sont réalisées sous la responsabilité exclusive de la Roue de Secours.

Elle s'engage à utiliser les financements reçus au titre de la présente convention au bénéfice exclusif de ces projets.

La Roue de Secours, s'engage par ailleurs à :

- ne pas redistribuer tout ou partie de l'aide de GBM au profit d'un autre organisme,
- reverser à GBM les sommes trop perçues et/ou non utilisées,
- justifier à tout moment, à la demande de GBM, de l'utilisation de la subvention reçue,
- informer GBM de toute modification intervenant dans le fonctionnement de l'association, (notamment administration ou direction de la structure, statuts...),
- tenir une comptabilité conforme aux règles en vigueur et à fournir dans les délais prévus les documents comptables exigibles,
- faire apparaître sur ces documents informatifs ou promotionnels la participation de GBM à la réalisation des actions de la structure,
- faire mention, lorsque cela sera nécessaire, de l'inscription de ces projets dans le cadre du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole.
- Procéder à une inscription de l'association dans l'annuaire des associations (<https://www.grandbesancon.fr/demarche-administrative/annuaire-des-associations/>)
- Transmettre via l'annuaire des associations le Contrat d'Engagement Républicain dûment signé.

Article 3 - Montant de la subvention

GBM s'engage à verser à l'association une subvention d'un montant total de **29 000 €** ayant pour but de soutenir la mise en œuvre du programme d'actions décrit dans le cadre du contrat de ville de Grand Besançon Métropole pour l'année 2026.

Cette subvention est ventilée comme suit : **Bourse au permis sécurisé ; Garage Solidaire ; Location Solidaire ; Plateforme mobilité solidaire ; Ecomobilité Inclusive**

GBM s'engage à verser une subvention d'un montant de **2 500 €** au titre de l'activité « **Bourse au permis sécurisé** ».

GBM s'engage à verser une subvention d'un montant de **12 500 €** au titre de l'activité « **Garage Solidaire** ».

GBM s'engage à verser une subvention d'un montant de **4 000 €** au titre de l'activité « **Location solidaire** ».

GBM s'engage à verser une subvention d'un montant de **7 000 €** au titre de l'activité « **Plateforme mobilité solidaire** ».

GBM s'engage à verser une subvention d'un montant de **3 000 €** au titre de l'activité « **Ecomobilité Inclusive** ».

Article 4 - Versement de la subvention

GBM versera la subvention prévue à la suite de la signature de la présente convention.

Article 5 - Contrôle par la collectivité

Un compte rendu sur le fonctionnement de l'association et l'utilisation de la subvention ainsi qu'un bilan financier des actions financées par GBM dans le cadre de la présente convention sera établi par l'association et transmis à GBM au plus tôt à la fin de la réalisation de chacune de ces actions, et au plus tard impérativement pour le 30 juin 2027.

Conformément à l'article L.1611-4 du CGCT, l'association s'engage à faciliter le contrôle par GBM de l'utilisation des fonds versés.

Article 6 - Sanctions

Si les engagements pris dans cette convention n'étaient pas respectés, GBM se réserve le droit de réclamer le reversement de tout ou partie de ces subventions.

Article 7 - Résiliation de la convention

En cas de non-respect de l'une ou l'autre partie des engagements respectifs inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties à l'expiration d'un délai de 3 mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux engagements pris.

Article 8 - Règlement des litiges

En cas de désaccord relatif à l'interprétation et / ou l'exécution de la présente convention, et à défaut d'accord amiable, le litige sera porté devant les tribunaux compétents de Besançon.

Article 9 - Avenant

Toute modification des conditions et ou modalités d'exécution de la présente convention fera l'objet d'un avenant, sans que celui-ci ne remette en cause l'objet général défini à l'article 1.

Article 10 - Durée

La présente convention est consentie pour l'année 2026. Elle est valable après signature jusqu'au 31 décembre 2026.

Fait en 2 exemplaires, à Besançon, le

Pour l'association
Roue de Secours
Le Président,

Jean-Jacques BRETILLOT

Pour Grand Besançon Métropole,
La Présidente,

Anne VIGNOT



Contrat de Ville du Grand Besançon 2024-2030

Convention 2026, 2027, 2028 relative au soutien financier de Grand Besançon Métropole à l'Association Réussite Emploi Franche Comté

Entre :

Grand Besançon Métropole (GBM), représentée par sa Présidente, Mme Anne VIGNOT, dûment habilitée par la délibération du Bureau du 12 février 2026,

Et :

L'association Réussite Emploi Franche Comté (REFC), représentée par son Président, M. Jean Charles THOULOZE, dûment habilité, dont le siège social est situé 12 Rue Léonard de Vinci, 25000 Besançon.

Contexte Général

Cette convention s'inscrit dans le contexte du Contrat de Ville du Grand Besançon 2024-2030 afin de participer à l'insertion professionnelle des personnes résidant dans les quartiers visés par la politique de la Ville du Contrat de Ville, notamment par le volet « Accès à l'emploi et développement économique ».

Afin de consolider le partenariat entre cette structure et la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole, il est convenu de mettre en œuvre la présente convention pour 2026.

REFC perçoit une aide pour son activité visant à favoriser l'insertion professionnelle des publics éloignés de l'emploi et sans qualification notamment ceux résidant dans les quartiers de la politique de la ville.

Cette subvention n'est pas une subvention de fonctionnement général ordinaire. Elle apporte son soutien financier, conformément à la volonté politique propre de GBM à une action d'insertion professionnelle des publics éloignés de l'emploi et notamment ceux issus des quartiers de la politique de la Ville, dans le cadre du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole (cf. article 1 de la présente convention).

Plus précisément, le soutien financier de GBM, qui sera alloué à l'association, est conditionné par le fait qu'au moins 70 % des bénéficiaires de l'action seront, pour 2026, des habitants des quartiers de la géographie prioritaire du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole.

Il est exposé et convenu ce qui suit :

Article 1 - Objet

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles GBM soutient REFC pour la réalisation d'actions d'insertion sociale et professionnelle au profit de personnes résidant dans les quartiers de la géographie prioritaire du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole pour l'année 2026

Article 2 - Engagements de l'association

La structure a déclaré être en mesure d'organiser et de mener son activité générale et les actions prévues en 2026.

Ces activités sont réalisées sous la responsabilité exclusive de REFC.

Elle s'engage à utiliser les financements reçus au titre de la présente convention au bénéfice exclusif de ces projets.

REFC, s'engage par ailleurs à :

- ne pas redistribuer tout ou partie de l'aide de GBM au profit d'un autre organisme,
- reverser à GBM les sommes trop perçues et/ou non utilisées,
- justifier à tout moment, à la demande de GBM, de l'utilisation de la subvention reçue,
- informer GBM de toute modification intervenant dans le fonctionnement de l'association, (notamment administration ou direction de la structure, statuts...),
- tenir une comptabilité conforme aux règles en vigueur et à fournir dans les délais prévus les documents comptables exigibles,
- faire apparaître sur ces documents informatifs ou promotionnels la participation de GBM à la réalisation des actions de la structure,
- faire mention, lorsque cela sera nécessaire, de l'inscription de ces projets dans le cadre du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole.
- Procéder à une inscription de l'association dans l'annuaire des associations (<https://www.grandbesancon.fr/demarche-administrative/annuaire-des-associations/>)
- Transmettre via l'annuaire des associations le Contrat d'Engagement Républicain dûment signé.

Article 3 - Montant de la subvention

GBM s'engage à verser à l'association une subvention d'un montant total de **42 250 €** ayant pour but de soutenir la mise en œuvre du programme d'actions décrit dans le cadre du contrat de ville de Grand Besançon Métropole pour l'année 2026.

Cette subvention en 2026 est ventilée comme suit : **Ateliers de préparation à l'emploi ; Cap Vers l'Emploi ; Accompagnement individualisé vers l'emploi ; Job Run Montrapon**

GBM s'engage à verser une subvention d'un montant de **12 000 €** au titre de l'activité « **Cap Vers l'Emploi** ».

GBM s'engage à verser une subvention d'un montant de **1 750 €** au titre de l'activité « **Ateliers de préparation mobilisation vers l'emploi** ».

GBM s'engage à verser une subvention d'un montant de **27 000 €** au titre de l'activité « **Accompagnement individualisé vers l'emploi** ».

GBM s'engage à verser une subvention d'un montant de **1 500 €** au titre de l'activité « **Job Run Montrapon** ».

Article 4 - Versement de la subvention

GBM versera la subvention prévue à la suite de la signature de la présente convention.

Article 5 - Contrôle par la collectivité

Un compte rendu sur le fonctionnement de l'association et l'utilisation de la subvention ainsi qu'un bilan financier des actions financées par GBM dans le cadre de la présente convention sera établi par l'association et transmis à GBM au plus tôt à la fin de la réalisation de chacune de ces actions, et au plus tard impérativement pour le 30 juin 2027.

Conformément à l'article L.1611-4 du CGCT, l'association s'engage à faciliter le contrôle par GBM de l'utilisation des fonds versés.

Article 6 - Sanctions

Si les engagements pris dans cette convention n'étaient pas respectés, GBM se réserve le droit de réclamer le reversement de tout ou partie de ces subventions.

Article 7 - Résiliation de la convention

En cas de non-respect de l'une ou l'autre partie des engagements respectifs inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties à l'expiration d'un délai de 3 mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux engagements pris.

Article 8 - Règlement des litiges

En cas de désaccord relatif à l'interprétation et / ou l'exécution de la présente convention, et à défaut d'accord amiable, le litige sera porté devant les tribunaux compétents de Besançon.

Article 9 - Avenant

Toute modification des conditions et ou modalités d'exécution de la présente convention fera l'objet d'un avenant, sans que celui-ci ne remette en cause l'objet général défini à l'article 1.

Article 10 - Durée

La présente convention est consentie pour l'année 2026. Elle est valable après signature jusqu'au 31 décembre 2026.

Fait en 2 exemplaires, à Besançon, le

Pour l'association
Réussite Emploi Franche Comté
Le Président,

Jean Charles THOULOZE

Pour Grand Besançon Métropole,
La Présidente,

Anne VIGNOT

Entre

Grand Besançon Métropole (GBM), représentée par sa Présidente, Mme Anne VIGNOT, dûment habilitée par la délibération du Bureau du 12 février 2026,

Et :

AVILI 25, représentée par son gérant M. Fabrice CONSOLARO, dûment habilité, dont le siège social est situé 1 Rue Auguste Jouchoux 25 000 BESANCON

Contexte Général

Cette convention s'inscrit dans le contexte du Contrat de Ville du Grand Besançon 2024-2030 afin de participer à l'insertion professionnelle des personnes résidant dans les quartiers visés par la politique de la Ville, notamment par le volet « Accès à l'emploi et développement économique ».

Afin de consolider le partenariat entre la SARL AVILI 25 et Grand Besançon Métropole, il est convenu de mettre en œuvre la présente convention pour 2026.

La SARL AVILI 25 perçoit, pour son activité, une aide au fonctionnement au titre du soutien aux structures d'insertion par l'activité économique. Ce dernier point a donné lieu à la co-élaboration d'objectifs déterminant l'attribution des subventions. Cette convention fixe les engagements des deux parties et, en particulier, le montant de la subvention de fonctionnement allouée annuellement par Grand Besançon Métropole à la SARL AVILI 25, et spécifiquement orientée pour le développement d'une offre d'insertion par l'activité économique portée par la structure.

Cette subvention n'est pas une subvention de fonctionnement général ordinaire. Elle est le reflet d'une volonté politique de Grand Besançon Métropole de l'insertion professionnelle des publics issus des quartiers de la politique de la Ville, notamment dans le cadre du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole (cf. article 1 de la présente convention).

Plus précisément, le soutien financier du Grand Besançon Métropole, qui sera alloué à l'association, est conditionné par le fait qu'au moins 70 % des bénéficiaires de l'action seront des habitants des quartiers de la géographie prioritaire du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole.

Il est exposé et convenu ce qui suit :**Article 1 - Objet**

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles GBM soutient la SARL AVILI 25 pour la réalisation d'actions d'insertion sociale et professionnelle au profit de personnes résidant dans les quartiers de la géographie prioritaire du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole pour l'année 2026.

Article 2 - Engagements de l'association

L'association a déclaré être en mesure d'organiser et de mener son activité générale et les actions prévues en 2026.

Ces activités sont réalisées sous la responsabilité exclusive d'AVILI 25.

Elle s'engage à utiliser les financements reçus au titre de la présente convention au bénéfice exclusif de ces projets.

AVILI 25, s'engage par ailleurs à :

- ne pas redistribuer tout ou partie de l'aide de GBM au profit d'un autre organisme,
- reverser à GBM les sommes trop perçues et/ou non utilisées,
- justifier à tout moment, à la demande de GBM, de l'utilisation de la subvention reçue,
- informer GBM de toute modification intervenant dans le fonctionnement de la structure, (notamment administration ou direction de la structure, statuts...),
- tenir une comptabilité conforme aux règles en vigueur et à fournir dans les délais prévus les documents comptables exigibles,
- faire apparaître sur ces documents informatifs ou promotionnels la participation de GBM à la réalisation des actions de la structure,
- faire mention, lorsque cela sera nécessaire, de l'inscription de ces projets dans le cadre du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole.
- Procéder à une inscription de l'association dans l'annuaire des associations (<https://www.grandbesancon.fr/demarche-administrative/annuaire-des-associations/>)
- Transmettre via l'annuaire des associations le Contrat d'Engagement Républicain dûment signé.

Article 3 - Montant de la subvention

GBM s'engage à verser une subvention d'un montant de **5 766 €** au titre de l'activité « **Insertion par l'activité économique** » pour l'année 2026, au titre du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole (volet « Accès à l'emploi et développement Economique - Emploi Insertion »).

Article 4 - Versement de la subvention

GBM versera la subvention prévue à la date de la signature de la présente convention.

Article 5 - Contrôle par la collectivité

Un compte rendu sur le fonctionnement de l'association et l'utilisation de la subvention ainsi qu'un bilan financier des actions financées par GBM dans le cadre de la présente convention sera établi par l'association et transmis à GBM au plus tôt à la fin de la réalisation de chacune de ces actions, et au plus tard impérativement pour le 30 juin 2027.

Conformément à l'article L.1611-4 du CGCT, l'association s'engage à faciliter le contrôle par GBM de l'utilisation des fonds versés.

Article 6 - Sanctions

Si les engagements pris dans cette convention n'étaient pas respectés, GBM se réserve le droit de réclamer le reversement de tout ou partie de ces subventions.

Article 7 - Résiliation de la convention

En cas de non-respect de l'une ou l'autre partie des engagements respectifs inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties à l'expiration d'un délai de 3 mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux engagements pris.

Article 8 - Règlement des litiges

En cas de désaccord relatif à l'interprétation et / ou l'exécution de la présente convention, et à défaut d'accord amiable, le litige sera porté devant les tribunaux compétents de Besançon.

Article 9 - Avenant

Toute modification des conditions et ou modalités d'exécution de la présente convention fera l'objet d'un avenant, sans que celui-ci ne remette en cause l'objet général défini à l'article 1.

Article 10 - Durée

La présente convention est consentie pour l'année 2026. Elle est valable après signature jusqu'au 31 décembre 2026.

Fait en 2 exemplaires, à Besançon, le

Pour AVILI 25
Le Gérant,

Pour Grand Besançon Métropole,
La Présidente,

Fabrice CONSOLARO

Anne VIGNOT

Entre :

Grand Besançon Métropole (GBM), représentée par sa Présidente, Mme Anne VIGNOT, dûment habilitée par la délibération du Bureau du 12 février 2026,

Et :

L'association Jean Eudes, représentée par son Président M. Claude BARTHOD-MALAT dûment habilité, dont le siège social est situé 101 rue de Vesoul 25000 BESANÇON.

Contexte Général

Cette convention s'inscrit dans le contexte du Contrat de Ville du Grand Besançon 2024-2030 afin de participer à l'insertion professionnelle des personnes résidant dans les quartiers visés par la politique de la Ville, notamment par le volet « Accès à l'emploi et développement économique ».

Afin de consolider le partenariat entre cette structure et la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole, il est convenu de mettre en œuvre la présente convention pour 2026.

L'association Jean Eudes perçoit pour son activité une aide au fonctionnement au titre du soutien aux structures d'insertion par l'activité économique. Ce dernier point a donné lieu à la co-élaboration d'objectifs déterminant l'attribution des subventions. Cette convention fixe les engagements des deux parties et, en particulier, le montant de la subvention de fonctionnement allouée annuellement par GBM à l'association Jean Eudes, et spécifiquement orientée pour le développement d'une offre d'insertion par l'activité économique portée par la structure.

Cette subvention n'est pas une subvention de fonctionnement général ordinaire. Elle est le reflet d'une volonté politique propre du Grand Besançon Métropole de l'insertion professionnelle des publics issus des quartiers de la politique de la Ville, notamment dans le cadre du Contrat de Grand Besançon Métropole (cf. article 1 de la présente convention).

Plus précisément, le soutien financier de GBM, qui sera alloué à l'association, est conditionné par le fait qu'au moins 70 % des bénéficiaires de l'action seront des habitants des quartiers de la géographie prioritaire du Contrat de Grand Besançon Métropole.

Il est exposé et convenu ce qui suit :**Article 1 - Objet**

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles GBM apporte son soutien à l'association Jean Eudes pour la réalisation d'actions d'insertion sociale et professionnelle au profit de personnes résidant dans les quartiers de la géographie prioritaire du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole pour l'année 2026.

Article 2 - Engagements de l'association

L'association a déclaré être en mesure d'organiser et de mener son activité générale et les actions prévues en 2026.

Ces activités sont réalisées sous la responsabilité exclusive de l'association Jean Eudes.

Elle s'engage à utiliser les financements reçus au titre de la présente convention au bénéfice exclusif de ces projets.

L'association Jean Eudes, s'engageant par ailleurs à :

- ne pas redistribuer tout ou partie de l'aide de GBM au profit d'un autre organisme,
- reverser à GBM les sommes trop perçues et/ou non utilisées,
- justifier à tout moment, à la demande de GBM, de l'utilisation de la subvention reçue,
- informer GBM de toute modification intervenant dans le fonctionnement de la structure,

- (notamment administration ou direction de la structure, statuts...),
- tenir une comptabilité conforme aux règles en vigueur et à fournir dans les délais prévus les documents comptables exigibles,
- faire apparaître sur ces documents informatifs ou promotionnels la participation du GBM à la réalisation des actions de la structure,
- faire mention, lorsque cela sera nécessaire, de l'inscription de ces projets dans le cadre du Contrat de Ville de Besançon.
- Procéder à une inscription de l'association dans l'annuaire des associations (<https://www.grandbesancon.fr/demarche-administrative/annuaire-des-associations/>)
- Transmettre via l'annuaire des associations le Contrat d'Engagement Républicain dûment signé.

Article 3 - Montant de la subvention

GBM s'engage à verser à l'association une subvention d'un montant total de **14 102 €** ayant pour but de soutenir la mise en œuvre du programme d'actions décrit dans le cadre du contrat de ville de Grand Besançon Métropole pour l'année 2026.

Cette subvention est ventilée comme suit : Atelier Chantier d'Insertion ; Soutien psychologique à l'insertion professionnelle en mutualisant l'offre de service décrit dans le cadre de la cité de l'emploi

GBM s'engage à verser une subvention d'un montant de **9 102 €** au titre de l'activité « Atelier Chantier d'Insertion ».

GBM s'engage à verser une subvention d'un montant de **5 000 €** au titre de l'activité « Soutien psychologique à l'insertion professionnelle ».

Article 4 - Versement de la subvention

GBM versera la subvention prévue à la date de la signature de la présente convention,

Article 5 - Contrôle par la collectivité

Un compte rendu sur le fonctionnement de l'association et l'utilisation de la subvention ainsi qu'un bilan financier des actions financées par GBM dans le cadre de la présente convention sera établi par l'association et transmis à GBM au plus tôt à la fin de la réalisation de chacune de ces actions, et au plus tard impérativement pour le 30 juin 2027.

Conformément à l'article L.1611-4 du CGCT, l'association s'engage à faciliter le contrôle par GBM de l'utilisation des fonds versés.

Article 6 - Sanctions

Si les engagements pris dans cette convention n'étaient pas respectés, GBM se réserve le droit de réclamer le reversement de tout ou partie de ces subventions.

Article 7 - Résiliation de la convention

En cas de non-respect de l'une ou l'autre partie des engagements respectifs inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties à l'expiration d'un délai de 3 mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux engagements pris.

Article 8 - Règlement des litiges

En cas de désaccord relatif à l'interprétation et / ou l'exécution de la présente convention, et à défaut d'accord amiable, le litige sera porté devant les tribunaux compétents de Besançon.

Article 9 - Avenant

Toute modification des conditions et ou modalités d'exécution de la présente convention fera l'objet d'un avenant, sans que celui-ci ne remette en cause l'objet général défini à l'article 1.

Article 10 - Durée

La présente convention est consentie pour l'année 2026. Elle est valable après signature jusqu'au 31 décembre 2026.

Fait en 2 exemplaires, à Besançon, le

Pour l'association Jean Eudes
Le Président,

Claude BARTHOD-MALAT

Pour Grand Besançon Métropole,
La Présidente,

Anne VIGNOT

Entre :

Grand Besançon Métropole (GBM), représentée par sa Présidente, Mme Anne VIGNOT, dûment habilitée par la délibération du Bureau du 12 février 2026,

Et :

BGE Franche-Comté - BGE FC, représentée par son Président, Monsieur Philippe CHEVRIER, dûment habilité, dont le siège social est situé 2 C chemin de Palente 25000 Besançon.

Contexte Général

L'Etat et la Caisse des Dépôts ont signé en 2001 un protocole national d'accord avec plusieurs réseaux d'appui à la création d'entreprises pour la mise en place d'un dispositif d'aide à l'émergence de projets de création d'entreprise dans les quartiers de la politique de la ville.

Après expérimentation, ce système a donné lieu à la mise en place de Services d'Amorçage de Projets (SAP), CitésLab à partir du 10 juillet 2005.

Au terme de ces années de fonctionnement GBM souhaite poursuivre son engagement aux côtés de BGE FC afin de soutenir les missions du service et de le renforcer.

Article 1 - Objet

Les parties souhaitent continuer leur soutien et définir leurs contributions à une intervention de proximité dans les quartiers prioritaires et les communes de GBM visant à développer le nombre des porteurs de projets de création, de reprise ou d'implantation d'entreprises ayant recours à l'accompagnement généraliste ou financier. Pour cela, les parties conviennent de se mobiliser par la mise en place d'un service d'émergence afin de permettre aux porteurs de projets issus des quartiers et des communes de GBM tels que définis à l'article 2 ou souhaitant s'y implanter, d'accéder à une offre de services complète et de qualité.

Ce service d'émergence permettra de :

- déterminer les potentiels de projets en adéquation avec le territoire,
- contribuer à une plus grande lisibilité des dispositifs locaux d'accompagnement et de financement à la création d'entreprises,
- mettre en place des actions visant à éveiller l'intérêt de la population et des acteurs locaux pour la création d'entreprise, et à participer à toute initiative dans le cadre de l'émergence,
- informer la population et les acteurs locaux des services proposés,
- assurer un service au public permettant de :
 - faire s'exprimer sans les censurer des idées de création d'entreprises,
 - aider les personnes à formuler leur idée,
 - les faire entrer dans une démarche de construction de projet,
 - les orienter ensuite vers les services adaptés à leur besoin,
 - assurer, en tant que de besoin, une fonction d'intermédiation entre les porteurs de projets et les personnes ou institutions ressources.

Article 2 - Périmètre d'intervention

L'action des deux CitésLab concerne les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) à Besançon (Planoise, pour Cité Lab 1, Clairs Soleils, Brûlard, Montrapon, Battant, Saint Claude et Palente pour Cité Lab 2) ainsi que les communes de Grand Besançon Métropole.

Article 3 - Engagements des parties

Les parties s'engagent à prendre toutes dispositions pour assurer les meilleures conditions de fonctionnement du Service d'Emergence.

3.1 - Engagements de BGE FC

BGE FC s'engage à :

- désigner en son sein deux personnes dédiées à ce service, dénommées «chef de projets émergence» (une personne pour chaque poste),
- fournir l'encadrement, la logistique, l'appui technique et méthodologique nécessaires à l'agent d'urgence dans le cadre de l'exercice de la mission et notamment les outils développés dans le réseau des Boutiques de Gestion,
- assurer la formation pour la réalisation des missions décrites à l'article 4,
- s'assurer du bon déroulement des missions du Service d'Emergence,
- contribuer à la professionnalisation des chefs de projets,
- s'assurer que l'agent d'urgence réalise un reporting d'activité et présente, à chaque réunion du comité de pilotage local, un tableau de bord issu de ce reporting, accompagné d'une note d'avancement,
- contribuer activement à toute démarche d'évaluation ou de capitalisation engagée par l'un des financeurs.
- Procéder à une inscription de l'association dans l'annuaire des associations (<https://www.grandbesancon.fr/demarche-administrative/annuaire-des-associations/>)
- Transmettre via l'annuaire des associations le Contrat d'Engagement Républicain dûment signé.

3.2 - Engagements de GBM

GBM s'engage à :

- mettre à disposition des chefs de projets les locaux nécessaires à l'exercice de son activité, ainsi qu'à la tenue des permanences et ateliers,
- assurer l'accès aux informations, statistiques, études, diagnostics dont elle dispose concernant les quartiers,
- appuyer la démarche des chefs de projets auprès des différents organismes intervenant sur chaque quartier,
- apporter un financement (voir article 6),
- informer les acteurs de l'emploi et de la création d'entreprises de l'agglomération de la mission d'urgence confiée à BGE FC.

Article 4 - Missions des Cheffes de Projets (postes CitésLab 1 et 2)

- **Mission de sensibilisation - animation - détection** en lien avec le réseau de proximité en contribuant à une plus grande lisibilité du dispositif local d'accompagnement et de financement de la création d'entreprises :
 - mettre en place des actions visant à éveiller l'intérêt de la population et des acteurs locaux pour la création d'entreprises : ensemble les actions de promotion de l'entrepreneuriat sur les quartiers, essaimage et organisation du concours Talents des Cités, action en direction des publics scolarisés et étudiants,
 - détecter les personnes potentiellement créatrices d'entreprises.
- **Mission d'amorçage et orientation :**
 - travailler en individuel ou en collectif autour d'une envie, une idée ou un projet de création d'entreprises,
 - réaliser la mise en relation entre les porteurs de projets.
- **Mission de veille - diagnostic territorial :**
 - récolter et mettre à jour des informations sur le territoire d'intervention,
 - faire la veille, l'accompagnement et le suivi pour les TPE bénéficiaires du dispositif qui ne seraient pas accompagnées par un opérateur d'appui à la création.
- **Mission de maillage :**
 - créer des liens avec les acteurs du territoire pour que ceux-ci deviennent des prescripteurs sur les actions du chef de projet et/ou des ressources pour les publics.

- **Mission de communication :**
 - élaborer des outils de communication et en assurer une diffusion la plus large possible,
 - informer la population et les acteurs locaux des services proposés (avec un accompagnement en amont et un suivi de création).
- **Mission de suivi et évaluation :**
 - veiller à la traçabilité des parcours des porteurs de projets,
 - mettre en œuvre des actions et des outils d'évaluation du dispositif.

Article 5 - Suivi - Evaluation

Des rencontres annuelles entre des représentants de GBM, BGE FC et BPI seront programmées à l'initiative de BGE et/BPI.

Ces rencontres se formaliseront au moins deux fois par an (Comités de Pilotage) et en tant que de besoin pour suivre l'avancement du projet. Des comités techniques (au moins deux par an) seront organisés pour suivre l'avancement des projets et seront programmés à l'initiative des parties prenantes de la présente convention.

Leur rôle est de :

- suivre la mise en œuvre de la mission et les résultats obtenus,
- valider le plan d'action de la période à venir,
- valider le budget annuel de la mission.

Un bilan sera établi chaque année pour chacun des postes.

Article 6 - Engagements financiers

6.1 - Evaluation du coût de la mission d'urgence

Le cout annuel de la mission est estimé à 174 400 € pour l'année 2026.

6.2 - Participation 2026 et modalités de versements

Le financement de cette mission sera assuré via une subvention à hauteur de 77 198 € de GBM conformément à la demande du porteur BGE FC ventilé comme suit :

- 42 144€ au titre de Cité Lab Besançon 1
- 35 054€ au titre de Cité Lab Grand Besançon

La collectivité se libérera des sommes dues en procédant au versement sur le compte ouvert au nom de la BGE FC après signature de la présente convention par les deux parties.

Pour 2026 la participation de GBM s'effectue en deux versements :

- 61 758 euros (80%) à la date de la signature de la présente convention,
- Le solde soit 15 440 euros (20%), sur présentation du bilan de l'année.

Article 7 - Contrôle par la collectivité

Un compte rendu sur le fonctionnement de l'association et l'utilisation de la subvention ainsi qu'un bilan financier des actions financées par GBM dans le cadre de la présente convention sera établi par l'association et transmis à GBM au plus tôt à la fin de la réalisation de chacune de ces actions, et au plus tard impérativement pour le 30 juin 2027.

Conformément à l'article L.1611-4 du CGCT, l'association s'engage à faciliter le contrôle par GBM de l'utilisation des fonds versés.

Article 8 - Sanctions

Si les engagements pris dans cette convention n'étaient pas respectés, GBM se réserve le droit de réclamer le reversement de tout ou partie de ces subventions.

Article 9- Résiliation de la convention

En cas de non-respect de l'une ou l'autre partie des engagements respectifs inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties à l'expiration d'un délai de 3 mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux engagements pris.

Article 10 - Règlement des litiges

En cas de désaccord relatif à l'interprétation et / ou l'exécution de la présente convention, et à défaut d'accord amiable, le litige sera porté devant les tribunaux compétents de Besançon.

Article 11 - Avenant

Toute modification des conditions et ou modalités d'exécution de la présente convention fera l'objet d'un avenant, sans que celui-ci ne remette en cause l'objet général défini à l'article 1.

Article 12 - Durée

La présente convention est consentie pour l'année 2026. Elle est valable après signature jusqu'au 31 décembre 2026.

Fait en 2 exemplaires, à Besançon, le

Pour BGE FC
Le Président,

Philippe CHEVRIER

Pour Grand Besançon Métropole,
La Présidente,

Anne VIGNOT

Entre :

Grand Besançon Métropole (GBM), représentée par sa Présidente, Mme Anne VIGNOT, dûment habilitée par la délibération du Bureau du 12 février 2026,

Et :

BGE Franche-Comté - BGE FC, représentée par son Président, M. Philippe CHEVRIER, dûment habilité, dont le siège social est situé 2 C chemin de Palente 25000 Besançon.

Contexte Général

Cette convention s'inscrit dans le contexte du Contrat de Ville du Grand Besançon 2024-2030 afin de participer à l'insertion professionnelle des personnes résidant dans les quartiers visés par la politique de la Ville, notamment dans le volet « Accès à l'emploi et développement économique ».

Afin de consolider le partenariat entre cette structure et GBM, il est convenu de mettre en œuvre la présente convention pour 2026.

BGE FC mène des activités d'accueil et d'accompagnement des porteurs de projets de création d'entreprise, de conseil, de formation, de services aux entreprises, d'études et de gestion des pépinières.

Cette subvention n'est pas une subvention de fonctionnement général ordinaire. Elle est le reflet d'une volonté politique propre à GBM de l'insertion professionnelle des publics issus des quartiers de la politique de la Ville, notamment dans le cadre du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole (cf. article 1 de la présente convention).

Plus précisément, le soutien financier de GBM, qui sera alloué à l'association, est conditionné par le fait qu'au moins 60 % des bénéficiaires de l'action seront, pour 2026, des habitants des quartiers de la géographie prioritaire du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole.

Il est exposé et convenu ce qui suit :**Article 1 - Objet**

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles GBM soutient l'association BGE FC pour la réalisation d'actions d'insertion sociale et professionnelle au profit de personnes résidant dans les quartiers de la géographie prioritaire du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole pour l'année 2026.

Article 2 - Engagements de l'association

L'association a déclaré être en mesure d'organiser et de mener son activité générale et les actions prévues en 2026.

Ces activités sont réalisées à l'initiative et sous la responsabilité exclusive de l'association.

Elle s'engage à utiliser les financements reçus au titre de la présente convention au bénéfice exclusif de ces projets.

L'association s'engage par ailleurs à :

- ne pas redistribuer tout ou partie de l'aide de GBM au profit d'un autre organisme,
- reverser à GBM les sommes trop perçues et/ou non utilisées,
- justifier à tout moment, à la demande de GBM, de l'utilisation de la subvention reçue,
- informer GBM de toute modification intervenant dans le fonctionnement de l'association (notamment administration ou direction de l'association, statuts...),
- tenir une comptabilité conforme aux règles en vigueur et à fournir dans les délais prévus les documents comptables exigibles,
- faire apparaître sur ces documents informatifs ou promotionnels la participation de GBM à la réalisation des actions de la structure,
- faire mention, lorsque cela sera nécessaire, de l'inscription de ces projets dans le cadre du Contrat de Ville Grand Besançon Métropole.
- Procéder à une inscription de l'association dans l'annuaire des associations (<https://www.grandbesancon.fr/demarche-administrative/annuaire-des-associations/>)
- Transmettre via l'annuaire des associations le Contrat d'Engagement Républicain dûment signé.

Article 3 - Montant de la subvention

Il est convenu que GBM verse à l'association BGE FC une subvention d'un montant de **38 200 €** ayant pour but de soutenir la mise en œuvre du programme d'actions décrit ci-après. Cette subvention est versée au titre du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole volet « Accès à l'emploi et développement Economique - Emploi Insertion ».

Cette subvention est ventilée comme suit : **Animation du Centre d'affaire des Fabriques ; Talents des Cités 2026 ; Accélérateur Création Individuelle ; Accélérateur Emergence ; Accompagnement Renforcé ; Boutique Ephémère**

GBM s'engage à verser une subvention d'un montant de **22 700 €** au titre de l'activité « **Animation du Centre d'affaire des Fabriques** » pour l'année 2026. Il est précisé que BGE développera dans le cadre de sa mission les outils nécessaires, notamment numériques, pour mettre à disposition des entreprises et des créateurs les lieux d'accueil disponibles sur son territoire d'intervention. Une attention particulière sera portée sur les territoires proches des QPV et des zones péri-urbaines.

GBM s'engage à verser une subvention d'un montant de **4 000 €** au titre de l'activité « **Talents des Cités 2026** » pour l'année 2026.

GBM s'engage à verser une subvention d'un montant de **4000 €** au titre de l'activité « **Boutique Ephémère** » pour l'année 2026.

GBM s'engage à verser une subvention d'un montant de **1500 €** au titre de l'activité « **Accompagnement renforcé** » pour l'année 2026.

GBM s'engage à verser une subvention d'un montant de **3 000 €** au titre de l'activité « **Accélérateur Création Individuelle** » pour l'année 2026.

GBM s'engage à verser une subvention d'un montant de **3000 €** au titre de l'activité « **Accélérateur Emergence** » pour l'année 2026.

Article 4 - Versement de la subvention

GBM versera les subventions prévues à la date de la signature de la présente convention.

Article 5 - Contrôle par la collectivité

Un compte rendu sur le fonctionnement de l'association et l'utilisation de la subvention ainsi qu'un bilan financier des actions financées par GBM dans le cadre de la présente convention sera établi par

l'association et transmis à GBM au plus tôt à la fin de la réalisation de chacune de ces actions, et au plus tard impérativement pour le 30 juin 2027.

Conformément à l'article L.1611-4 du CGCT, l'association s'engage à faciliter le contrôle par GBM de l'utilisation des fonds versés.

Article 6 - Sanctions

Si les engagements pris dans cette convention n'étaient pas respectés, GBM se réserve le droit de réclamer le reversement de tout ou partie de ces subventions.

Article 7 - Résiliation de la convention

En cas de non-respect de l'une ou l'autre partie des engagements respectifs inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties à l'expiration d'un délai de 3 mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux engagements pris.

Article 8 - Règlement des litiges

En cas de désaccord relatif à l'interprétation et / ou l'exécution de la présente convention, et à défaut d'accord amiable, le litige sera porté devant les tribunaux compétents de Besançon.

Article 9 - Avenant

Toute modification des conditions et ou modalités d'exécution de la présente convention fera l'objet d'un avenant, sans que celui-ci ne remette en cause l'objet général défini à l'article 1.

Article 10 - Durée

La présente convention est consentie pour l'année 2026. Elle est valable, après signature, jusqu'au 31 décembre 2026.

Fait en 2 exemplaires, à Besançon, le

Pour BGE FC
Le Président,

Pour Grand Besançon Métropole,
La Présidente,

Philippe CHEVRIER

Anne VIGNOT

Entre :

Grand Besançon Métropole (GBM), représentée par sa Présidente, Mme Anne VIGNOT, dûment habilitée par la délibération du Bureau du 12 février 2026,

Et :

La SARL Blanchisserie Textile Services - BTS, représentée par son gérant M. Jean-Michel LAFORGE, dûment habilité, dont le siège social est situé ZA La Planche 25770 FRANOIS.

Contexte Général

Cette convention s'inscrit dans le contexte du Contrat de Ville du Grand Besançon 2024-2030 afin de participer à l'insertion professionnelle des personnes résidant dans les quartiers visés par la politique de la Ville, notamment par le volet « Accès à l'emploi et développement économique ».

Afin de consolider le partenariat entre cette structure et la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole, il est convenu de mettre en œuvre la présente convention pour 2026.

BTS BLANCHISSERIE perçoit pour son activité une aide au fonctionnement au titre du soutien aux structures d'insertion par l'activité économique. Ce dernier point a donné lieu à la co-élaboration d'objectifs déterminant l'attribution des subventions. Cette convention fixe les engagements des deux parties et, en particulier, le montant de la subvention de fonctionnement allouée annuellement par GBM à BTS BLANCHISSERIE, et spécifiquement orientée pour le développement d'une offre d'insertion par l'activité économique portée par la structure.

Cette subvention n'est pas une subvention de fonctionnement général ordinaire. Elle est le reflet d'une volonté politique propre de Grand Besançon Métropole de l'insertion professionnelle des publics issus des quartiers de la politique de la Ville, notamment dans le cadre du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole (cf. article 1 de la présente convention).

Plus précisément, le soutien financier de GBM, qui sera alloué à l'association, est conditionné par le fait qu'au moins 70 % des bénéficiaires de l'action seront des habitants des quartiers de la géographie prioritaire du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole.

Il est exposé et convenu ce qui suit :**Article 1 - Objet**

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles GBM apporte son soutien à BTS BLANCHISSERIE pour la réalisation d'actions d'insertion sociale et professionnelle au profit de personnes résidant dans les quartiers de la géographie prioritaire du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole pour l'année 2026.

Article 2 - Engagements de l'association

L'association a déclaré être en mesure d'organiser et de mener son activité générale et les actions prévues en 2026.

Ces activités sont réalisées sous la responsabilité exclusive de BTS BLANCHISSERIE.

Elle s'engage à utiliser les financements reçus au titre de la présente convention au bénéfice exclusif de ces projets.

BTS BLANCHISSERIE, s'engage par ailleurs à :

- ne pas redistribuer tout ou partie de l'aide de GBM au profit d'un autre organisme,
- reverser à GBM les sommes trop perçues et/ou non utilisées,
- justifier à tout moment, à la demande de GBM, de l'utilisation de la subvention reçue,
- informer GBM de toute modification intervenant dans le fonctionnement de la structure, (notamment administration ou direction de la structure, statuts...),
- tenir une comptabilité conforme aux règles en vigueur et à fournir dans les délais prévus les documents comptables exigibles,
- faire apparaître sur ces documents informatifs ou promotionnels la participation de GBM à la réalisation des actions de la structure,
- faire mention, lorsque cela sera nécessaire, de l'inscription de ces projets dans le cadre du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole.
- Procéder à une inscription de l'association dans l'annuaire des associations (<https://www.grandbesancon.fr/demarche-administrative/annuaire-des-associations/>)
- Transmettre via l'annuaire des associations le Contrat d'Engagement Républicain dûment signé.

Article 3 - Montant de la subvention

GBM s'engage à verser une subvention d'un montant de **9 729 €** au titre de l'activité « **Insertion par l'activité économique de personnes en difficultés sur le bassin de Besançon** » pour l'année 2026, au titre du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole (volet « Accès à l'emploi et développement Economique - Emploi Insertion »).

Article 4 - Versement de la subvention

GBM versera la subvention prévue à la date de la signature de la présente convention.

Article 5 - Contrôle par la collectivité

Un compte rendu sur le fonctionnement de l'association et l'utilisation de la subvention ainsi qu'un bilan financier des actions financées par GBM dans le cadre de la présente convention sera établi par l'association et transmis à GBM au plus tôt à la fin de la réalisation de chacune de ces actions, et au plus tard impérativement pour le 30 juin 2027.

Conformément à l'article L.1611-4 du CGCT, l'association s'engage à faciliter le contrôle par GBM de l'utilisation des fonds versés.

Article 6 - Sanctions

Si les engagements pris dans cette convention n'étaient pas respectés, GBM se réserve le droit de réclamer le reversement de tout ou partie de ces subventions.

Article 7 - Résiliation de la convention

En cas de non-respect de l'une ou l'autre partie des engagements respectifs inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties à l'expiration d'un délai de 3 mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux engagements pris.

Article 8 - Règlement des litiges

En cas de désaccord relatif à l'interprétation et / ou l'exécution de la présente convention, et à défaut d'accord amiable, le litige sera porté devant les tribunaux compétents de Besançon.

Article 9 - Avenant

Toute modification des conditions et ou modalités d'exécution de la présente convention fera l'objet d'un avenant, sans que celui-ci ne remette en cause l'objet général défini à l'article 1.

Article 10 - Durée

La présente convention est consentie pour l'année 2026. Elle est valable après signature jusqu'au 31 décembre 2026.

Fait en 2 exemplaires, à Besançon, le

Pour la SARL Blanchisserie Textile Services
Le Gérant,

Pour Grand Besançon Métropole,
La Présidente,

Jean-Michel LAFORGE

Anne VIGNOT



Contrat de Ville du Grand Besançon 2024-2030

Convention 2026 relative au soutien financier de Grand Besançon métropole à l'association BESANCON TOUS TRAVAUX - BTT

Entre :

Grand Besançon Métropole (GBM), représentée par sa Présidente, Mme Anne VIGNOT, dûment habilitée par la délibération du Bureau du 12 février 2026,

Et :

L'association BTT, représentée par son Président, M. Jean-Paul GAUME, dûment habilité, dont le siège social est situé 26 Rue de l'Eglise 25000 BESANÇON.

Contexte Général

Cette convention s'inscrit dans le contexte du Contrat de Ville du Grand Besançon 2024-2030 afin de participer à l'insertion professionnelle des personnes résidant dans les quartiers visés par la politique de la Ville, notamment par le volet « Accès à l'emploi et développement économique ».

Afin de consolider le partenariat entre cette structure et la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole, il est convenu de mettre en œuvre la présente convention pour 2026.

L'association BTT perçoit pour son activité une aide au fonctionnement au titre du soutien aux structures d'insertion par l'activité économique. Ce dernier point a donné lieu à la co-élaboration d'objectifs déterminant l'attribution des subventions. Cette convention fixe les engagements des deux parties et, en particulier, le montant de la subvention de fonctionnement allouée annuellement par GBM à BTT, et spécifiquement orientée pour le développement d'une offre d'insertion par l'activité économique portée par la structure.

Cette subvention n'est pas une subvention de fonctionnement général ordinaire. Elle est le reflet d'une volonté politique propre du Grand Besançon Métropole de l'insertion professionnelle des publics issus des quartiers de la politique de la Ville, notamment dans le cadre du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole (cf. article 1 de la présente convention).

Plus précisément, le soutien financier de GBM, qui sera alloué à l'association, est conditionné par le fait qu'au moins 70 % des bénéficiaires de l'action seront des habitants des quartiers de la géographie prioritaire du Contrat de Grand Besançon Métropole.

Il est exposé et convenu ce qui suit :

Article 1 - Objet

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles GBM apporte son soutien à BTT pour la réalisation d'actions d'insertion sociale et professionnelle au profit de personnes résidant dans les quartiers de la géographie prioritaire du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole pour l'année 2026.

Article 2 - Engagements de l'association

L'association a déclaré être en mesure d'organiser et de mener son activité générale et les actions prévues en 2026.

Ces activités sont réalisées sous la responsabilité exclusive de BTT.

Elle s'engage à utiliser les financements reçus au titre de la présente convention au bénéfice exclusif de ces projets.

L'association BTT, s'engage par ailleurs à :

- ne pas redistribuer tout ou partie de l'aide de GBM au profit d'un autre organisme,
- reverser à GBM les sommes trop perçues et/ou non utilisées,
- justifier à tout moment, à la demande de GBM, de l'utilisation de la subvention reçue,
- informer GBM de toute modification intervenant dans le fonctionnement de la structure, (notamment administration ou direction de la structure, statuts...),
- tenir une comptabilité conforme aux règles en vigueur et à fournir dans les délais prévus les documents comptables exigibles,
- faire apparaître sur ces documents informatifs ou promotionnels la participation de GBM à la réalisation des actions de la structure,
- faire mention, lorsque cela sera nécessaire, de l'inscription de ces projets dans le cadre du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole.
- Procéder à une inscription de l'association dans l'annuaire des associations (<https://www.grandbesancon.fr/demarche-administrative/annuaire-des-associations/>)
- Transmettre via l'annuaire des associations le Contrat d'Engagement Républicain dûment signé.

Article 3 - Montant de la subvention

GBM s'engage à verser à l'association une subvention d'un montant total de **27 976 €** ayant pour but de soutenir la mise en œuvre du programme d'actions décrit dans le cadre du contrat de ville de Grand Besançon Métropole pour l'année 2026.

GBM s'engage à verser une subvention d'un montant de **17 976€** au titre de l'activité « Accès à l'emploi - Insertion - Accès à la formation ».

GBM s'engage à verser une subvention d'un montant de **10 000 €** au titre de l'activité « Sécuriser les parcours des demandeurs d'emploi en amont de l'entrée en SIAE ».

Article 4 - Versement de la subvention

GBM versera les subventions prévues à la date de la signature de la présente convention.

Article 5 - Contrôle par la collectivité

Un compte rendu sur le fonctionnement de l'association et l'utilisation de la subvention ainsi qu'un bilan financier des actions financées par GBM dans le cadre de la présente convention sera établi par l'association et transmis à GBM au plus tôt à la fin de la réalisation de chacune de ces actions, et au plus tard impérativement pour le 30 juin 2027.

Conformément à l'article L.1611-4 du CGCT, l'association s'engage à faciliter le contrôle par GBM de l'utilisation des fonds versés.

Article 6 - Sanctions

Si les engagements pris dans cette convention n'étaient pas respectés, GBM se réserve le droit de réclamer le reversement de tout ou partie de ces subventions.

Article 7 - Résiliation de la convention

En cas de non-respect de l'une ou l'autre partie des engagements respectifs inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties à l'expiration d'un délai de 3 mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux engagements pris.

Article 8 - Règlement des litiges

En cas de désaccord relatif à l'interprétation et / ou l'exécution de la présente convention, et à défaut d'accord amiable, le litige sera porté devant les tribunaux compétents de Besançon.

Article 9 - Avenant

Toute modification des conditions et ou modalités d'exécution de la présente convention fera l'objet d'un avenant, sans que celui-ci ne remette en cause l'objet général défini à l'article 1.

Article 10 - Durée

La présente convention est consentie pour l'année 2026. Elle est valable après signature jusqu'au 31 décembre 2026.

Fait en 2 exemplaires, à Besançon, le

Pour l'association BTT
Le Président,

Jean-Paul GAUME

Pour Grand Besançon Métropole,
La Présidente,

Anne VIGNOT



Contrat de Ville du Grand Besançon 2024-2030

Convention 2026 relative au soutien financier de Grand Besançon Métropole à l'Association Franc-Comtoise de Financement Solidaire – Caisse Solidaire

Entre :

Grand Besançon Métropole (GBM), représentée par sa Présidente, Mme Anne VIGNOT, dûment habilitée par la délibération du Bureau du 12 février 2026,

Et :

L'Association Franc-Comtoise de Financement Solidaire – Caisse Solidaire, représentée par sa Présidente, Mme Anne-Paule ROBERT, dûment habilitée, dont le siège social est situé 6, rue de la Madeleine, 25000 Besançon.

Contexte Général

Cette convention s'inscrit dans le contexte du Contrat de Ville du Grand Besançon 2024-2030 afin de participer à l'insertion professionnelle des personnes résidant dans les quartiers visés par la politique de la Ville, notamment par le volet « Accès à l'emploi et développement économique ».

Afin de consolider le partenariat entre cette structure et Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole, il est convenu de mettre en œuvre la présente convention pour 2026.

La Caisse Solidaire perçoit pour son activité générale, visant à favoriser l'insertion économique et sociale des publics les plus vulnérables qui n'ont pas accès au crédit dans le système bancaire classique, une aide au fonctionnement au titre de son activité de micro-crédit.

Cette subvention n'est pas une subvention de fonctionnement général ordinaire. Elle est le reflet d'une volonté politique propre du Grand Besançon Métropole de l'insertion professionnelle des publics issus des quartiers de la politique de la Ville, notamment dans le cadre du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole (cf. article 1 de la présente convention).

Plus précisément, le soutien financier de GBM, qui sera alloué à l'association, est conditionné par le fait qu'au moins 70 % des bénéficiaires de l'action seront des habitants des quartiers de la géographie prioritaire du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole.

Il est exposé et convenu ce qui suit :

Article 1 - Objet

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles GBM soutient la Caisse Solidaire pour la réalisation de ces actions d'insertion sociale et professionnelle des personnes éloignées de l'emploi et notamment celles résidant dans les quartiers de la géographie prioritaire du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole pour l'année 2026.

Article 2 - Engagements de l'association

L'association a déclaré être en mesure d'organiser et de mener son activité générale et les actions prévues en 2026.

Ces activités sont réalisées sous la responsabilité exclusive de l'association.

Elle s'engage à utiliser les financements reçus au titre de la présente convention au bénéfice exclusif de ces projets.

L'association s'engage par ailleurs à :

- ne pas redistribuer tout ou partie de l'aide de GBM au profit d'un autre organisme,
- reverser à GBM les sommes trop perçues et/ou non utilisées,
- justifier à tout moment, à la demande de GBM, de l'utilisation de la subvention reçue,
- informer GBM de toute modification intervenant dans le fonctionnement de l'association (notamment administration ou direction de l'association, statuts...),
- tenir une comptabilité conforme aux règles en vigueur et à fournir dans les délais prévus les documents comptables exigibles,
- faire apparaître sur ces documents informatifs ou promotionnels la participation de GBM à la réalisation des actions de la structure,
- faire mention, lorsque cela sera nécessaire, de l'inscription de ces projets dans le cadre du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole.
- Procéder à une inscription de l'association dans l'annuaire des associations (<https://www.grandbesancon.fr/demarche-administrative/annuaire-des-associations/>)
- Transmettre via l'annuaire des associations le Contrat d'Engagement Républicain dûment signé.

Article 3 - Montant de la subvention

GBM s'engage à verser une subvention d'un montant de **7 000 €** au titre de l'activité « **Lutte contre l'exclusion bancaire et le surendettement** » pour l'année 2026, au titre du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole (volet « Accès à l'emploi et développement Economique - Emploi Insertion »).

Article 4 - Versement de la subvention

GBM versera la subvention prévue à la date de la signature de la présente convention.

Article 5 - Contrôle par la collectivité

Un compte rendu sur le fonctionnement de l'association et l'utilisation de la subvention ainsi qu'un bilan financier des actions financées par GBM dans le cadre de la présente convention sera établi par l'association et transmis à GBM au plus tôt à la fin de la réalisation de chacune de ces actions, et au plus tard impérativement pour le 30 juin 2027.

Conformément à l'article L.1611-4 du CGCT, l'association s'engage à faciliter le contrôle par GBM de l'utilisation des fonds versés.

Article 6 - Sanctions

Si les engagements pris dans cette convention n'étaient pas respectés, GBM se réserve le droit de réclamer le reversement de tout ou partie de ces subventions.

Article 7 - Résiliation de la convention

En cas de non-respect de l'une ou l'autre partie des engagements respectifs inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties à l'expiration d'un délai de 3 mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux engagements pris.

Article 8 - Règlement des litiges

En cas de désaccord relatif à l'interprétation et / ou l'exécution de la présente convention, et à défaut d'accord amiable, le litige sera porté devant les tribunaux compétents de Besançon.

Article 9 - Avenant

Toute modification des conditions et ou modalités d'exécution de la présente convention fera l'objet d'un avenant, sans que celui-ci ne remette en cause l'objet général défini à l'article 1.

Article 10 - Durée

La présente convention est consentie pour l'année 2026. Elle est valable, après signature, jusqu'au 31 décembre 2026.

Fait en 2 exemplaires, à Besançon, le

Pour l'association Franc-Comtoise de
Financement Solidaire – Caisse Solidaire
La Présidente,

Anne-Paule ROBERT

Pour Grand Besançon Métropole,
La Présidente,

Anne VIGNOT



Contrat de Ville du Grand Besançon 2024-2030

Convention 2026 relative au soutien financier de Grand Besançon Métropole à l'association Chantiers Départementaux pour l'Emploi d'Insertion - CDEI

Entre :

Grand Besançon Métropole (GBM), représentée par sa Présidente, Mme Anne VIGNOT, dûment habilitée par la délibération du Bureau du 12 février 2026

Et :

L'association Chantiers Départementaux pour l'Emploi d'Insertion - CDEI, représentée par son Président, M. Jacques MONIOTTE, dûment habilité, dont le siège social est situé 1, rue Belleville Z.A. La Planche, 25770 Franois.

Contexte Général

Cette convention s'inscrit dans le contexte du Contrat de Ville du Grand Besançon 2024-2030 afin de participer à l'insertion professionnelle des personnes résidant dans les quartiers visés par la politique de la Ville, notamment par le volet « Accès à l'emploi et développement économique ».

Afin de consolider le partenariat entre cette structure et la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole, il est convenu de mettre en œuvre la présente convention pour 2026.

L'association CDEI perçoit pour son activité une aide au fonctionnement au titre du soutien aux structures d'insertion par l'activité économique. Ce dernier point a donné lieu à la co-élaboration d'objectifs déterminant l'attribution des subventions. Cette convention fixe les engagements des deux parties et, en particulier, le montant de la subvention de fonctionnement allouée annuellement par GBM aux CDEI, et spécifiquement orientée pour le développement d'une offre d'insertion par l'activité économique portée par la structure.

Cette subvention n'est pas une subvention de fonctionnement général ordinaire. Elle est le reflet d'une volonté politique propre de Grand Besançon Métropole de l'insertion professionnelle des publics issus des quartiers de la politique de la Ville, notamment dans le cadre du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole (cf. article 1 de la présente convention).

Plus précisément, le soutien financier de GBM, qui sera alloué à l'association, est conditionné par le fait qu'au moins 70 % des bénéficiaires de l'action seront des habitants des quartiers de la géographie prioritaire du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole.

Il est exposé et convenu ce qui suit :

Article 1 - Objet

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles GBM apporte son soutien aux CDEI pour la réalisation d'actions d'insertion sociale et professionnelle au profit de personnes résidant dans les quartiers de la géographie prioritaire du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole pour l'année 2026.

Article 2 - Engagements de l'association

L'association a déclaré être en mesure d'organiser et de mener son activité générale et les actions prévues en 2026.

Ces activités sont réalisées sous la responsabilité exclusive des CDEI.

Elle s'engage à utiliser les financements reçus au titre de la présente convention au bénéfice exclusif de ces projets.

Les CDEI, s'engagent par ailleurs à :

- ne pas redistribuer tout ou partie de l'aide de GBM au profit d'un autre organisme,
- reverser à GBM les sommes trop perçues et/ou non utilisées,
- justifier à tout moment, à la demande de GBM, de l'utilisation de la subvention reçue,
- informer GBM de toute modification intervenant dans le fonctionnement de la structure, (notamment administration ou direction de la structure, statuts...),
- tenir une comptabilité conforme aux règles en vigueur et à fournir dans les délais prévus les documents comptables exigibles,
- faire apparaître sur ces documents informatifs ou promotionnels la participation de GBM à la réalisation des actions de la structure,
- faire mention, lorsque cela sera nécessaire, de l'inscription de ces projets dans le cadre du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole.
- Procéder à une inscription de l'association dans l'annuaire des associations (<https://www.grandbesancon.fr/demarche-administrative/annuaire-des-associations/>)
- Transmettre via l'annuaire des associations le Contrat d'Engagement Républicain dûment signé.

Article 3 - Montant de la subvention

GBM s'engage à verser une subvention d'un montant de **14 519 €** au titre de l'activité « **Accompagnement vers mise en situation de travail** » pour l'année 2026, au titre du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole (volet « Accès à l'emploi et développement Economique - Emploi Insertion »).

Article 4 - Versement de la subvention

GBM versera la subvention prévue à la date de la signature de la présente convention.

Article 5 - Contrôle par la collectivité

Un compte rendu sur le fonctionnement de l'association et l'utilisation de la subvention ainsi qu'un bilan financier des actions financées par GBM dans le cadre de la présente convention sera établi par l'association et transmis à GBM au plus tôt à la fin de la réalisation de chacune de ces actions, et au plus tard impérativement pour le 30 juin 2027.

Conformément à l'article L.1611-4 du CGCT, l'association s'engage à faciliter le contrôle par GBM de l'utilisation des fonds versés.

Article 6 - Sanctions

Si les engagements pris dans cette convention n'étaient pas respectés, GBM se réserve le droit de réclamer le reversement de tout ou partie de ces subventions.

Article 7 - Résiliation de la convention

En cas de non-respect de l'une ou l'autre partie des engagements respectifs inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties à l'expiration d'un délai de 3 mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux engagements pris.

Article 8 - Règlement des litiges

En cas de désaccord relatif à l'interprétation et / ou l'exécution de la présente convention, et à défaut d'accord amiable, le litige sera porté devant les tribunaux compétents de Besançon.

Article 9 - Avenant

Toute modification des conditions et ou modalités d'exécution de la présente convention fera l'objet d'un avenant, sans que celui-ci ne remette en cause l'objet général défini à l'article 1.

Article 10 - Durée

La présente convention est consentie pour l'année 2026. Elle est valable après signature jusqu'au 31 décembre 2026.

Fait en 2 exemplaires, à Besançon, le

Pour l'association Chantiers Départementaux
pour l'Emploi d'Insertion
Le Président,

Jacques MONIOTTE

Pour Grand Besançon Métropole,
La Présidente,

Anne VIGNOT



Contrat de Ville du Grand Besançon 2024-2030

Convention relative au soutien financier de Grand Besançon Métropole à l'association Club Sauvegarde de Besançon

Entre :

Grand Besançon Métropole (GBM), représentée par sa Présidente, Mme Anne VIGNOT, dûment habilitée par la délibération du Bureau du 12 février 2026,

Et :

L'association Club Sauvegarde de Besançon, représentée par son Président, M. Cherif Fadel Toure, dûment habilité, dont le siège social est situé 14 Rue Jacques Prévert 25000 Besançon.

Contexte Général

Cette convention s'inscrit dans le contexte du Contrat de Ville du Grand Besançon 2024-2030 afin d'une part de participer à l'insertion professionnelle des personnes résidant dans les quartiers visés par la politique de la Ville, notamment par le volet « Accès à l'emploi et développement économique » et d'autre part de participer au financement des actions d'animation et d'animations socio-sportives mises en œuvre par l'association

Afin de consolider le partenariat entre cette structure et GBM, il est convenu de mettre en œuvre la présente convention pour 2026.

Le Club Sauvegarde de Besançon perçoit une aide pour son activité visant à favoriser l'insertion professionnelle des publics éloignés de l'emploi et sans qualification notamment ceux résidant dans les quartiers de la politique de la ville.

Cette subvention n'est pas une subvention de fonctionnement général ordinaire. Elle apporte son soutien financier, conformément à la volonté politique propre de GBM à une action d'insertion professionnelle des publics éloignés de l'emploi et notamment ceux issus des quartiers de la politique de la Ville, dans le cadre du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole (cf. article 1 de la présente convention).

Plus précisément, le soutien financier de GBM, qui sera alloué à l'association, est conditionné par le fait qu'au moins 70 % des bénéficiaires de l'action seront, pour 2026, des habitants des quartiers de la géographie prioritaire du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole.

Il est exposé et convenu ce qui suit :

Article 1 - Objet

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles GBM soutient le Club Sauvegarde de Besançon pour la réalisation d'actions d'insertion sociale et professionnelle au profit de personnes résidant dans les quartiers de la géographie prioritaire du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole pour l'année 2026 et pour la réalisation d'actions d'animation socio-sportives

Article 2 - Engagements de l'association

L'association a déclaré être en mesure d'organiser et de mener son activité générale et les actions prévues en 2026.

Ces activités sont réalisées sous la responsabilité exclusive du Club Sauvegarde de Besançon.

Elle s'engage à utiliser les financements reçus au titre de la présente convention au bénéfice exclusif de ces projets.

Le Club Sauvegarde de Besançon, s'engage par ailleurs à :

- ne pas redistribuer tout ou partie de l'aide de GBM au profit d'un autre organisme,
- reverser à GBM les sommes trop perçues et/ou non utilisées,
- justifier à tout moment, à la demande de GBM, de l'utilisation de la subvention reçue,
- informer GBM de toute modification intervenant dans le fonctionnement de l'association, (notamment administration ou direction de la structure, statuts...),
- tenir une comptabilité conforme aux règles en vigueur et à fournir dans les délais prévus les documents comptables exigibles,
- faire apparaître sur ces documents informatifs ou promotionnels la participation de GBM à la réalisation des actions de la structure,
- faire mention, lorsque cela sera nécessaire, de l'inscription de ces projets dans le cadre du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole.
- Procéder à une inscription de l'association dans l'annuaire des associations (<https://www.grandbesancon.fr/demarche-administrative/annuaire-des-associations/>)
- Transmettre via l'annuaire des associations le Contrat d'Engagement Républicain dûment signé.

Article 3 - Montant des subventions

GBM s'engage à verser :

- une subvention d'un montant de **13 166 €** au titre de l'activité «**Du Sport à l'Emploi** » pour l'année 2026, au titre du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole (volet « Accès à l'emploi et développement Economique - Emploi Insertion »),
- une subvention d'un montant de **10 500 €** pour son activité «**caravane des pieds d'immeubles** »),
- une subvention d'un montant de **2 000 €** pour son action «**les femmes d'abord** »
- une subvention d'un montant de **2 500 €** pour son action «**combat de dignité** ».

Article 4 - Versement de la subvention

GBM versera les subventions prévues à la suite de la signature de la présente convention.

Article 5 - Contrôle par la collectivité

Un compte rendu sur le fonctionnement de l'association et l'utilisation de la subvention ainsi qu'un bilan financier des actions financées par GBM dans le cadre de la présente convention sera établi par l'association et transmis à GBM au plus tôt à la fin de la réalisation de chacune de ces actions, et au plus tard impérativement pour le 30 juin 2027.

Conformément à l'article L.1611-4 du CGCT, l'association s'engage à faciliter le contrôle par GBM de l'utilisation des fonds versés.

Article 6 - Sanctions

Si les engagements pris dans cette convention n'étaient pas respectés, GBM se réserve le droit de réclamer le reversement de tout ou partie de ces subventions.

Article 7 - Résiliation de la convention

En cas de non-respect de l'une ou l'autre partie des engagements respectifs inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties à l'expiration d'un délai de 3 mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux engagements pris.

Article 8 - Règlement des litiges

En cas de désaccord relatif à l'interprétation et / ou l'exécution de la présente convention, et à défaut d'accord amiable, le litige sera porté devant les tribunaux compétents de Besançon.

Article 9 - Avenant

Toute modification des conditions et ou modalités d'exécution de la présente convention fera l'objet d'un avenant, sans que celui-ci ne remette en cause l'objet général défini à l'article 1.

Article 10 - Durée

La présente convention est consentie pour l'année 2026. Elle est valable après signature jusqu'au 31 décembre 2026.

Fait en 2 exemplaires, à Besançon, le

Pour l'association
Club Sauvegarde de Besançon
Le Président,

Cherif Fadel TOURE

Pour Grand Besançon Métropole,
La Présidente,

Anne VIGNOT

Entre :

Grand Besançon Métropole (GBM), représentée par sa Présidente, Mme Anne VIGNOT, dûment habilitée par la délibération du Bureau du 12 février 2026,

Et :

L'association Centre Omnisports Pierre Croppet, représentée par son Président, M. Alain BARBERON, dûment habilité, dont le siège social se situe 11, route de Gray 25000 Besançon.

Contexte Général

Cette convention s'inscrit dans le contexte du Contrat de Ville du Grand Besançon 2024-2030 afin de participer à l'insertion professionnelle des personnes résidant dans les quartiers visés par la politique de la Ville, notamment par le volet « Accès à l'emploi et développement économique ».

Afin de consolider le partenariat entre cette structure et la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole, il est convenu de mettre en œuvre la présente convention pour 2026.

Le Centre Omnisport Pierre Croppet (COPC) perçoit pour son activité une aide au fonctionnement au titre du soutien aux structures d'insertion par l'activité économique. Ce dernier point a donné lieu à la co-élaboration d'objectifs déterminant l'attribution des subventions. Cette convention fixe les engagements des deux parties et, en particulier, le montant de la subvention de fonctionnement allouée annuellement par GBM au COPC, et spécifiquement orientée pour le développement d'une offre d'insertion par l'activité économique portée par la structure.

Cette subvention n'est pas une subvention de fonctionnement général ordinaire. Elle est le reflet d'une volonté politique propre du Grand Besançon Métropole de l'insertion professionnelle des publics issus des quartiers de la politique de la Ville, notamment dans le cadre du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole (cf. article 1 de la présente convention).

Plus précisément, le soutien financier de GBM, qui sera alloué à l'association, est conditionné par le fait qu'au moins 70 % des bénéficiaires de l'action seront des habitants des quartiers de la géographie prioritaire du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole.

Il est exposé et convenu ce qui suit :**Article 1 - Objet**

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles GBM apporte son soutien au COPC pour la réalisation d'actions d'insertion sociale et professionnelle au profit de personnes résidant dans les quartiers de la géographie prioritaire du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole pour l'année 2026.

Article 2 - Engagements de l'association

L'association a déclaré être en mesure d'organiser et de mener son activité générale et les actions prévues en 2026.

Ces activités sont réalisées sous la responsabilité exclusive du COPC.

Elle s'engage à utiliser les financements reçus au titre de la présente convention au bénéfice exclusif de ces projets.

Le COPC, s'engage par ailleurs à :

- ne pas redistribuer tout ou partie de l'aide de GBM au profit d'un autre organisme,
- reverser à GBM les sommes trop perçues et/ou non utilisées,
- justifier à tout moment, à la demande de GBM, de l'utilisation de la subvention reçue,
- informer GBM de toute modification intervenant dans le fonctionnement de la structure, (notamment administration ou direction de la structure, statuts...),
- tenir une comptabilité conforme aux règles en vigueur et à fournir dans les délais prévus les documents comptables exigibles,
- faire apparaître sur ces documents informatifs ou promotionnels la participation de GBM
- GBM à la réalisation des actions de la structure,
- faire mention, lorsque cela sera nécessaire, de l'inscription de ces projets dans le cadre du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole.
- Procéder à une inscription de l'association dans l'annuaire des associations (<https://www.grandbesancon.fr/demarche-administrative/annuaire-des-associations/>)
- Transmettre via l'annuaire des associations le Contrat d'Engagement Républicain dûment signé.

Article 3 - Montant de la subvention

GBM s'engage à verser une subvention d'un montant de **9 212 €** au titre de l'activité « **Chantier d'insertion – le Pied à l'Etrier** » pour l'année 2026, au titre du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole (volet « Accès à l'emploi et développement Economique - Emploi Insertion »).

Article 4 - Versement de la subvention

GBM versera la subvention prévue à la date de la signature de la présente convention.

Article 5 - Contrôle par la collectivité

Un compte rendu sur le fonctionnement de l'association et l'utilisation de la subvention ainsi qu'un bilan financier des actions financées par GBM dans le cadre de la présente convention sera établi par l'association et transmis à GBM au plus tôt à la fin de la réalisation de chacune de ces actions, et au plus tard impérativement pour le 30 juin 2027.

Conformément à l'article L.1611-4 du CGCT, l'association s'engage à faciliter le contrôle par GBM de l'utilisation des fonds versés.

Article 6 - Sanctions

Si les engagements pris dans cette convention n'étaient pas respectés, GBM se réserve le droit de réclamer le reversement de tout ou partie de ces subventions.

Article 7 - Résiliation de la convention

En cas de non-respect de l'une ou l'autre partie des engagements respectifs inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties à l'expiration d'un délai de 3 mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux engagements pris.

Article 8 - Règlement des litiges

En cas de désaccord relatif à l'interprétation et / ou l'exécution de la présente convention, et à défaut d'accord amiable, le litige sera porté devant les tribunaux compétents de Besançon.

Article 9 - Avenant

Toute modification des conditions et ou modalités d'exécution de la présente convention fera l'objet d'un avenant, sans que celui-ci ne remette en cause l'objet général défini à l'article 1.

Article 10 - Durée

La présente convention est consentie pour l'année 2026. Elle est valable après signature jusqu'au 31 décembre 2026.

Fait en 2 exemplaires, à Besançon, le

Pour le Centre Omnisports Pierre Croppet
Le Président,

Pour Grand Besançon Métropole,
La Présidente,

Alain BARBERON

Anne VIGNOT



**Contrat de Ville du Grand Besançon 2024-2030
Appel à projets 2026**

**Convention relative au soutien financier de Grand Besançon
Métropole au Comité de quartier Rosemont Saint Ferjeux**

Entre :

Grand Besançon Métropole (GBM), représentée par sa Présidente, Mme Anne VIGNOT, dûment habilitée par la délibération du Bureau du 12 février 2026,

Et :

Le Comité de Quartier Rosemont Saint-Ferjeux (CQRSF), association régie par la loi du 1er juillet 1901, dont le siège social est situé 1 avenue Ducat à Besançon, représentée par son Président, M. Denis POIGNANT, ci-après dénommée « Le Comité de Quartier Rosemont St Ferjeux ou l'association »

Contexte Général

Cette convention s'inscrit dans le contexte du Contrat de Ville du Grand Besançon 2024-2030 afin de participer à l'insertion professionnelle des personnes résidant dans les quartiers visés par la politique de la Ville du Contrat de Ville, notamment par le volet « Accès à l'emploi et développement économique » ainsi qu'à la mise en place d'une action d'animation sociale destiné aux habitants du quartier fragile de l'Amitié

Afin de consolider le partenariat entre cette structure et la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole, il est convenu de mettre en œuvre la présente convention pour 2026.

Le CQRSF perçoit une aide pour son activité visant à favoriser l'insertion professionnelle des publics éloignés de l'emploi et sans qualification notamment ceux résidant dans les quartiers de la politique de la ville.

Cette subvention n'est pas une subvention de fonctionnement général ordinaire. Elle apporte son soutien financier, conformément à la volonté politique propre de GBM à une action d'insertion professionnelle des publics éloignés de l'emploi et notamment ceux issus des quartiers de la politique de la Ville, dans le cadre du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole (cf. article 1 de la présente convention).

Plus précisément, le soutien financier de GBM, qui sera alloué à l'association, est conditionné par le fait qu'au moins 70 % des bénéficiaires de l'action seront, pour 2026, des habitants des quartiers de la géographie prioritaire du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole.

Il est exposé et convenu ce qui suit :

Article 1 - Objet

Le présent avenant a pour objet de définir les conditions dans lesquelles GBM soutient au CQRSF dans le cadre de la première programmation du Contrat de Ville de Besançon pour l'année 2026

Article 2 - Engagements de l'association

L'association a déclaré être en mesure d'organiser et de mener son activité générale et les actions prévues en 2026.

Ces activités sont réalisées sous la responsabilité exclusive du CQRSF.

Elle s'engage à utiliser les financements reçus au titre de la présente convention au bénéfice exclusif de ces projets.

Le CQRSF, s'engage par ailleurs à :

- ne pas redistribuer tout ou partie de l'aide de GBM au profit d'un autre organisme,
- reverser à GBM les sommes trop perçues et/ou non utilisées,
- justifier à tout moment, à la demande de GBM, de l'utilisation de la subvention reçue,
- informer GBM de toute modification intervenant dans le fonctionnement de la structure, (notamment administration ou direction de la structure, statuts...),
- tenir une comptabilité conforme aux règles en vigueur et à fournir dans les délais prévus les documents comptables exigibles,
- faire apparaître sur ces documents informatifs ou promotionnels la participation de GBM
- GBM à la réalisation des actions de la structure,
- faire mention, lorsque cela sera nécessaire, de l'inscription de ces projets dans le cadre du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole.
- Procéder à une inscription de l'association dans l'annuaire des associations (<https://www.grandbesancon.fr/demarche-administrative/annuaire-des-associations/>)
- Transmettre via l'annuaire des associations le Contrat d'Engagement Républicain dûment signé.

Article 3 - Montant de la subvention

GBM s'engage à verser à l'association une subvention d'un montant total de 47 890 € ayant pour but de soutenir la mise en œuvre du programme d'actions déposé par le Comité de Quartier de Rosemont St Ferjeux déposé dans le cadre de l'appel à projets 2026 du Contrat de Ville du Grand Besançon.

Cette subvention en 2026 est ventilée comme suit : **Coordination des permanences emploi ; Atelier Chantier d'Insertion ; Accompagnement vers l'acquisition des savoirs de base ; Atelier de lutte contre l'illectronisme; Animation Ateliers Mobilisation Emploi ; accompagnement des publics sortis de parcours d'insertion ; Atelier linguistique mobilité ; Atelier bien être – Quartier Fragile Amitié**

GBM s'engage à verser une subvention d'un montant de 16 890 € au titre de l'activité « Coordination des permanences emploi ».

GBM s'engage à verser une subvention d'un montant de 5 000 € au titre de l'activité « Atelier Chantier d'Insertion ».

GBM s'engage à verser une subvention d'un montant de 7 500 € au titre de l'activité « Accompagnement vers l'acquisition des savoirs de base ».

GBM s'engage à verser une subvention d'un montant de 5 500 € au titre de l'activité « Atelier de lutte contre l'illectronisme».

GBM s'engage à verser une subvention d'un montant de 7 000 € au titre de l'activité « Animation Ateliers Mobilisation vers l'emploi ».

GBM s'engage à verser une subvention d'un montant de 2 000 € au titre de l'activité « Accompagnement des publics sortis de parcours d'insertion ».

GBM s'engage à verser une subvention d'un montant de 2 000 € au titre de l'activité « Atelier linguistique mobilité ».

GBM s'engage à verser une subvention d'un montant de 1 000 € pour la mise en œuvre de l'action « Actions prévention santé »

GBM s'engage à verser une subvention d'un montant de 1 000 € pour la mise en œuvre de l'action « Animation de territoires fragiles »

Article 4 - Versement de la subvention

GBM versera les subventions prévues à la suite de la signature de la présente convention.

Article 5 - Contrôle par la collectivité

Un compte rendu sur le fonctionnement de l'association et l'utilisation de la subvention ainsi qu'un bilan financier des actions financées par GBM dans le cadre de la présente convention sera établi par l'association et transmis à GBM au plus tôt à la fin de la réalisation de chacune de ces actions, et au plus tard impérativement pour le 30 juin 2027.

Conformément à l'article L.1611-4 du CGCT, l'association s'engage à faciliter le contrôle par GBM de l'utilisation des fonds versés.

Article 6 - Sanctions

Si les engagements pris dans cette convention n'étaient pas respectés, GBM se réserve le droit de réclamer le reversement de tout ou partie de ces subventions.

Article 7 - Résiliation de la convention

En cas de non-respect de l'une ou l'autre partie des engagements respectifs inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties à l'expiration d'un délai de 3 mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux engagements pris.

Article 8 - Règlement des litiges

En cas de désaccord relatif à l'interprétation et / ou l'exécution de la présente convention, et à défaut d'accord amiable, le litige sera porté devant les tribunaux compétents de Besançon.

Article 9 - Avenant

Toute modification des conditions et ou modalités d'exécution de la présente convention fera l'objet d'un avenant, sans que celui-ci ne remette en cause l'objet général défini à l'article 1.

Article 10 - Durée

La présente convention est consentie pour l'année 2026. Elle est valable après signature jusqu'au 31 décembre 2026.

Fait en 2 exemplaires, à Besançon, le

Pour Le Comité de Quartier
Rosemont Saint- Ferjeux
Le Président,

Denis POIGNANT

Pour Grand Besançon Métropole,
La Présidente,

Anne VIGNOT

Entre :

Grand Besançon Métropole (GBM), représentée par sa Présidente, Mme Anne VIGNOT, dûment habilitée par la délibération du Bureau du 12 février 2026,

Et :

Le Centre Régional d'Information Jeunesse - CRIJ, représentée par sa Présidente, Mme Nabia HAKKAR-BOYER dûment habilité, dont le siège social est situé 27 rue de la République, 25000 Besançon.

Contexte Général

Cette convention s'inscrit dans le contexte du Contrat de Ville du Grand Besançon 2024-2030 afin de participer à l'insertion professionnelle des personnes résidant dans les quartiers visés par la politique de la Ville, notamment par le volet « Accès à l'emploi et développement économique ».

Afin de consolider le partenariat entre cette structure et GBM, il est convenu de mettre en œuvre la présente convention pour 2026.

Le CRIJ de Besançon perçoit une aide pour son activité visant à favoriser l'insertion professionnelle des publics éloignés de l'emploi et sans qualification notamment ceux résidant dans les quartiers de la politique de la ville.

Cette subvention n'est pas une subvention de fonctionnement général ordinaire. Elle apporte son soutien financier, conformément à la volonté politique propre de GBM à une action d'insertion professionnelle des publics éloignés de l'emploi et notamment ceux issus des quartiers de la politique de la Ville, dans le cadre du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole (cf. article 1 de la présente convention).

Plus précisément, le soutien financier de GBM, qui sera alloué à l'association, est conditionné par le fait qu'au moins 70 % des bénéficiaires de l'action seront, pour 2026, des habitants des quartiers de la géographie prioritaire du Contrat de Grand Besançon Métropole.

Il est exposé et convenu ce qui suit :

Article 1 - Objet

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles GBM soutient le CRIJ pour la réalisation d'actions d'insertion sociale et professionnelle au profit de personnes résidant dans les quartiers de la géographie prioritaire du Contrat de Ville de Grand Besançon pour l'année 2026.

Article 2 - Engagements de l'association

L'association a déclaré être en mesure d'organiser et de mener son activité générale et les actions prévues en 2026.

Ces activités sont réalisées sous la responsabilité exclusive du CRIJ.

Elle s'engage à utiliser les financements reçus au titre de la présente convention au bénéfice exclusif de ces projets.

Le CRIJ, s'engage par ailleurs à :

- ne pas redistribuer tout ou partie de l'aide de GBM au profit d'un autre organisme,
- reverser à GBM les sommes trop perçues et/ou non utilisées,
- justifier à tout moment, à la demande de GBM, de l'utilisation de la subvention reçue,
- informer GBM de toute modification intervenant dans le fonctionnement de structure, (notamment administration ou direction de la structure, statuts...),
- tenir une comptabilité conforme aux règles en vigueur et à fournir dans les délais prévus les documents comptables exigibles,
- faire apparaître sur ces documents informatifs ou promotionnels la participation de GBM à la réalisation des actions de la structure,
- faire mention, lorsque cela sera nécessaire, de l'inscription de ces projets dans le cadre du Contrat de Ville de Besançon.
- Procéder à une inscription de l'association dans l'annuaire des associations (<https://www.grandbesancon.fr/demarche-administrative/annuaire-des-associations/>)
- Transmettre via l'annuaire des associations le Contrat d'Engagement Républicain dûment signé.

Article 3 - Montant de la subvention

GBM s'engage à verser à l'association une subvention d'un montant de 8 500 € ayant pour but de soutenir la mise en œuvre du programme d'actions décrit ci-après. Cette subvention est versée au titre du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole (volets « Accès à l'emploi et développement Economique - Emploi Insertion » et « Jeunesse ») pour l'année 2026.

Cette subvention est ventilée comme suit : **Un job à la clef ! ; Un stage sur mesure ; Info Jeunes Planoise**

GBM s'engage à verser une subvention d'un montant de 3 000 € au titre de l'activité « Un job à la clé ! ».

GBM s'engage à verser une subvention d'un montant de 4 000 € au titre de l'activité « Un stage sur mesure ».

GBM s'engage à verser une subvention d'un montant de 1 500 € au titre de l'activité « Info Jeunes Planoise ».

Article 4 - Versement de la subvention

GBM versera la subvention prévue à la date de la signature de la présente convention.

Article 5 - Contrôle par la collectivité

Un compte rendu sur le fonctionnement de l'association et l'utilisation de la subvention ainsi qu'un bilan financier des actions financées par GBM dans le cadre de la présente convention sera établi par l'association et transmis à GBM au plus tôt à la fin de la réalisation de chacune de ces actions, et au plus tard impérativement pour le 30 juin 2027.

Conformément à l'article L.1611-4 du CGCT, l'association s'engage à faciliter le contrôle par GBM de l'utilisation des fonds versés.

Article 6 - Sanctions

Si les engagements pris dans cette convention n'étaient pas respectés, GBM se réserve le droit de réclamer le reversement de tout ou partie de ces subventions.

Article 7 - Résiliation de la convention

En cas de non-respect de l'une ou l'autre partie des engagements respectifs inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties à l'expiration d'un délai de 3 mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en

demeure de se conformer aux engagements pris.

Article 8 - Règlement des litiges

En cas de désaccord relatif à l'interprétation et / ou l'exécution de la présente convention, et à défaut d'accord amiable, le litige sera porté devant les tribunaux compétents de Besançon.

Article 9 - Avenant

Toute modification des conditions et ou modalités d'exécution de la présente convention fera l'objet d'un avenant, sans que celui-ci ne remette en cause l'objet général défini à l'article 1.

Article 10 - Durée

La présente convention est consentie pour l'année 2026. Elle est valable après signature jusqu'au 31 décembre 2026.

Fait en 2 exemplaires, à Besançon, le

Pour le CRIJ
La Présidente,

Pour Grand Besançon Métropole,
La Présidente,

Nabia HAKKAR-BOYER

Anne VIGNOT

Entre :

Grand Besançon Métropole (GBM), représentée par sa Présidente, Mme Anne VIGNOT, dûment habilitée par la délibération du Bureau du 12 février 2026,

Et :

La ligue de l'Enseignement – Fédération du Doubs, représentée par son Président, M. Jean-Louis GENEST, dûment habilité, dont le siège social est situé 14 Rue Violet, 25000 Besançon.

Contexte Général

Cette convention s'inscrit dans le contexte du Contrat de Ville du Grand Besançon 2024-2030 afin de participer à l'insertion professionnelle des personnes résidant dans les quartiers visés par la politique de la Ville, notamment par le volet « Accès à l'emploi et développement économique ».

Afin de consolider le partenariat entre cette structure et GBM, il est convenu de mettre en œuvre la présente convention pour 2026.

La Ligue de l'Enseignement – Fédération du Doubs a créé en 2022 l'Ecole de la Deuxième Chance Doubs (E2C). Ce nouveau service a pour mission de contribuer à l'insertion sociale, citoyenne et professionnelle des jeunes éloignés de l'emploi et sans qualification notamment ceux résidant dans les quartiers de la politique de la ville.

Cette subvention n'est pas une subvention de fonctionnement général ordinaire. Elle apporte son soutien financier, conformément à la volonté politique propre de GBM à une action d'insertion professionnelle des jeunes éloignés de l'emploi et sans qualification notamment ceux issus des quartiers de la politique de la Ville, dans le cadre du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole (cf. article 1 de la présente convention).

Plus précisément, le soutien financier de GBM, qui sera alloué à l'association pour le projet, est conditionné par le fait qu'une part significative (au moins 60 %) des bénéficiaires de l'action sera, pour 2025, des habitants des quartiers de la géographie prioritaire du Contrat de Grand Besançon Métropole.

Il est exposé et convenu ce qui suit :**Article 1 - Objet**

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles GBM soutient la Ligue de l'Enseignement – Fédération du Doubs pour la réalisation d'actions d'insertion sociale et professionnelle au profit de personnes résidant dans les quartiers de la géographie prioritaire du Contrat de Ville de Grand Besançon pour l'année 2026.

Article 2 - Engagements de l'association

L'association a déclaré être en mesure d'organiser et de mener son activité générale et les actions prévues en 2026.

Ces activités sont réalisées sous la responsabilité exclusive de la Ligue de l'Enseignement – Fédération du Doubs.

Elle s'engage à utiliser les financements reçus au titre de la présente convention au bénéfice exclusif de ces projets.

La Ligue de l'Enseignement – Fédération du Doubs, s'engage par ailleurs à :

- ne pas redistribuer tout ou partie de l'aide de GBM au profit d'un autre organisme,
- reverser à GBM les sommes trop perçues et/ou non utilisées,
- justifier à tout moment, à la demande de GBM, de l'utilisation de la subvention reçue,
- informer GBM de toute modification intervenant dans le fonctionnement de structure, (notamment administration ou direction de la structure, statuts...),
- tenir une comptabilité conforme aux règles en vigueur et à fournir dans les délais prévus les documents comptables exigibles,
- faire apparaître sur ces documents informatifs ou promotionnels la participation de GBM à la réalisation des actions de la structure,
- faire mention, lorsque cela sera nécessaire, de l'inscription de ces projets dans le cadre du Contrat de Ville de Besançon.
- Procéder à une inscription de l'association dans l'annuaire des associations (<https://www.grandbesancon.fr/demarche-administrative/annuaire-des-associations/>)
- Transmettre via l'annuaire des associations le Contrat d'Engagement Républicain dûment signé.

Article 3 – Engagement de la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole

Article 3.1 – Les objectifs 2026

GBM fixe à la Ligue de l'Enseignement – Fédération du Doubs des objectifs associés à un ou plusieurs indicateurs de suivi afin de mesurer l'efficacité de l'E2C au regard des attentes de Grand Besançon Métropole.

Ces indicateurs de suivi ont vocation à se transformer en indicateurs de performance. Un travail sera mené sur l'année 2025 avec les services de l'Etat et l'E2C dans cette optique.

Objectifs	Indicateur
Objectif 1 : Mobiliser les structures de formation présentes sur GBM	Nombre de jeunes orientés vers des dispositifs de formation type Région ou spécifiques
Objectif 2 : Accueillir des jeunes éloignés de l'emploi	Nombre de jeunes repérés par l'E2C/ jeunes intégrés en parcours à l'E2C. (Mesure de la capacité d'aller vers) .
Objectif 3 : Etablir un partenariat avec les entreprises du territoire	Nombre de périodes d'immersion réalisées dans des entreprises y compris celles signataires du PAQTE et nombre de jeunes concernés.
Objectif 4 : Accompagner des jeunes éloignés de l'emploi	Nombre de jeunes accompagnés issus des QPV / nombre de jeunes entrés à l'E2C.

Article 3.2 – Montant de la subvention

GBM s'engage à verser une subvention d'un montant de **50 000 €** au titre de l'activité « **E2C du DOUBS** » pour l'année 2026, au titre du Contrat de Ville du Grand Besançon 2024-2030 (volet « Accès à l'emploi et développement Economique - Emploi Insertion »).

Article 4 - Versement de la subvention

GBM versera la subvention prévue à la date de la signature de la présente convention.

Article 5 - Contrôle par la collectivité

Un compte rendu sur le fonctionnement de l'association et l'utilisation de la subvention ainsi qu'un bilan financier des actions financées par GBM dans le cadre de la présente convention sera établi par l'association et transmis à GBM au plus tôt à la fin de la réalisation de chacune de ces actions, et au plus tard impérativement pour le 30 juin 2027.

Conformément à l'article L.1611-4 du CGCT, l'association s'engage à faciliter le contrôle par GBM de l'utilisation des fonds versés.

Article 6 - Sanctions

Si les engagements pris dans cette convention n'étaient pas respectés, GBM se réserve le droit de réclamer le reversement de tout ou partie de ces subventions.

Article 7 - Résiliation de la convention

En cas de non-respect de l'une ou l'autre partie des engagements respectifs inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties à l'expiration d'un délai de 3 mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux engagements pris.

Article 8 - Règlement des litiges

En cas de désaccord relatif à l'interprétation et / ou l'exécution de la présente convention, et à défaut d'accord amiable, le litige sera porté devant les tribunaux compétents de Besançon.

Article 9 - Avenant

Toute modification des conditions et ou modalités d'exécution de la présente convention fera l'objet d'un avenant, sans que celui-ci ne remette en cause l'objet général défini à l'article 1.

Article 10 - Durée

La présente convention est consentie pour l'année 2025. Elle est valable après signature jusqu'au 31 décembre 2026.

Fait en 2 exemplaires, à Besançon, le

Pour La Ligue de l'Enseignement
Fédération du Doubs,
Le Président,

Jean Louis GENEST

Pour Grand Besançon Métropole,
La Présidente,

Anne VIGNOT



Contrat de Ville du Grand Besançon 2024-2030
Convention 2026 relative au soutien financier de Grand Besançon
Métropole à l'Ecole de Production de Besançon

Entre :

Grand Besançon Métropole (GBM), représentée par sa Présidente, Mme Anne VIGNOT, dûment habilitée par la délibération du Bureau du 12 février 2026,

Et :

L'Ecole de production de Besançon, représentée par son Président, M. Damien TOURNIER, dûment habilité, dont le siège social est situé 4, rue Sophie Germain 25043 BESANÇON Cedex.

Contexte Général

Cette convention s'inscrit dans le contexte du Contrat de Ville du Grand Besançon 2024-2030 afin de participer à l'insertion professionnelle des personnes résidant dans les quartiers visés par la politique de la Ville, notamment par le volet « Accès à l'emploi et développement économique ».

Afin de consolider le partenariat entre cette structure et GBM, il est convenu de mettre en œuvre la présente convention pour 2026.

L'Ecole de production de Besançon perçoit une aide pour son activité visant à favoriser l'insertion professionnelle des publics éloignés de l'emploi et sans qualification notamment ceux résidant dans les quartiers de la politique de la ville.

Cette subvention n'est pas une subvention de fonctionnement général ordinaire. Elle apporte son soutien financier, conformément à la volonté politique propre de GBM à une action d'insertion professionnelle des publics éloignés de l'emploi et notamment ceux issus des quartiers de la politique de la Ville, dans le cadre du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole (cf. article 1 de la présente convention).

Plus précisément, le soutien financier de GBM, qui sera alloué à l'association, est conditionné par le fait qu'au moins 70 % des bénéficiaires de l'action seront, pour 2026, des habitants des quartiers de la géographie prioritaire du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole.

Il est exposé et convenu ce qui suit :

Article 1 - Objet

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles GBM soutient à l'Ecole de production de Besançon pour la réalisation d'actions d'insertion sociale et professionnelle au profit de personnes résidant dans les quartiers de la géographie prioritaire du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole pour l'année 2026.

Article 2 - Engagements de l'association

L'association a déclaré être en mesure d'organiser et de mener son activité générale et les actions prévues en 2026.

Ces activités sont réalisées sous la responsabilité exclusive de l'Ecole de production de Besançon.

Elle s'engage à utiliser les financements reçus au titre de la présente convention au bénéfice exclusif de ces projets.

L'Ecole de production de Besançon, s'engage par ailleurs à :

- ne pas redistribuer tout ou partie de l'aide de GBM au profit d'un autre organisme,
- reverser à GBM les sommes trop perçues et/ou non utilisées,
- justifier à tout moment, à la demande de GBM, de l'utilisation de la subvention reçue,
- informer GBM de toute modification intervenant dans le fonctionnement de l'Ecole de production, (notamment administration ou direction de l'Ecole de production, statuts...),
- tenir une comptabilité conforme aux règles en vigueur et à fournir dans les délais prévus les documents comptables exigibles,
- faire apparaître sur ces documents informatifs ou promotionnels la participation de GBM à la réalisation des actions de la structure,
- faire mention, lorsque cela sera nécessaire, de l'inscription de ces projets dans le cadre du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole.
- Procéder à une inscription de l'association dans l'annuaire des associations (<https://www.grandbesancon.fr/demarche-administrative/annuaire-des-associations/>)
- Transmettre via l'annuaire des associations le Contrat d'Engagement Républicain dûment signé.

Article 3 - Montant de la subvention

GBM s'engage à verser une subvention d'un montant de **16 100 €** au titre de l'activité « **Formation de jeunes décrocheurs** » pour l'année 2026, au titre du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole (volet « Accès à l'emploi et développement Economique - Emploi Insertion »).

Article 4 - Versement de la subvention

GBM versera la subvention prévue à la date de la signature de la présente convention.

Article 5 - Contrôle par la collectivité

Un compte rendu sur le fonctionnement de l'association et l'utilisation de la subvention ainsi qu'un bilan financier des actions financées par GBM dans le cadre de la présente convention sera établi par l'association et transmis à GBM au plus tôt à la fin de la réalisation de chacune de ces actions, et au plus tard impérativement pour le 30 juin 2027.

Conformément à l'article L.1611-4 du CGCT, l'association s'engage à faciliter le contrôle par GBM de l'utilisation des fonds versés.

Article 6 - Sanctions

Si les engagements pris dans cette convention n'étaient pas respectés, GBM se réserve le droit de réclamer le reversement de tout ou partie de ces subventions.

Article 7 - Résiliation de la convention

En cas de non-respect de l'une ou l'autre partie des engagements respectifs inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties à l'expiration d'un délai de 3 mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux engagements pris.

Article 8 - Règlement des litiges

En cas de désaccord relatif à l'interprétation et / ou l'exécution de la présente convention, et à défaut d'accord amiable, le litige sera porté devant les tribunaux compétents de Besançon.

Article 9 - Avenant

Toute modification des conditions et ou modalités d'exécution de la présente convention fera l'objet d'un avenant, sans que celui-ci ne remette en cause l'objet général défini à l'article 1.

Article 10 - Durée

La présente convention est consentie pour l'année 2026. Elle est valable après signature jusqu'au 31 décembre 2026.

Fait en 2 exemplaires, à Besançon, le

Pour l'Ecole de production de Besançon,
Le Président,

Damien TOURNIER

Pour Grand Besançon Métropole,
La Présidente,

Anne VIGNOT



**Contrat de Ville du Grand Besançon 2024 – 2030
1^{ère} programmation de l'appel à projets 2026**

**Convention relative au soutien financier de Grand Besançon
Métropole à l'Association INTERMED**

Entre :

Grand Besançon Métropole (GBM), représentée par sa Présidente, Mme Anne VIGNOT, dûment habilitée par la délibération du Bureau du 12 février 2026,

Et :

L'Association INTERMED, représentée par son Président, M. Norbert MOUILLEBOUCHE, dûment habilitée, dont le siège social est situé 121 grande Rue 25000 BESANÇON.

Contexte Général

Cette convention s'inscrit dans le contexte du Contrat de Ville du Grand Besançon afin d'une part de participer à l'insertion professionnelle des personnes résidant dans les quartiers visés par la politique de la Ville, notamment par le volet « Accès à l'emploi et développement économique » et d'autre part de participer au financement d'une action d'animation et de sensibilisation au développement durable mise en œuvre par l'association au sein du QPV des Hauts de Saint Claude (Place aux choix solidaires et durables).

Afin de consolider le partenariat entre cette structure et la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole, il est convenu de mettre en œuvre la présente convention pour 2026.

INTERMED perçoit pour son activité une aide au fonctionnement au titre du soutien aux structures d'insertion par l'activité économique. Ce dernier point a donné lieu à la co-élaboration d'objectifs déterminant l'attribution des subventions. Cette convention fixe les engagements des deux parties et, en particulier, le montant de la subvention de fonctionnement allouée annuellement par GBM à INTERMED et spécifiquement orientée pour le développement d'une offre d'insertion par l'activité économique portée par la structure.

Cette subvention n'est pas une subvention de fonctionnement général ordinaire. Elle est le reflet d'une volonté politique propre du Grand Besançon Métropole de l'insertion professionnelle des publics issus des quartiers de la politique de la Ville, notamment dans le cadre du Contrat de Ville Grand Besançon Métropole (cf. article 1 de la présente convention).

Plus précisément, le soutien financier de GBM, qui sera alloué à l'association, est conditionné par le fait qu'au moins 70 % des bénéficiaires de l'action seront des habitants des quartiers de la géographie prioritaire du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole.

Il est exposé et convenu ce qui suit :

Article 1 - Objet

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles GBM apporte son soutien à INTERMED :

- pour la réalisation d'actions d'insertion sociale et professionnelle au profit de personnes résidant dans les quartiers de la géographie prioritaire du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole pour l'année 2026
- pour la réalisation d'une action d'animation et de sensibilisation au développement durable mise en œuvre par l'association au sein du QPV des Hauts de Saint Claude (Place aux choix solidaires et durables).

Article 2 - Engagements de l'association

L'association a déclaré être en mesure d'organiser et de mener son activité générale et les actions prévues en 2026.

Ces activités sont réalisées sous la responsabilité exclusive d'INTERMED

Elle s'engage à utiliser les financements reçus au titre de la présente convention au bénéfice exclusif de ces projets.

INTERMED, s'engage par ailleurs à :

- ne pas redistribuer tout ou partie de l'aide de GBM au profit d'un autre organisme,
- reverser à GBM les sommes trop perçues et/ou non utilisées,
- justifier à tout moment, à la demande du GBM, de l'utilisation de la subvention reçue,
- informer GBM de toute modification intervenant dans le fonctionnement de la structure, (notamment administration ou direction de la structure, statuts...),
- tenir une comptabilité conforme aux règles en vigueur et à fournir dans les délais prévus les documents comptables exigibles,
- faire apparaître sur ces documents informatifs ou promotionnels la participation de GBM à la réalisation des actions de la structure,
- faire mention, lorsque cela sera nécessaire, de l'inscription de ces projets dans le cadre du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole.
- Procéder à une inscription de l'association dans l'annuaire des associations (<https://www.grandbesancon.fr/demarche-administrative/annuaire-des-associations/>)
- Transmettre via l'annuaire des associations le Contrat d'Engagement Républicain dûment signé.

Article 3 - Montant de la subvention

GBM s'engage à verser à l'association des subventions pour un montant total de 28 966 € ayant pour but de soutenir la mise en œuvre du programme d'actions décrit dans les dossiers déposés dans l'appel à projets 2026 du contrat de ville du Grand Besançon.

Cette subvention est ventilée comme suit : Accompagnement Vers et Dans l'Emploi - Accompagnement vers l'emploi Femmes de la cité bisontine - Place aux choix solidaires et durables :

- 20 966 € au titre de l'activité « Accompagnement Vers et Dans l'Emploi »
- 6 000 € au titre de l'activité « Accompagnement vers l'emploi Femmes de la cité bisontine »
- 2 000 € au titre de l'action Place aux choix solidaires et durables au sein du QPV de Clairs Soleils

Article 4 - Versement de la subvention

GBM versera les subventions prévues à la suite de la signature de la présente convention.

Article 5 - Contrôle par la collectivité

Un compte rendu sur le fonctionnement de l'association et l'utilisation de la subvention ainsi qu'un bilan financier des actions financées par GBM dans le cadre de la présente convention sera établi par l'association et transmis à GBM au plus tôt à la fin de la réalisation de chacune de ces actions, et au plus tard impérativement pour le 30 juin 2027.

Conformément à l'article L.1611-4 du CGCT, l'association s'engage à faciliter le contrôle par GBM de l'utilisation des fonds versés.

Article 6 - Sanctions

Si les engagements pris dans cette convention n'étaient pas respectés, GBM se réserve le droit de réclamer le reversement de tout ou partie de ces subventions.

Article 7 - Résiliation de la convention

En cas de non-respect de l'une ou l'autre partie des engagements respectifs inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties à l'expiration d'un

délai de 3 mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux engagements pris.

Article 8 - Règlement des litiges

En cas de désaccord relatif à l'interprétation et / ou l'exécution de la présente convention, et à défaut d'accord amiable, le litige sera porté devant les tribunaux compétents de Besançon.

Article 9 - Avenant

Toute modification des conditions et ou modalités d'exécution de la présente convention fera l'objet d'un avenant, sans que celui-ci ne remette en cause l'objet général défini à l'article 1.

Article 10 - Durée

La présente convention est consentie pour l'année 2026. Elle est valable après signature jusqu'au 31 décembre 2026.

Fait en 2 exemplaires, à Besançon, le

Pour INTERMED
Le Président,

Pour Grand Besançon Métropole,
La Présidente,

Norbert MOUILLEBOUCHE

Anne VIGNOT



**Contrat de Ville du Grand Besançon 2024-2030
- 1^{ère} programmation de l'appel à projets 2026**

**Convention 2026 relative au soutien de Grand Besançon Métropole à
l'Association Julienne Javel**

Entre :

Grand Besançon Métropole (GBM), représentée par sa Présidente, Mme Anne VIGNOT, dûment habilitée par la délibération du Bureau du 12 février 2026,

Et :

L'association Julienne Javel, représentée par son Président, M. Philippe MONRIBOT, dûment habilité, dont le siège social est situé 2 Grande Rue, 25220 Chalezeule.

Contexte Général

Cette convention s'inscrit dans le contexte du Contrat de Ville du Grand Besançon 2024-2030 afin :

1. de participer à l'insertion professionnelle des personnes résidant dans les quartiers visés par la politique de la Ville, notamment par le volet « Accès à l'emploi et développement économique ».

Afin de consolider le partenariat entre cette structure et la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole, il est convenu de mettre en œuvre la présente convention pour 2026.

L'association Julienne Javel perçoit pour son activité une aide au fonctionnement au titre du soutien aux structures d'insertion par l'activité économique. Ce dernier point a donné lieu à la co-élaboration d'objectifs déterminant l'attribution des subventions. Cette convention fixe les engagements des deux parties et, en particulier, le montant de la subvention de fonctionnement allouée annuellement par GBM à l'association Julienne Javel et spécifiquement orientée pour le développement d'une offre d'insertion par l'activité économique portée par la structure.

Cette subvention n'est pas une subvention de fonctionnement général ordinaire. Elle est le reflet d'une volonté politique propre du Grand Besançon Métropole de l'insertion professionnelle des publics issus des quartiers de la politique de la Ville, notamment dans le cadre du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole (cf. article 1 de la présente convention).

Plus précisément, le soutien financier de GBM, qui sera alloué à l'association, est conditionné par le fait qu'au moins 70 % des bénéficiaires de l'action seront des habitants des quartiers de la géographie prioritaire du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole.

2. d'organiser une action d'Auto-Réhabilitation Accompagnée dans les QPV de Planoise et d'Orchamps-Palente

Il est exposé et convenu ce qui suit :

Article 1 - Objet

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles GBM apporte son soutien à l'association Julienne Javel :

1. pour la réalisation d'actions d'insertion sociale et professionnelle au profit de personnes résidant dans les quartiers de la géographie prioritaire du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole pour l'année 2026
2. pour l'organisation d'une action d'Auto-Réhabilitation accompagnée sur les quartiers de Planoise et d'Orchamps-Palente

Article 2 - Engagements de l'association

L'association a déclaré être en mesure d'organiser et de mener son activité générale et les actions prévues en 2026.

Ces activités sont réalisées sous la responsabilité exclusive de l'association Julienne Javel.

Elle s'engage à utiliser les financements reçus au titre de la présente convention au bénéfice exclusif de ces projets.

L'association Julienne Javel, s'engage par ailleurs à :

- ne pas redistribuer tout ou partie de l'aide de GBM au profit d'un autre organisme,
- reverser à GBM les sommes trop perçues et/ou non utilisées,
- justifier à tout moment, à la demande de GBM, de l'utilisation de la subvention reçue,
- informer GBM de toute modification intervenant dans le fonctionnement de la structure, (notamment administration ou direction de la structure, statuts...),
- tenir une comptabilité conforme aux règles en vigueur et à fournir dans les délais prévus les documents comptables exigibles,
- faire apparaître sur ces documents informatifs ou promotionnels la participation de GBM à la réalisation des actions de la structure,
- faire mention, lorsque cela sera nécessaire, de l'inscription de ces projets dans le cadre du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole.
- Procéder à une inscription de l'association dans l'annuaire des associations (<https://www.grandbesancon.fr/demarche-administrative/annuaire-des-associations/>)
- Transmettre via l'annuaire des associations le Contrat d'Engagement Républicain dûment signé.

Article 3 - Montant de la subvention

GBM s'engage à verser à l'association des subventions pour un montant total de 28 084 € ayant pour but de soutenir la mise en œuvre du programme d'actions décrit dans les dossiers déposés dans l'appel à projets 2026 du contrat de ville du Grand Besançon.

GBM s'engage à verser :

- une subvention d'un montant de **12 084 €** au titre de l'activité « **Jardins de Cocagne** » pour l'année 2026, au titre du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole (volet « Accès à l'emploi et développement Economique - Emploi Insertion »)
- une subvention d'un montant de **16 000 €** au titre de l'action d'Auto-Réhabilitation Accompagnée (Direction Contrat de Ville)

Article 4 - Versement de la subvention

GBM versera les subventions prévues à la suite de la signature de la présente convention.

Article 5 - Contrôle par la collectivité

Un compte rendu sur le fonctionnement de l'association et l'utilisation des subventions ainsi qu'un bilan financier des actions financées par GBM dans le cadre de la présente convention sera établi par l'association et transmis à GBM au plus tôt à la fin de la réalisation de chacune de ces actions, et au plus tard impérativement pour le 30 juin 2027.

Concernant l'action d'Auto-Réhabilitation Accompagnée, l'association organisera annuellement un comité de pilotage auquel elle conviera chaque financeur.

Conformément à l'article L.1611-4 du CGCT, l'association s'engage à faciliter le contrôle par GBM de l'utilisation des fonds versés.

Article 6 - Sanctions

Si les engagements pris dans cette convention n'étaient pas respectés, GBM se réserve le droit de réclamer le reversement de tout ou partie de ces subventions.

Article 7 - Résiliation de la convention

En cas de non-respect de l'une ou l'autre partie des engagements respectifs inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties à l'expiration d'un délai de 3 mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en

demeure de se conformer aux engagements pris.

Article 8 - Règlement des litiges

En cas de désaccord relatif à l'interprétation et / ou l'exécution de la présente convention, et à défaut d'accord amiable, le litige sera porté devant les tribunaux compétents de Besançon.

Article 9 - Avenant

Toute modification des conditions et ou modalités d'exécution de la présente convention fera l'objet d'un avenant, sans que celui-ci ne remette en cause l'objet général défini à l'article 1.

Article 10 - Durée

La présente convention est consentie pour l'année 2026. Elle est valable après signature jusqu'au 31 décembre 2026.

Fait en 2 exemplaires, à Besançon, le

Pour l'association Julienne Javel
Le Président,

Pour Grand Besançon Métropole,
La Présidente,

Philippe MONRIBOT

Anne VIGNOT

Entre :

Grand Besançon Métropole (GBM), représentée par sa Présidente, Mme Anne VIGNOT, dûment habilitée par la délibération du Bureau du 12 février 2026,

Et :

L'association LIMPIO, représentée par sa gérante Mme Mathilde HUOT-MARCHAND, dûment habilitée, dont le siège social est situé 121 Grande Rue 25000 BESANÇON.

Contexte Général

Cette convention s'inscrit dans le contexte du Contrat de Ville du Grand Besançon 2024-2030 afin de participer à l'insertion professionnelle des personnes résidant dans les quartiers visés par la politique de la Ville, notamment par le volet « Accès à l'emploi et développement économique ».

Afin de consolider le partenariat entre cette structure et la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole, il est convenu de mettre en œuvre la présente convention pour 2026.

LIMPIO perçoit pour son activité une aide au fonctionnement au titre du soutien aux structures d'insertion par l'activité économique. Ce dernier point a donné lieu à la co-élaboration d'objectifs déterminant l'attribution des subventions. Cette convention fixe les engagements des deux parties et, en particulier, le montant de la subvention de fonctionnement allouée annuellement par GBM à l'association LIMPIO et spécifiquement orientée pour le développement d'une offre d'insertion par l'activité économique portée par la structure.

Cette subvention n'est pas une subvention de fonctionnement général ordinaire. Elle est le reflet d'une volonté politique propre du Grand Besançon Métropole de l'insertion professionnelle des publics issus des quartiers de la politique de la Ville, notamment dans le cadre du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole (cf. article 1 de la présente convention).

Plus précisément, le soutien financier de GBM, qui sera alloué à l'association, est conditionné par le fait qu'au moins 70 % des bénéficiaires de l'action seront des habitants des quartiers de la géographie prioritaire du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole.

Il est exposé et convenu ce qui suit :**Article 1 - Objet**

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles GBM apporte son soutien à l'association LIMPIO pour la réalisation d'actions d'insertion sociale et professionnelle au profit de personnes résidant dans les quartiers de la géographie prioritaire du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole pour l'année 2026.

Article 2 - Engagements de l'association

L'association a déclaré être en mesure d'organiser et de mener son activité générale et les actions prévues en 2026.

Ces activités sont réalisées sous la responsabilité exclusive de l'association LIMPIO.

Elle s'engage à utiliser les financements reçus au titre de la présente convention au bénéfice exclusif de ces projets.

LIMPIO, s'engage par ailleurs à :

- ne pas redistribuer tout ou partie de l'aide de GBM au profit d'un autre organisme,
- reverser à GBM les sommes trop perçues et/ou non utilisées,
- justifier à tout moment, à la demande de GBM, de l'utilisation de la subvention reçue,
- informer GBM de toute modification intervenant dans le fonctionnement de la structure, (notamment administration ou direction de la structure, statuts...),
- tenir une comptabilité conforme aux règles en vigueur et à fournir dans les délais prévus les documents comptables exigibles,
- faire apparaître sur ces documents informatifs ou promotionnels la participation de GBM à la réalisation des actions de la structure,
- faire mention, lorsque cela sera nécessaire, de l'inscription de ces projets dans le cadre du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole.
- Procéder à une inscription de l'association dans l'annuaire des associations (<https://www.grandbesancon.fr/demarche-administrative/annuaire-des-associations/>)
- Transmettre via l'annuaire des associations le Contrat d'Engagement Républicain dûment signé.

Article 3 - Montant de la subvention

GBM s'engage à verser une subvention d'un montant de **1 230 €** au titre de l'activité « **Accompagner Vers et dans l'Emploi** » pour l'année 2026, au titre du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole (volet « Accès à l'emploi et développement Economique - Emploi Insertion »).

Article 4 - Versement de la subvention

GBM versera la subvention prévue à la date de la signature de la présente convention.

Article 5 - Contrôle par la collectivité

Un compte rendu sur le fonctionnement de l'association et l'utilisation de la subvention ainsi qu'un bilan financier des actions financées par GBM dans le cadre de la présente convention sera établi par l'association et transmis à GBM au plus tôt à la fin de la réalisation de chacune de ces actions, et au plus tard impérativement pour le 30 juin 2027.

Conformément à l'article L.1611-4 du CGCT, l'association s'engage à faciliter le contrôle par GBM de l'utilisation des fonds versés.

Article 6 - Sanctions

Si les engagements pris dans cette convention n'étaient pas respectés, GBM se réserve le droit de réclamer le reversement de tout ou partie de ces subventions.

Article 7 - Résiliation de la convention

En cas de non-respect de l'une ou l'autre partie des engagements respectifs inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties à l'expiration d'un délai de 3 mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux engagements pris.

Article 8 - Règlement des litiges

En cas de désaccord relatif à l'interprétation et / ou l'exécution de la présente convention, et à défaut d'accord amiable, le litige sera porté devant les tribunaux compétents de Besançon.

Article 9 - Avenant

Toute modification des conditions et ou modalités d'exécution de la présente convention fera l'objet d'un avenant, sans que celui-ci ne remette en cause l'objet général défini à l'article 1.

Article 10 - Durée

La présente convention est consentie pour l'année 2026. Elle est valable après signature jusqu'au 31 décembre 2026.

Fait en 2 exemplaires, à Besançon, le

Pour l'association LIMPIO
La Gérante,

Pour Grand Besançon Métropole,
La Présidente,

Mathilde HUOT-MARCHAND

Anne VIGNOT



**Contrat de Ville du Grand Besançon 2024-2030
1^{ère} programmation de l'appel à projets 2026**

**Convention relative au soutien financier de Grand Besançon
Métropole à l'association Miroirs du Monde**

Entre :

Grand Besançon Métropole (GBM), représentée par sa Présidente, Mme Anne VIGNOT, dûment habilitée par la délibération du Bureau du 12 février 2026,

Et :

L'association Miroirs du Monde, représentée par son Président, M. Surender VERMA, dûment habilité, dont le siège social est situé 13 Avenue Ile de France 25000 Besançon.

Contexte Général

Cette convention s'inscrit dans le contexte du Contrat de Ville du Grand Besançon 2024-2030 afin d'une part de participer à l'insertion professionnelle des personnes résidant dans les quartiers visés par la politique de la Ville, notamment par le volet « Accès à l'emploi et développement économique » et d'autre part de participer au financement des actions d'animation socio culturelles mises en œuvre par l'association

Afin de consolider le partenariat entre cette structure et GBM, il est convenu de mettre en œuvre la présente convention pour 2026.

Miroirs du Monde perçoit une aide pour son activité visant à favoriser l'insertion professionnelle des publics éloignés de l'emploi et sans qualification notamment ceux résidant dans les quartiers de la politique de la ville.

Cette subvention n'est pas une subvention de fonctionnement général ordinaire. Elle apporte son soutien financier, conformément à la volonté politique propre de GBM à une action d'insertion professionnelle des publics éloignés de l'emploi et notamment ceux issus des quartiers de la politique de la Ville, dans le cadre du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole (cf. article 1 de la présente convention).

Plus précisément, le soutien financier de GBM, qui sera alloué à l'association, est conditionné par le fait qu'au moins 70 % des bénéficiaires de l'action seront, pour 2026, des habitants des quartiers de la géographie prioritaire du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole.

Il est exposé et convenu ce qui suit :

Article 1 - Objet

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles GBM soutient à Miroirs du Monde pour la réalisation d'actions d'insertion sociale et professionnelle au profit de personnes résidant dans les quartiers de la géographie prioritaire du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole pour l'année 2026 et pour la réalisation d'actions d'animation socio culturelles mises en œuvre par l'association.

Article 2 - Engagements de l'association

L'association a déclaré être en mesure d'organiser et de mener son activité générale et les actions prévues en 2026.

Ces activités sont réalisées sous la responsabilité exclusive de Miroirs du Monde.

Elle s'engage à utiliser les financements reçus au titre de la présente convention au bénéfice exclusif de ces projets.

Miroirs du Monde s'engage par ailleurs à :

- ne pas redistribuer tout ou partie de l'aide de GBM au profit d'un autre organisme,
- reverser à GBM les sommes trop perçues et/ou non utilisées,
- justifier à tout moment, à la demande de GBM, de l'utilisation de la subvention reçue,
- informer GBM de toute modification intervenant dans le fonctionnement de l'association, (notamment administration ou direction de la structure, statuts...),
- tenir une comptabilité conforme aux règles en vigueur et à fournir dans les délais prévus les documents comptables exigibles,
- faire apparaître sur ces documents informatifs ou promotionnels la participation de GBM à la réalisation des actions de la structure,
- faire mention, lorsque cela sera nécessaire, de l'inscription de ces projets dans le cadre du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole.
- Procéder à une inscription de l'association dans l'annuaire des associations (<https://www.grandbesancon.fr/demarche-administrative/annuaire-des-associations/>)
- Transmettre via l'annuaire des associations le Contrat d'Engagement Républicain dûment signé.

Article 3 - Montant de la subvention

GBM s'engage à verser à l'association des subventions pour un montant total de 18 000 € ayant pour but de soutenir la mise en œuvre du programme d'actions décrit dans les dossiers déposés dans l'appel à projets 2026 du contrat de ville du Grand Besançon.

GBM s'engage à verser à l'association :

- une subvention d'un montant de **8 000 €** au titre de l'activité **«Construire son devenir»** pour l'année 2026, au titre du Contrat de Ville du Grand Besançon (volet « Accès à l'emploi et développement Economique - Emploi Insertion »),
- une subvention d'un montant de **7 000 €** au titre de l'activité **« Unique Café - cantine solidaire et social à Planoise et son Reflet sur le Monde»**
- une subvention d'un montant de **3 000 €** au titre de l'activité, **« Village du Monde »**

Article 4 - Versement de la subvention

GBM versera les subventions prévues à la suite de la signature de la présente convention.

Article 5 - Contrôle par la collectivité

Un compte rendu sur le fonctionnement de l'association et l'utilisation de la subvention ainsi qu'un bilan financier des actions financées par GBM dans le cadre de la présente convention sera établi par l'association et transmis à GBM au plus tôt à la fin de la réalisation de chacune de ces actions, et au plus tard impérativement pour le 30 juin 2027.

Conformément à l'article L.1611-4 du CGCT, l'association s'engage à faciliter le contrôle par GBM de l'utilisation des fonds versés.

Article 6 - Sanctions

Si les engagements pris dans cette convention n'étaient pas respectés, GBM se réserve le droit de réclamer le reversement de tout ou partie de ces subventions.

Article 7 - Résiliation de la convention

En cas de non-respect de l'une ou l'autre partie des engagements respectifs inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties à l'expiration d'un délai de 3 mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux engagements pris.

Article 8 - Règlement des litiges

En cas de désaccord relatif à l'interprétation et / ou l'exécution de la présente convention, et à défaut d'accord amiable, le litige sera porté devant les tribunaux compétents de Besançon.

Article 9 - Avenant

Toute modification des conditions et ou modalités d'exécution de la présente convention fera l'objet d'un avenant, sans que celui-ci ne remette en cause l'objet général défini à l'article 1.

Article 10 - Durée

La présente convention est consentie pour l'année 2026. Elle est valable après signature jusqu'au 31 décembre 2026.

Fait en 2 exemplaires, à Besançon, le

Pour l'association
Miroirs du Monde
Le Président,

Surender VERMA

Pour Grand Besançon Métropole,
La Présidente,

Anne VIGNOT

Entre :

Grand Besançon Métropole (GBM), représentée par sa Présidente, Mme Anne VIGNOT, dûment habilitée par la délibération du bureau du 12 février 2026,

Et :

La Mission Locale Bassin d'emploi de Besançon représentée par son Président, M. Didier PAINEAU, dûment habilité, dont le siège social est situé 10 C rue Midol 25000 BESANÇON.

Contexte Général

Cette convention s'inscrit dans le contexte du Contrat de Ville du Grand Besançon 2024-2030 afin de participer à l'insertion professionnelle des personnes résidant dans les quartiers visés par la politique de la Ville, notamment par le volet « Accès à l'emploi et développement économique ».

Afin de consolider le partenariat entre la Mission Locale et GBM, il est convenu de mettre en œuvre la présente convention pour l'année 2026.

GBM apporte une contribution significative au financement de la Mission Locale en supportant des charges de différente nature.

Cette subvention n'est pas une subvention de fonctionnement général ordinaire. Elle est le reflet d'une volonté politique propre à GBM de l'insertion professionnelle des publics issus des quartiers de la politique de la Ville, notamment dans le cadre du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole (cf. article 1 de la présente convention).

Plus précisément, le soutien financier de GBM, qui sera alloué à la structure, est conditionné par le fait qu'au moins 70 % des bénéficiaires de l'action seront, pour 2026, des habitants des quartiers de la géographie prioritaire du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole.

Il est exposé et convenu ce qui suit :**Article 1 - Objet**

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles GBM soutient la Mission Locale pour la réalisation d'actions d'insertion sociale et professionnelle au profit de personnes résidant dans les quartiers de la géographie prioritaire du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole pour l'année 2026.

Article 2 - Engagements de la structure

L'association a déclaré être en mesure d'organiser et de mener son activité générale et les actions prévues en 2026.

Ces activités sont réalisées sous la responsabilité exclusive de la structure.

Elle s'engage à utiliser les financements reçus au titre de la présente convention au bénéfice exclusif de ces projets.

L'association s'engage par ailleurs à :

- ne pas redistribuer tout ou partie de l'aide de GBM au profit d'un autre organisme,
- reverser à GBM les sommes trop perçues et/ou non utilisées,
- justifier à tout moment, à la demande de GBM, de l'utilisation de la subvention reçue,

- informer GBM de toute modification intervenant dans le fonctionnement de l'association (notamment administration ou direction de l'association, statuts...),
- tenir une comptabilité conforme aux règles en vigueur et à fournir dans les délais prévus les documents comptables exigibles,
- faire apparaître sur ces documents informatifs ou promotionnels la participation de GBM à la réalisation des actions de la structure,
- faire mention, lorsque cela sera nécessaire, de l'inscription de ces projets dans le cadre du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole.
- Procéder à une inscription de l'association dans l'annuaire des associations (<https://www.grandbesancon.fr/demarche-administrative/annuaire-des-associations/>)
- Transmettre via l'annuaire des associations le Contrat d'Engagement Républicain dûment signé.

Article 3 - Montant de la subvention

GBM s'engage à verser une subvention d'un montant de **3000 €** au titre de l'activité « **Accompagnement publics spécifiques Jeunes Sous-main de Justice** ».

Article 4 - Versement de la subvention

GBM versera la subvention prévue à la date de la signature de la présente convention.

Article 5 - Contrôle par la collectivité

Un compte rendu sur le fonctionnement de la structure et l'utilisation de la subvention ainsi qu'un bilan financier des actions financées par GBM dans le cadre de la présente convention sera établi par la structure et transmis à GBM au plus tôt à la fin de la réalisation de chacune de ces actions, et au plus tard impérativement pour le 30 juin 2027.

Conformément à l'article L.1611-4 du CGCT, la structure s'engage à faciliter le contrôle par GBM de l'utilisation des fonds versés.

Article 6 - Sanctions

En cas de non-exécution de la convention par la structure, GBM peut exiger le reversement de tout ou partie de la somme versée au titre de la présente convention.

Article 7 - Résiliation de la convention

En cas de non-respect de l'une ou l'autre partie des engagements respectifs inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties à l'expiration d'un délai de 3 mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux engagements pris.

Article 8 - Règlement des litiges

En cas de désaccord relatif à l'interprétation et / ou l'exécution de la présente convention, et à défaut d'accord amiable, le litige sera porté devant les tribunaux compétents de Besançon.

Article 9 - Avenant

Toute modification des conditions et ou modalités d'exécution de la présente convention fera l'objet d'un avenant, sans que celui-ci ne remette en cause l'objet général défini à l'article 1.

Article 10 - Durée

La présente convention est consentie pour l'année 2026. Elle est valable, après signature, jusqu'au 31 décembre 2026.

Fait en 2 exemplaires, à Besançon, le

Pour la Mission Locale – Bassin d'emploi de
Besançon,
Le Président,

Didier PAINEAU

Pour Grand Besançon Métropole,
La Présidente,

Anne VIGNOT

Entre :

Grand Besançon Métropole (GBM), représentée par sa Présidente, Mme Anne VIGNOT, dûment habilitée par la délibération du Bureau du 12 février 2026,

Et :

L'association Projets en Cimes, représentée par son Président, M. Thierry LEPERCQ, dûment habilité, dont le siège social est situé 31 Quai Saint Vincent LYON 01.

Contexte Général

Cette convention s'inscrit dans le contexte du Contrat de Ville du Grand Besançon 2024-2030 afin de participer à l'insertion professionnelle des personnes résidant dans les quartiers visés par la politique de la Ville, notamment par le volet « Accès à l'emploi et développement économique ».

Afin de consolider le partenariat entre cette structure et GBM, il est convenu de mettre en œuvre la présente convention pour 2026.

Projets en Cimes perçoit une aide pour son activité visant à favoriser l'insertion professionnelle des publics éloignés de l'emploi et sans qualification notamment ceux résidant dans les quartiers de la politique de la ville.

Cette subvention n'est pas une subvention de fonctionnement général ordinaire. Elle apporte son soutien financier, conformément à la volonté politique propre de GBM à une action d'insertion professionnelle des publics éloignés de l'emploi et notamment ceux issus des quartiers de la politique de la Ville, dans le cadre du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole (cf. article 1 de la présente convention).

Plus précisément, le soutien financier de GBM, qui sera alloué à l'association, est conditionné par le fait qu'au moins 70 % des bénéficiaires de l'action seront, pour 2026, des habitants des quartiers de la géographie prioritaire du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole.

Il est exposé et convenu ce qui suit :**Article 1 - Objet**

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles GBM soutient l'association Projets en Cimes pour la réalisation d'actions d'insertion sociale et professionnelle au profit de personnes résidant dans les quartiers de la géographie prioritaire du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole pour l'année 2026.

Article 2 - Engagements de l'association

L'association a déclaré être en mesure d'organiser et de mener son activité générale et les actions prévues en 2026.

Ces activités sont réalisées sous la responsabilité exclusive de l'association Projets en Cimes.

Elle s'engage à utiliser les financements reçus au titre de la présente convention au bénéfice exclusif de ces projets.

Projets en Cimes s'engage par ailleurs à :

- ne pas redistribuer tout ou partie de l'aide de GBM au profit d'un autre organisme,
- reverser à GBM les sommes trop perçues et/ou non utilisées,
- justifier à tout moment, à la demande de GBM, de l'utilisation de la subvention reçue,
- informer GBM de toute modification intervenant dans le fonctionnement de l'association, (notamment administration ou direction de la structure, statuts...),
- tenir une comptabilité conforme aux règles en vigueur et à fournir dans les délais prévus les documents comptables exigibles,
- faire apparaître sur ces documents informatifs ou promotionnels la participation de GBM à la réalisation des actions de la structure,
- faire mention, lorsque cela sera nécessaire, de l'inscription de ces projets dans le cadre du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole.
- Procéder à une inscription de l'association dans l'annuaire des associations (<https://www.grandbesancon.fr/demarche-administrative/annuaire-des-associations/>)
- Transmettre via l'annuaire des associations le Contrat d'Engagement Républicain dûment signé.

Article 3 - Montant de la subvention

GBM s'engage à verser à l'association une subvention d'un montant de **3 500 €** au titre de l'activité **«SESSIONS DE REMOBILISATION VERS L'EMPLOI POUR DES JEUNES ADULTES SANS EMPLOI NI FORMATION»** pour l'année 2026, au titre du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole (volet « Accès à l'emploi et développement Economique - Emploi Insertion »).

Article 4 - Versement de la subvention

GBM versera la subvention prévue à la date de la signature de la présente convention.

Article 5 - Contrôle par la collectivité

Un compte rendu sur le fonctionnement de l'association et l'utilisation de la subvention ainsi qu'un bilan financier des actions financées par GBM dans le cadre de la présente convention sera établi par l'association et transmis à GBM au plus tôt à la fin de la réalisation de chacune de ces actions, et au plus tard impérativement pour le 30 juin 2027.

Conformément à l'article L.1611-4 du CGCT, l'association s'engage à faciliter le contrôle par GBM de l'utilisation des fonds versés.

Article 6 - Sanctions

Si les engagements pris dans cette convention n'étaient pas respectés, GBM se réserve le droit de réclamer le reversement de tout ou partie de ces subventions.

Article 7 - Résiliation de la convention

En cas de non-respect de l'une ou l'autre partie des engagements respectifs inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties à l'expiration d'un délai de 3 mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux engagements pris.

Article 8 - Règlement des litiges

En cas de désaccord relatif à l'interprétation et / ou l'exécution de la présente convention, et à défaut d'accord amiable, le litige sera porté devant les tribunaux compétents de Besançon.

Article 9 - Avenant

Toute modification des conditions et ou modalités d'exécution de la présente convention fera l'objet d'un avenant, sans que celui-ci ne remette en cause l'objet général défini à l'article 1.

Article 10 - Durée

La présente convention est consentie pour l'année 2026. Elle est valable après signature jusqu'au 31 décembre 2026.

Fait en 2 exemplaires, à Besançon, le

Pour l'association
Projets en Cimes
Le Président,

Thierry LEPERCQ

Pour Grand Besançon Métropole,
La Présidente,

Anne VIGNOT

Entre :

Grand Besançon Métropole (GBM), représentée par sa Présidente, Mme Anne VIGNOT, dûment habilitée par la délibération du Bureau du 12 février 2026,

Et :

L'association Régie des Quartiers, représentée par son Président, M. Bernard BEAUVAIS, dûment habilité, dont le siège social se situe 24 rue de Chalezeule 25000 Besançon.

Contexte Général

Cette convention s'inscrit dans le contexte du Contrat de Ville du Grand Besançon 2024-2030 afin de participer à l'insertion professionnelle des personnes résidant dans les quartiers visés par la politique de la Ville, notamment par le volet « Accès à l'emploi et développement économique ».

Afin de consolider le partenariat entre cette structure et la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole, il est convenu de mettre en œuvre la présente convention pour 2026.

La Régie des Quartiers perçoit pour son activité une aide au fonctionnement au titre du soutien aux structures d'insertion par l'activité économique. Ce dernier point a donné lieu à la co-élaboration d'objectifs déterminant l'attribution des subventions. Cette convention fixe les engagements des deux parties et, en particulier, le montant de la subvention de fonctionnement allouée annuellement par GBM à la Régie des Quartiers, et spécifiquement orientée pour le développement d'une offre d'insertion par l'activité économique portée par la structure.

Cette subvention n'est pas une subvention de fonctionnement général ordinaire. Elle est le reflet d'une volonté politique propre du Grand Besançon Métropole de l'insertion professionnelle des publics issus des quartiers de la politique de la Ville, notamment dans le cadre du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole (cf. article 1 de la présente convention).

Plus précisément, le soutien financier de GBM, qui sera alloué à l'association, est conditionné par le fait qu'au moins 70 % des bénéficiaires de l'action seront des habitants des quartiers de la géographie prioritaire du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole.

Il est exposé et convenu ce qui suit :**Article 1 - Objet**

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles GBM apporte son soutien à la Régie des Quartiers pour la réalisation d'actions d'insertion sociale et professionnelle au profit de personnes résidant dans les quartiers de la géographie prioritaire du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole pour l'année 2026.

Article 2 - Engagements de l'association

L'association a déclaré être en mesure d'organiser et de mener son activité générale et les actions prévues en 2026.

Ces activités sont réalisées sous la responsabilité exclusive de la Régie des Quartiers.

Elle s'engage à utiliser les financements reçus au titre de la présente convention au bénéfice exclusif de ces projets.

La Régie des Quartiers, s'engage par ailleurs à :

- ne pas redistribuer tout ou partie de l'aide de GBM au profit d'un autre organisme,
- reverser à GBM les sommes trop perçues et/ou non utilisées,

- justifier à tout moment, à la demande de GBM, de l'utilisation de la subvention reçue,
- informer GBM de toute modification intervenant dans le fonctionnement de la structure, (notamment administration ou direction de la structure, statuts...),
- tenir une comptabilité conforme aux règles en vigueur et à fournir dans les délais prévus les documents comptables exigibles,
- faire apparaître sur ces documents informatifs ou promotionnels la participation de GBM à la réalisation des actions de la structure,
- faire mention, lorsque cela sera nécessaire, de l'inscription de ces projets dans le cadre du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole.
- Procéder à une inscription de l'association dans l'annuaire des associations (<https://www.grandbesancon.fr/demarche-administrative/annuaire-des-associations/>)
- Transmettre via l'annuaire des associations le Contrat d'Engagement Républicain dûment signé.

Article 3 - Montant de la subvention

GBM s'engage à verser une subvention d'un montant **de 53 000 €** au titre de l'activité « **Amélioration du Cadre de Vie dans les quartiers d'habitat social** » pour l'année 2026, au titre du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole (volet « Accès à l'emploi et développement Economique - Emploi Insertion »).

Article 4 - Versement de la subvention

GBM versera la subvention prévue à la date de la signature de la présente convention.

Article 5 - Contrôle par la collectivité

Un compte rendu sur le fonctionnement de l'association et l'utilisation de la subvention ainsi qu'un bilan financier des actions financées par GBM dans le cadre de la présente convention sera établi par l'association et transmis à GBM au plus tôt à la fin de la réalisation de chacune de ces actions, et au plus tard impérativement pour le 30 juin 2027.

Conformément à l'article L.1611-4 du CGCT, l'association s'engage à faciliter le contrôle par GBM de l'utilisation des fonds versés.

Article 6 - Sanctions

Si les engagements pris dans cette convention n'étaient pas respectés, GBM se réserve le droit de réclamer le reversement de tout ou partie de ces subventions.

Article 7 - Résiliation de la convention

En cas de non-respect de l'une ou l'autre partie des engagements respectifs inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties à l'expiration d'un délai de 3 mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux engagements pris.

Article 8 - Règlement des litiges

En cas de désaccord relatif à l'interprétation et / ou l'exécution de la présente convention, et à défaut d'accord amiable, le litige sera porté devant les tribunaux compétents de Besançon.

Article 9 - Avenant

Toute modification des conditions et ou modalités d'exécution de la présente convention fera l'objet d'un avenant, sans que celui-ci ne remette en cause l'objet général défini à l'article 1.

Article 10 - Durée

La présente convention est consentie pour l'année 2026. Elle est valable après signature jusqu'au 31 décembre 2026.

Fait en 2 exemplaires, à Besançon, le

Pour l'association Régie des Quartiers
Le Président,

Bernard BEAUVAIS

Pour Grand Besançon Métropole,
La Présidente,

Anne VIGNOT

Entre :

Grand Besançon Métropole (GBM), représentée par sa Présidente, Mme Anne VIGNOT, dûment habilitée par la délibération du Bureau du 12 février 2026

Et :

L'association TRI, représentée par son Président, M. Luc SCHIFFMANN, dûment habilité, dont le siège social est situé ZA la Blanchotte 25440 QUINGEY.

Contexte Général

Cette convention s'inscrit dans le contexte du Contrat de Ville du Grand Besançon 2024-2030 afin de participer à l'insertion professionnelle des personnes résidant dans les quartiers visés par la politique de la Ville, notamment par le volet « Accès à l'emploi et développement économique ».

Afin de consolider le partenariat entre cette structure et la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole, il est convenu de mettre en œuvre la présente convention pour 2026.

L'association TRI perçoit pour son activité une aide au fonctionnement au titre du soutien aux structures d'insertion par l'activité économique. Ce dernier point a donné lieu à la co-élaboration d'objectifs déterminant l'attribution des subventions. Cette convention fixe les engagements des deux parties et, en particulier, le montant de la subvention de fonctionnement allouée annuellement par GBM aux TRI, et spécifiquement orientée pour le développement d'une offre d'insertion par l'activité économique portée par la structure.

Cette subvention n'est pas une subvention de fonctionnement général ordinaire. Elle est le reflet d'une volonté politique propre de Grand Besançon Métropole de l'insertion professionnelle des publics issus des quartiers de la politique de la Ville, notamment dans le cadre du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole (cf. article 1 de la présente convention).

Plus précisément, le soutien financier de GBM, qui sera alloué à l'association, est conditionné par le fait qu'au moins 70 % des bénéficiaires de l'action seront des habitants des quartiers de la géographie prioritaire du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole.

Il est exposé et convenu ce qui suit :**Article 1 - Objet**

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles GBM apporte son soutien à l'association TRI pour la réalisation d'actions d'insertion sociale et professionnelle au profit de personnes résidant dans les quartiers de la géographie prioritaire du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole pour l'année 2026.

Article 2 - Engagements de l'association

L'association a déclaré être en mesure d'organiser et de mener son activité générale et les actions prévues en 2026.

Ces activités sont réalisées sous la responsabilité exclusive de l'association TRI

Elle s'engage à utiliser les financements reçus au titre de la présente convention au bénéfice exclusif de ces projets.

L'association TRI, s'engage par ailleurs à :

- ne pas redistribuer tout ou partie de l'aide de GBM au profit d'un autre organisme,
- reverser à GBM les sommes trop perçues et/ou non utilisées,
- justifier à tout moment, à la demande de GBM, de l'utilisation de la subvention reçue,
- informer GBM de toute modification intervenant dans le fonctionnement de la structure, (notamment administration ou direction de la structure, statuts...),
- tenir une comptabilité conforme aux règles en vigueur et à fournir dans les délais prévus les documents comptables exigibles,
- faire apparaître sur ces documents informatifs ou promotionnels la participation de GBM à la réalisation des actions de la structure,
- faire mention, lorsque cela sera nécessaire, de l'inscription de ces projets dans le cadre du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole.
- Procéder à une inscription de l'association dans l'annuaire des associations (<https://www.grandbesancon.fr/demarche-administrative/annuaire-des-associations/>)
- Transmettre via l'annuaire des associations le Contrat d'Engagement Républicain dûment signé.

Article 3 - Montant de la subvention

GBM s'engage à verser une subvention d'un montant de **10 128 €** au titre de l'activité « **Favoriser le retour à l'emploi des personnes les plus en difficultés résidants dans les QPV à travers l'organisation d'un Atelier Chantier d'Insertion (ACI) et d'une Entreprise Insertion (EI)** » pour l'année 2026, au titre du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole (volet « Accès à l'emploi et développement Economique - Emploi Insertion »).

Article 4 - Versement de la subvention

GBM versera la subvention prévue à la date de la signature de la présente convention.

Article 5 - Contrôle par la collectivité

Un compte rendu sur le fonctionnement de l'association et l'utilisation de la subvention ainsi qu'un bilan financier des actions financées par GBM dans le cadre de la présente convention sera établi par l'association et transmis à GBM au plus tôt à la fin de la réalisation de chacune de ces actions, et au plus tard impérativement pour le 30 juin 2027.

Conformément à l'article L.1611-4 du CGCT, l'association s'engage à faciliter le contrôle par GBM de l'utilisation des fonds versés.

Article 6 - Sanctions

Si les engagements pris dans cette convention n'étaient pas respectés, GBM se réserve le droit de réclamer le reversement de tout ou partie de ces subventions.

Article 7 - Résiliation de la convention

En cas de non-respect de l'une ou l'autre partie des engagements respectifs inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties à l'expiration d'un délai de 3 mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux engagements pris.

Article 8 - Règlement des litiges

En cas de désaccord relatif à l'interprétation et / ou l'exécution de la présente convention, et à défaut d'accord amiable, le litige sera porté devant les tribunaux compétents de Besançon.

Article 9 - Avenant

Toute modification des conditions et ou modalités d'exécution de la présente convention fera l'objet d'un avenant, sans que celui-ci ne remette en cause l'objet général défini à l'article 1.

Article 10 - Durée

La présente convention est consentie pour l'année 2026. Elle est valable après signature jusqu'au 31 décembre 2026.

Fait en 2 exemplaires, à Besançon, le

Pour l'association TRI
Le Président,

Pour Grand Besançon Métropole,
La Présidente,

Luc SCHIFFMANN

Anne VIGNOT

Entre :

Grand Besançon Métropole (GBM), représentée par sa Présidente, Mme Anne VIGNOT, dûment habilitée par la délibération du Bureau du 12 février 2026,

Et :

INDIBAT TRAVAIL TEMPORAIRE, représenté par sa gérante, Mme. Sophie BRUNSMANN, dûment habilité, dont le siège social est situé 8 Rue du Levant 25 480 Ecole Valentin

Contexte Général

Cette convention s'inscrit dans le contexte du Contrat de Ville du Grand Besançon 2024-2030 afin de participer à l'insertion professionnelle des personnes résidant dans les quartiers visés par la politique de la Ville, notamment par le volet « Accès à l'emploi et développement économique ».

Afin de consolider le partenariat entre cette structure et GBM, il est convenu de mettre en œuvre la présente convention pour 2026.

INDIBAT TRAVAIL TEMPORAIRE perçoit une aide pour son activité visant à favoriser l'insertion professionnelle des publics éloignés de l'emploi et sans qualification notamment ceux résidant dans les quartiers de la politique de la ville.

Cette subvention n'est pas une subvention de fonctionnement général ordinaire. Elle apporte son soutien financier, conformément à la volonté politique propre de GBM à une action d'insertion professionnelle des publics éloignés de l'emploi et notamment ceux issus des quartiers de la politique de la Ville, dans le cadre du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole (cf. article 1 de la présente convention).

Plus précisément, le soutien financier de GBM, qui sera alloué à l'association, est conditionné par le fait qu'au moins 70 % des bénéficiaires de l'action seront, pour 2026, des habitants des quartiers de la géographie prioritaire du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole.

Il est exposé et convenu ce qui suit :**Article 1 - Objet**

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles GBM soutient l'association INDIBAT TRAVAIL TEMPORAIRE pour la réalisation d'actions d'insertion sociale et professionnelle au profit de personnes résidant dans les quartiers de la géographie prioritaire du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole pour l'année 2026.

Article 2 - Engagements de l'association

INDIBAT TRAVAIL TEMPORAIRE a déclaré être en mesure d'organiser et de mener son activité générale et les actions prévues en 2026.

Ces activités sont réalisées sous la responsabilité exclusive ☐ d'INDIBAT TRAVAIL TEMPORAIRE.

Elle s'engage à utiliser les financements reçus au titre de la présente convention au bénéfice exclusif de ces projets.

INDIBAT TRAVAIL TEMPORAIRE s'engage par ailleurs à :

- ne pas redistribuer tout ou partie de l'aide de GBM au profit d'un autre organisme,
- reverser à GBM les sommes trop perçues et/ou non utilisées,
- justifier à tout moment, à la demande de GBM, de l'utilisation de la subvention reçue,
- informer GBM de toute modification intervenant dans le fonctionnement de l'association, (notamment administration ou direction de la structure, statuts...),
- tenir une comptabilité conforme aux règles en vigueur et à fournir dans les délais prévus les documents comptables exigibles,
- faire apparaître sur ces documents informatifs ou promotionnels la participation de GBM à la réalisation des actions de la structure,
- faire mention, lorsque cela sera nécessaire, de l'inscription de ces projets dans le cadre du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole.
- Procéder à une inscription de l'association dans l'annuaire des associations (<https://www.grandbesancon.fr/demarche-administrative/annuaire-des-associations/>)
- Transmettre via l'annuaire des associations le Contrat d'Engagement Républicain dûment signé.

Article 3 - Montant de la subvention

GBM s'engage à verser à l'association une subvention d'un montant de **2 444 €** au titre de l'activité « **Action Femmes dans le BTP** » pour l'année 2026, au titre du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole (volet « Accès à l'emploi et développement Economique - Emploi Insertion »).

Article 4 - Versement de la subvention

GBM versera la subvention prévue à la date de la signature de la présente convention.

Article 5 - Contrôle par la collectivité

Un compte rendu sur le fonctionnement de l'association et l'utilisation de la subvention ainsi qu'un bilan financier des actions financées par GBM dans le cadre de la présente convention sera établi par l'association et transmis à GBM au plus tôt à la fin de la réalisation de chacune de ces actions, et au plus tard impérativement pour le 30 juin 2027.

Conformément à l'article L.1611-4 du CGCT, l'association s'engage à faciliter le contrôle par GBM de l'utilisation des fonds versés.

Article 6 - Sanctions

Si les engagements pris dans cette convention n'étaient pas respectés, GBM se réserve le droit de réclamer le reversement de tout ou partie de ces subventions.

Article 7 - Résiliation de la convention

En cas de non-respect de l'une ou l'autre partie des engagements respectifs inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties à l'expiration d'un délai de 3 mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux engagements pris.

Article 8 - Règlement des litiges

En cas de désaccord relatif à l'interprétation et / ou l'exécution de la présente convention, et à défaut d'accord amiable, le litige sera porté devant les tribunaux compétents de Besançon.

Article 9 - Avenant

Toute modification des conditions et ou modalités d'exécution de la présente convention fera l'objet d'un avenant, sans que celui-ci ne remette en cause l'objet général défini à l'article 1.

Article 10 - Durée

La présente convention est consentie pour l'année 2026. Elle est valable après signature jusqu'au 31 décembre 2026.

Fait en 2 exemplaires, à Besançon, le

Pour INDIBAT TRAVAIL
TEMPORAIRE
La Gérante,

Sophie BRUNSMANN

Pour Grand Besançon Métropole,
La Présidente,

Anne VIGNOT